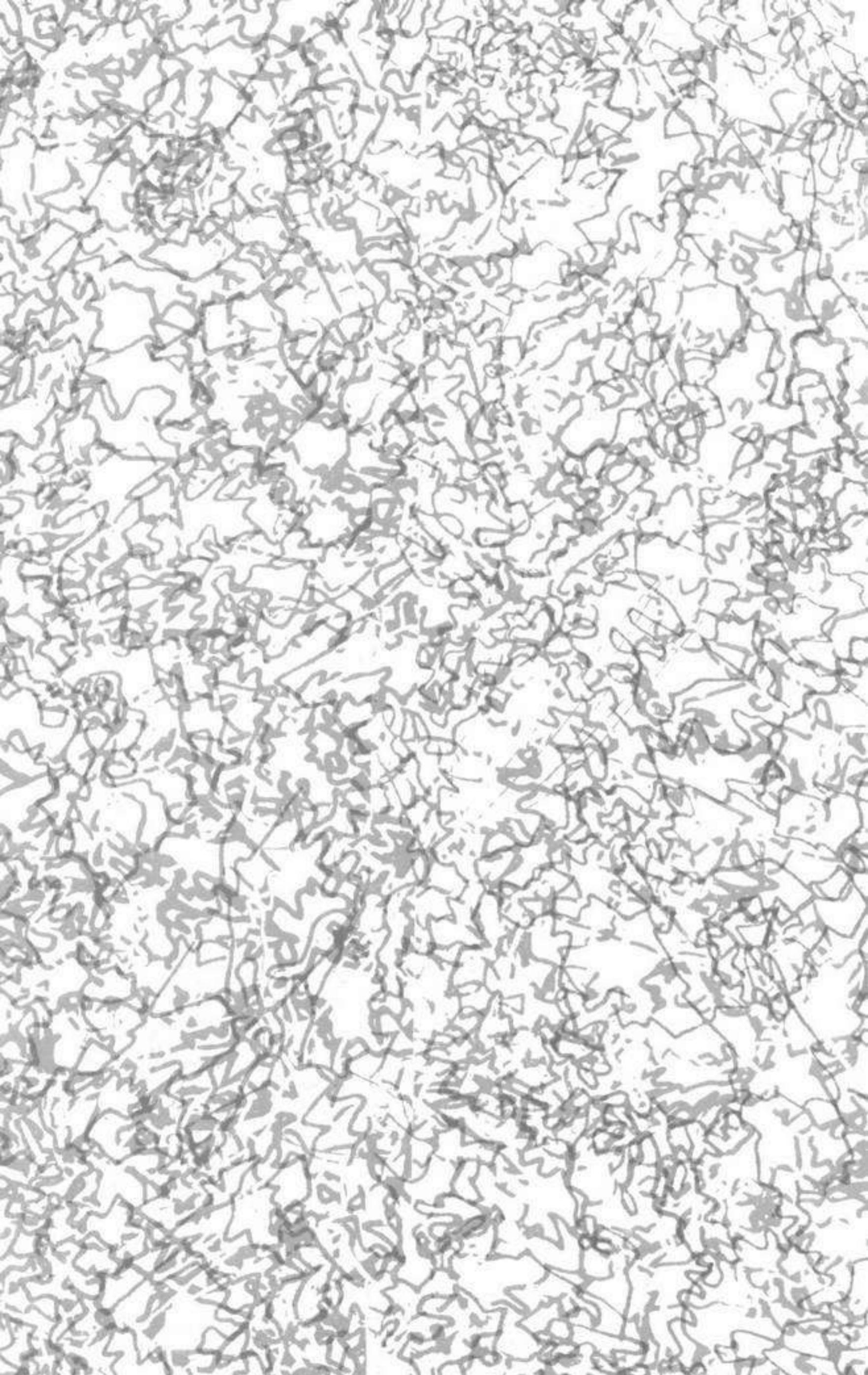


115  
15.

4





Sig. 804

328  
**ABRÉGE**

**D E S**

**CONTROVERSE;**

**O U**

**SOMMAIRE des ERREURS**

*De l'Eglise Romaine, avec leur Refutation par des textes exprés de la  
BIBLE de Louvain.*

Par

**CHARLES DRELINCOURT;**

Ministre de la Parole de Dieu, en  
l'Eglise Reformée de Paris.

*Nouvelle Edition.*



**A ROTTERDAM,**

**Chez ABRAHAM ACHER, près  
de la Bourse, 1709.**

ALBANY

1853

GOVERNMENT

U.S.

COMMISSIONERS

OF THE LAND OFFICE

AND

MINES

STATE OF NEW YORK

IN SENATE

January 13, 1853

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS

OF THE

LAND OFFICE

AND

MINES

FOR THE YEAR

1852

# Au Lecteur.

**N**E vous étonnez pas si nous n'avons point allegué en ce Traité, un plus grand nombre de passages, de l'Ecriture. Car, qui voudroit produire tous ceux qui combattent la doctrine de l'Eglise Romaine, il faudroit transcrire la plus grande partie de la Bible. On peut juger de toute la piece par un échantillon. Que si vous desirez de justifier ce peu que nous mettons en avant, vous saurez que la Bible dont nous nous sommes servis, a été imprimée à Roüen l'an 1612. par Raphaël du Petit Val, Imprimeur ordinaire du Roy à Roüen.

Je suis aussi obligé à vous

A ij

## Au Lecteur.

donner avis, que les Auteurs de la version Françoise qui se lit en nos Eglises ont suivi exactement les Hebreux en la disposition des livres de l'Ancien Testament; & au nom qu'on leur donne. C'est pourquoi vous voyez en nos Bibles deux livres de Samuel, & deux livres des Rois. Vous n'y voyez qu'un livre Canonique d'Esdras, & un de Nebe mie; Et pour ce qui est des 150. Pseaumes nous les contons comme font les Hebreux. Mais les Docteurs de Louvain ont suivi la version vulgaire. C'est pourquoi au lieu du premier & du second livre de Samuel, ils ont mis le premier & le second livre des Rois; Et parce moyen ils con-

## Au Lecteur

*tent quatre livre des Rois. Ils intitulent aussi le livre de Nebe- mie, le second livre d'Esdras. Et pour ce qui regarde les Pseaumes, ils confondent le dixième avec l'onzième, & ils sepavent le 147. en deux. De sorte que depuis le Pseaume 10. jusques au 147. le chiffre des Pseaumes de la Bible de Louvain ne se rencontre point avec celui de nôtres. Mais là où ils content 11. 12. 13. nous contons 12. 13. 14. & ainsi de tout le reste jusques au 147.*



*A*  
M E S S I E U R S  
*D E*  
L' E G L I S E  
R O M A I N E.

M E S S I E U R S,  
**J**E ne doute point qu'il n'y ait parmi vous plusieurs bonnes ames, desireuses de leur salut, qui pour affermir leurs consciences contre les doutes de la Religion, s'estimeroient heureuses de savoir exactement ce que Dieu en a déterminé en sa Parole. Mais tout ainsi que ceux qui furent envoyez pour épier la terre sainte, mirent en avant aux enfans d'Israël des choses mauvaises & diffamatoires du pais qu'ils avoient épié: les Doc-

## E P I T R E.

teurs qui vous doivent enseigner, vous font peur de l'Écriture sainte, comme d'un livre dangereux. De peur que vous ne buviez de ces eaux de Siloé, on vous fait accroire qu'elles ont été empoisonnées par l'herésie. On vous persuade que nous avons corrompu le texte de l'Écriture, que nous l'alleguons à faux, & que nous en tirons de mauvaises conséquences. Enfin la calomnie, qui n'a point de bornes, a osé publier que nous avons abandonné la sainte Bible. Or encore qu'il y ait assez d'armes en Israël, pour combattre les erreurs de ce siècle, si est-ce que nous avons estimé devoir emprunter celles de nos Adversaires. Pour vous faire voir le triomphe de la vérité, nous pouvions avec juste raison nous servir de nos Bibles, comme étant une fidele traduction de l'original: Mais pour lever les scrupules qui pourroient se former en vos esprits, nous avons mieux aimé nous servir des Docteurs de Louvain. Car encore qu'ils aient émoussé la pointe de ce glaive de l'Esprit, si est-ce qu'il a assez d'efficacité pour presser le men-

A iiij

## E P I T R E.

songe jusques dans ses cachettes, & pour lui percer le cœur.

C'est ce que vous reconnoîtrez facilement si vous prenez la peine de jeter les yeux sur ce petit Traité. Vous y verrez comme en un tableau raccourci, les principales erreurs dans lesquelles on vous nourrit. Vous y verrez d'autre côté ces mêmes erreurs combattues & refutées par des textes formels d'une Bible qui ne vous peut être suspecte.

Je sçai, *MESSIEURS*, que ceux qui travaillent à empêcher le cours de l'Évangile, tâchent par tout moyen de nous rendre odieux. On nous dépeint comme des personnes execrables. On vous fait horreur de tout ce qui vient de nôtre part. Mais si vous pouviez voir au dedans de nos cœurs, vous y verriez engravée la doctrine que nous vous proposons. Vous y verriez les flammes d'un zèle véritable, & d'une charité sans feintise. Vous y reconnoîtriez facilement que nous n'avons autre but que la gloire de Dieu, & le salut de vos âmes. *Nous supplions pour Christ, que vous*

## E P I T R E.

*soyez reconciliez avec Dieu.* Cependant quand nous serions tels que l'on nous décrit, que la consideration de nos personnes ne vous arrête point. Ne regardez point à celui qui parle, mais meditez les choses qu'il vout dit. Ne vous aheurtez point à la fragilité du vaisseau, mais savourez la celeste liqueur que Dieu y presente aux ames alterées. Les diamans ne perdent point leur prix pour avoir été maniez par une main lepreuse; Et la medecine presentée par un Medecin chassieux, ne laisse pas de purger le malade. Qu'importe qui nous tende la main, pourvû qu'on nous tire du borbier? Qu'importe qui nous jette en la piscine, pourvû que nous y soyons gueris? Jesus-Christ nous jugera au dernier jour selon son Evangile, & non pas selon la qualité des Ministres qui l'annoncent. Et je m'assure que si vous goûtez de ces fruits de Canaan, que nous avons reçûs de la main de vos propres Espions, vous souhaiterez avec une sainte alteration, de rentrer en la jouissance de l'heritage qui vous a été ravi; Et que d'oresnavant vousregar-

## E P I T R E.

dez l'Évangile , non plus avec frayeur , comme une livre d'Herétiques : mais avec une sainte joye , comme le Testament de vôtre Pere , & le contract de l'Alliance que J. Christ a signée de son sang.

C'est là la grace salutaire que vous recevrez du Pere des lumieres , si vous l'invoquez par des prieres ardentes. Car le secret du Seigneur est pour ceux qui le craignent , & son alliance pour la leur donner à connoître. Ce grand Dieu qui a dit , que la lumiere resplendit des tenebres , reluisé en vos cœurs , pour donner illumination de la connoissance de la gloire de Dieu , en la face de Jesus - Christ. Veuille sa divine misericorde , nous faire à tous la grace de sentir une même chose en nôtre Sauveur , afin que nous parlions un même langage , & que nous le servions d'une même épaule , *Amen.*

# ABBREGE'

DES

CONTROVERSES,

OU

SOMMAIRE DES ERREURS  
de l'Eglise Romaine, avec leur  
refutation par des Textes exprés de  
la Bible de Louvain.

*L'Eglise Romaine enseigne en premier  
lieu que l'Ecriture sainte n'a été écri-  
te que par occasion sans un exprés com-  
mandement de Dieu. Charon, Verité  
3. c. 4. Bellarmin, de Verbo Dei. 1.  
4. c. 4. Coton Inst. l. 2. c. 34.*

**C**Ontre ce qui est écrit en la secon-  
de Epître de S. Pierre, ch. 1. v.  
20. & 21. Nulle Prophetie de  
l'Ecriture, n'est par particuliere expo-  
sition : Car la Prophetie n'a point été  
jamais aportée par la volonté humaine:  
Mais les saints hommes de Dieu étant

inspirez du S. Esprit ont parlé. Notez, lecteur, que S. Pierre rapporte l'Ecriture sainte au conseil de Dieu, & aux inspirations du S. Esprit, & non pas comme les Docteurs de l'Eglise Romaine, à la volonté de l'homme, & aux occasions particulières.

En la 2. Epître de S. Paul à Timothée ch 3. v. 16. Toute l'Ecriture est divinement inspirée. Puisque Dieu a inspiré toute l'Ecriture, il est faux que les Apôtres & les Evangelistes aient écrit de leur mouvement particulier. En l'Epître de S. Jude v. 3. Bien-aimez comme ainsi soit que je m'étudie totalement de vous écrire de votre salut commun, il m'a été nécessaire de vous écrire pour vous exhorter à vous évertuer pour la foy, laquelle a été une fois baillée aux Saints. Notez ici la nécessité de l'Ecriture contre ceux qui disent qu'on s'en fut bien passé. Sponde, Rép. à Beze sect. 50 Charon, Verité 3. chap. Aux Philipiens chap 3. v. 1. Il ne m'est point grief, & vous est nécessaire que je vous écrive mêmes choses. Notez que l'Apôtre reconnoit quil étoit nécessaire, non seulement qu'il écrivit,

*mais, qu'il écrivit mêmes choses : tant nos esprits s'égarerent facilement en la Religion, si l'Écriture ne les guide.*

*Le Roy Prophete parle de soi en cette sorte au 2. de Samuel, autrement le 2. des Rois cha. 23. vers. 2. L'Esprit du Seigneur a parlé par moi, & sa parole par ma langue a dit. Il en est de même de tous les Prophetes, & les Evangelistes & les Apôtres : ce sont des organes de l'Esprit de Dieu.*

*Moïse, Esaïe, Jeremie, Habacuc, & S. Jean ont eu un particulier & exprés commandement d'écrire.*

*Exode cha. 17. v. 14. Ecri ce fait pour memoire au livre, & le baille qu'on le lise à Josué.*

*Deuteronomie chap. 31. v. 19. Maintenant donc, écrivez pour vous ce cantique, & l'enseigniez aux enfans d'Israël, afin qu'ils le retiennent en leur memoire, & qu'ils le chantent de bouche, & ce cantique me soit témoignage entre les enfans d'Israël.*

*Esaye chap. 8. v. 1. Et le Seigneur me dit, prend pour toi un grand livre, & écri en icelui du stile d'homme.*

*Chap. 30. v. 8. Entre donc mainte-*

nant , & l'écri sur du buis , & le grave diligemment au livre , & ce au dernier jour , fera en témoignage jusqu'à toujours.

Jeremie chap. 36. v. 2. Pren le volume d'un livre , & écriras en icelui toutes les paroles que je t'ai dites , à l'encontre d'Israël & de Juda , & contre toutes gens : depuis le jour que j'ai parlé à toi , és jours de Josias jusqu'à ce jour.

Habacuc ch. 2. v 2. Ecri la vision & la manifeste sur des tablettes , afin que celui qui la lira , l'entende tout au long.

Apoc. ch. 1. v. 19. Ecri les choses que tu as vûës , celles qui sont & celles qui doivent être faites ci-après. *Notez que ce commandement d'écrire est reiteré par sept fois aux ch. 2. & 3. du même livre : comme aussi au cha. 14. v. 13.*

## II.

*Que l'Ecriture S. ne contient pas tout ce qui est nécessaire à salut & qu'elle n'est pas suffisante.* Bell. de Verbo Dei l. 4. c. 3. Catechisme de Baile , Traité 1. Inst. de Coton l. 2. c. 34. Du Perron contre Tilenus , &c.

## des Controverses.

5

**C**ontre ce qui est écrit en la 2. à *Ti-*  
*mothée chap. 3. v. 15.* Les saintes  
lettres te peuvent rendre sage à  
salut par la foi qui est en *Jesus christ.*  
*Ce qui nous rend sage à salut, contient tout*  
*ce qui est nécessaire à salut, autrement*  
*nous ne serions sages qu'à demi. Or les*  
*saintes lettres nous rendent sages à salut.*  
*Elles contiennent donc tout ce qui est ne-*  
*cessaire à salut.*

Verlet 16. **Toute l'Écriture divi-**  
nement inspirée, est profitable à ensei-  
gner, à convaincre, à corriger, & in-  
struire en justice. *Notez que nous avons*  
*en l'Écriture tout ce qui est nécessaire*  
*pour régler nôtre creance & nos mœurs.*  
*Car elle sert à enseigner la verité & à con-*  
*vaincre le mensonge, à corriger le vice &*  
*à façonner à la vertu.*

Verf. 17. **Afin que l'homme de Dieu**  
soit accompli & appareillé à toute bon-  
ne œuvre. *Ce qui rend l'homme de Dieu ac-*  
*compli, & comme emporte le mot Grec, parfaite-*  
*ment instruit à toute bonne œuvre, contient ce qui*  
*est nécessaire à salut: Or l'Écriture rend l'homme*  
*de Dieu, accompli & parfaitement instruit à toute*  
*bonne œuvre. Elle contient donc tout ce qui est*  
*nécessaire à salut.*

## 6 Abregé des

Pseaume 18. v. 8. La Loi du Seigneur est sans macule (*il y a en l'Hebreu*, est entiere & parfaite) convertissant les ames : le témoignage du Seigneur est fidele, donnant sapience aux petits. *Ce qui est sans tache, qui convertit les pecheurs, & qui donne sapience aux petits, est suffisant à salut. Or l'Ecriture contient la doctrine qui est sans tache, qui convertit les pecheurs, qui donne sapience aux petits. Elle contient donc ce qui est suffisant à salut.*

EN S. Jean ch. 5. v. 39. ENQUEREZ-VOUS diligemment des ECRITURES : Car vous estimez avoir par icelles vie eternelle : & ce sont elles qui portent témoignage de moy. Notez que nôtre Seigneur Jesus-Christ ne reprend pas ceux qui estiment avoir la vie éternelle par l'Ecriture : Mais au contraire il les exhorte à l'y chercher soigneusement.

Chap. 17. v. 3. Cette est la vie eternelle qu'ils te connoissent, seul vrai Dieu, & celui que tu as envoyé Jesus-Christ. Or cette connoissance nous est donnée par l'Ecriture.

Chap. 20. v. 31. Ces choses sont écrites afin que vous croyiez que Jesus est

est le Fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie par son nom. *Ce qui nous enseigne le souverain bien, & le moyen d'y parvenir, contient tout ce qui est nécessaire à salut. Or l'Écriture nous enseigne le souverain bien, à savoir la vie éternelle & le moyen d'y parvenir, à savoir la foi en Jésus-Christ. Elle contient donc tout ce qui est nécessaire à salut.*

En l'Épître aux Romains chap. 15. v. 4. Toutes les choses qui ont été auparavant écrites, ont été écrites pour nôtre doctrine : afin que par patience & consolation des Écritures nous ayons esperance. *Ce qui nous console, & nous entretient en l'esperance que nous devons avoir en Dieu, est suffisant à salut. Or l'Écriture nous console & nous entretient en l'esperance que nous devons avoir en Dieu. L'Écriture donc est suffisante à salut.*

En la 1 de S Jean ch. 1. v. 1 & 3. Ce qui a été dès le commencement, ce que nous avons oui, ce que nous avons vû de nos yeux, ce que nous avons comtemplé, & nos mains ont touché de la parole de vie : Cela que nous avons vû & oui, nous le vous anon-

çons : afin que vous ayez communion avec nous. *Les Apôtres ont vû & ouï tout ce qui est nécessaire à salut : Or ils ont annoncé par leurs Ecris ce qu'ils ont vû & ouï des choses qui concernent le salut. Ils ont donc annoncé par leurs Ecris tout ce qui est nécessaire à salut.*

Verf. 3. & 4. Et que nôtre communion soit avec le Pere & son Fils Jesus-Christ. Et vous écrivons ces choses, afin que vous vous éjouïssiez, & que vôtre joye soit complete. *Ce qui nous unit au Pere & au Fils, & qui rend nôtre joye acomplie, contient tout ce qui est nécessaire à salut. Or l'Ecriture nous unit au Pere & au Fils, & rend nôtre joye accomplie. Elle contient donc tout ce qui est nécessaire à salut.*

### I I I.

*Que la sainte Ecriture est obscure.*  
 Bell. de verbo Dei, l. 3. cap. 1. Char.  
 Verité 3. c. 3. Coton, l. 2. c. 19.  
 Baile Traité 1.

**C**ontre ce qui est écrit au Pseau. 8.  
 v. 9. Les justices du Seigneur  
 sont droites, éjouïssans les  
 œurs : le commandement du Sei-  
 gneur est clair, illuminant les yeux.  
*Nocez que ceux qui accusent l'Ecriture*

## Controverses.

9

d'obscurité, l'accusent de mensonge: vñ qu'elle se dit non seulement claire en soy, mais aussi illuminante.

Pseau. 118. v. 105. Ta parole est la lampe à mes pieds, & la lumiere à mes sentiers. Il n'y a que ceux qui tournent le dos à cette lampe, qui n'en voyent point la lumiere.

En la 2. aux Cor. ch. 4. v. 3. & 4. Que si nôtre Evangile est couvert à ceux qui perissent lesquels le Dieu de ce monde a aveuglé les entendemens, assavoir des incredules, afin que la lumiere de l'Evangile de la gloire de Christ (qui est l'image de Dieu invisible) ne leur resplendist. Notez que quelque resplendissant que soit le Soleil, les aveugles, & ceux qui ferment volontairement leurs yeux n'en aperçoivent pas la lumiere. Ainsi encore que l'Ecriture sainte soit claire aux points qui sont necessaires à salut, les incredules n'y peuvent rien comprendre.

En la 2. de S. Pierre ch. 1. v. 19. Nous avons aussi la parole des Prophetes plus ferme, à laquelle vous faites bien d'entendre, comme à une chandelle qui éclaire en un lieu obscur, jusques

B ij

à ce que le jour commence à luire, & que l'étoile du matin se leve en vos cœurs. *Si la parole des Prophetes est comparée à une chandelle, quelle clarté pensez-vous qu'il y ait en la doctrine des Apôtres?*

## I V.

*Que ce n'est point au peuple à lire l'Écriture sainte. Ind. lib. prohibit. Regula 4. Bellarmin de verbo Dei, l. 2. c. 15.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jean ch. 5. v. 39. *enquerez-vous diligemment des Écritures: Car vous estimez avoir par icelles vie éternelle, & ce sont elles qui portent témoignage de moi. Notez que nôtre Seigneur Jesus-Christ parloit non seulement aux Docteurs, mais aussi au peuple; & qu'il les exhorte tous non seulement à lire, mais aussi à sonder & examiner diligemment les saintes Écritures.*

*Au Deuter. ch. 6. v. 7, 8. & 9. Ces paroles lesquelles je te commande aujourd'hui seront en ton cœur: & tu les reciteras à tes enfans, & y penseras quand tu demeureras en ta maison, &*

quand tu chemineras en la voye: quand tu te coucheras & quand tu te leveras: & les lieras pour signe sur tes mains, & seront & se mouveront entre tes yeux. Aussi tu les écriras sur les entrées de ta maison & en tes portes. *Notez que Dieu commande à tout le peuple d'écrire sa parole en leurs habits, en leurs maisons & en leurs portes, afin que les personnes de toute qualité la pussent lire. C'eût été un prodige en Israël de défendre la lecture des livre de Moïse.*

EN Esaïe ch 34. v. 16 Cherchez diligemment au livre du Seigneur, & lisez. *Notez que le Prophete addressoit son propos à tous les peuples de la terre, comme il paroît par le commencement du chapitre.*

EN S. Luc. ch. 11. v. 28. Bienheureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu, & la gardent. *S'il y a du bonheur à ouïr la parole de Dieu, il n'y en a pas moins à la lire: Si Jesus-Christ & ses Apôtres étoient sur la terre, hommes & femmes voudroient ouïr leur predications. Pourquoi donc les empêcher-on de les lire.*

EN la 2. de S. Pierre chap. 1. v. 19.

B iij

Nous avons aussi la parole des Prophetes plus ferme , à laquelle vous faites bien d'entendre. *Notez que S. Pierre loüe ceux qui lisent les Prophetes ; & son pretendu successeur blâme ceux qui lisent les Evangiles !*

Deut. ch. 17. v. 18. & 19. Quand le Roi sera assis sur le trône de son Royaume , il écrira pour soi le Deuteronomie de cette Loi en un livre, prenant l'exemplaire des Prêtres Levitiques , lequel il aura avec soi , & le lira tous les jours de sa vie. *Notez que les Rois ne s'en doivent point fier aux Sacrificateurs. Dieu les oblige à lire eux-mêmes toute leur vie les ordonnances du Roy des Rois.*

Josué ch. 1. v. 8. Que le volume de cette Loi ne bouge de ta bouche : ains mediteras en icelui jour & nuit , afin que tu gardes , & fasses selon tout ce qui est écrit en icelui. *Lecteur , voyez ici un General d'armée , obligé par un commandement exprés , à lire & à mediter les saintes Escritures.*

Aux Actes ch. 8. v. 27. & 28. Voici un homme Ethiopien , Eunuque , de grande autorité & pouvoir sous Can-

dace Reine des Ethiopiens, commis sur toutes les richesses d'icelle & qui étoit venu pour adorer en Jerusalem; Et retournoit étant assis en son chariot, & lisoit le Prophete Esaïe. *Si ce personnage lisoit avant que d'être Chrétien, j'estime qu'il lisoit encore plus souvent étant Chrétien, s'il lisoit les Prophetes lors qu'il ne les entendoit point, il est vrai semblable qu'il les lisoit encore plus soigneusement lors qu'il les entendit. Cependant ce n'étoit pas un Ecclesiastique, mais un Surintendant des Finances.*

Chap. 17. v. 11. Or c'étoient des plus nobles qui fussent en Thessalonique, qui avoient reçu la parole avec toute promptitude, journellement cherchans les Ecritures pour savoir s'il étoit ainsi. *Que les nobles, qui se veulent dispenser de lire l'Ecriture, apprenent ici leur leçon.*

EN la 2. à Tim. ch. 3. v. 15 Tu as scû dès ton enfance les saintes lettres, *Lecteur, voyez ici un enfant exercé aux saintes lettres: Et aujourd'hui les hommes vieillissent sans y rien connoître.*

*Remarquez que l'Apôtre S. Paul adresse la plûpart de ses Epîtres non pas*

*à des Prêtres ou à des Evêques seulement: mais en general. Aux Eglises de Dieu, aux sanctifiez en Jesus-Christ, & à tous ceux qui invoquent le nom de nôtre Seigneur Jesus Christ. Voyez aux Rom. chap. 1. v. 7. 1 Cor. 1. 2. 2 Cor. 1. 1. 1 Gal. 1. 2. Ephes. 1: 1. &c.*

*Et afin de montrer clairement qu'il écrivoit au peuple aussi-bien qu'au Pasteurs, il les distingue en son Epître aux Philip: c. 1. v. 1. Paul & Timothée serviteurs de Jesus-Christ, à tous les Saints en Jesus-Christ qui sont en Philippes avec les Evêques & Diacres.*

*Ainsi S. Jaques adresse son Epître aux douze lignées qui sont éparfes, ch: 1. v. 1.*

*Et S. Pierre adresse sa 1. Epître aux étrangers épars en Ponte, en Galatie, en Capadoce, en Asie, en Bithynie, ch. 1. v. 1.*

*Sa seconde Epître est encore plus generale, Simon Pierre, serviteur & Apôtre de Jesus Christ, à ceux qui ont obtenu foi pareille avec nous, par la justice de nôtre Dieu, & Sauveur Jesus-Christ, c. 1. v: 1.*

Quelle apparence d'empêcher les personnes fideles de lire les Epîtres qui leur sont adressées?

S. Jean dit qu'il écrit aux peres, aux jeunes gens, aux petits, afin d'obliger les personnes de tous âges de lire son Epître.

Et même il écrit en particulier à la Dame élûë & à ses enfans, 2 Jean 1. Or je n'estime pas que cette excellente & vertueuse femme fit scrupule de lire en sa famille la lettre que S. Jean lui écrivoit, mais les bigottes d'aujourd'hui en font un point de conscience.

Ajoutez à cela que les Apôtres ont formellement commandé que l'on lût leurs Epîtres.

Aux Coloffiens, chap: 4. v: 16. Quand cette Epître aura été lûë de vous, faites qu'elle soit aussi lûë en l'Eglise des Laodicéens, & que lisez aussi celle qui est des Laodicéens. Notez que S. Paul ne parle pas d'une Epître qu'il ait écrite aux Laodicéens, comme l'a fort bien remarqué le Cardinal Baronius, après S. Chrysostome & Theodoret, en ses Annales en l'an du Seigneur LX. en la Section 13.

En la 1. aux Theſſ. ch. 5. v. 27. Je vous abjure par le Seigneur, que cette Epître ſoit lûë à tous les ſaints freres.

*Mais en ce miſerable ſiecle, on arrache au peuple Chrétien ces Epîtres divines, pendant qu'on lui permet la lecture des livres ſales, & des chansons d'amour impudique.*

En l'Apoc. ch. 1 v. 3. Bienheureux eſt qui lit, & qui oit les paroles de cette Prophetie, & garde les choſes qui y ſont écrites. Si l'Esprit de Dieu appelle bienheureux ceux qui liſent l'Apocalypſe, qui eſt le livre le plus difficile de l'Ecriture, combien devons nous juger heureux ceux qui liſent les Evangelies, & les Epîtres des Apôtres, qui contiennent pluſieurs choſes familières, & aiſées à entendre? Malheureux donc le peuple de l'Egliſe Romaine, qui eſt privé d'une ſi grande conſolation.

## V.

*Que l'Ecriture n'eſt point Juge des Controverses, ni règle entiere de la foy. Bellarm. de Verbo Dei lib. 3. c. 3. Charron 3. Verité ch. 3. Baile Traité 1. Queſt. 8. & 9.*

**C**ontre ce qui est écrit en *Esaïe ch.* 8. v. 20.. A la Loy & au témoignage: que s'ils ne parlent selon cette parole, la lumière matutinale ne leur sera pas donnée. *Si les Prophete devoient être examinez par la loi, pourquoi est-ce que les Evêques ne seront pas examinez par l'Evangile?*

En *Josué ch.* 1. v. 7. Conforte-toi donc & sois vaillant à bon escient, afin que tu gardes, & fasses selon toute la loi que Moÿse mon serviteur t'a commandée: Tu ne déclineras point d'icelle ni à dextre ni à senestre, afin que tu entendes toutes les choses que tu fais.

Vers. 8. Que le volume de cette loi ne bouge de ta bouche: ains mediteras en icelui jour & nuit, afin que tu gardes & fasses selon tout ce qui est écrit en icelui. *Notez que Josué même, qui étoit le chef du peuple de Dieu, & la figure de Jesus-Christ, étoit obligé de suivre les règles de la parole écrite.*

Chap. 23. v. 6. Prenez courage & soyez soigneux de garder toutes les choses qui sont écrites au volume de la

Loi de Moïse, & ne déclinez d'icelles ni à dextre ni à senestre. *Notez que Josué qui avoit été réglé par l'Écriture, prescrit la même règle à ses successeurs. Il sera ainsi jusques à la fin du monde.*

En Nehemie, ou au 2. d'Esdras ch. 8. v. 8. & 9. Les Levites faisoient silence au peuple pour ouïr la Loi, & le peuple se tenoit en son degré. Et lûrent distinctement au livre de la loy de Dieu, & manifestement pour entendre, & entendirent quand on lisoit. *Notez que ces Messieurs ont extraordinairement brüillé ce beau passage pour en obscurcir la verité : car il y a selon l'Ébreu, Les Levites donnoient à entendre la loy au peuple, le peuple se tenant en la place. Et lisoient au livre de la loy de Dieu, & en donnoient l'intelligence par l'Écriture. On demande si un passage est obscur, qui nous en donnera l'intelligence? Apprenez d'ici que l'Écriture s'explique soy même; & que l'intelligence d'un passage nous éclaire en la connoissance de l'autre.*

En S. Marc ch. 12. v. 24. Ce que vous vous fourvoyez, n'est-ce pas pourtant que vous ne savez les Écritures, ni la puissance de Dieu? *Notez que comme*

*ignorer l'Écriture , est la source de toutes sortes d'erreurs , aussi à l'opposite à suivre la guide de l'Écriture , est un moyen de ne se fourvoyer jamais.*

En S. Luc chap. 16. v. 29. Ils ont Moïse & les Prophetes, qu'ils les oyent. Notez que par Moïse & les Prophetes nôtre Seigneur entend les livres de Moïse & des Prophetes. Nous pouvons dire de même , Nous avons Jesus-Christ & les Apôtres , écoutons les.

En S. Jean ch. 5. v. 39. Enquerez-vous diligemment des écritures : car vous estimez avoir par icelles vie éternelle , & ce sont elles qui portent témoignage de moi. Lecteur , considerez ici la dignité & la perfection de l'Écriture : vñ que Jesus-Christ nous y adresse pour y chercher le Sauveur & la vie.

Chap. 12. v. 48. Celui qui me rejette & ne reçoit point mes paroles , il a qui le juge : la parole que j'ai portée , sera celle qui le jugera au dernier jour. Pourquoi est-ce que cette parole de Dieu selon laquelle nous serons jugés au dernier jour , ne jugera pas maintenant toutes nos controverses ?

Aux Rom ch. 2. v. 16. Dieu jugera les secrets des hommes selon mon Évangile , par Jesus-Christ. Si l'Évangile doit juger les secrets des hommes , pourquoi ne

jugeroit-il les enseignemens que les hommes proposent en la Religion ?

Aux Actes ch. 17: v. 11. Or c'étoit des plus nobles qui fussent en Thessalonique qui avoient reçu la parole avec toute promptitude, journellement cherchant les Ecritures pour savoir s'il étoit ainsi. *Voyez ici la doctrine de S. Paul examinée par l'Écriture. Ne trouvez donc plus étrange si par la même règle nous examinons la doctrine du Pape.*

En S. Luc chapitre 24. v. 27. Commençant à Moïse & à tous les Prophetes, il leur déclara en toutes les Ecritures, les choses qui étoient de foy. *Voyez ici Jesus Christ lui-même prouvant par les ecritures ce qui est de soi. Et qui oseroit tirer d'ailleurs les preuve de la Religion Chrétienne?*

En la 1. aux Corinthiens chap. 4. v. 6. Or mes freres j'ai tourné cela sur moi & sur Apolos, à cause de vous: afin qu'apreniez en nous qu'outre ce qui est écrit, l'un contre l'autre ne s'enfle pour autrui. *Il y a selon le Grec. Afin que vous apreniez en nous que personne ne presume outre ce qui est écrit; & même dans une édition de la Bible de Louvain, imprimée à Roëen l'an 1648, vous*

trouverez ces mots. Afin qu'apreniez en nous de ne presumer outre ce qui est écrit. Si l'Eglise Romaine eût bien appris cette leçon, elle n'eût point enseigné tant de doctrines étrangères dont l'Ecriture ne fait nulle mention; car, voici comme l'Apôtre y procede.

Aux Actes chapitre 26, v. 22, Rendant témoignage à petit & à grand, ne disant rien fors les choses que les Prophetes & Moïse, ont predites devoir avenir. Voyez ici saint Paul suivant l'exemple de son Maître, puiser de l'Ecriture les preuves de tout ce qu'il enseigne: mais les Docteurs de l'Eglise Romaine veulent être plus sages que Jesus-Christ & que ses Apôtres.

Satan avoit eu l'audace d'attaquer J. Christ par l'Ecriture: mais c'est par cette même Ecriture que notre Seigneur le confond. En S. Matth, ch, 4, v. 7, & 10,

Ce même Sauveur refute les Sadducéens par l'Ecriture, en S. Matth, chap, 22. v. 31.

Pour terminer le différent agité au Concile de Jerusalem, S. Jaques allegue l'Ecriture: Actes ch, 15. v. 15.

L'Apôtre S. Paul enseigne à Rome, ce qui est de Jesus par l'Ecriture, Actes 28. v. 23.

Il combat toutes sortes d'erreurs par l'Ecriture. Voyez ses Epîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, &c.

La Reformation de l'Eglise sous le regne de Josaphat, se fait par l'Ecriture. Au 2. des Chron. c. 17. v. 9.

Le même se pratique sous le Regne du Roi Ezechias, 2. Chron. ch. 31. v. 3. & 4.

En l'une & en l'autre Reformation on rétablit le service de Dieu, selon les livres de Moïse. Prenez garde à cela, & vous verrez que c'est la vive image de la Reformation qui a été faite du tems de nos peres. On a rétabli le service de Dieu sur le modele que nous avons en la Loy & en l'Evangile.

Après le retour de la captivité de Babylone, ceux qui redresserent le service divin firent, ainsi qu'il est écrit en la Loy de Moïse, homme de Dieu, 1. Esdras, ch. 3. v. 2. Ainsi nos peres sortant de la Babylone spirituelle, on suivi ce qui est écrit en l'Evangile du Fils de Dieu.

## VI.

Qu'il faut recevoir avec obeïssance de foy, plusieurs choses qui ne sont point en l'Ecriture. Bell. de Verbo Dei, l. 4. c. 3, Coton lib. 2. c. 24. Baile Traité 1. Du Perron contre Tilenus.

**C**ontre ce qui est écrit aux Gal. ch. 1. v. 8. Or si nous mêmes ou un Ange du Ciel, vous evangelise autrement [ le mot Grec signifie non pas, autrement, mais outre ] que nous ne vous avons evangelisé, qu'il soit maudit.

maudit. C'est pourquoi nous avons en execration ceux qui enseignent le sacrifice de la Messe, le feu du Purgatoire, l'invocation des Saints, la veneration des Images, & autres abus semblables: Car nous ne trouvons rien de tel en l'Evangile.

En Exode ch 25 v 40 Dieu parle ainsi a Moïse Regarde donc, & fais selon le patron que tu as vû en la montagne. Si Moïse qui avoit vû Dieu face a face, ne met pas un lacet au tabernacle, que Dieu ne lui eût commandé: de quelle audace nous vent-on introduire en la Religion des doctrines que J. Christ, ni ses Apôtres n'ont jamais enseignées?

Au Deut. chap. 4. v. 2. Vous n'ajouterez rien à la parole que je vous commande, & n'ôterez rien d'icelle; gardez les commandemens du Seigneur votre Dieu, lesquels je vous commande. Si l'Eglise Judaïque ne devoit rien ajouter à ce que Dieu avoit commandé par Moïse, combien moins l'Eglise Chrétienne doit-elle ajouter à ce qui nous a été enseigné par les Evangelistes & les Apôtres?

Ch. 5. v. 32. Gardez donc & faites ce que le Seigneur votre Dieu vous a

commandé: vous ne declinerez ni à dextre ni à senestre. *Notez que Dieu ne défend pas seulement de se détourner à gauche. C'est à dire aux doctrines manifestement mauvaises: mais aussi de se détourner à droite, comme pour aller au devant des inventions humaines qui ont quelque apparence de devotion.*

Ch. 12 v. 32. Seulement ce que je vous commande vous le ferez au Seigneur, & n'y ajouterez rien, ni ôterez. *On nous veut obliger à recevoir les ordonnances des hommes avec les commandemens de Dieu; Mais Dieu veut que nous fassions seulement ce qu'il nous commande.*

En Jer: 32. v. 35. *les enfans d'Israël ont édifié les haut lieux à Baal qui sont en la vallée du fils d'Ennon, pour consacrer leurs fils & leurs filles à Moloc, ce que je ne leur ai pas commandé. Notez que Dieu represente ici le plus horrible de tous les pechez: Car ceux qui consacroyent leurs enfans a Moloc, les faisoient brûler dans un feu: cependant la raison qu'il allegue pour le condamner & le faire avoir en horreur est, qu'il ne le leur a pas commandé: C'est une raison generale qui condamne tout ce*

que les hommes ont introduit d'eux-mêmes en la Religion.

Aux Prov. ch. 30. v. 6. N'ajoute rien à ses paroles que tu ne sois repris, & que tu ne sois trouvé menteur. L'Eglise Romaine peche contre ce commandement, c'est pourquoi nous la reprenons à bon droit: Et tous les jours elle est convaincuë de ses mensonges.

Aux Gal. ch. 3. v. 15. Combien qu'un testament soit d'un homme, s'il est confirmé, nul ne le casse ou y ajoute. D'où vient donc que l'on ne s'arrête point au Testament du Fils de Dieu, vu qu'il a été ratifié par sa mort & signé de son sang?

Aux Col. ch. 2. v. 18. Que nul ne vous seduise à son plaisir par humilité & Religion des Anges, s'ingerant és choses qu'il n'a point vûës, étant temerairement enflé du sens de sa chair. Notez que l'Apôtre pour combattre l'adoration des Anges, se contente de montrer que c'est une invention humaine: pour nous apprendre que nous devons bannir de la Religion, tout ce que les hommes inventent d'eux mêmes, quelle que apparence qu'il y ait de devotion.

En l'Apoc. chap. 22. v. 18. & 19. Or je proteste à chacun qui oit les paroles de la prophetie de ce livre, si quelqu'un ajoûte à ces choses; Dieu ajoûtera sur lui les playes écrites en ce livre. Et si quelqu'un ôte des paroles du livre de cette prophetie, Dieu ôtera sa part du livre de vie, & de la sainte Cité, & des choses qui sont écrites en ce livre. *Ces maledictions conviennent à l'Eglise Romaine: car elle ajoûte plusieurs choses à toute l'Ecriture: comme les Indulgences, le Celibat des Ecclesiastiques, les vœux Monastiques, la distinction des viandes, &c. Elle en diminue aussi, comme le second commandement de la loi, la communion du Calice, &c.* VII.

*Qu'il faut servir Dieu selon la tradition des Anciens. Bellarmin de Verbo Dei, l. 4. c. 5. 6. & Cotton l. 2. c. 34 35.*

**C**ontre ce qui est écrit en Ezech. ch. 20. v. 18. & 19. Donnez-vous garde de cheminer és commandemens de vos peres, & ne gardez point leurs jugemens, & ne foyez point fouillez en leurs Idoles. Je suis le Seigneur vôtre Dieu, cheminez en mes commandemens, & gardez mes juge-

mens, & les faites. Il ne faut donc jamais ensuivre nos peres s'ils n'ensuivent les commandemens de Dieu qui est le Pere de nous tous: car nous serons jugez au dernier jour, non pas selon que nous aurons imité les actions de nos peres: mais selon que nous aurons obeï au commandemens de Dieu.

En Zacharie ch. i. v. 4. Ne foyez point comme vos peres ausquels les premiers Prophetes crioyent, disant, Le Seigneur des armées dit ainsi, retournez vous de vos mauvaises voyes & de vos pensées tres-mauvaises, & ne les ont pas écoutés, & n'ont pas entendu à moi, dit le Seigneur. Ce seroit une resolution diabolique de vouloir se conformer aux débauches de ses devanciers vicieux: il ne faut non plus imiter la corruption de la doctrine, que la corruption des mœurs: un fils ne doit point ensuivre la lubricité de son pere, encore moins son idolatrie.

En S. Mat. ch. 15. v. 1. & 2. Adonc vindrent à Jesus les Scribes & Pharisiens de Jerusalem, disans, pourquoi tes disciples outrepassent ils les traditions des Anciens? C'est la demande que les Docteurs de l'Eglise Rom. ont toujours

*en la bouche. Mais nous repondons com-  
me le Fils de Dieu répondit aux Phari-  
siens, v. 3. Et vous pourquoi outre-  
passez vous le commandement de Dieu  
par vôtre tradition?*

*Vers. 9. Ils m'honorent pour neant,  
enseignans les doctrines & les comman-  
demens des hommes. Que l'Eglise Ro-  
maine alegue tant qu'elle voudra la Tra-  
dition & l'Antiquité, le service qu'elle  
rend à Dieu ne lui peut être agreable:  
car ce ne sont que des doctrines & des  
commandemens des hommes.*

*En S. Marc. ch. 7. v. 5. 6. 7. & 8. Les  
Pharisiens & les Scribes l'interrogeoi-  
ent, disant, pourquoi ne cheminent  
point tes disciples selon l'ordonnance  
des Anciens: mais mangent le pain sans  
laver les mains? Et lui répondant leur  
dit, Certainement Esaïe a bien prophe-  
tizé de vous hypocrites: comme il est é-  
crit ce peuple. ci m'honore des levres,  
mais leur cœur est loin de moi: mais ils  
me servent en vain, enseignans les doc-  
trines & commandemens des hommes:  
car en delaisant le commandement de  
Dieu, vous retenez les traditions des  
hommes. Lecteurs, voyez icila descrip-  
tion de l'Eglise Romaine, qui foule aux*

pieds les commandemens de Dieu : pour élever les tradition des hommes. On souffre le vicieux qui viole le commandement de Dieu, mais on punit celui qui transgresse la tradition, en mangeant de la chair en un jour défendu.

Verf. 13. Metans la parole de Dieu à neant, par vôtre tradition. C'est ce que font les Docteurs de l'Eglise Romaine, dont les uns égalent & les autres preferent la Tradition à l'Ecriture, qui est la parole de Dieu. Et quand nous aleguons l'Ecriture, on nous opose la tradition.

EN la I. aux Cor. ch. II. v. I. Soyez mes imitateurs comme aussi je le suis de Christ. Notez que les Apôtres eux-mêmes, ne nous obligent pas à les imiter sinon entant qu'ils imitent Jesus-Christ. Mais les Papes veulent être obeis, non obstant toutes constitutions & ordonnances Apostoliques, & toutes autres choses contraires à leurs commandemens. Ce sont les clauses ordinaires des Bulles.

Et en la I. de S. Pierre ch. I. v. 18. & 19. Sachans que vous avez été rachetez de vôtre vaine conversation qui vous avoit été baillée par vos peres,

non point par choses corruptibles, comme par or ou par argent : mais par le précieux sang de Christ, comme d'un agneau sans souillure & sans tache. Cette action de graces doit être en la bouche de tous ceux que Dieu a retirez de l'Eglise Romaine : car ils se peuvent dire delivrez des observations les plus vaines qui furent jamais au monde.

## V I I I.

*Que l'état de l'Eglise est toujours visible, Bell. de Eccles. lib. 3. ch. 11.*

**C**ontre ce qui est écrit au 2. des Chron. ch. 15. v. 3. Plusieurs jours se passeront en Israël, sans le vrai Dieu, & sans Prêtre, & sans Docteur, & sans loi. *Quelle forme d'Eglise aparoissoit en Israël lors que le vray Dieu n'y étoit point publiquement reconnu, ni servi? Cependant alors il n'y avoit aucun autre peuple sur la terre qui fut la vraye Eglise.*

*Notez que l'on ne peut dire qu'il est seulement question des dix lignées, car il est ajouté au verset suivant. Mais quand ils se retourneront en leur angoisse, & qu'ils crieront au Seigneur le Dieu d'Israël, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront. Or nous ne lisons point que*

*les dix lignées depuis leur separation d'avec Juda se soient retournées à Dieu.*

*Quelle étoit la face de l'Eglise, lorsque Dieu tira Abraham du milieu des infideles & idolatres? Gen. 12.*

*Quelle étoit la face de l'Eglise, lorsqu'Israël étoit en Egypte? Dieu lui-même en parle ainsi en Ezech. ch. 20 v. 7. & 8. Je leur di, qu'un chacun rejette les empêchemens de ses yeux, & ne foyez point fouillez des Idoles d'Egypte: je suis le Seigneur vôtre Dieu. Et ils m'ont provoqué & ne m'ont pas voulu ouïr. Un chacun ne jetta point les abominations de ses yeux, & ne delaisserent point les Idoles d'Egypte: & je dis que je répandrois mon indignation sur eux, & que j'accomplirois mon ire en eux, au milieu de la terre d'Egypte. Il ne se peut représenter une corruption plus universelle en l'Etat Ecclesiastique, & au premier chef de la Religion.*

*Quelle étoit la face de l'Eglise sous les Juges d'Israël? Au livre des Juges ch. 2. v. 10. 11. 12. & 13. Et toute cette generation fut recueillie avec leurs peres, & autres sont venus lesquels n'ont pas connu le Seigneur, ni les œuvres*

qu'il avoit faites avec Israël: & les enfans d'Israël firent mal en la presence du Seigneur, & servirent a Baalim, & delaisserent le Seigneur le Dieu de leurs peres, qui les avoit tirez hors de la terre d'Egypte, & ont ensuivi les Dieux étranges & les dieux des peuples qui habitoient à l'entour d'eux, & les ont adorez, & ont émû le Seigneur à courroux en le delaisant & servant à Baal, & à Astaroth. *Considerez, lecteur, combien alors étoit défigurée la face de l'Eglise, en laquelle publiquement on adoroit les faux Dieux.*

*Qui veut voir les diverses eclipses de l'Eglise d'Israël, qu'il lise cette histoire des Juges, particulièrement les ch 2. 3. 4. 6. & 10.*

*Notez que durant le regne de Roboam fils de Salomon, des douzes lignées d'Israël, dix se revolterent du service de Dieu, adorant publiquement les veaux de Dan, & de Bethel, faits par le commandement de Jeroboam, 3. Rois 12.*

*Que si vous desirez de voir combien la face de l'Eglise a été défigurée, & combien de fois le service de Dieu a été interrompu parmi ceux de Juda, lisez l'histoire des Rois.*

Au troisieme des Rois chap. 18. v. 4. Car quand Jezabel mettoit à mort les Prophetes du Seigneur, icelui (*assavoir Abdias*) print cent Prophetes, & les cacha par cinquante & cinquante es cavernes, & les nourrit de pain & d'eau. On demande où étoit l'Eglise il y a quelques centaines d'années? Nous pouvons répondre que durant la fureur des persecutions les Fideles étoient en des cavernes, comme les Prophetes, où Dieu les nourrissoit du pain de sa parole, & des eaux saillantes en vie eternelle. Mais lors que nous demandons à ceux de la Communion de Rome où il étoient du temps des Apôtres, ils ne savent que répondre. Car en ce temps-là il ne se parloit ni de Transsubstantiation, ni de Messe, ni d'adoration de Sacrement, ni de Purgatoire, ni de Convent, ni d'invocation des Saints, ni de service des Anges, si ce n'est pour le condamner, ni de la veneration des images, ni rien de tout ce à quoi nous avons renoncé.

Chap. 19. v. 10. Par un zele j'ai été fort affecté pour le Seigneur le Dieu des armées, pource que les enfans d'Israël ont delaisié l'alliance du Seigneur, ils ont détruites autels & occis

par l'épée des Prophetes , & je suis delaislé seul , & ils cherchent mon ame pour me l'ôter. *Notez que Dieu se reserve toujours quelque reste selon l'election de grace , il connoit ceux qui sont siens : mais cela ne paroît pas aux yeux du monde. Ici l'Eglise est tellement cachée que même le Prophete Elie ne la voit point.*

Au 2. des Chron. ch. 38. v. 24. Et ainsi après qu'Acaz eut ravi tous les vaisseaux de la maison de Dieu , & rompu, il ferma les portes du Temple de Dieu, & se fit des autels en tous les coins de Jerusalem. *Notez, lecteurs, qu'en tout le monde il n'y avoit point de Temple dédié à Dieu , que le Temple de Jerusalem : cependant vous le voyez profané , & le service de Dieu en est banni.*

Versef 25 Aussi il edifia des Autels par toutes les Villes de Juda, pour brûler l'encens : & provoqua le Seigneur Dieu de ses peres à couroux. *Voyez l'idolatrie établie , non seulement en Jerusalem , mais par toutes les Villes de Juda.*

Chap. 29 v. 6. & 7. Nos peres ont peché, & ont mal fait en la presence du Seigneur nôtre Dieu, en le delaislant, ils

ont détourné leurs faces du Tabernacle du Seigneur, & ont tourné le dos : ils ont fermé les huis qui étoient au Porche, & ont éteint les lampes, & n'ont pas brûlé l'encens, & n'ont pas offert les holocaustes au Sanctuaire, au Dieu d'Israël. *Il est impossible de représenter une interruption plus absolue du service de Dieu.*

Chapitre 33. v. 3 & 4 Manassé restaura les hauts lieux qu'Ezechias son pere avoit démolis : & edifia des Autels à Baalim, & fit des bocages, & adora tout l'exercite du ciel & l'honora : il edifia aussi des Autels en la maison du Seigneur, de laquelle avoit dit le Seigneur, En Jerusalem sera mon Nom eternellement. *Lecteur, notez diligemment ce passage : car pour prouver que le vrai état de l'Eglise est toujours visible, on allegue les promesses de Dieu faites à l'Eglise, mais il ne s'en peut représenter de plus autentique que celle-ci, En Jerusalem sera mon Nom eternellement. Cependant vous voyez Jérusalem & le Temple rempli d'idoles.*

En Jeremie ch. 11. v. 13. O Juda ! tu avois autant de Dieux que de citez : aussi

toi, Jerusalem, selon le nombre de tes voyes, tu as mis les autels de confusion, les autels pour faire libation à Baalim. *Jerusalem est appelée la sainte Cité, Matth. 27. 53. Cependant vous y voyez regner l'idolatrie au souverain degré.*

Chap. 25. v. 11. Et toute la terre sera deserte & en ébahissement, & toutes ces gens-ici serviront au Roy de Babylone par septante ans. *Notez que durant cette longue captivité du peuple de Dieu, le Temple de Jerusalem étoit démoli, & le service de Dieu abattu.*

En Daniel chap. 9. v. 11. Et tous ceux d'Israël ont transgressé ta loi, & se sont détournés afin qu'ils n'ouïssent ta voix. *Notez qu'il parle de la Tribu de Juda, aussi bien que des autres. Car elle étoit alors captive en Babylone à cause de ses horribles impietez & de son execrable idolatrie.*

En la 2. à Tim. ch 4. v. 3. & 4. Un tems viendra qu'ils ne souffriront point la saine doctrine, ains ayans les oreilles chatouilleuses, ils s'assembleront des Docteurs selon leurs desirs, & détourneront leurs oreilles de la vérité, & s'adonneront aux fables. *Souvenez-vous, lecteurs, que devant que Dieu r'allumât en ce Royaume le flambeau de sa parole, les legendes fabuleuses étoient l'exercice du pauvre peuple.*

En l'Apocalypse ch. 12 v. 15 Deux ailes d'une grande Aigle furent données à la femme afin qu'elle s'envolât de devant le serpent au desert , en son lieu , là où elle est nourrie par un temps , & par des temps , & moitié de tems. C'est donc à tort que l'on demande que nous montrions en tout tems l'état visible de l'Eglise Chrétienne, car il est impossible de faire voir la trace de l'Aigle en l'air , Prov. 30. 19.

Chap. 13. v. 15 16. & 17. Et fera que tous ceux qui n'adoreront l'image de la bête, seront tuez , & fera que tous, petits & grands , riches & pauvres , francs & serfs , auront une marque en leur main dextre ou en leur front , & qu'aucun ne pourra acheter ou vendre , s'il n'a la marque , ou le nom de la bête , ou le nombre de son nom. *Vû que la bête doit mettre à mort ceux qui n'adherent point exterieurement à scs idolatries, comment est ce que durant sa tyrannie , l'Eglise peut avoir un état visible & florissant ?*

En S. Luc ch. 18. v. 8. Je vous dis , quand le Fils de l'homme viendra , pensez vous qu'il trouve foy en la terre ? *Quelle sera donc alors la face de l'Eglise ? Si on en croit le Cardinal Bellarmin , Toutes les ceremonies publiques de la Religion & les sacrifices cesseront, Bellarmin , de*

Roman. Pont. l. 3. c. 7. Or où il n'y a point de ceremonies publiques de Religion, l'Eglise n'a point d'état visible.

## IX.

Que l'Eglise Romaine n'a pû défailir. Bellarmin De Rom. Pontif. l. 4. ch. 4.

**C**ontre ce qui est écrit en l'Epître aux Rom. ch. 11. v. 20. 21. & 22. Toi tu es debout par foy : ne fois point trop sage, mais crain. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, garde qu'il n'avienne qu'aussi il ne t'épargne point. Regarde donc à la benignité & à la severité de Dieu : assavoir la severité sur ceux qui sont trébuchez, & la benignité de Dieu envers toi, si tu perseveres en bonté, autrement tu seras au ssi coupé. Notez qu'il est arrivé à l'Eglise Romaine, ce dont elle avoit été menacée par l'Apôtre : aussi n'avoit elle pas plus de privilege que tant de florissantes Eglises en Orient, edifiées par les Apôtres, lesquelles ont été asservies à Mahomet.

En la 1. aux Corinthiens ch. 10. v. 12. Que celui qui s'estime être debout, regarde qu'il ne tombe. Remarquez que l'Apôtre venoit de parler de la chute de l'Eglise Judaïque, laquelle avoit des promesses

promesses plus autentiques que l'Eglise Romaine, Dieu lui-même ayant dit, En Jerusalem sera mon Nom éternellement, 2 Chron. 33. 4.

En l'Apoc. chap. 18. v. 7. & 8. De tant qu'elle s'est glorifiée & qu'elle a été en delices, d'autant donnez lui tourment & pleur: car elle dit en son cœur, Je sieds Reine, & ne suis point veuve, & ne verrai point de deüil, pource en un jour viendront ses playes, mort, deüil, & famine, & sera brûlée au feu; Car Dieu est fort qui la jugera. Notez qu'il est parlé de Babilone, que Bellarmin avec la plûpart des siens confesse être Rome, Bell. de Rom. Pontif. lib. 2. c. 2. Ribera in Apoc. &c. Qui plus est le langage de l'Eglise Romaine nous y est représenté. Je suis la Reine de toutes les Eglises: je suis l'epouse du Fils de Dieu: je ne defaudrai jamais en la foi: mon état sera toujours heureux & florissant. Croyons donc que comme elle a quité le pur service de Dieu, & établi l'idolatrie, aussi elle perdra quelque jour sa felicité temporelle. Car le Seigneur est fort qui la jugera.

D

## X.

*Que Dieu a donné à son Eglise des conducteurs qui ne peuvent errer en la foi. Bellar. De Eccles. l. 3. cap. 14.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 3. v. 4 Dieu est véritable & tout homme menteur. Je ne voy point de privilege qui exemte de cette regle le Pape, ni ses Cardinaux.

En Esaïe ch. 42. v. 19 Qui est aveugle sinon mon serviteur, & sourd sinon celui à qui j'ai envoyé mes messagers ? Il y a en l'Hebreu sinon mon messager que j'ai envoyé. Notez que Dieu remarque que le plus grand aveuglement étoit alors en ceux qui devoient guider les autres.

En Esaïe ch. 56. v. 10. Toutes les guettes sont aveugles : ils ont tous été ignorans, ce sont chiens muets, qui ne peuvent abayer : ils voyent les choses vaines, & dorment, & aiment les songes. Voyez ici tous les conducteurs d'Israël, accusez d'ignorance, & de malice.

En Jeremie ch. 2. v. 8. Les Prêtres n'ont pas dit, où est le Seigneur, & ne m'ont pas connu en tenant la loi, & les Pasteurs ont été prevaricateurs contre moi, & les Prophetes ont prophetisé en Baal, & ont suivi les idoles. *Lecteurs voyez ici des Prêtres, des Pasteurs & des Prophetes convaincus d'une abominable profanation & idolatrie.*

Chap. 2. v. 26. & 27. Comme le larron est confus quand il est pris, ainsi sont confuses les maisons d'Israël, eux & leurs Rois, & les Princes, & les Prêtres, & leurs Prophetes, disans au bois, Tu es mon pere, & à la pierre tu m'as engendré: ils m'ont tourné le dos & non pas la face. *Chrétiens, ne vous étonnez plus si vous voyez aujourd'hui les Prêtres aussi bien que le peuple, se prosterner devant le bois & la pierre.*

En Ezechiel chapitre 7. v. 26. La loi perira du Prêtre, & le conseil des Anciens. *Notez que Dieu vouloit rabattre la confiance des Juifs qui disoient, (comme l'Eglise Romaine d'aujourd'hui,) La loi ne se perira pas du Prêtre, ni le conseil du sage,*

ni la parole du Prophete, *Jerem. 18:*  
18

Chap. 44 v. 10. Mais aussi les Levites qui se sont retirez loin de moi, en l'erreur des enfans d'Israël, & se sont retirez de moi pour aller après leurs Idoles. Notez qu'il est ici fait mention, non de la mauvaise vie des Levites: mais de leur corruption en la doctrine, & de leur idolatrie.

En S. Jean ch. 7 v. 48. 49. Aucun des Princes ou des Pharisiens a-t'il crû en lui? Mais ce populaire ici qui ne fait que c'est de la loi est maudit. C'est l'objection qu'on nous fait aujourd'hui, où sont vos Princes & vos celebres Docteurs? vous n'avez parmi vous que la lie du peuple.

Aux Act. ch. 20 v. 29. & 30. Je sçai cela qu'après mon depart il entrera parmi vous des loups ravissans, n'épargnans point le troupeau. Et se leveront d'entre vous mêmes des hommes anonçans des choses perverses. Notez que c'est d'entre les Evêques, qu'il se doit élever des loups ravissans, & des docteurs de mensonge.

En la 1 à Tim. ch. 4. v. 1. 2. L'Es-

prit dit notamment qu'és derniers tems aucuns se revolteront de la foi, s'amufans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des Diables: enseignant menfonges en hypocrisie, étant cauterisez en leur propre conscience. Notez que l'Apôtre parle de gens qui enseignent en l'Eglise Chrétienne. Or il ne sauroient faillir plus lourdement ni plus pernicieusement, qu'en adberant aux doctrines des Diables.

En la 2 aux Theff. ch. 2. v. 3. & 4. Que nul ne vous seduise aucunement: car ce jour là ne viendra point que premierement ne soit avenuë la revolte, & que l'homme de peché ne soit revelé: le fils de perdition, qui s'oppose & s'eleve contre tout ce qui est nommé Dieu, ou qu'on adore; jusques à être assis comme Dieu au temple de Dieu, se montrant soi même comme s'il étoit Dieu. Voyez ici le Prince d'orgueil assis au temple de Dieu, pour denoter sa domination sur l'Eglise. Il ne vient pas d'entre les ennemis: vñ qu'il est le chef de la revolte.

En Jer. ch. 22. v. 15. Des Prophetes de Jerusalem, est issuë toute la polu-

tion sur toute la terre. Des conducteurs de l'Eglise, vient toute la corruption qui est au monde: car ce n'est pas le peuple qui invenie & qui autorise les heresies.

EXODE 32. v. 4. & 5. Aaron leur fit un veau de fonte: & ils dirent, Iceux sont tes Dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter hors du pais d'Egypte. Ce que voyant Aaron, il edifia un autel devant icelui, & cria par voix de heraut, disant, demain est la solennité au Seigneur. Lecteurs, voyez ici un souverain Pontife qui autorise l'Idolatrie à la veuë du Soleil. En voici encore un autre.

Au 4. des Rois chap. 16. v. 11. & 12. Et Urias Prêtre édifia un autel selon tout ce qu'Acas le Roi avoit mandé de Damas: ainsi fit Urias Prêtre, jusqu'à ce qu'Acas Roi vient de Damas: & quand le Roi fut revenu de Damas, il vid l'autel & le revera, Notez que ce souverain Sacrificateur, non seulement consacre un autel conforme à celui des faux Dieux, mais qu'il le met au temple du vrai Dieu, & qu'il renverse avec Acas tout le service legitime:

3. Rois ch. 22. v. 20 21. & 22. Et le Seigneur dit, Qui decevra Acab le Roi d'Israël, afin qu'il monte & qu'il tombe en Ramoth - Galaad? Et l'un dit telle maniere de paroles, & l'autre autrement: mais un esprit sortit & s'arrêta devant le Seigneur, & dit, je le decevrai: auquel dit le Seigneur, En quoi? icelui dit, Je sortirai & serai esprit de mensonge en la bouche de tous les Prophetes. Et le Seigneur dit, Tu le decevras & vaincras, fors, & fai ainsi. *Notez que cette assemblée possédée par l'esprit de mensonge, étoit de quatre cens Prophetes v. 6. Il ne se trouve que Michée de veritable.*

En S. Mat. chap 26. v. 65. & 66. Le Prince des Prêtres déchira ses vêtemens, disant, il a blasphemé, qu'avons nous plus à faire de témoins? voici, vous avez ouï maintenant le blasphème: que vous en semble? eux répondans dirent, il est coupable de mort. *Le souverain Pontife de l'Eglise Romaine n'a point plus de privilege que Caïphe: il ne se faut*

## X I.

*Qu'il faut suivre les Docteurs qui ont la  
succession, Bellar. De Eccl. l. 4. c. 8.*

**C**E qui est faux, s'il est question de  
ceux qui succedent à la chaire, &  
non pas à la sainte doctrine: car  
il est écrit en Jeremie chap. 23. v. 16.  
Le Seigneur des armées dit ces choses,  
Ne veüillez écouter les paroles des  
Prophetes, qui vous prophetisent  
& vous deçoivent: ils parlent la vi-  
sion de leur cœur, & non point par  
la bouche Seigneur. Dieu ne veut pas  
que nous écoutions même les Prophetes,  
s'ils ne parlent par sa bouche.

En Esaie, ch. 8. v. 20. A la loi & au  
témoignage: que s'ils ne parlent selon  
cette parole, la lumiere matutinale ne  
leur sera pas donnée. Notez que Dieu  
vouloit qu'on examinât les Prophetes par  
le témoignage de sa parole, Pourquoi  
est ce que les Prêtres & les Evêques ne  
subiront pas le même examen?

En S. Math. ch. 16. v. 6. Et Jesus dit à

ses disciples , Avisez & vous donnez garde du levain des Pharisiens & Saducéens.

Verf. 12. Ils entendirent qu'il n'avoit pas dit qu'ils se donnaissent garde du levain de pain , mais de la doctrine des Pharisiens & Saducéens. *Notez que Jesus-Christ veut que nous-nous donnions garde , non seulement de la mauvaise vie des Docteurs, mais aussi de leur mauvaise doctrine.*

Aux Galates chapitre 1. v. 8. Or si nous mêmes , ou un Ange du Ciel, vous evangelise autrement que nous ne vous avons evangelisé , qu'il soit maudit. *Tant s'en faut que nous devions ensuire ceux qui succedent à la chaire des Apôtres, & ne succedent point à leur doctrine, que les Apôtres même, voire les Anges du Ciel, qui en matiere de salut annoncent quelque chose autrement que l'Evangile, doivent être maudits? Et comme emporte le mot Grec, ils doivent être execration.*

1. Theſſ. chap. 5. v. 21. Eprouvez toutes choses, retenez ce qui est bon. *Notez ici que l'Apôtre ne veut pas que nous recevions indifferemment tout ce qui nous est enseigné : mais il nous exhorte à discerner le vrai d'avec le faux.*

1. Jean ch. 4. v. 1. Bien aimez ; ne croyez pas à tout esprit , mais éprouvez les esprits s'ils sont de Dieu : car plusieurs faux Prophetes son venus au monde. Il ne faut pas tant avoir égard à la personne qui parle , qu'à la qualité des choses qu'il annonce.

Aaron avoit été apelé immediatement de Dieu à la Sacrificature : cependant devoit-il être suivi lors qu'il fit une idole , & qu'il lui consacra un jour de fête ? Exode 32.

Urie Sacrificateur , par succession non interrompuë depuis Aaron , devoit-il être suivi lors qu'il renversa le service de Dieu , & qu'il introduisit l'idolatrie au Temple de Jerusalem ? 4. Rois 16.

Caiphe souverain Pontife par succession continuée depuis quinze cens ans , devoit-il être suivi lors qu'il condamna Jesus-Christ comme blasphemateur ? Pouvoit-on dire Amen aux resolution du Concile où Jesus-Christ est déclaré digne de mort ? Math. 26.

Faloit-il rejeter Jesus-Christ , avec les Pharisiens assis en la chaire de Moïse ? Math. 23. 2. Jean 7. 48

Les Brebis du Seigneur sont-elles obli-

gées à suivre ces loups ravissans qui devoient s'élever d'entre les Evêques ?  
Act. 20.

Faut-il suivre les Docteurs qui enseignent les doctrines des Diabes, quelque succession qu'ils prétendent ? 1. Timot. 4.

Faut-il suivre la revolte du Fils de perdition parce qu'il s'est assis au Temple de Dieu ? 2. Thess. 2.

Faut-il faire hommage à la Bête, sous ombre qu'elle a des cornes semblables à celles de l'Agneau ? Apoc. 13. 11.

Enfin, comme les Fideles de l'Ancien Testament ne devoient point suivre leurs Docteurs qui étoient idolatres, & qui condamnoient Jesus-Christ, les Fideles du Nouveau Testament ne doivent non plus suivre les Docteurs qui autorisent l'idolatrie, & qui condamnent la doctrine de Jesus-Christ, quelque succession qu'ils prétendent.

## XII.

Que la multitude est une marque de l'Eglise. Bellarmin de Eccles. l. 4. c. 7.

**C**ontre ce qui est écrit en S. Math. ch. 7. v. 13. & 14. Entrez par la porte étroite, car c'est la porte large & le chemin spacieux qui mène à

perdition , & grand nombre y a qui entrent par icelle. Car la porte est étroite , & le chemin étroit qui mene à la vie , & peu y en a qui la trouvent. *Notez que la multitude suit le chemin de perdition , & le petit nombre est au chemin du salut , il vaut mieux aller au Ciel avec peu de personnes , que de courir en Enfer en grande compagnie.*

En Exode chap. 2. v. 2. Tu n'ensuivras point la multitude pour mal faire ; & ne consentiras en jugement à la sentence de plusieurs pour devoyer de la verité. *On ne doit point imiter les débauches d'une multitude ; encore moins se conformer à leur erreur.*

En S. Math. ch. 20. v. 16. Plusieurs sont appellez, mais peu sont élus. *Il en a été ainsi de tous tems : l'Eglise est fort petite au regard de tout le monde.*

En S. Luc ch. 12. v. 32. Ne craignez point petit troupeau , car il a plû à votre Pere de vous donner le Royaume. *Notez que l'Eglise est appelée petit troupeau , & Babylone qui lui est opposée , est apelée la grande Cité , Apoc. 16 19.*

*Considerez la suite de l'histoire de l'Eglise. Plus de seize cens ans après la*

*création du monde , l'Eglise étoit composée de huit personnes qui entrèrent en l'Arche. En la Genese ch. 7. v. 13.*

*Prés de deux mille trois cens ans après la création du monde , l'Eglise étoit composée de septante personnes qui descendirent en Egypte. Exod. 1. 5.*

*Plus de trois mille ans après la création du monde , le Prophete Elie parloit en cette sorte , au 3. des Rois ch 19. v. 10. Les enfans d'Israël ont delaisse l'alliance du Seigneur , ils ont détruit tes Autels , & ont occis par l'épée tes Prophetes , & je suis delaissé seul , & ils cherchent mon ame pour me l'ôter. De quel côté étoit alors la multitude ?*

*Quatre cens Prophetes menteurs , & un seul veritable , 3. Rois ch. 22.*

*En S. Jean ch. 6. v. 66. & 67. Dès cette heure là plusieurs de ses Disciples s'en allerent arriere , & ne cheminoient plus avec lui. Dont Jesus dit aux douze. Vous en voulez vous aussi aller ? Si les Apôtres eussent suivis les maximes d'aujourd'hui , ils eussent répondu , Ouy Seigneur , nous-nous en allons : car la multitude n'est point de ton côté.*

Chap. 12. v. 37. & 38. Et combien qu'il eût fait tant de signes devant eux, ils ne crurent point en lui ; afin que la parole d'Esaye le Prophete fut accomplie, laquelle il a dite, Seigneur qui a crû à nôtre parole, & à qui est revelé le bras du Seigneur ? *Ne vous étonnez donc plus, si en ce siecle, où la verité est prêchée avec tant de clarté, vous voyez tant de peuples perseverer en leur incredulité.*

En S. Matth. chap. 27. v. 20. Les Princes des Prêtres & les Anciens persuaderent au populaire qu'ils demandassent Barrabas, & qu'ils fissent mourir Jesus. *Alors pour suivre la multitude il faloit crier contre le Sauveur du monde. Qu'il soit crucifié, vers. 22.*

Aux Actes ch. 1. v. 15. En ces jours là ( *c'étoit l'Ascension de Jesus-Christ* ) Pierre se leva au milieu des freres : or là étoit une compagnie environ de six vingt personnes. *Notez qu'alors il n'y avoit point au monde une plus grande Assemblée de Chrétiens.*

En l'Apocli. chap. 13. v. 3. & 4. Toute la terre s'émerveilla après la Bête, & adorèrent le Dragon qui avoit donné pouvoir à la Bête, & ado-

rerent la Bête : disant, Qui est semblable à la Bête, & qui pourra combattre contr'elle? *Notez que peu de Disciples suivoient Jesus Christ, & voici toute la terre qui court après la Bête.*

Chapitre 13. v. 7. & 8. Il lui fut aussi donné de faire la guerre contre les Saints, & les vaincre : aussi lui fut baillée puissance sur toute lignée, & nation, & tous ceux qui habitoient en la terre l'ont adoré, desquels les noms ne sont point écrits au livre de l'Agneau, occis dès le commencement du monde. *Lecteur, considerez comme il est possible que tous les habitans de la terre adorent la Bête, & qu'en même temps la multitude soit du côté de l'Eglise.*

Chap. 7. v. 1. & 2. Vien, je te montrerai la damnation de la grande paillardie, laquelle se sied sur plusieurs eaux, avec laquelle les Rois de la terre ont paillardé & ceux qui habitent en la terre, & se sont enyvrez du vin de sa paillardie. *L'Esprit de Dieu avoit predict que les Rois & les peuples adhereroient aux idolatries de la grande Paillardie. Ceci n'a point besoin de commentaire.*

Vers. 15. Les eaux que tu as vûës, où la paillardie se sied, sont peuples,

& gens & langues. Notez que la Paillarde commande à la grande multitude, à plusieurs peuples & Nations. C'est dequoy se vante l'Eglise Romaine.

## XIII

Que la felicité temporelle est une marque de l'Eglise. Bellar. De Ecclesia, l. 4. c. 18.

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jean chap. 18. v. 36. Mon regne n'est point de ce monde. Mais le regne du Pape s'appelle, La gloire du monde. Car lors que l'on met la triple couronne sur sa tête, le maître des Ceremonies brûlant de l'etoupe crie par trois fois, Pater sancte, sic transit gloria mundi, Sacrar. Cerem. S. R. E. L, 1. sect. 2.

Pseaume 44. v. 14. Toute la gloire de la fille du Roy est par dedans. Mais de celle qui dit en son cœur, Je sieds Reine & ne suis point Veuve, & ne verrai point de deuil, A. poc. 18. 7. toute la gloire & toute la magnificence est en dehors.

En S. Math. chap. 7. v. 14. La porte est étroite, & le chemin étroit qui mène à la vie. Notez que le chemin & l'entrée de Paradis est difficile, Mais c'est la porte large & le chemin spacieux qui mène à perdition. v. 13.

En

En S. Math. ch. 16. v. 24. Si aucun veut venir après moi, qu'il renonce à soi même, & qu'il prenne sa croix & me suive. *Ce n'est pas une croix d'or ou d'argent, mais l'affliction pour l'Evangile.*

Chap. 24. v. 9. Ils vous livreront pour être affligés, & vous tuëront, & serez haïs de toutes gens à cause de mon Nom. *Si n'étions haïs & persecutez pour la profession de l'Evangile, nous ne serions pas assurez d'être de la vraie Eglise.*

En S. Jean ch. 15. v. 20. Ayez souvenance de la parole que je vous ai dite, Le serviteur n'est point plus grand que son maître: s'il m'ont persecuté; aussi vous persecuteront-ils. *La vie de nôtre Seigneur Jesus Christ a été une persecution continuelle. Or Dieu veut que nous soyons conformés à l'image de son Fils, Rom 8. 29*

Chap. 16. v. 2. Ils vous feront sans synagogues: même le temps vient que quiconque vous fera mourir, pensera faire service à Dieu. *Nos peres n'ont que trop éprouvé les effets de ce zele furieux.*

Ch. 16. v. 20. En verité, en verité,

E

je vous di, que vous pleurerez & lamenteriez, & le monde s'éjouira: vous ferez contristez, mais vôtre tristesse fera convertie en joye. *Toutes choses ont leur saison, Ecclef. 3 1. Le monde rit maintenant, mais un jour il grincera les dents. Nous pleurons ici bas, & là-haut Dieu essuyera nos larmes, Apoc. 7.*

Aux Actes chap. 14. v. 21. & 22. Paul & Barnabas retournerent à Listre, en Iconie, & Antioche, confirmans les courages des disciples, & les exhortans de demeurer en la foi; & que par plusieurs tribulations il nous faut entrer au royaume de Dieu. *Si donc nous n'étions point affligés, nous ne croirions pas être au chemin du Royaume des Cieux.*

En la 2. à Tim. chap. 3. v. 12. Tous ceux aussi qui veulent vivre en la crainte de Jesus-Christ, souffriront persecution. *Mais les enfans de Babilone se glorifient de ce qu'ils sont en delices, Apoc. 18 7.*

En l'Apoc. ch. 12. v. 14. 15. & 16. Quand le dragon eut vû qu'il étoit de-jetté en terre, il persecuta la femme qui avoit enfanté le mâle. Mais deux

aîles d'une grande aigle furent données à la femme, afin qu'elle s'envolât de devant le serpent au desert, en son lieu, là où elle est nourrie par un temps, & par des temps, & moitié de temps. Et le serpent jettade l'eau comme un fleuve de sa gueule après la femme, afin qu'il la fit emporter par le fleuve. *Notes que le dragon qui jette des eaux après la femme, represente la fureur du Diable, qui excite les peuples contre l'Eglise, laquelle Dieu nourrit longuement dans le desert.*

Chap. 13. v. 7. Il lui fut aussi donné (à la Bête) de faire guerre contre les Saints, & les vaincre. *Où étoit alors la prosperité de l'Eglise?*

Chap. 17. v. 4. La femme (la grande paillardie) étoit acoutrée de pourpre & d'écarlate, & ornée d'or, & de pierres precieuses, & de perles: tenant en sa main une coupe d'or, pleine d'abomination & d'ordure de sa paillardise. *C'est la description de la splendeur & de la corruption de Rome: & voici l'équipage des fideles Martyrs.*

Aux Heb. ch. 11. v. 36. 37. & 38. Et les autres ont été éprouvez par moi;

queries & batures; davantage aussi par liens & prisons; ils ont été lapidez; ils ont été sciez: ils ont été tentez: ils ont été mis à mort par occision de glai-ve: ils ont cheminé ça & là vêtus de peaux de brebis & de chevres; destituez, affigez, tourmentez. Desquels le monde n'étoit pasdigne, errans és deserts, & montagnes, & cavernes, & trous de la terre.

## X I V.

*Que les Miracles sont une marque de  
P'Eglise. Bell. de Eccles. lib. 4. c. 14.*

**C**ontre ce qui est écrit au Deut. ch:  
13. v: 1, 2, 3, 4, & 5. S'il se leve  
au milieu de toi un Prophete, ou qu'il  
se die avoir vû en songe, & te donne  
signe ou miracle, & avienne ce qu'il  
a dit, & te die, cheminons après d'au-  
tres Dieux lesquels vous n'avez point  
connus, & servons à iceux; tu n'é-  
couteras pas les paroles de ce Prophe-  
te, ou de ce songeur: car le Seigneur  
vôtre Dieu vous tente, pour être fait  
manifeste si vous l'aimez de tout vô-  
tre cœur & de toute vôtre ame, ou  
non. Vous cheminerez après le Sei-

gneur vôtre Dieu. & le craindrez, & garderez ses commandemens, & obeïrez à sa voix, & le servirez, & vous ajoindrez à lui: mais ce Prophete, ou forgeur de songes, sera mis à mort: car il a parlé pour vous détourner du Seigneur vôtre Dieu. *Il ne se peut rien alleguer de plus exprés. Car voici un Prophete qui predit les choses à venir, & qui fait des signes & miracles: cependant Dieu ne veut point qu'on lui prête l'oreille, parce qu'il annonce une fausse doctrine. C'est donc en vain que l'Eglise Romaine allegue ses pretendus miracles, pour confirmer sa doctrine erronée.*

En S. Matth ch 7.v. 22. & 23. Plusieurs me diront en cette journee là, Seigneur, Seigneur, n'avons nous pas prophetizé en ton Nom? Et n'avons-nous pas jetté hors les Diables en ton Nom? & n'avons-nous pas fait plusieurs vertus en ton Nom? Et lors je leur dirai, Je ne vous connu onques; departez vous de moi vous tous qui faites iniquité. *Penez à ceci ô Prêtres, qui vous vantez de chasser les Diables au Nom de Jesus, cependant que*

*vous combattez la doctrine de Jesus.*

Chap. 24. v. 24 & 25. Faux Christs & faux Prophetes se leveront, & feront grands signes & miracles, voire pour seduire les élus même s'il étoit possible; voici je le vous ai predict. *Mettre aujourd'hui les miracles entre les marques des bons Docteurs, est comme qui diroit que la fièvre ardente est une marque de santé: vñ que les faux Prophetes doivent faire de grands signes & de grands miracles. Quand ils feroient mille fois davantage cela ne seroit pas capable de nous seduire: car J. Christ nous en a préavertis.*

En la 2. aux Theff. ch. 2. v. 9. Duquel méchant (*fils de perdition*) l'avene-ment est selon l'operation de Satan, en toute puissance, & signes, & prodiges de mensonge. Certes ce n'est point sans mystere que le mystere d'iniquité s'est avancé par des miracles de mensonges; & que l'Eglise Romaine se vante de faire des miracles. Car c'est la marque & la livrée du fils de perdition.

En l'Apoc. ch. 13. v. 13. & 14. Et fit grands signes (*assavoir la Bête qui a des cornes semblables à l'Agneau*) voire jusques à faire descendre du feu

du Ciel en terre devant les hommes ; & seduisoit les habitans de la terre, à cause des signes qu'il lui étoit donné de faire devant la Bête. *Souvenez vous du feu saint Antoine, des foudres du Pape, de tous les faux miracles de l'Eglise Romaine, & si vous voulez voir un abrégé de ces beaux miracles, lisez le livre intitulé, Fleurs des Exemples, ou Catechisme historial.*

X V.

*Que S. Pierre n'avoit pas seulement une primauté d'ordre : mais aussi une primauté de domination, Bell. De Rom. Pontif. lib. 1. cap. 10. 11. &c,*

**C**ontre ce qui est écrit en S Marc. ch. 10 v. 42 43 44 & 45 Mais Jesus les apelant a foi, leur dit, Vous savez que ceux que l'on voit dominer sur les Nations les maîtrisent, & leurs Princes usent d'autorité sur elles, mais il ne sera point ainsi entre vous : ains quiconque voudra être le plus grand entre vous, sera votre serviteur ; & quiconque d'entre vous voudra être le premier, sera le servi-

teur de tous. Car aussi le Fils de l'homme n'est point venu pour être servi, mais pour servir, & donner sa vie en rançon pour plusieurs. *Notre Seigneur Jesus-Christ ne pouvoit faire entendre plus clairement, qu'entre ses disciples, il n'y auroit nulle primauté de domination.*

En S. Matth. ch. 19. v. 28. Jesus leur dit, Je vous dis en verité, que vous qui m'avez suivi en la regeneration, quand le Fils de l'homme sera assis au trône de sa majesté, vous aussi, dis-je, serez assis sur douze trônes, jugeans les douze lignées d'Israël. *Notez que les Apôtres sont ici representez assis sur douze trônes, pour nous apprendre qu'ils avoyent une égale autorité.*

Chap. 3. v. 8. Ne foyez point apelez Maîtres, car un seul est vôtre Maître, & vous tous êtes freres. *Un Evêque seroit estimé hors du sens, qui appelle- roit le Pape son frere, ou son compagnon de service. Cela seroit capable de le faire mettre à l'Inquisition.*

En S. Luc ch. 22. v. 24. Il avint aussi un debat entr'eux lequel d'eux seroit estimé le plus grand. *Notez que ce*

*debat arriva la veille de la passion de Jesus-Christ, depuis ces paroles du 16. de S. Matth. Je te donnerai les clefs. Si S. Pierre eût été établi chef des Apôtres, il n'y eût pas eu de dispute entr'eux touchant la primauté.*

**Vers. 25 & 26.** Mais il leur dit, les Rois des Nations les maîtrisent, & ceux qui usent d'autorité sur icelles, sont nommez bienfaiteurs. Mais il n'est point ainsi de vous, ains le plus grand entre vous, soit comme le moindre: & celui qui va devant, comme celui qui sert. *Lecteur, notez ici deux choses. 1. Que sur le debat de la primauté, Jesus-Christ ne dit point qu'il l'a donnée à S. Pierre. 2. Il defend aux Apôtres non seulement de dominer comme les Rois, mais aussi de dominer comme les Rois qu'on nomme bienfaiteurs: Pour répondre à ceux qui disent que J. Christ defend de dominer comme les mauvais Rois.*

**En S. Jean chap. 20. v. 22. & 23.** Jesus-Christ souffla sur ses Disciples, & leur dit, recevez le S. esprit. A tous ceux auxquels vous pardonnerez les pechez, ils leur seront pardonnez; & à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus. *Notez que la puissance de lier & de délier, qui avoit été promise à S. Pierre, Math. 16. est ici don-*

## 64 *Abregé des*

*née à tous les Disciples indifferemment.*

Aux Ephes. chap. 2. v. 20. Edifiez sur le fondement des Apôtres & des Prophetes, dont J. Christ même est la maîtresse pierre du coin. Notez que les Prophetes & les Apôtres sont ici mis en même rang : à Jesus-Christ seul appartient la prééminence.

Apoc. 21. 14. Et le mur de la Cité ayant douze fondemens, & en iceux les noms des douze Apôtres de l'Agneau. Voyez encore ici les douze Apôtres élevez en un même degré d'honneur.

Notez que S. Pierre se met au rang des Anciens, c'est à dire des Pasteurs de son temps, & ne s'attribuë aucune domination.

En la 1. de S. Pierre ch. 5. v. 1. 2 & 3. je prie les Anciens qui sont entre vous, moi qui suis Ancien avec eux, & témoin des souffrances de Christ, & qui suis aussi participant de la gloire, laquelle sera revelée. Paissez le troupeau de Dieu qui vous est commis, en ayant égard sur icelui, non point par contrainte, mais volontairement, selon Dieu : non point pour gain deshonnête, mais d'un prompt courage, & non point comme ayant seigneurie sur le

clergé & peuple de Dieu, mais tellement que soyez exemples du troupeau par bonne affection. *Considerez, lecteur, combien cette humilité de S. Pierre est contraire à l'orgueil du Pape Martin V. qui donnant commission à l'un de ses Nonces, se donne à soi-même ces titres fastueux & sacrileges : Le tres-saint & tres-beat qui a l'arbitre ou le pouvoir celeste, qui est Seigneur en terre, successeur de Pierre, le CHRIST du Seigneur, le Seigneur de l'Univers, le pere des Rois, la lumiere du monde, le souverain Pontife* Vous trouverez cela mot pour mot dans le Concile de Sienne.

*S. Pierre n'est pas toujours nommé le premier, comme Marc 16.7. Jean 1. 14. 1. Cor. 1. 12. & Gal. 2. 9.*

*Il ne parle pas le premier au Concile de Jerusalem : car il y avoit déjà eu une grande dispute avant qu'il prit la parole, Actes 15. 7.*

*Il ne prononça pas la conclusion du Concile. v 13.*

*La legation vers les Gentils ne se fait point par S. Pierre. v. 22.*

*Le decret du Concile ne se publie point en son Nom, v. 23.*

*Il partage les charges Ecclesiastiques avec les autres Apôtres, comme associé & compagnon en l'œuvre du Seigneur. Gal. ch. 2, v. 9. Et quand Jacques, Cephass & Jean ( qui sont estimez être les colonnes ) ont connu la grace qui m'étoit donnée, ils*

m'ont baillé à moi & à Barnabas la main d'association: afin que nous allions aux Gentils, & eux à ceux de la Circoncision.

*S. Paul se dit égal à lui en toutes choses. Aux Ga. chap. 2. v. 6 Et n'ai rien appris de ceux qui semblent être quelque chose, il ne me touche en rien quels ils ayent été autrefois: car Dieu n'accepte point l'apparence extérieure de l'homme: car ceux qui sont en estime ne m'ont rien apporté d'avantage.*

*En la 2. aux Cor. ch. 11. v. 5. J'estime que je n'ai été en rien moindre que les plus excellens Apôtres. Il n'étoit pas donc moindre que S. Pierre, non seulement quant à l'ordre & à la doctrine: mais aussi quant à l'autorité. Car il soutient qu'il n'a été en rien moindre que les plus excellens Apôtres.*

*Il est envoyé en commission, Actes 8. v. 14. Or quant les Apôtres qui étoient en Jerusalem, eurent oui dire que Samarie avoit reçu la parole, ils leur envoyèrent Pierre & Jean. Aujourd'hui ce seroit un prodige si les Evêques entreprennent d'envoyer le Pape prêcher le Carême en Allemagne.*

*On lui fait rendre conte de sa charge;*  
**Actes chap 11. v. 2. & 3.** Quand donc  
**Pierre** fut remonté en **Jerusalem**, ceux  
 de la circoncision débattoient contre  
 lui, disans, Pourquoi est-tu entré  
 chez des hommes incircconcis, & as  
 mangé avec eux? Adonc **Pierre** com-  
 mençant leur expola tout par ordre.

*Il est repris publiquement par l'Apôtre*  
**S. Paul**, **Gal 2 v. 11.** Et quand  
**Pierre** fut venu en **Antioche**, je lui re-  
 sistai en face, parce qu'il étoit à re-  
 prendre.

**Verset 14.** Mais je vi qu'ils ne che-  
 minoient point de droit pied, selon la  
 verité de l'Evangile, je dis à **Pierre** de-  
 vant tous. Si toi qui es **Juif**, vis com-  
 me les **Gentils**, & non comme les  
**Juifs**, pourquoi contrains-tu les **Gen-  
 tils** à **Judaïser**? *Un Evêque seroit au-  
 jourd'hui bien reçu qui s'adresseroit au  
 Pape pour le censurer: car quand il traî-  
 neroit au Diable des peuples innombra-  
 bles, personne ne doit presumer de l'en re-  
 prendre,* **Distinct. 40. cap. Si Papa**

## XVI.

Que le Pape est souverain Pontife, le Chef, l'Epoux & le fondement de l'Eglise. Bellar. De Pontif. Rom. l. 2. c. 31.

**C**ontre ce qui est écrit aux Hebr. ch. 5. v. 4. Nul ne s'attribuë cet honneur, ( de Pontife ) ains celui qui est appelle de Dieu comme Aaron, Or où est la vocation du Pape au Pontificat ? Et où est-ce que Jesus-Christ lui a donné le pouvoir d'établir des Sacrificateurs de son corps ?

Aux Ephes. ch. 1. v. 22. & 23. Dieu a assujetti toutes choses sous les pieds d'icelui Jesus-Christ, & l'a constitué Chef sur toute l'Eglise: laquelle est le corps d'icelui & l'accomplissement de celui qui accomplit tout en tous. Notez que nôtre Seigneur Jesus-Christ n'est pas seulement comparé à un Chef naturel, pour nous apprendre que comme au corps humain il n'y a qu'un seul chef, autrement ce seroit un corps monstrueux, ainsi en l'Eglise il n'y a qu'un seul Chef, dont nous sommes les membres: Car comme le corps est un, & a plusieurs membres: mais tous les membres de ce corps qui est un, jaçoit qu'ils soient plusieurs, sont un corps, en telle maniere aussi est Christ. 1. Cor.

12. v, 12,

Aux Ephes. chap. 5. v. 23. Le

mari est chef de la femme ainsi que Christ est Chef de l'Eglise ; & pareillement est le Sauveur de son corps. Notez qu'en matiere de mariage il n'y doit point avoir de Lieutenant. Or nôtre Seigneur Jesus-Christ est le Chef de l'Eglise en même façon que le mari est chef de la femme. Il ne doit donc point à cet egard avoir de Lieutenant ni de Vicair. Notez encore que l'Apôtre joint ensemble, être Chef & Sauveur. Celui qui n'est point le Sauveur de l'Eglise n'en peut être le Chef.

En S. Jean ch 3. v. 29. Celui qui a la mariée est le marié : mais l'ami du marié, qui assiste, & qui l'oit, est fort éjoui pour la voix du marié, dont cette mienne joye est accomplie. Notez l'orgueil de l'Evêque Romain, qui se dit le marié, mais il ne pouvoit comme S. Joan se dire l'Ami du marié ; vû qu'il le persecute en ses membres, & qu'il foule aux pieds sa doctrine.

En la 1. aux Cor. ch 3. v. 11. Nul ne peut mettre autre fondement que celui qui est mis, lequel est J. Christ. Notez que l'Apôtre ne dit pas seulement que Jesus-Christ est le fondement, mais il enseigne qu'il n'y en peut avoir d'autre. Certes il faut que le mensonge ait ici la bouche close : Car il ne se peut rien dire de plus formel.

XVII.

Que l'Antechrist ne doit venir que peu avant la fin du monde, Bell. 2. R. Pont, l. 3. c. 3.

**C**ontre ce qui est écrit en la 2. aux  
 Theff. ch. 2. v. 7. & 8. Déjà le se-  
 cret d'iniquité se fait : seulement  
 celui qui se tient maintenant, tienne,  
 (l'Apôtre parle de l'Empire Romain, au jugement  
 des plus celebres Docteurs de l'Eglise Romaine)  
 jusqu'à ce qu'il soit aboli, & lors le  
 méchant sera manifesté. Notez que le  
 mystere d'iniquité se tramoit dès le temps  
 de l'Apôtre S. Paul, & qu'il y a long tems qu'il  
 doit être révelé, vû que depuis plusieurs siecles,  
 l'ancien Empire Romain est aboli.

En la 1. de S. Jean ch. 2. v. 18.  
 Jeunes enfans, le dernier tems est ; &  
 comme vous avez oui, que l'Ante-  
 Christ vient : dès maintenant même il  
 il y a plusieurs Antechrists : dont nous  
 connoissons que c'est le dernier tems.  
 Notez que dès le tems de S. Jean il y avoit plusieurs  
 Antechrists qui preparoient le chemin au grand  
 Antechrist. Tellement que s'il n'étoit pas encore  
 arrivé il suivroit de bien loin ses precursers.

Chap. 4. v. 3. Tout esprit qui ne con-  
 fesse point Jesus-Christ, n'est point de  
 Dieu, & tel esprit est l'Antechrist, du-  
 quel vous avez oui parler qu'il vien-  
 dra, & est déjà maintenant au monde.  
 L'Antechrist étoit déjà en la personne des precur-  
 sers.

Notez

Notex qu'il avoit été predit en i' Apocalypse que l'Antechrist seduiroit les Nations, qu'il domineroit sur les Rois & sur la multitude des peuples; qu'il feroit la guerre aux Saints & les vaincroit, & qu'il se glorifieroit de la splendeur & de la durée de son regne. Or ces choses là ne se peuvent faire en peu d'années.

## XVIII.

*Que nous ne devions pas nous separer de l'Eglise Romaine. Bell. De Eccl. l. 3. c. 2. C'est l'opinion commune.*

**C**ontre ce qui est écrit en l'Apoc. ch. 18. v. 4. Sortez d'icelle mon peuple, afin que ne soyez participans de ses pechez, & que ne receviez de ses playes. Notez que Dieu parle ici de l<sup>a</sup> grande Babylone qui est assise sur sept montagnes, qui est revêtué de pourpre & d'écarlate, & qui commande aux Rois de la terre. Le Cardinal Bellarmin confesse que c'est la description de Rome, & même il soutient que cela ne se peut appliquer à aucune autre, parce qu'alors il n'y avoit point de Ville située sur sept montagnes qui commandât à des Rois. De Pontif. Rom. l. 20. c. 2. il est donc impossible de demeurer en la communion de Rome sans être souillé de ses pechez, & participer au tourment qui lui est préparé.

Aux Rom, ch, 16, v, 17, Or je vous prie, freres, que preniez garde à ceux qui font dissensions & scandales contre

F

la doctrine que vous avez aprise, & vous retirez d'eux. Notez que nous-nous sommes separez des Romains d'aujourd'hui, parce qu'ils rejettent la doctrine que les anciens Romains avoyent reçue de l'Apôtre S. Paul.

En la 2. aux Cor ch. 6. v. 17. & 18. Départez-vous du milieu d'eux, (*à savoir des Idolatres*) & vous en separez, dit le Seigneur, & ne touchez à chose souillée, & je vous recevrai, & vous ferai pour pere, & vous me serez pour fils & pour filles, dit le Seigneur Tout-puissant. Dieu n'avouera jamais pour ses enfans ceux qui adberent aux ennemis de sa gloire, & qui suivent les bannieres trempées au sang des Martyrs.

Aux Galat. ch. 1. v. 9. Si aucun vous evangelise autrement que ce que vous avez reçu, qu'il soit maudit. Il n'y a rien de plus contraire que l'Evangile du Fils de Dieu & l'Evangile de Rome: l'un nous donne la coupe benite, l'autre nous la refuse: l'un nous sauve par grace, & l'autre par merite: l'un nous assure de la misericorde de Dieu, l'autre nous en fait douter, &c.

En la 1. de S. Jean. ch. 5. v. 21. ER-

fans gardez vous des idoles. Or l'idolatrie est en l'Eglise Romaine, en laquelle on adore des croix materielles & on se prosterne devant les images; & même on y adore un morceau de pain de la souveraine adoration dont on adore Dieu.

Notez que l'on ne doit point avoir de communion avec une Eglise qui enseigne la doctrine des Diabes: Or l'Eglise Romaine enseigne une doctrine que le S. Esprit appelle doctrine des Diabes, 1. Tim. 4. Nous ne devons donc point avoir de communion avec l'Eglise Romaine.

En Jerem. ch. 51. v. 9. Nous avons medeciné Babylone, & si n'est pas guerrie, delaissions-la, & nous en alons un chacun en sa terre, car son jugement est parvenu jusques au ciel, & est élevé jusques aux nuës. Nous avons remontré a l'Eglise Romaine ses erreurs, & elle ne les a point reformées: au contraire, elle a excommunié & persécuté à feu & à sang ceux qui ont publié la verité. C'est pourquoi nous l'avons abandonnée. Car ceux qui lui adherent seront punis avec elle d'une punition épouvantable.

## X I X.

*Que les prieres & le service public  
peut être fait en une langue non enten-  
due du peuple. C. de Tren. Sess 22. c. 8.  
& can. 9. Bell. de Verbo Dei, l. 2. c. 15.*

**C**ontre ce qui est écrit en la 1. aux  
Cor. ch. 14. v. 6, 7, 8, 9, 10, & 11.  
Maintenant, freres, si je vien à  
vous parlant langages que vous profite-  
rai-je, si je ne vous parle par revelation,  
ou par science, ou par prophetie, ou par  
doctrine; Et de fait, les choses qui  
sont sans ame, qui donnent son, soit  
haut-bois, soit harpe, si elles ne don-  
nent distinction en leurs tons, com-  
ment connoitra t'on ce qui est joué  
sur le haut-bois ou sur la harpe? Car  
si la trompette donne un son inconnu,  
qui se preparera à la bataille? Pareille-  
ment aussi vous, si vous ne prononcez  
de votre langue parole signifiante, com-  
ment entendra-t'on ce que se dit? car  
vous ferez parlans en l'air. Il y a (se-  
lon qu'il avient) tant de manieres de  
langages au monde, & rien n'est  
muet. Si donc je ne sçai la vertu

de la voix, je serai barbare à celui qui parle, & celui qui parle me sera barbare, *C'est ce qui arrive entre le Prêtre & le peuple quand on chante la Messe. Car l'un est barbare à l'autre.*

Verf. 13, 14. 15. & 16. Parquoi que celui qui parle langage, prie de pouvoir interpréter. Car si je prie en langage, mon esprit prie, mais mon intelligence est sans fruit, Quoi donc? je prierai d'esprit, mais je prierai aussi d'intelligence: je chanterai d'esprit, mais je chanterai aussi d'intelligence. Autrement, si tu benis d'esprit celui qui est du simple populaire, comment dira-t'il Amen à ton action de graces? car il ne fait que tu dis. *Quand on fait des prieres ou des actions de graces en Latin, comment le commun peuple François peut-il dire Amen: vñ qu'il n'entend pas ce que l'on dit?*

Verf. 21. & 22. Il est écrit en la Loi, pourtant parlerai-je à ce peuple ici en autres langues, & par levres étrangères: & encore ainsi ne m'oi ront-ils point, dit le Seigneur. Parquoi les langues étrangères sont pour signe, non point aux fideles, mais

aux infideles. Peuples abusez, ouvrez vos yeux, & au lieu d'admirer le service pompeux de vôtre Eglise, aprenez que c'est un signe de l'ire de Dieu, de ce que l'on vous parle en un langage qui vous est étranger & barbare.

## X X.

Qu'il y a des lieux plus saints que les autres, & que c'est une œuvre de piété d'y vouër des pelerinages. Bellar. De cultu Sanct. l. 3. c. 8.

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jean. ch. 4. v. 21, 23, 24. Femme croi - moi que l'heure vient que vous n'adorerez le Pere n'en cette montagne, n'en Jerusalem. Mais l'heure vient, & est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & verité: car aussi le Pere en demande de tels qui l'adorent. Dieu est esprit, & faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & verité. Prenez garde à ceci, ô superstitieux, qui vouëz des pelerinages à Jerusalem, & à nôtre Dame de Mont-serrat, de Lorette, de Liesse, & d'autres lieux semblables: comme si Dieu y étoit mieux adoré qu'ailleurs!

En Malachie, ch. i. v. 11. Depuis le Soleil levant jusques au Soleil couchant mon Nom est grand entre les Gentils, & en tout lieu est sacrifiée & offerte à mon Nom une oblation nette. *Notez que les sacrifices spirituels de la nouvelle alliance, s'offrent en tous lieux, parce que c'est le service qui sanctifie le lieu, & que ce n'est pas le lieu qui sanctifie le service. Notez encore que l'oblation spirituelle des Chrétiens est apelée nette, parce qu'elle est sanctifiée & renduë agreable à Dieu par Jesus Christ, 1 Pierre 2.*

En la 1 à Tim. ch. 2. vers. 8. Je veux donc que les hommes fassent prières en tout lieu, levant leurs mains pures, sans ire & sans question. *Notez que Dieu est present partout, & qu'en quelque lieu que nous soyons, nous sommes également proches du Ciel.*

1 Cor. ch. 10. v. 26. La terre est au Seigneur & le contenu d'icelle. *Toute terre où Dieu est invoqué, est une terre sainte.*

*Nôtre Seigneur Jesus-Christ prêchoit en la montagne, S. Mat. ch. 5. en la nacelle, ch. 13. au desert, ch. 14.*

F iiij

*Les disciples s'assemblent en une maison, Actes ch. 1, 2, 12. & 20.*

*S. Paul fait sa priere sur le bord de la mer, Actes ch. 21. v. 5.*

*Il y avoit une Eglise en la maison d'Aquile & de Priscille, 1 aux Cor. ch. 16. v. 19.*

*En la maison de Nymphe, aux Colloffiens ch. 4 v. 15.*

*Et en S. Matth. ch. 18. v. 20. Là où il y en a deux ou trois assemblez en mon nom je suis là au milieu d'eux. Il vaut mieux ouïr la verité en des cavernes, que d'ouïr retentir le mensonge sous des voutes azurées : & prier Dieu en une grange, que de le blasphemer en un palais.*

## X X I.

*Qu'il y a d'autres Mediateurs envers Dieu que nôtre Seigneur Jesus-Christ, Bellar. De Sanctorum beatitudine, lib. 1. c. 20.*

**C***ontre ce qui est écrit en la 1. à Tim. ch. 2. v. 5. Il y a un Dieu, & un Moyenneur entre Dieu & les hommes, assavoir Jesus-Christ homme. Notez que comme il y a un*

*Dieu, il y a aussi un Mediateur. C'est donc une impieté, & de poser plusieurs Dieux, & d'enseigner plusieurs Mediateurs.*

*En S. Jean ch. 6. v. 68. Seigneur, à qui irons nous ? tu as les paroles de vie éternelle. Aurons-nous notre recours aux Anges ? nous adresserons-nous aux Saints ? mais il n'y a que Jesus Christ qui nous puisse sauver.*

*Chap. 10. v. 9. Je suis la porte, si aucun entre par moi il sera sauvé. Notez que cela convient à Jesus-Christ seul. Car en toute la Parole de Dieu aucune creature n'est appelée la porte du ciel. C'est l'Eglise Romaine qui a inventé ce blasphème.*

*Chap. 14. v. 6. Je suis le chemin, & la vérité, & la vie: nul ne vient au Pere sinon par moi. Notez que Jesus-Christ ne nous enseigne pas seulement qu'il est le chemin: mais qu'il nous apprend qu'il n'y a point d'autre chemin pour aller à Dieu que lui. Nous n'y pouvons donc aller par les Saints.*

*Et v. 13. Quoi que vous demandiez à mon Pere en mon Nom, je le ferai: afin que le Pere soit glorifié par le*

*Fils. Puisque tout ce que nous demandons au Pere au nom du Fils, nous est accordé, pourquoi nous adresserions-nous à d'autres Mediateurs ?*

*Aux Actes chap. 4 v. 12. Et n'y a point de salut en aucun autre ; car aussi il n'y a point d'autre nom sous le Ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvez. Les hommes peuvent inventer, & le Diable peut suggerer divers moyens de salut, pour abuser le monde : mais Dieu n'en a point ordonné d'autre que Jesus-Christ.*

*Aux Ephes. ch. 2 v. 18. Par lui nous avons tous deux en un esprit accés au Pere. Qu'est-il besoin d'autre Mediateurs, puisque le Fils nous rend le Pere accessible & favorable ?*

*En la 1. de S. Jean ch. 2. v. 1. Mes petits enfans, je vous écri ces choses, afin que ne pechiez point, que si aucun a peché, nous avons un Avocat envers le Pere, J. Christ le juste. Pour plaider une cause civile, on ne s'adresse point à ceux qui n'ont point été reçûs Avocats en la Cour. Ici qu'il s'agit du salut de nos ames, comment pourrions nous confier nôtre cause à ceux qui en la Cour celeste n'ont jamais reçû la qualite d'Avocats ? Nul ne s'attribuë cet honneur, ains celui qui est appellé de Dieu comme Aaron, Heb. 5. 4.*

Verf. 2. Car c'est lui qui est la propiciation pour nos pechez, & non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. *Notez que le S. Esprit joint ensemble l'intercession & la redemption, pour nous apprendre que celui qui n'est point Mediateur de redemption, ne peut estre Mediateur d'Intercession.*

Aux Rom. ch 8. v. 24. Christ qui est mort, & qui plus est, resuscité: lequel aussi est à la dextre de Dieu, & qui fait aussi requête pour nous. *Cette intercession de Jesus Christ, est fondée sur sa mort, & fait partie de sa sacrificature. Il n'appartient qu'à celui qui a répandu son sang en la Croix, de comparoître pour nous dedans le Sanctuaire celeste.*

Aux Hebreux ch. 7. v. 24. & 25. Cettui-ci (Jesus-Christ) pource qu'il demeure eternellement, a une Prêtrise perpetuelle, & pourtant aussi peut-il sauver à perpetuité, s'aprochant de Dieu par lui-même, toujours vivant pour interceder pour nous. *Notez que Jesus-Christ promet de sauver, non point ceux qui approchent de Dieu par les Saints ou par les Anges, mais qui en aprochent par lui même. Enfin, puisque le salut est accompli en Jesus-Christ, & qu'incessamment il intercede pour nous, qu'est il besoin d'avoir recours à d'autres Mediateurs?*

Chap. 12. v. 24. Nous sommes

venus à Iesus Mediateur du Nouveau Testament, & au sang épanché, parlant mieux que celui d'Abel. Notez que Iesus Christ est nôtre Mediateur en vertu du sang qu'il a répandu en remission de nos pechez, Que nul ne se dise, Je n'oserois aprocher de ce Mediateur. Car son sang ne crie point vangeance contre ses freres, comme celui d'Abel: mais il demande paix, grace, & misericorde pour les plus grands pecheurs qui ont le cœur touché de repentance.

En la 1. de S. Jean chap. 2, v. 1. & 2. Nous avons un Avocat envers le Pere, Iesus-Christ le juste. Car c'est lui qui est propiciation pour nos pechez; & non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. Notez que Iesus-Christ plaide la cause de tous ceux desquels il a expié les pechez par sa mort. C'est l'Avocat general de tous les Chrétiens & la seule bouche par laquelle nous parlons au Pere.

Notez encore que celui qui a charge de presenter à Dieu les prieres de l'Eglise, en doit couvrir les défauts & les rendre agreables à Dieu.

Cela a été jadis figuré en la personne

*du Souverain Sacrificateur , qui portoit sur sa tiare une lame de pur or , en laquelle étoit gravé, La Sainteté au Seigneur, dont Dieu parle ainsi , en Exode ch. 28. v. 37. & 38 Et sera sur la mitre apparente , au front du souverain Prêtre ; & portera Aaron les iniquitez des enfans d'Israël, en tous leurs dons & presents qu'ils offriront , & sanctifieront ; & sera continuellement la lame sur son front , afin que le Seigneur lui soit apaisé. Cela s'accomplit en Jesus-Christ qui est le corps & la verité de toutes les acien nes figures.*

*En la premiere de S. Pierre , chap. 2. v. 5. Vous aussi comme pierres vives, foyez edifiez pour maison spirituelle , & sainte Sacrificateure , pour offrir sacrifices spirituels agreables à Dieu par Jesus-Christ. Mais il n'y a point de creature qui par sa sainteté , ou par son merite , puisse couvrir les defauts de nos prieres , & les rendre agreables à Dieu. C'est pourquoi il n'y a Saint ni Sainte , qui puisse être nôtre Mediateur ou nôtre Mediatrix envers Dieu , ni lui presenter nos prieres.*

*Qu'il faut invoquer les Saints trépassés que Dieu a reçus en sa gloire, Bell. De Sanct. beat. l. 1. c. 19. Con. de Tr. sess. 25.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 10. v. 14. Comment donc invoqueront ils celui auquel ils n'ont point crû? Or on ne croit point aux Saints, autrement il faudroit ajouter un nouvel article au Symbole: on ne les peut donc invoquer.

Au Ps. 50. v. 15. Et m'invoque au jour de tribulation: je te delivrerai & tu m'honoreras. *Que l'on nous montre un semblable commandement d'invoquer les Saints, & à l'instant nous les invoquerons.*

Au Ps. 144. v. 18. Le Seigneur est près de tous ceux qui l'invoquent: de tous ceux qui l'invoquent en verité. *Peut-on dire le même des Saints? Mais leur essence n'est pas infinie pour être en tous les endroits du monde près de ceux qui les reclamation.*

En S. Math. ch. 11. v. 28. Venez à moi vous tous qui êtes travaillez & chargez, & je vous soulagerai. *Notez que comme les plus malades s'adressent aux Mede-*

eins les plus exquis, ainsi les plus grands pecheurs se doivent adresser à Jesus-Christ. Quant la raison seroit moins évidente, le commandement y est formel.

En S. Luc ch. 11. v. 1. Il avint aussi comme il prioit en quelque lieu, après qu'il eut cessé, qu'un de ses Disciples lui dit, Seigneur, enseigne nous à prier ainsi que Jean a enseigné ses Disciples. Notez qu'il ne disent pas, Enseigne nous à prier Dieu, mais en general, enseigne nous à prier: Car en ce temps-là prier absolument, ou prier Dieu, se prenoit pour une même chose. Voyons donc le modele sur lequel se doivent former toutes nos prieres.

Verf. 2. Et il leur dit, Quand vous priez, dites: Pere, ton Nom soit sanctifié, &c. On ne peut dire à un Saint, ni à un Ange, nôtre Pere &c. Ils se reconnoissent nos freres, & nos compagnons de service, Apoc. 12. v. 11. & 19. v. 20. On ne les peut donc invoquer.

En S. Jean ch. 14. v. 13. Et quoi que vous demandiez à mon Pere en mon Nom, je le ferai, afin que le Pere soit glorifié par le Fils. Mais il n'a rien été promis de semblable à ceux qui invoquent Dieu au nom des Saints.

Aux Actes ch. 2. v. 21. Quicon-

que invoquera le Nom du Seigneur ;  
sera sauvé , Mais il n'est dit en aucun  
lieu, Quiconque invoquera le nom de  
S. Pierre , ou de S. Paul sera sauvé.

Aux Romains ch 8. v. 15. Vous  
n'avez point reçu un esprit de servitu-  
de derechef en crainte , ains vous  
avez reçu l'Esprit d'adoption des en-  
fans de Dieu par lequel nous crions  
Abba Pere. Ceux donc qui n'osent ad-  
dresser à Dieu leurs prieres , n'ont point encore  
reçu son Esprit d'adoption. Car les enfans bien-  
nez , qui ont un Pere debonnaire , parlent à lui a-  
vec une liberté filiale.

Aux Galat. ch, 4, v. 6. Et pourtant  
que vous êtes enfans de Dieu , Dieu  
a envoyé l'Esprit de son Fils en vos  
cœurs , criant Abba Pere. Notez que  
ce ne peut être l'Esprit de Jesus-Christ qui pousse  
les hommes à invoquer les Saints ; car toutes les  
prieres qu'il forme en nos cœurs s'adressent à Dieu  
seul. Et notez encore que cet Esprit non seulement  
nous fait dire , mais nous fait crier Abba Pere ,  
pour nous apprendre à chasser les vaines craintes , &  
à prier Dieu en confiance.

Aux Ephs. ch. 3. v. 12. Par lequel  
( Jesus-Christ ) nous avons hardiesse &  
accès en confiance , par la foi que  
nous avons en lui. Si un fils de Roy ,  
bien aimé de son pere , nous donnoit accès à lui ,  
nous

*nous ne chercherions point d'autre introducteur. Puis donc que le Fils de Dieu nous donne accès à Dieu, voire accès en confiance, pourquoi chercherions nous d'autre Avocat pour nous adresser à Dieu?*

Aux Ebr. ch. 4 v. 15. Car nous n'avons point un Pontife qui ne puisse avoir compassion de nos infirmités, ains nous avons celui qui a été semblablement tenté en toutes choses; hors-mis péché. *Nous ne saurions nous adresser à personne qui sache mieux nos nécessités, qui ait plus de compassion de nos misères, qui ait plus de pouvoir de nous bien-faire, ni qui nous soit allié de plus près; car nous sommes membres de son corps, de sa chair & de ses os.* Ephes. 5.

Verf. 16. Allons donc avec confiance au trône de la grace, afin que nous obtenions miséricorde & trouvions grace pour être aidez en temps opportun.

*Notez encore que toutes nos prières & nos actions de grâces, sont des sacrifices spirituels. Or les sacrifices ne doivent être offerts qu'à Dieu. En la Loi de Moïse, Dieu n'en avoit point ordonné d'autres.*

Au livre des Juges chap. 13. verset 16. Si tu veux faire holocauste, offre-le au Seigneur.

Au Pseaume 50 verset 14, Sacrifie à Dieu sacrifice de louange, & rends au

Souverain tes vœux.

En Osée ch, 14. v, 3. Retournez-vous au Seigneur, & lui dites, Pardonne toute iniquité & pren le bien, & nous rendrons les vœux de nos levres.

Aux Ebr. ch. 12. v. 15. Offrons donc par lui (*Jesus-Christ*) sacrifice de loüange toujours à Dieu, c'est à dire le fruit des levres, confessans son Nom. Par ces passages & plusieurs autres semblables il paroît que nous ne devons point adresser nos prieres, nos loüanges & nos actions de graces qu'à celui auquel les enfans d'Israël offroient jadis leurs sacrifices de propitiation & de prospérité.

### XXIII.

*Que les Saints decedez savent nos necessitez particulieres. Bell. De sanctorum beatitud. l. 1. cap. 10.*

**C**ontre ce qui est écrit en l'Ecclesiaste, chap. 9. v. 5. & 6. Les vivans savent bien qu'ils doivent mourir, mais les morts ne connoissent plus rien, & si n'ont plus outre aucun salaire, car la memoire d'iceux est mise en oubli. Aussi l'amour, & la haine, & les enviës ensemble sont peries, & n'ont aucune part en ce siccle, ni

en l'œuvre qui est sous le Soleil. Si les morts ne connoissent plus rien de tout ce qui est sous le Soleil, il est plus clair que le jour qu'ils ne savent rien de nos necessitez particulieres.

Au 4. des Rois ch. 2. v. 9. Elie dit à Elizée, Demande ce que tu veux, afin que je te le fasse, avant que je sois ôté d'avec toi. Si les Saints decedez savoient nos necessitez, & pouvoient entendre nos demandes, Elie ne devoit pas dire à Elizée, Demande avant que je sois ôté d'avec toi. Car Elizée lui eût pû adresser ses prieres depuis son enlevement au Ciel.

Au 4. des Rois, ch. 22. v. 20. Dieu parle ainsi au bon Roi Josias. Pource, je t'assemblerai avec tes peres, & seras assemblé en paix en ton sepulcre, afin que tes yeux ne voyent tous les maux que je dois faire venir sur ce lieu-ci. Si ceux que Dieu retire en son repos, ne voyent point les miseres publiques, combien moins connoissent-ils nos necessitez particulieres?

En Job ch. 14. v. 21. Si ses fils sont nobles ou non nobles, il ne l'entendra pas. Notez qu'un pere mort ne fait pas

la prospérité, ou l'adversité de ses enfans propres; comment donc saura-t'il les nécessitez de tous les particuliers?

En Esaïe ch 63 v. 16. Car tu es nôtre Pere, & Abraham ne nous a pas fû, & Israëel ne nous a pas connu. Si les Saints decedez ne connoissent point la posterité qui vient apres eux, quelle apparence qu'ils connoissent l'état de tout le monde?

Notez que c'est un mensonge de dire qu'ils voyent la face de Dieu, voyent toutes choses en elle, comme en un miroir: car Jesus-Christ parle ainsi des Anges. En S Matth. ch. 18 v: 10. Prenez garde que vous ne méprisiez un de ces petits: car je vous di qu'és Cieux leurs Anges voyent toujours la face de mon Pere qui est és Cieux.

Cependant ils n'ont pas vû en la face de Dieu la vocation de Gentils; car voici comme en parle S. Paul aux ephes: ch. 3 v: 8, 9, & 10. Cette grace (dis je) m'a été donnée à moi qui suis le moindre de tous les Saints pour annoncer entre les Gentils les richesses incomprehensibles de Christ: & pour mettre en evidence à tous quelle est la communication du secret qui étoit caché

de tout temps en Dieu, qui a tout créé, afin que la sagesse de Dieu, qui est diverse en toutes sortes, soit manifestée aux principautez & puissances, és lieux celestes par l'Eglise.

*Ils ne voyent pas en la face de Dieu, quand sera le jour du jugement, En S. Marc. ch. 13. vers: 32. Or de ce jour là, & de l'heure, nul ne le fait, non pas même les Anges des Cieux.*

X X I V.

*Que les Saints decedez connoissent nos cœurs & nos secretes pensées, Bell.*

*De Sanct. beatit. l. 1. c. 20.*

**C**ontre ce qui est écrit au 3. des Rois ch. 8. v: 39. Et feras que tu donneras à un chacun selon toutes ses voyes, ainsi que tu auras vû son cœur. Car toi seul connois le cœur de tous les fils des hommes. *Notez que si les Saints connoissoyent nos cœurs & nos pensées par la contemplation de la face de Dieu, ou par revelation particuliere, on ne pourroit pas dire que Dieu seul connoit le cœur de tous les hommes.*

En Jerem. ch. 17. v. 9. Le cœur de l'homme est mauvais & inscrutable,

qui le connoitra? Certainement il n'y a que celui qui ajoûte au v. 10. Je suis le Seigneur qui sonde soigneusement le cœur, & éprouve les reins.

En la 1 aux Cor. ch. 2. v. 11. Qui est-ce des hommes qui sache les choses de l'homme finon l'esprit de l'homme qui est en lui? Il est sans doute qu'il n'y a que celui qui dit, Apoc. 2. 23. Toutes les Eglises sauront que je suis celui qui examine les reins & les cœurs.

## X X V.

*Que la Vierge Marie a été conçue sans peché. C: de Bâle, Sess. 36 Bellar. de Amiff. gr. Et stau pecc. l. 4. c. 15. C'est l'opinion commune des Cordeliers Et des Jesuites.*

**C**ontre ce qui est écrit en Job ch. 14. v. 4. Qui peut faire net celui qui est conçu d'orde semence, n'est-ce pas toi qui es seul? Il y a en l'Hebreu pas un. Or la Vierge Marie a été engendrée à la façon des autres hommes, par des personnes infectées du peché originel. Il n'y a que Jesus Christ qui en soit exempt, parce qu'il a été

conçu du S. Esprit, qui a sanctifié la nature humaine au ventre viriginal.

En l'Eccl. ch. 7. v. 21. Car il n'est aucun homme juste en la terre qui fasse bien, & qui ne peche. L'Ecriture n'excepte personne de cette regle, si ce n'est nôtre Sauveur qui a été fait semblable à nous en toutes choses, hormis le péché, Heb 2. & 4.

En S Luc ch. 1 v. 46. & 47. Marie dit, Mon ame magnifie le Seigneur; & mon esprit s'est éjoui en Dieu mon SAUVEUR, Notez que le salut presuppose perdition. Car Jesus-Christ est venu pour sauver ce qui étoit peri, Math. 18 11. Ceux qui ne sont point captifs n'ont pas besoin de redemption. Ceux qui sont sains n'ont point besoin de Medecin, mais ceux qui sont malades, Matth 9. 12.

Aux Rom. ch. 5. v. 12. Par un homme le péché est entré au monde, & par le péché la mort; & ainsi la mort est parvenue sur tous les hommes, en qui tous ont péché. Notez que tous ceux qui descendent d'Adam par propagation naturelle, reçoivent cette mauvaise semence au ventre de leur mere, com-

me David qui disoit au Psea. 50. v. 7.

Voici, certes j'ai été conçu en iniquité, & ma mere m'a conçu en pechez.

*C'est pourquoy nostre Seigneur & Sauveur a été engendré par miracle, sans operation d'homme. Car il nous falloit un tel Pontife, saint, innocent, sans macule, separé des pecheurs, exalté par dessus les Cieux, Heb: 7. 26.*

Verf. 18. Comme donc par un forfait la coulpe est venuë sur tous hommes en condamnation, ainsi aussi par la justice d'un, le benefice est venu à tous hommes en justification de vie.

*Notez que si la Vierge Marie n'eût aucunement participé au peché d'Adam elle n'eût en nul besoin d'être justifiée par Jesus Christ.*

Chap. 11. v. 32. Car Dieu a enclos tous en incredulité, afin qu'il fit misericorde à tous. *Si la Vierge Marie n'eût point senti la misere du peché, elle n'eût point en besoin de la misericorde de Dieu.*

En la 1. aux Cor: ch. 15. v: 22. Et comme tous meurent en Adam, pareillement tous seront vivifiés en Christ. *La Vierge donc étoit morte en Adam, puis qu'elle à été vivifiée par Jesus-Christ.*

En la 2. aux Cor: ch: 5. v: 14. Car la charité de Christ nous contraint, tenans cela pour resolu, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts. Ce qui serre plus étroitement les sacrez liens de l'amour qui est entre la Mere & le Fils, c'est que la mere l'a engendré, entant qu'homme: mais entant que Dieu, il est son Createur, & entant que Redempteur, il l'a rachetée par son sang. Il est mort pour lui donner la vie, puis qu'il est mort pour tous.

Je tien pour tout assuré que la bienheureuse Vierge, vrai exemple de devotion, n'oublioit point à reciter souvent la priere du Seigneur, Nôtre Pere, &c. Or l'une des clauses est celle-ci: Pardonne nous nos offenses. Tous les fois donc qu'elle prioit elle confessoit ses pechez devant Dieu.

Notez encore que la sainte Vierge a été sujette aux afflictions de cette vie, & à la mort. Car il est ordonné aux hommes de mourir une fois, Heb. 9. 27. Nomb. 16. 29. C'est le domicile ordonné à tous vivans, Job 30. 23. Or les miseres & la mort presuposent le peché. Car le gages de peché c'est mort. Rom. 6.

23. L'ame qui pechera celle-méme mourra, *Ezech. ch. 18. v. 20.* Dieu étant si bon & si misericordieux qu'il ne fait sentir aucune peine aux personnes purement & absolument saintes & innocentes, il faut de nécessité que ceux qui sont sujets aux afflictions & à la mort, endurent ces choses, ou comme creatures pecheresses, ou comme souffrans pour les pechez d'autrui. Or il n'y a que nôtre Seigneur Jesus Christ, qui étant saint, innocent, sans macule, & separé des pecheurs, *Hebr. c. 7. 26.* s'est mis en la place de nous pauvres pecheurs, & nous a rachetez à Dieu par son sang, *Apoc. 5. v. 9.* Il a souffert une fois pour nos pechez, lui juste pour les injustes, afin qu'il nous amenât à Dieu, *1 Pier. ch. 3 v. 18.*

Enfin, nôtre creance sur ce point est tellement claire, que la plupart des Jacobins sont de nôtre côté, & soutiennent cette verité & de bouche & par écrit.

XXVI.

*Que la Vierge Marie est la Reine du Ciel, la porte de Paradis, & le salut des vivans & des morts, comme il en est parlé aux Litanies qu'on lui adresse; & au Pseaume de Bonaventure.*

**C**ontre ce que dit la Bienheureuse Vierge elle-même, en S Luc ch i. v. 46, Adonc Marie dit, Mon ame magnifie le Seigneur. Notez qu'elle reconnoît Jesus-Christ pour son Seigneur, bien loin de se dire sa Dame, selon le blaspheme de quelque Litanie.

Verse 47. Et mon esprit s'est éjoui en Dieu mon Sauveur. Notez qu'elle embrasse Jesus Christ comme son Sauveur: Bien loin de se dire le salut des autres.

Verse 48. Car il a regardé l'humilité de sa servante: voici certes d'oresnavant toutes generations me diront bien-heureuse. Notez qu'elle ne dit pas, Tous les siècles m'adoreront & m'adresseront leurs prieres: mais toutes generations me diront bienheureuse. Suivant cette prophete nous la publions la plus heureuse d'entre toutes les femmes.

Chap. i i v. 27 & 28. Une femme d'entre le peuple éleva sa voix, & lui dit, Bienheureux est le ventre qui t'a porté,

& les mammelles , que tu as succées. Adonc il dit, Mais certes bien heureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu, & la gardent. *La Vierge est bien-heureuse d'avoir porté Jesus-Christ en son corps , mais encore plus heureuse de l'avoir porté en son cœur , & d'avoir crû en lui , comme en son Sauveur. Elle est bien-heureuse d'avoir alaité nôtre Seigneur , mais encore plus heureuse d'avoir elle-même succé le lait de pieté.*

En S. Jean ch. 2. v. 4. Et Jesus lui dit , quelle chose y a-t'il entre moi & toi femme , mon heure n'est point encore venue. *Notez que nôtre Seigneur Jesus-Christ parle à la bien-heureuse Vierge en cette sorte , non pas faite d'amour envers elle : car au plus fort de ses douleurs il lui témoigna ses tendres affections, la recommandant à son Disciple bien-aimé , Jean 19. Mais il vouloit aller au devant de l'abus & de la superstition , & nous empêcher de mettre la creature en la place du Createur.*

En Saint Matth. chap. 12 v 47 48, 49, & 50. Et quelqu'un lui dit , Voila, ta mere & tes freres sont dehors , demandant de parler à toi. Lui répondant.

dit à celui qui lui avoit dit cela, Qui est ma mere, & qui sont mes freres ? Et étendant sa main sur ses Disciples, dit, Voici ma mere & mes freres : car quiconque fera la volonté de mon Pere qui est es Cieux, icelui est mon frere, ma sœur & ma mere. *Notez que J. Christ ne produit point sa sainte Mere, devant les peuples qui l'envirounnoient. Il ne leur dit point, Voila la Reine & l'Imperatrice du Ciel & de la terre, devant laquelle il faut que tout genou se ploye. Voila l'échelle par laquelle vous monterez au Ciel, & la porte par laquelle vous entrerez en Paradis. Mettez votre confiance & votre esperance en elle. Au contraire pour les détourner doucement d'une pensée si grossiere, il leur apprend qu'il pretere la parenté spirituelle à la corporelle: & que s'ils veulent avoir l'honneur d'être sa Mere & ses freres, ils doivent faire de bon cœur la priere de David au Pseaume 142. Enseigne moi à faire ta volonté: car tu es mon Dieu.*

Et aux Actes ch. 4 v. 12. Et il n'y a point de salut en aucun autre ( qu'en nostre Seigneur Jesus-Christ, ) car aussi il n'y a point d'autre Nom sous le Ciel, qui soit donné aux hommes, par

lequel il nous faille être sauvez. Nous trouvons en la bien-heureuse Vierge l'exemple d'une foi, & d'une vertu admirable que nous devons imiter : mais nous ne devons point mettre nôtre confiance en elle : car ce n'est point en son nom que Dieu nous sauve.

## XXVII.

Qu'il faut adorer les Anges, & rendre aux Saints un service religieux. Bell. De cultu Sanct. lib. I. ca. 11. 12. 13. 14. Panigaroles Evêque d'Ast. 3. part. leçon 13.

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth. ch. 4. v. 10. Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à lui seul tu serviras. Notez que c'est en vain que l'on fait ici une distinction entre l'adoration de latric & celle de dulie; vû que toute adoration religieuse quelque nom qu'on lui puisse donner n'appartient qu'à Dieu, & qu'il veut être servi lui seul du service religieux.

Aux Coloss. chap. 2. vers. 18. Que nul ne vous seduise à son plaisir par humilité & religion des Anges, s'ingérant és choses qu'il n'a point vûës, étant temerairement enflé du sens de la chair. Notez que ceux qui rendoient aux Anges un service religieux, ne les faisoient pas égaux à Dieu, vû qu'ils le faisoient par humilité, comme s'estimans indignes de s'adresser immédiatement à Dieu. Cependant l'Apôtre les condam-

ne, parce que ce service là étoit une invention d'homme.

Aux Hebreux ch. 1. ver. 14. Ne sont ils pas tous Esprits fervans, & qu'il envoie pour servir, à cause de ceux qui recevront l'heritage de salut? Notez que Dieu a ordonné les Anges pour le service de l'Eglise; mais il n'a point ordonné que l'on rende aux Anges aucun service religieux.

Voyez ici des exemples de Saints & d'Anges qui n'ont pas voulu qu'on se prosternât devant eux pour les adorer.

Aux Actes ch. 10. v. 25. & 26. Avint que quand Pierre entroit, Corneille lui vint au devant, & se jetta à ses pieds, l'adora; mais Pierre le releva, disant, leve toy, je suis aussi homme.

Chap. 14. v. 14. & 15. Quand les Apôtres, Barnabas & Paul eurent entendu cela, (qu'on leur vouloit sacrifier) ils déchirerent leurs vêtemens, & faillirent au milieu de la troupe, crians & disans, Hommes, pourquoi faites-vous ces choses? nous sommes aussi hommes mortels, semblables à vous.

En l'Apoc. chap. 19. v. 10. Et je chû à ses pieds (savoir aux pieds de

*l'Ange*) pour l'adorer, & il me dit, Garde que tu ne le fasses. Je suis serviteur avec toi, & avec tes freres qui ont le témoignage de Jesus. Adore Dieu.

Et au chap. 22. v. 8, & 9. *Moy* Jean suis celui qui ai ouï & vû ces choses. Et après que j'eus ouï & vû, je chû pour adorer devant les pieds de l'Ange qui me montrait ces choses; mais il me dit, Garde toy de le faire, je suis serviteur avec toy & avec tes freres les Prophetes, & avec ceux qui gardent les paroles de la Prophetie de ce livre. Adore Dieu.

## XXVIII.

*Qu'il y doit avoir des images en la Religion.* II. Concile de Nicée, Bell. *De Imaginibus Sanct.* lib. 2. cap. 7. 8. 9. & 10.

**C**ontre ce qui est écrit en Exode ch. 20. v. 4. Tu ne te feras idole taillée, ni semblance quelconque des choses qui sont là sus au Ciel, ni ci-bas en la terre, ni és eaux de sous la terre. Notez qu'en matiere de Religion, Dieu ne défend pas seulement les Idoles taillées, mais generalement toute sorte de

de ressemblance des choses qui sont au Ciel, en terre, ou dessous la terre. Tellement que quand la distinction surannée de nos Adversaires entre Idole & Image, seroit véritable, elle ne les mettroit point à couvert des foudres de cette Loi divine.

Au Deut. ch. 5. v. 8. Tu ne te feras représentation taillée ni semblance quelconque de ce qui est au Ciel en haut, &c. Que nos Adversaires ne se plaignent plus de ce que nous avons tournée Image taillée, car image taillée & représentation taillée, sont une même chose. Qu'ils ne se plaignent plus aussi de ce que nous pressons contre eux ces divines paroles. Car il ne faut qu'entrer en leurs temples qu'ils appellent Eglises, & on y verra toutes sortes de représentations taillées & de ressemblances, de ce qui est au Ciel, en terre & dessous la terre.

Deut. ch. 27. v. 15. Maudit soit l'homme qui fera idole de taille ou de fonte, abomination au Seigneur, l'œuvre des mains des ouvriers, & le mettra en lieu secret. Remarquez cela contre les images que l'on met en Relique.

En S. Jean ch. 4. vers. 23. & 24.

H

L'heure vient, & est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & verité: car aussi le Pere en demande de tels, qui l'adorent. Dieu est esprit, & faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit & verité. *Ceux de l'Eglise Romaine ne sont point donc de vrais adorateurs: car adorer Dieu par les images corporelles n'est point l'adorer en esprit.*

En la 1 de S. Jean ch. 5. v. 21. Enfants, gardez-vous des idoles; Amen. *Notez que tout ce à quoi on rend un service religieux qui ne lui est point dû, est une idole.*

### X X I X.

*Que Dieu peut être représenté en bosse & en platte peinture, Bellar. De Imag.*

*Sanctorum, lib. 2. c. 8.*

**C**ontre ce qui est écrit au Deut. ch. 4 v. 13. Gardez donc soigneusement vos ames: vous n'avez vû aucune similitude au jour que le Seigneur votre Dieu a parlé à vous en Horeb du milieu du feu, afin que par aventure étant deceus, ne vous fassiez similitude taillée, ou image de mâle ou de femelle. *Notez que Dieu défend*

ici toute effigie & ressemblance par laquelle on entreprend de le représenter.

Que devient donc la distinction d'image & d'idole?

En Esaïe ch. 40. v. 18. A qui donc avez vous fait Dieu semblable, ou quelle image lui mettrez-vous? Il semble que ce soit pour se moquer de Dieu, & pour exposer la Religion en opprobre, que l'Eglise Romaine habille Dieu en Pape, & qu'elle souffre qu'on en fasse des bouillons de taverne.

Aux Actes ch. 17. v. 29 Comme ainsi soit que nous soyons le genre de Dieu, nous ne devons pas estimer la Divinité être semblable à or, ou argent, ou à pierre taillée par un art, & par invention d'homme. Ce n'est donc pas la ressemblance de Dieu que l'on voit aux Temples de l'Eglise Romaine, ce sont les chimères de l'esprit de mensonge.

Et aux Rom. ch. 1. v: 22. & 23. Se disans être sages, ils sont devenus fols, & ont changé la gloire de Dieu incorruptible, à la ressemblance de l'homme corruptible, & des oiseaux, & des bêtes à quatre pieds, & des reptiles. Vous diriez qu'il dépeint les Romains

d'aujourd'hui, qui representent le Père par un viellard, le S. Esprit par une colombe, & le Fils par un agneau.

Verf. 24. A raison dequoy aussi Dieux les a abandonnez aux concupiscences de leurs cœurs.

### X X X.

*Que les Images servent a instruire les ignorans, Bellar. De Imaginibus*

*Sanctor lib. 2. cap. 20.*

**C**ontre ce qui est écrit en Jerem ch. 10. v. 8. Ils seront tous ensemble prouvez être fols & insipiens, & la doctrine de leur vanité est un bois. Certes il n'y a point de plus grande folie que de vouloir être enseignez par des images muetes.

Verf. 14. & 15. Tout homme est fait fol par la science; tout ouvrier est confus en sa taillure: car ce qu'il a fait par fonte est faux, & n'y a point d'esprit en eux: ce sont choses vaines, & l'œuvre est digne d'en rire: ils périront au temps de leur visitation.

Quand on considere la varieté des images qui sont dans les Temples de l'Eglise Romaine, il y auroit sujet de rire, si Dieu n'y étoit offensé. Un jour les idoles en auront honte, & les jette-

ront aux taupes & aux chauve souris,  
E ai 2. 20

Habacuc ch. 2. v. 18. Que profite le simulacre taillé, parce que son facteur l'a taillé, ou qu'il l'a fondu, & fait une fausse image? Quand on habille Dieu en Pape, avec la mitre & la triple couronne, c'est un enseignement-fonge: car jamais Dieu n'a revêtu un tel habit.

Zacharie ch. 10. v: 2. Les simulacres ont parlé inutilement. Si les images donnent tant d'instruction, le peuple de l'Eglise Romaine devroit être fort sçavant, mais il n'y a point de peuple plus ignorant que celui qui est rempli d'images.

Pf. 115. v: 4 5 6, & 7. Les idoles des Gentils sont or & argent, les œuvres des mains des hommes: ils ont bouche, & ne parleront point, ils ont yeux, & ne verront point: ils ont des oreilles, & n'orront point: ils ont des narines, & ne sentiront point: ils ont mains, & ne toucheront point: ils ont pieds, & ne chemineront point: ils ne crieront point de leur gosier. C'est la vraie description des images de l'Eglise Romaine. Et il n'y a du tout rien qui ne leur convienne parfaitement. H iij

Verfet 8. Ceux qui les font foyent semblables à eux, & tous ceux qui se confient en eux.

## X X X I.

*Que l'on doit venerer les Images. II.*

C. de Nicée, C. de Trente, *sess. 25. decret. 2. Bell. de Imag Sanct. l. 2. c. 12.*

**C**ontre ce qui est écrit en Exode ch. 20. v: 5. Tu ne les adoreras point, & ne les serviras; car je suis le Seigneur ton Dieu, fort & jaloux. Notez que Dieu ne dit pas seulement, Tu ne les adoreras point, mais il ajoute, & ne les serviras point. Nos adversaires ont des livres entiers, dont le titre est De culti imaginum, c'est à dire, Du service des Images. Et un certain Evêque enseigne formellement que non seulement on adore devant l'image: mais que l'on adore l'Image même, Naclantus in epist. ad R. c. 1.

Au Lev: ch. 26. v. 1. Vous ne vous ferez point d'idoles ni entailures, & ne vous dresserez aucuns titres, & ne mettrez pierre insigne en vôtre terre pour i'adorer: car je suis le Seigneur vôtre Dieu. Notez que les peres du 2. Concile de Nicée que l'Eglise Romaine

approuve & qu'elle met au rang des Conciles universels, appellent hypocrites ceux qui disent qu'il faut servir & honorer les images, mais qu'il ne les faut pas adorer.

En Esaïe ch 2. v: 8, & 9. Leur terre est remplie d'idoles; ils ont adoré l'œuvre de leurs mains, ce que leurs doits ont fait, & la personne s'est inclinée, & s'est l'homme abaissé. Donc ne leur pardonne point. Notez qu'Esaïe décrit l'adoration des idoles pour s'incliner & s'abaisser devant elles. C'est ce que l'on fait en l'Eglise Romaine, où non seulement on se prosterne devant les Images, mais on les baise, on leur fait fumer de l'encens, on leur allume des chandelles, on les habille, on les couronne de fleurs, on les porte sur les épaules, on va vers elles en pelerinage, & en un mot, on leur rend le même service & les mêmes honneurs que les Payens rendoient à leurs idoles.

Ch. 44. depuis le v. 13 jusques au 20. Le charpentier a étendu sa règle, il l'a formé avec la gouge. Il l'a fait avec les équerres, & l'a tourné au compas, & a fait une image d'homme, comme

un bel homme, habitant en la maison. Il a coupé des cédres : il a pris un pin, & un chêne qui avoit été entre les arbres de la forêt. Il a planté le pin que la pluye a nourri. Et les hommes en ont fait du feu. Il a pris de leurs pieces & s'en est chauffé, & en a fait du feu, & en a cuit les pains, & du residu en a fait un Dieu, & l'a adoré, & en a fait un image taillée, & s'est encliné devant elle. Il a brûlé au feu la moitié d'icelui, & de la moitié d'icelui en a cuit la chair, & a mangé : il a mangé son potage, & en a été soulé, & s'est chauffé ; puis a dit, Ha, ha, je me suis chauffé, j'ai vû le feu. Mais du residu en a fait un Dieu & une idole taillée pour foy. Il s'encline devant icelui, & l'adore, & le prie, disant, Delivre-moi, car tu es mon Dieu. Ils ont ignoré, & n'ont pas entendu : car ils ont oublié, afin qu'ils ne voyent de leur yeux, & qu'ils n'entendent de leur cœur. Ils ne rememorent point en leur pensée, & ne connoissent point : ils n'ont pas l'entendement de dire, J'ai brûlé la moitié de ceci au

feu , & en ai cuit les pains sur les charbons , & en ai cuit la chair , & en ai mangé ; & du residu d'icelui en ferai-je une idole ? M'enclinerai-je devant un tronc de bois ? La partie d'icelui est cendre ; le cœur insipient l'a adoré , & ne delivrera pas son ame , & ne dira point , Paravanture est ce mensonge ce qui est en ma main ? *Pauvre gens ! qui vous prosternez devant le bois & la pierre , meditez soigneusement toutes ces choses. Pensez un peu si elles ne conviennent point à vos images , & ayez honte de la superstition en laquelle vous avez été nourris.*

Au ch. 46, v, 6, 7, Qui baillez l'or du sachet , & pesez l'argent en la balance , en marchandant à un Orfèvre pour faire un dieu , & s'enclinent devant , & l'adorent. Ceux qui le portent , le portent sur leurs épaules & le mettent en son lieu ; & se tiendra debout , & ne bougera pas de son lieu. Mais aussi quand ils crieront à lui il n'orra pas , il ne les sauvera pas de la tribulation. *On ne peut nier que tout cela ne convienne aux images de l'Eglise Romaine On les porte sur les épaules. Ceux même qui les ont*

faites se prosternent devant elles L'Évêque ayant consacré une croix, l'adore. Ritual. Roman. pag. 223.

Jeremie au chap. 10. v. 3. 4. 5. Car l'œuvre de la main de l'ouvrier a coupé le bois en la forêt avec la coignée, & l'a orné d'or & d'argent, & l'a attaché de clous avec marteaux, afin qu'ils ne se déjoigne point. Ils sont forgez en similitude de palme, & ne parlerons point, on les prendra pour porter, pource qu'ils ne peuvent cheminer; parquoy ne les vueillez craindre, car ils ne peuvent faire ni bien ni mal. *Le Jesuite Vasqués n'y fait pas tant de façon, car en son livre de l'adoration, il soutient que l'on peut adorer les images, non seulement lors qu'elles sont consacrées & mises dans les Temples, mais aussi qu'on les peut adorer en la boutique du sculpeur; Et même que l'on peut adorer tous les arbres de la forêt, & toutes les creatures qui sont au monde pourvu que cela ait quelque relation à la Divinité. O Cieux ayez horreur, & vous Fideles, toüez Dieu de vous avoir delivrez d'un abus si grossier & si palpable!*

Baruc au chap. 6. vers 3. 4. & 5. Mais maintenant vous verrez en Babylone des Dieux d'or & d'argent & de pierre. & de bois, qui seront portez sur les épaules, en démontrant crainte aux

gens. Gardez-vous donc que ne foyez aussi faits semblables aux œuvres des étrangers, & que ne craigniez point, & que la crainte d'iceux ne vous prene. Quand donc vous verrez le peuple derriere & devant, dites en adorant à vos cœurs. Seigneur Dieu, c'est toi qu'il faut adorer. *Notez que nous avons droit d'alleguer ce passage contre l'Eglise Romaine, vû qu'elle met Baruc au rang des livres Canoniques. Or vous diriez qu'il décrit les processions, qui se font aujourd'hui lors que l'on porte sur les épaules la Chasse de Sainte Geneviève, ou de quelque autre Saint à qui l'on attribue de faire des miracles.*

En la 1. aux Cor. ch. 10. v. 7. Ne foyez point idolatres.

Chap. 6. vers. 10. Les idolatres n'heriteront point le Royaume de Dieu.

En l'Apoc. chap. 21. v. 8. Aux idolatres, leur part sera en l'étang ardent de feu & de souffre, qui est la mort seconde.

## XXXII.

*Qu'il faut observer les Fêtes des Saints. Bellar  
De cultu Sanct. l. 3. c. 16.*

**C**ontre ce qui est écrit en Exode ch. 20. v. 9. Six jours tu travailleras & feras toute ton œuvre. Notez que Dieu par des paroles formelles écrites de sa main, & prononcées de sa bouche, permet de travailler six jours de la semaine. Mais il avoit été prédit, qu'une personne de grande autorité changeroit le temps & la Loy.

En Daniel ch. 7. vers, 25. Et parlera paroles contre le Souverain, & brisera les Saints du Souverain, & estimera qu'il aura la puissance de muer le temps & les loix. Cela qui convient au Pape, qui réforme le Calendrier, & ordonne les jours de Fête. A sa volonté les boutiques se ferment, les Cours de Parlement se levent de leurs sieges, & les Conseils des Rois remettent les affaires.

Aux Galates chap. 4. vers, 10. & 11. Vous observez les jours & les mois, & les temps, & les années: je crain de vous que d'avanture je n'aye tra-

vailé en vain envers vous. Notez cela contre les jours de Fête, le Carême, les quatre temps, & l'année du Jubilé.

Aux Coloss. ch. 2. v. 16. Que nul donc ne vous condamne en manger & en boire, ou en distinction d'un jour de Fête, ou de nouvelle lune, ou de Sabats. D où vient donc que l'on condamne les artisans d'entre nous qui n'observent point les Fêtes de l'Eglise Romaine ?

Notez que nous observons le Dimanche parce qu'il étoit en usage du temps des Apôtres. Car dès lors on s'assembloit pour ouïr la Parole, participer aux Sacrements, & faire des aumônes. Actes 20. 7. 1. Cor. 16. 2. C'est ainsi qu'en nos Eglises nous solennisons ce jour sacré.

Qui plus est, le nom même de jour de Dimanche se trouve en l'Apoc. ch. 1. v. 10. Or fus-je ravi en esprit un jour de Dimanche. J'estime que le Lecteur n'ignore pas que ce jour là est ainsi apelé, parce que c'est le jour auquel nôtre Seigneur Jesus-Christ est ressuscité. Les Juifs observent le jour auquel Dieu acheva la creation du monde, & nous celebrons le jour auquel Jesus-Christ a achevé le salut & la redemption de l'Eglise.

## XXXIII.

Qu'aux jours ordonnez par le Pape il faut s'abstenir  
de certaines viandes, Bell. De bonis operibus.  
l. 2 c. 14. 15. & c.

**C**ontre ce qui est écrit aux Coloss. ch.  
2. 16. Que nul ne vous condam-  
ne en manger & en boire, ou en  
distinction d'un jour de fête, ou de  
nouvelle lune, ou de Sabats. Pour-  
quoi donc l'Eglise Romaine nous condamne-t-elle  
de ce que nous n'observons point ses Jeûnes?

Au même ch v. 20. 21. 22. 23. Si  
vous êtes donc morts avec Christ,  
quant aux elemens du monde, pour-  
quoi encore decernez vous, comme si  
vous viviez au monde? Ne mange,  
ne goûte, ne touche point. Toutes  
lesquelles choses perissent par l'usage,  
selon les commandemens & les doctri-  
nes des hommes, lesquelles ont toute-  
fois quelque espece de sagesse en su-  
perstition & humilité, & en ce qu'el-  
les n'épargnent le corps, & n'ont au-  
cun égard au rassasiement d'icelui.  
Notez que l'Apôtre prévient l'objection de ceux  
qui disent que les Jeûnes ont été établis à bonne in-  
tention, & pour mater la chair. Ce sont les rai-  
sons de l'Eglise Romaine.

En S. Matth. ch. 15. vers. 11. Ce qui entre en la bouche n'est pas ce qui souille l'homme. Cependant celui qui mange de la chair en un jour défendu par le Pape, est tellement souillé, qu'il n'y a que l'eau de Rome qui le puisse laver. Il faut aller au Penitencier pour avoir absolution.

Aux Actes ch. 10. vers. 15. Ce que Dieu a purifié, ne le dis point polu. Il faut bien que l'Eglise Romaine estime les viandes souillées; vu qu'elle les exorcise & en chasse les malins esprits. Voyez le Rituel Romain.

Aux Rom. ch. 14. v. 17. Car le Royaume de Dieu n'est point viande ni bruvage, mais justice, paix, & joye au S. Esprit. Mais aujourd'hui la distinction des viandes est une des grandes pannes du service de Dieu: Quand vous auriez le zèle & la pieté des Apôtres, & la sainteté de la B. Vierge, si vous ne jûnez à la Romaine, vous n'êtes pas bon Chrétien.

En la 1. aux Cor. ch. 8. vers. 8. La viande certes ne nous rend pas plus agreables à Dieu: car si nous mangeons, nous n'en avons rien d'avantage, & si nous ne mangeons point, nous n'en avons pas moins. Pensez à ceci, ô superstitieux, qui par vos jûnes croyez meriter envers Dieu, & satisfaire pour vos péchez.

Au ch. 10. v. 25. & 26. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous en enquerir rien par conscience: car la terre est au Seigneur, & le contenu d'icelle. *Manger un morceau de chair en Carême, est un crime punissable, où le Pape regne absolument: mais se remplir de poisson ou de confiture est un jûne meritoire.*

Vers. 27. Si aucun des infideles vous convie, & vous y voulez aller, mangez de tout ce qui est mis devant vous, sans en enquerir rien par conscience. *Ceux de l'Eglise Romaine nous estiment infideles; quand donc nous les convions chez nous, ils doivent manger indifferemment de tout ce qui leur est présenté.*

En la 1. à Tim. chap. 4. vers. 1, 2, 3, 4 & 5 Or l'Esprit dit notamment, qu'es derniers tems, aucuns se revoiteront de la foi, s'amusans aux esprits abuseurs & aux doctrines des Diabes, enseignant mensonges en hypocrisie, étant cauterisez en leur propre conscience, défendant de se marier, commandant de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour en user avec action de grâces, aux fideles, & à ceux qui ont connu la verité. Car toute creature de Dieu est bonne, & rien n'est à rejeter  
quand

quand il est pris avec action de graces. Car elle est sanctifiée par la parole de Dieu & par oraison. Certainement ceux qui demeurent en l'Eglise Romaine seront sans excuse quand Dieu jugera le monde: car il n'y a si miserable qui ne sache que l'Eglise Romaine commande de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour l'usage de l'homme. Or c'est cette doctrine que l'Apötre appelle, doctrines des Diabls.

Au v: 7. & 8 Exerce toi à pieté: car l'exercice corporel est peu profitable, mais la pieté est profitable à toutes choses, ayant promesse de la vie presente, & de celle qui est à venir. Notez que toute la devotion de l'Eglise Romaine consiste en des exercices corporels, à jüner, porter la haire, aller en pelerinage, &c. Mais il vaudroit mieux s'exercer à craindre Dieu & obeir à ses commandemens.

A Tite ch. 1. vers 15. Toutes choses sont nettes à ceux qui sont nets, mais rien n'est pur aux souillez & aux infideles. Nos Adversaires se font sur cela le procez à eux-mêmes, & nous donnent gain de cause.

## XXXIV

*Que l'on peut faire des vœux aux Saints,  
Bell. De cultu Sanctor. l. 3. c. 9.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth. ch:4. v. 10 Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à lui seul tu serviras. Or le vœu est une partie du service Divin: & il se prend toujours en l'Écriture pour une promesse faite à Dieu. Bellarmin se contredisant à soi-même confesse cette vérité en ces mêmes mots, De cultu Sanctor. l. 3. c. 9.

Aux Nomb ch. 30. v: 3. Si quelqu'un des hommes vouëra un vœu au Seigneur, ou se fera obligé par jurement, il ne violera point sa parole, mais il accomplira tout ce qu'il a promis.

Au Deut. ch. 23. v. 21. Quand tu vouëras vœu au Seigneur ton Dieu, tu ne tarderas point de l'accomplir: car le Seigneur ton Dieu le requerra: & si tu tardes, il te sera réputé à peché.

Au Psea. 49. v. 14. Sacrifie à Dieu sacrifice de louange, & ren au Souverain tes vœux. Qu'on nous montre un seul passage qui nous dise Ren tes vœux aux Saints.

Pf. 64. v. 2. O Dieu, loüange t'est due en Sion, & le vœu te sera rendu en Jerusaleme.

Pf 75. v: 12. Vouëz & rendez à vôtre Seigneur Dieu, vous tous qui êtes à l'entour de lui apportez dons. *Notez que le vœu est une espece d'invocation. Or Dieu seul doit être invoqué, comme il a été montré en la Section 22.*

*Celui à qui nous adressons nos vœux doit connoître nôtre état. Or les Saints decedez n'ont plus de part en tout ce qui est sous le Soleil: comme il a été prouvé en la Sect: 23.*

*Celui à qui on vouë doit connoître le cœur, & lire les pensées, parce que souvent le cœur vouë sans que les levres proferent le vœu. Or Dieu seul connoît les cœurs, & examine les pensées, comme il a été verifié en la Sect. 24.*

*Enfin, celui à qui on vouë est reconnu auteur des biens que nous avons reçûs, ou que nous demandons. Or toute bonne donation & tout don parfait est d'enhaut, descendant du Pere des lumieres, Jaq: i. 17.*

*C'étoit à Dieu que Jacob voüa un vœu: disant, Si le Seigneur Dieu est*

avec moi, & me preserve en cette voye, par laquelle je chemine, & me donne du pain à manger, & vêtements pour me vêtir, & que je retourne en paix en la maison de mon pere, lors le Seigneur fera mon Dieu, Gen. ch. 28. vers. 20. 21.

*Dont aussi Dieu lui dit au ch. 31 v. 13. Je suis le Dieu de Bethel, où tu oignis la pierre, & me vouias un vœu.*

*C'étoit à Dieu que les Israélites, allans à la guerre contre les Cananéens, firent un vœu, aux Nomb. ch. 21. v. 2. Adonc Israël s'obligeant par vœux au Seigneur, dit, &c. Aujourd'hui les idolatres se voueroient à saint George en pareille occasion.*

*C'étoit à Dieu qu'Anne se voyant sterile fit ses vœux, au 1 des Rois ch. 1 v. 10. 11. Et comme Anne étoit d'un cœur triste, icelle pria au Seigneur, en pleurant abondamment; & vouia un vœu, disant, Seigneur des armées, si en considérant tu regardes l'affliction de ta servante, & que tu ayes memoire de moi, & que tu n'ayes pas oublié ta chambrière, & que tu donnes à ta servante sexe viril, je le donnerai au Sei-*

gneur tous les jours de sa vie, & le ra-  
loir ne montera point sur son chef.  
*Aujourd'hui en pareil cas, une femme  
superstitieuse se voueroit a S. Arnould  
ou a quelque autre Saint.*

*C'étoit a Dieu que David rendoit tous  
ses vœux, au Ps 21. v. 26. Ma loüan-  
ge sera de toi en grande assemblée, je  
rendrai mes vœux en la presence de  
ceux qui le craignent.*

*Ps. 55. v. 13. O Dieu, tes vœux sont  
en moi, lesquels je te rendrai, qui sont  
loüanges.*

*Pseau. 115. v: 12, 13, & 14. Quelle  
chose rendrai-je au Seigneur pour tou-  
tes choses qu'il m'a données? je pren-  
drai le calice du salutaire, & invoque-  
rai le nom du Seigneur. Je rendrai mes  
vœux au Seigneur devant tout son  
Peuple.*

*Ps 131. v. 1. & 2. Seigneur, aye  
souvenance de David, & de toute sa  
mansuetude. Ainsi qu'il a juré au Sei-  
gneur, & a fait vœu au Dieu de Jacob.*

*C'étoit a Dieu que Jonas adressoit ses  
vœux du ventre du poisson. En Jonas ch.  
2. v: 8, 9, & 10. Quand mon ame étoit  
en angouisse en moi, j'ai eu memoire du*

Seigneur, afin que mon oraison vienne à toi, en ton saint temple. Ceux qui gardent en vain les vanitez, ils laissent sa misericorde. Mais je te ferai immolation en voix de loüange, & rendrai au Seigneur pour mon salut tout ce que j'ai voué. *En semblable danger ceux de l'Eglise Romaine se vouëroient à S. Nicolas.*

*C'etoit aussi à Dieu que les Gentils convertis devoient offrir leur vœux: car voici comme il est parlé de la vocation d'Egypte, en Esaïe ch. 19 v. 21. Et sera le Seigneur connu de ceux d'Egypte; & en ce jour là connoîtront les Egyptiens le Seigneur, & l'adoreront par sacrifices, & par dons; & ils vouëront des vœux au Seigneur, & les payeront.*

*Notez que les vœux de S. Paul dont il est parlé aux Actes ch. 18 & 21. étoient des ceremonies de la Loi Mosaique, dont l'institution se peut lire au 6. chap. du livre des Nombres. Il vouloit s'accommoder aux Juifs pour les attirer. Je me suis fait (dit-il) aux Juifs comme Juif, afin de gagner les Juifs, 1 Cor. 9. 20. On vouloit ensevelir la Synagogue avec honneur. Joignez à cela que ces*

vœux se faisoient à Dieu seul.

Enfin, en toute l'Écriture on ne sauroit montrer aucun exemple d'un vœu adressé aux Saints ou Saintes. C'étoit chose du tout inconnue du temps des Prophetes & des Apôtres. Cette vérité est tellement forte qu'elle arrache ces paroles au Cardinal Bellarmin, Lors que les saintes Écritures s'écrivoient, l'usage de vouër aux Saints n'avoit point encore commencé. Bell. De cultu Sanct. lib. 3. cap 9. Avouëz donc, Messieurs, que vôtre Religion est nouvelle.

Notez que le S. Esprit ne nous remarque qu'un exemple de cette superstition de vouër aux creatures en la personne des Juifs rebelles & idolatres, qui s'étant retirés en Egypte, contre le commandement de Dieu, faisoient des vœux & offroyent des sacrifices à la Lune, qu'ils apelloient la Reine des Cieux. Car c'est ainsi que ces misérables parlent en Jeremie ch. 44 v. 25. Faisons nos vœux que nous avons voüez, afin que nous sacrifions à la Reine du Ciel, & que nous lui offrions des libations. Ceux de l'Église Romaine succedent à cette idolatrie: car ils font des vœux, &

*offrent le parfum de leurs prieres aux Saints, & à la Vierge Marie, qu'ils appellent aussi la Reine du Ciel.*

### XXXV.

*Que les enfans peuvent faire des vœux, & les accomplir sans le consentement de leurs peres, Bellarm. de Monach. lib. 2. cap. 36.*

**C***ontre ce qui est écrit au livre des Nombres ch 30. v: 4, 5 & 6. Si la femme aura voué quelque chose, & qu'elle sera obligée par jurement, étant en la maison de son pere, & encore en âge de jeune fille. Si le pere entend son vœu qu'elle a fait, & son jurement par lequel elle a obligé son ame, & s'en taïse, elle sera tenuë au vœu, & accomplira par œuvre tout ce qu'elle a promis & juré. Mais si le pere a contredit, incontinent qu'il a entendu, & ses vœux & ses juremens seront nuls; & ne sera point tenuë à la promesse, car le pere y a contredit. Si les enfans des Israëlites ne pouvoient, sans les consentement de leurs peres, accomplir des*

voeux que Dieu lui-même avoit commandez, quelle aparence que les enfans des Chrétiens puissent, sans le consentement de leur peres, accomplir des voeux ordonnez par les hommes, & qui sont contre la volonté de Dieu revelée en sa Parole?

XXXVI.

*Que le mariage des Ecclesiastiques est une soüillure & un sacrilege. Decret de Gratian. Dist. 82. can. Propos. & can. Plurimos Bell. De Monach. l. 2. c. 30.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Hebr. ch. 13. v. 4. Que le mariage soit honorable entre tous, & la couche sans macule. Si le mariage est honorable entre tous, il ne peut être en opprobre aux Ministres de l'Evangile.

En la 1. aux Cor. chap. 9. v. 5. N'avons nous par puissance de mener par tout une femme sœur, ainsi que les autres Apôtres, & les freres du Seigneur, & que Cephass. Notez que par une femme sœur, ou selon le Grec une sœur femme, est entenduë une femme mariée à un Apôtre. C'est l'opinion du Pape Leon IX. Distinct. 31. can. *Omnino.*

En la 1. à Tim ch. 3, v. 2, 3, 4, & 5. Mais il faut que l'Evêque soit irreprehensible, mari d'une seule femme, sobre, prudent, modeste, chaste, conduisant honnêtement son ménage, ayant ses enfans sujets en toute chasteté. Car si quelqu'un ne fait conduire son ménage, comment aura-t'il soin de l'Eglise de Dieu ? *Notez que ces mots mari d'une seule femme, ne se peuvent entendre de l'Eglise de Dieu, vû que l'Apôtre lui-même fait la distinction entre la famille du Pasteur & son troupeau.* Si quelqu'un ne fait conduire son ménage comment aura-t'il soin de l'Eglise de Dieu ?

Au v. 12. que les Diacres soient maris d'une seule femme, conduisant honnêtement leurs enfans & leurs familles. *Notez qu'au verset precedent l'Apôtre avoit décrit quelles doivent être les femmes des Diacres. Car prevoiant les abus de ce siecle, il a voulu parler clairement du mariage de tous ceux qui servent en l'Eglise.*

Au ch 4. v. 1 2 3 Or l'Esprit dit notamment, qu'es derniers tems, aucuns se revolteront de la foi, s'amusans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des Diables, enseignans mensonge en hypocrisie, etans cauterisez en leur propre

conscience : Défendans de se marier. C'est en vain que l'on dit qu'il y a des anciens Herétiques qui ont défendu le mariage ; car plusieurs peuvent tomber dans un même precipice. Quiconque enseigne la défense du mariage, enseigne la doctrine des Diabes. Or l'Eglise Romaine enseigne la défense du mariage : Jugez donc ce que nous en pouvons dire.

Noéheraut de justice étoit marié. Genese 6.

Abraham le Pere des croyans étoit marié. Genese 12.

Moyse le plus grand des Prophetes étoit marié. Exode 2.

Dieu lui-même ordonne touchant le mariage du souverain Sacrificateur, qui étoit figure de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Levit. 21. 12. 13. 14.

Le Prophete Esaye étoit marié. Esa. 8. 3.

Le Prophete Ezechiel étoit marié. Ezech. 24. 18.

Il est fait mention de la belle-mere de Pierre. S. Marc 1. 30.

S. Philippe Evangeliste avoit quatre filles. Act. 21. 9.

Je ne sai s'il y a des personnes assez impudentes pour preserer le celibat des Prêtres & des Moines de ce siecle, au mariage de ces anciens Patriarches, Prophetes, Apôtres & Evangelistes.

### XXXVII.

Qu'à ceux qui ont fait vœu de continence, c'est chose pire de se marier que de brûler & de e'abandonner à la luxure, Bell. De Monac. l, 2, c. 30.

**C**ontre ce qui est écrit en la 1. aux Cor. ch. 7. v. 2. Toutefois pour é-

viter paillardise, chacun ait sa femme, & chacune ait son mari. *C'est une règle generale, de laquelle on ne sauroit montrer que Dieu ait excepté ni Moine, ni Prêtre.*

Au v. 9. Mais s'ils ne se contiennent, qu'ils se marient: car il vaut mieux se marier que blûler. *Notez que l'Apôtre dit sans exception qu'il vaut mieux se marier que de brûler: mais selon la Theologie de Rome il faut croire, qu'au regard de ceux & de celles qui ont fait vœu de chasteté, c'est chose pire de se marier que de brûler: Et même il faut croire que ceux qui brûlent ne pechent point si la blûlure signifie seulement la tentation: ou si elle signifie la fornication, ils pechent moins que ceux qui se marient. Vous trouverez cela formellement en Bellarmin, De Monachis, lib. 2. cap. 30.*

En la 1 à Tim. chap 5. v. 14. Je veux donc que les jeunes se marient, qu'elles procréent lignée, qu'elles gouvernent le ménage, & qu'elles ne donnent aucune occasion à l'aversaire de mal dire. *Mais des jeunes femmes étant entrées temerairement dans le Couvent, où on*

les force à s'y tenir : Si elles se marient après un vœu solennel , elles commettent un sacrilege ; mais si elles paillardent , elles pechent bien contre leur vœu , mais elles ne le violent pas ; Et même celle qui se marie après un simple vœu contracte bien un vrai mariage , & toutefois en quelque façon, elle peche davantage que celle qui paillarde , parce qu'elle se rend impuissante à garder son vœu ; ce que ne fait pas celle qui paillarde. Ce sont les propres mots de ce même Cardinal au second livre des Moines au chap. 30.

Aux Hebr. ch. 13, v. 4, Que le mariage soit honorable entre tous, & la couche sans macule : car Dieu jugera les fornicateurs & les adúlteres. Au contraire , en l'Eglise Romaine le mariage est infames entre les Ecclesiastiques : mais pour la paillardise nul ne doit être déposé , selon la glose du Decret de Gratian, Distinct. 18. Canon. Presbys.

XXXVIII.

Que c'est bien fait au Pape de souffrir des lieux infames , & d'en tirer tribut. Bell. De amiss. gratiæ & statu peccati, l. 2. c. 18. Emanuel Sa, voce Judæus , art. 5.

Contre ce qui est écrit au Deut. ch. 23. v. 17. Entre les filles d'Israël qu'il n'y ait aucune paillarde, n'i entre les fils d'Israël aucun paillard. Mais il y a d'autres loix en la nouvelle Babylone.

Vers. 18. Tu n'offriras point en la

maison du Seigneur ton Dieu , pour aucun vœu , le loyer de la paillardie , ni le prix d'un chien : car ces deux choses sont abomination devant le Seigneur ton Dieu. *Mais le Pape n'a point en abomination le ducat Julien. Et le Cardinal Tolet approuve les aumônes que fait une femme de l'argent qu'elle a gagné par adultere , au 8. livre de l'instruction des Prêtres , ( Notez qu'elle instruction ) ch. 29.*

*Aux Rom. chap 3. v. 8. Et comme nous sommes blâmés , & comme aucuns disent que nous disons , que ne faisons-nous des maux , afin que bien en avienne ? desquels la condamnation est juste. Notez que quand les lieux infames produiroient le bien que l'on pretend , si est ce qu'il ne les faudroit pas permettre , puisqu'il ne faut pas faire mal afin que bien en avienne.*

*En la 1. aux Cor. ch. v. 10. Ne vous abusez point ; ni les paillards , ni les Idolatres , ni les adulteres , ni les effeminez , &c. n'heriteront point le Royaume de Dieu. On dit que le Pape permet la paillardise pour éviter un plus grand mal : mais il ne peut rien arriver de pis que d'aller en Enfer.*

*Aux Ephes. ch. 5. v. 3. Que paillardise , & toute fouillure , ou avarice , ne soit point même nommée en-*

re vous , ainsi qu'il appartient aux Saints. *Lecteurs remarquez ici la difference. S. Paul ne veut pas que la paillardise soit nommée entre les Saints . le Pape l'autorise par des réglemens pulics : neanmoins il s'apelle Sa Sainteté. Mais peut être que c'est par antiphrase.*

Verf. 4. Ou chose vilaine , ou parole fole , ou plaisanterie , qui sont choses qui ne conviennent point ; mais plutôt action de graces. *Mais on souffre à Rome des saletés horribles , des bouffonneries profanes , & des mascarades ridicules , pendant que l'on traîne au suplice ceux qui n'ont autre chose en la bouche que les loüanges de Dieu , & le merite du sang précieux de nôtre Seigneur Jesus-Christ.*

En l'Apoc. ch. 21. v, 8. Aux paillards leur part sera en l'étang ardent de feu & de soufre, qui est la mort seconde. *Le Pape qui permet les sales paillardises , allume lui même l'étang de feu & de soufre ; mais peut-être qu'il ne croit pas qu'une femme soit putain , si elle n'a eu la compagnie de vingt-trois mille hommes , selon la glose monstrueuse du Decret de Gratian , en la Distinction 34.*

XXXIX.

*Qu'il est donné à tous de se pouvoir contenir. Bellarmin de Monachis pl. 2. c. 31.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth. chap. 19. v. 11. & 12. Tous ne comprennent pas cela , Mais ceux auxquels il est don-

né : car il y a des châtrez qui sont ainsi nés du ventre de leur mere, & il y a des châtrez qui sont châtrez par les hommes. Il y a aussi des châtrez qui se font châtrez eux mêmes pour le Roy-  
me des Cieux. Qui peut comprendre ceci, qu'il le comprenne. *Notez que ceux là seulement sont capables d'un cbaſte celibat à qui Dieu donne une ſainte continence. Or c'eſt un don & une grace ſpeciale que tous les vrais Chrétiens, & les plus regenez ne ſe peuvent pas promettre. Car Dieu ne nous l'a point promis en l'Evangile; & l'experience fait voir qu'il ne lui plaît pas de l'octroyer à tous ceux qui le lui demandent, & que tel l'a en un temps qui ne l'a pas en un autre.*

Et en la 1. aux Cor. ch 7. v. 7. Car je voudrois tous hommes être comme moi, mais chacun a ſon propre don de Dieu, l'un en une maniere, & l'autre en une autre. *Notez que S. Paul reconnoît que tous n'ont pas comme lui, le don de continence. Dieu donne aux uns de vivre en un celibat continent, & aux autres de vivre en un chaſte mariage. Le mariage n'eſt rien, & la virginité n'eſt rien: mais la nouvelle creature & l'obeiſſance aux commandemens de Dieu.*

X L.

*Que l'adultere ne dissout point entiere-  
ment le mariage. C: de Trente, Sess.  
24. can. 7. Bell. De matrim. l. 1. c. 6.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth.  
ch. 19. v: 9. Quiconque repudie-  
ra sa femme sinon pour paillardise, &  
se mariera à une autre, il commet a-  
dultere; & qui se sera marié à celle qui  
est repudiée, il commet adultere. No-  
tez qu'il est question des divorces, les-  
quels étant faits il étoit permis aux par-  
ties de se marier. Et par consequent puis  
que nôtre Seigneur Jesus Christ autorise  
le divorce qui se fait pour cause de pail-  
lardise, il doit être permis à celui qui  
a une femme adultere de la repudier &  
de se marier à une autre.

X L I.

*Que pour entrer au Cloître il est per-  
mis de rompre les mariages. C: de Tren-  
Sess. 24 can. 6. & 8. Bell. De Man. l. 2,  
c. 37, & 38 & De matr. l. 1. c. 14.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Mat. ch.  
19. v: 6. Donc ce que Dieu a  
K

conjoint que l'homme ne le separe point, *Mais le Pape n'est pas purement homme.* Extravag. Joannis 22. tit. 14. *C'est pourquoi il entreprend contre cette défense.*

En la 1. aux Cor. ch. 7. 2. Pour éviter paillardise chacun ait sa femme, & chacune ait son mari. *Tel a pour un temps le don de continence qui ne doit pas se promettre de l'avoir pour toujours.* C'est pourquoi chacun doit demeurer en la vocation en laquelle Dieu l'appelle.

Ves. 5. Ne fraudez point l'un l'autre, si ce n'est par consentement mutuel pour un temps, afin que vous vaquiez à oraison; & derechef retournez ensemble, afin que Satan ne vous tente à cause de vôtre incontinence. *Notez ces mots, retournez ensemble, afin que Satan ne vous tente, &c. contre ceux qui se separent de la couche pour jamais, s'exposant volontairement aux traits de la tentation.*

## X L I I.

*Que le voeu de pauvreté est loüable,  
 Et que les Moines mendians sont en un  
 état perfection. Bellar. de Monachis,  
 l. 2. c. 20. Et 45.*

**C**ontre ce qui est écrit au Deut. ch.  
 15. v: 4. Quoi que ce soit qu'il  
 n'y ait entre vous aucun pauvre  
 ni mendiant. Quel opprobre donc de  
 voir parmi ceux qui se disent Chrétiens,  
 quatre ordres de mendians? Il semble  
 qu'on les ait établis exprés, pour se mo-  
 quer de Dieu Et de son ordonnance!

En la Gen. ch. 3. v: 19. En la sueur  
 de ton visage tu mangeras ton pain. No-  
 tez que ce n'est pas la sueur qui decoule  
 d'un froc oisif Et paresseux, mais celle  
 qui procede d'un travail legitime.

Aux Prov. chap. 30. v. 8. Ne  
 me donne point pauvreté, ni riches-  
 ses, donne seulement les choses ne-  
 cessaires à ma vie. Notez que le Sa-  
 ge prie Dieu contre la pauvreté, Et  
 les Moines en font un voeu à Dieu.  
 Jugez donc quelle qualité nous leur pou-  
 vons donner.

Au Pseaume 108. v: 10. *David parlant du mechant, dit: Ses fils soient menéz vagabons, & qu'ils mendient, qu'ils soient jettez hors de leurs habitations. Notez que le Roi Prophete met la mendicité entre les maledictions de Dieu, & l'Eglise Romaine l'exalte comme une faveur speciale: l'un la souhaite aux ennemis de Dieu, & l'autre l'ordonne aux plus chers enfans de la maison.*

Au Ps. 127. v: 2. *Pourtant que tu mangeras les labeurs de tes mains, tu es bien heureux, & il te sera bien. Disons à l'oposite, Pais que les Moines ne mangent que le labour d'autrui, on ne les peut dire heureux. Et un homme bien sensé ne peut dire que leur vie est un état de perfection.*

Aux Actes ch: 20. v: 35. *Je vous ai montré en tout qu'en travaillant ainsi, il faut suporter les foibles, & avoir memoire des paroles du Seigneur Jesus. car il a dit que c'est chose plus heureuse de donner que de prendre. Malheur donc aux Moines: car ils prennent toujours, & ne donnent jamais rien.*

Aux Ephes. ch. 4. v: 28. *Que celui*

qui déroboit ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille en besongnant de ses mains en ce qui est bon, afin qu'il ait pour donner à celui qui en a besoin. *Les Moines contreviennent directement au commandement de l'Apôtre: car ils ne travaillent point de leurs mains: ils ne donnent rien aux necessieux: ils mangent en oisiveté le bien des pauvres. De sorte que c'est un triple larcin.*

En la 2 aux Theff. ch. 3. v: 10. Car aussi quand nous étions avec vous, nous vous dénoncions que si quelcun ne veut besongner, qu'il ne mange point aussi. *Il ne faut donc point que les Moines mangent, puis qu'ils ne travaillent point.*

*Que l'Apôtre leur serve d'exemple, 2, Theff. ch. 3. v: 8. Et n'avons point mangé le pain d'aucun pour neant, mais en labeur & en travail, besongnans nuit & jour, afin de ne grever aucun de vous. Si tous les Moines qui n'en peuvent pas dire autant, sortoient des Cloîtres, on les verroit bien-tôt vuides*

En la 1 à Tim. ch. 6. v: 17. Dieu nous baille toutes choses abondamment pour en user. C'est donc être ingrat à la bonté de Dieu, & cruel à soi même, que de faire un voeu de n'user jamais des biens que Dieu nous a donnez de sa pure liberalité; Et c'est une injustice palpable d'épargner son propre bien pour manger celui d'autrui.

## XLIII.

*Que les Moines font bien de jurer à leur Supérieur une obeissance aveugle.*  
Bell. De Monachis, lib. 2. cap. 21.

**C**ontre ce qui est écrit en la 1 aux Cor. ch. 7. v: 23. Vous êtes achetez par prix, ne foyez point serfs des hommes. Notez que c'est se rendre serfs des hommes, que de se soumettre à leur obeir en toutes choses.

Aux Rom. ch. 6. v. 16 Ne savez-vous pas bien qu'à quiconque vous vous rendez serfs pour obeir, vous êtes serfs de celui à qui vous obeissez. Il n'y a point de plus grande servitude que d'être obligé à obeir à quelqu'un d'une obeissance aveugle. Ce n'est point sans

*un juste jugement de Dieu, qu'une telle  
obeissance est appelée aveugle,*

*En la 1. aux Cor. ch. 11 v 1. Soyez  
mes imitateurs, comme aussi je suis de  
Christ. Notez que les Apôtres eux-mêmes  
ne veulent point être imitez sinon  
en tant qu'ils imitent Jhesus Christ, qui  
est le vrai modele de perfection.*

*Aux Actes, ch. 4 v: 19. Jugez s'il  
est juste devant Dieu de vous obeir  
plutôt qu'à Dieu. C'est ce qu'il faut  
dire au Superieur, quand il commande  
des choses qui sont contre la Loi de Dieu.*

**X L I V.**

*Que la puissance des Rois est de droit  
humain, & que les Clercs sont exempts  
de leur jurisdiction. Augustinus Tri-  
umphus De potest Eccles. Bell. De Pon-  
tif. Roman. lib. 5. cap. 2. & De Cle-  
recis lib. 1. cap. 28.*

**C***ontre ce qui est écrit aux Prov.  
ch. 8. v: 15. où la Sapience éter-  
nelle s'écrie. Les Rois regnent  
par moi, & ceux qui ordonnent les  
loix décernent choses justes. Notez que  
par une espèce de blasphème, ces paroles  
sont attribuées au Pape. Car ses fla-  
teurs disent que c'est Le Prince Souvc-*

**K** *iiij*

rain de la Monarchie Chrétienne, par qui regnent les Rois, *Sacr. cer. l. 2. c. 3.*

En Daniel ch 2 v: 19, 20, & 21. Et Daniel benit le Dieu du Ciel, & en parlant dit: Le nom du Seigneur soit benit depuis le siecle, & jusques au siecle, car la sapience & la force sont de lui. Et cettui change le temps & les âges: il transporte les Royaumes, & les établit. *Notez que le Pape s'attribuë cette autorité: car voici les propres mots du Cardinal Bellarmin. Le Pape peut changer les Royaumes; les ôter à l'un, & les donner à l'autre, comme souverain Prince spirituel, si cela est nécessaire au salut des ames. Bell. de Rom. Pontif lib. 5. c. 6.*

Aux Rom. ch 13. v: 1, & 2. Toute personne soit sujette aux puissances superieures: car il n'y a point de puissance sinon de par Dieu; & les puissances qui sont, sont ordonnées de Dieu. Parquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordonnance de Dieu, & ceux qui y résistent feront venir damnation sur eux-mêmes. *De ce passage nous argumentons ainsi, Toute personne ou (selon le Grec) toute ame doit être sujette aux puissances superieures. Or les Clercs*

*sont ames: donc ils doivent être sujets aux puissances superieures, & par consequent aux Princes & aux Rois. Pour eluder la force de cet argument Bellarmin soutient qu'au regard des Clercs, les Princes ne sont point des puissances superieures; & partant que les Clercs ne sont point obligez d'obeir aux Princes, ni de droit humain, ni de droit divin, sinon au regard de certaine loix directives. De Clericis. lib: 1. cap. 18. Mais ce Cardinal met pour constance ce qui est en controverse.*

*· Vers: 3. & 4. Car les Princes ne sont point à craindre pour bonnes œuvres, mais pour mauvaises. Or veux-tu ne craindre point la puissance? fai bien, & tu recevras louange d'icelle. Car le Prince est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais mal, crain: car il ne porte point le glaive sans cause, car il est serviteur de Dieu pour faire vengeance en ire de celui qui fait mal. Mais au contraire Bellarmin met en grosses lettres cette proposition, Les Clercs ne peuvent être jugez par le Juge seculier, encore qu'ils n'observent pas les loix civiles, De Clericis*

*lib. 1. c. 28. Et chacun fait que la République de Venise a été mise à interdit, pour avoir voulu faire le procès à un Abbé & à un Chanoine, notoirement criminels & punissables.*

*Verf 5. Et pourtant soyez sujets par la nécessité, non point seulement pour l'ire mais aussi pour la conscience. Au contraire, si nous croyons Bellarmin, les Chrétiens n'étoient point sujets par conscience: mais par une pure nécessité: Car voici ses propres mots: Si les Chrétiens jadis n'ont point déposé Neron, & Diocletien, & Julien l'Apostat, & Valens Arrien, & semblables, cela a été parce que les forces temporelles defailloyent aux Chrétiens. Bellarmin, De Rom lib: 5. c: 7. C'est ainsi que pour établir la tyrannie du Pape, il plait à ces Messieurs de terminer la mémoire des anciens Martyrs.*

*Verf. 6. Pour cette cause aussi vous payez les tributs: car ils sont ministres de Dieu s'employans à cela. Mais voici à l'opposite une proposition que Bellarmin couche en grosses lettres; Les biens des Clercs tant Ecclesiastiques que seculiers sont libres, & à bon droit le doivent être les tributs des Princes se-*

seculiers , *De Clericis l. 1. c. 28.* Notez qu'il ne dit pas seulement , que les Clercs sont exempts du tribut , mais aussi leurs biens tant Ecclesiastiques que seculiers.

En la 2. de S. Pierre chap. 2. v. 13. & 14, Soyez donc sujets à toute creature humaine pour l'amour de Dieu : soit au Roi , comme au Superieur : soit aux Gouverneurs , comme à ceux qui sont envoyez de par lui , à la vengeance des mal faiseurs & à la loüange de ceux qui font bien *Saint Pierre ne pouvoit enseigner plus magnifiquement la sujettion & l'obeïssance que toutes personnes de libre condition doivent rendre aux Princes & aux Rois , cependant voici les paroles prodigieuses de Bellarmin répondant à ce passage , & à celui du 13. des Romains.* On ne peut de ces témoignages Apostoliques , prouver que les Clercs doivent obeïr aux Princes seculiers ou à leurs loix , si on ne prouve auparavant que les Rois seculiers sont les superieurs legitimes , & les Juges des Clercs. Ce qui certes ne se pourra prouver , si on ne prouve que les brebis ont préeminence sur les Pasteurs , les enfans sur les peres , les choses corporelles sur les spirituelles , *Bellarmin. De Clericis , l. 1. c. 30.*

*Aaron étoit le frere aîné de Moïse, & le souverain Sacrificateur : cependant il étoit sujet à Moïse & l'apelloit son Seigneur.*

*Au 32. d'Exode v. 21. & 22. Et Moïse dit à Aaron. Que t'a fait ce peuple, que tu ayes amené sur lui un si tres-grand peché ? (c'est du veau d'or qu'il parle) auquel il répondit, Que mon Seigneur ne se courrouce point : car tu connois ce peuple, qu'il est enclin à mal.*

*Et au 12. des Nomb. v. 11. Aaron dit à Moïse, Monseigneur, je te prie, ne mets point ce peché ici sur nous, lequel nous avons fait solement. Lui & Marie avoient murmuré contre Moïse.*

*Les souverains Sacrificateurs étoient sujets aux Rois d'Israël. Il ne faut que lire les livres des Rois : dont voici un exemple sans repartie.*

*Au 3. des Rois ch. 2. v. 26. & 27. Et le Roi Salomon, dit aussi à Abiathar le Prêtre, Va en Anathoth à ton champ : car certainement tu es homme digne de mort : mais je ne t'occirai point aujourd'hui, pource que tu as porté l'Arche du Seigneur Dieu de-*

vant David mon pere, & as souffert le labeur en toutes les choses esquelles mon pere a labouré. Salomon donc jetta hors Abiathar, à ce qu'il ne fût plus le Prêtre du Seigneur. *Le Cardinal Bonaventure prend d'ici occasion d'insulter contre les Princes Chrétiens. Sous l'Ancien Testament (dit-il) la Sacrificature dépendoit de la Royauté, Et les Rois pouvoient déposer les Souverains Sacrificateurs de leur charges comme Salomon déposa Abiathar: mais sous le Nouveau Testament le regne temporel est assujeti au Pontificat, les Papes peuvent maintenant dégrader les Rois, & déposer les Empereurs, comme cela est arrivé souvent, Bonav. Hier. Eccl. c. part. cap. 10. Mais ce Cardinal a oublié de nous donner la preuve de sa proposition impie, & qui passe toute insolence.*

*Notez que Jesus-Christ a payé le tribut à Cesar pour soi & pour S. Pierre. Math. 17. 27. Mais aujourd'hui les Papes prennent le tribut des Césars. Car lors que l'Empereur va à Rome pour être couronné, voici l'une des soumissions qu'il rend au Pape. Cesar étant à genoux offre une*

maître d'or aux pieds du Pape, *Sacra-  
cerem. l. 1. sect. 3. cap. 3.*

*Jesús Christ comparoit devant le siege de Pila-  
te, & reconnoit que sa puissance est de Dieu.  
En S. Jean ch. 19. v. 10. & 11. Adonc  
Pilate lui dit, Ne parles tu point à  
moi? Ne fais tu pas que j'ai puissan-  
ce de te crucifier, & puissance de te  
delivrer? Jesús répondit, tu n'aurois  
aucune puissance sur moi, s'il ne t'é-  
toit donné d'enhaut. Mais aujour-  
d'hui le moindre Prêtre & le plus chetif de tous  
les Moines refuse de comparoitre devant les Juges  
seculiers; & c'est une maxime reçüe selon la Theo-  
logie de ce siecle. Le Pape doit juger tout le  
monde, & n'être jugé de personne,  
*Dist. 40. can. Si Papa.**

*S. Paul défend sa cause devant Felix, Juge se-  
culier, Act. 24. & devant Festus, Act. 25. Et  
finalement il apelle à Cesar.*

*Aux Actes ch. 25. v. 10. & 11. Et  
Paul dit, J'assiste au siege judicial de  
Cesar, là me faut il être jugé; je n'ai  
fait aucune injure aux Juifs, comme  
aussi tu le connois tres-bien. Que si j'ai  
forfait, ou commis aucune chose di-  
ne de mort, je ne refuse point de  
mourir: mais s'il n'est rien de cela de-  
quoi ils m'accusent, nul ne me peut  
donner à eux. J'en appelle à Cesar.*

*Bellarmin répond à cela que S. Paul étoit sujet à Cesar de fait, & non pas de droit, & qu'il a apelé à lui, non point comme à son supérieur ( Notez cela ) mais comme au supérieur du Gouverneur de Judée, & des Juifs, desquels il étoit opprimé. Et qu'il étoit contraint d'apeler à Cesar, parce que les Gentils & les Juifs se fussent moquez de lui, ( & avec raison ) s'il eût apelé à S. Pierre qui étoit son Prince & son souverain Juge. Bell. Recongn. lib. de summ. Pont, & De Cler. l. 1. c. 30. Il ne se pouvoit rien imaginer de plus extravagant ni de plus contraire à l'Evangile que de vouloir faire passer l'Apôtre Saint Pierre pour un Prince souverain & un Juge politic; Et en cette qualité-là lui assujétir S. Paul. Ce sont là les beaux fondemens de l'autorité Papale.*

**XLV.**

*Que tous les pechez ne sont pas mortels. Bell. De amiss. grat. l. 1. c. 2. & 3.*

**C***ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 6. v. 33. Les gages du peché, c'est la mort. Notez que l'Apôtre ne dit pas, Les gages de quelques pechez, c'est la mort, mais en general, Les gages du peché, c'est la mort.*

En Ezech. ch. 18. v. 20. L'ame qui pechera, celle-là mourra. C'est assavoir de mort eternelle. Car tout peché étant commis contre Dieu, qui est une essence infinie, merite une peine infinie.

En la 1. aux Cor. chap. 15. v. 56. Or l'aiguillon de la mort, c'est le peché. Tout peché est mortel de sa nature, mais il devient veniel par la misericorde de Dieu en Jesus-Christ.

Aux Gal. chap. 3. v. 10. Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses qui sont écrites au livre de la Loi, pour les faire. Notez que celui qui commet le moindre peché, ne peut dire qu'il est permanent en toutes les choses qui sont écrites en la Loy. Il merite donc une peine & une malediction eternelle.

En S. Jaques chap. 2. v. 10. Qui-conque aura gardé toute la Loi, s'il vient à faillir en un, est coupable de tous. Il n'y a donc point de pecheur qui ne transgresse toute la Loi de Dieu, & qui par consequent ne merite la mort, si Dieu le veut examiner à la rigueur de sa justice.

Dire une injure en colere, semble un peché leger, au jugement de la chair : cependant Jesus-Christ declare qu'il merite la mort eternelle. En S. Matth ch. 5. v. 22. Qui dira à son frere fol, sera digne d'être puni de la gêne du feu.

Notez

Notez que l'Eglise Romaine ne pose que sept pechez mortels, orgueil, avarice, luxure, envie, gourmandise, ire, paresse.

L'incrédulité ne se trouve point en ce dénombrement. Cependant il est écrit en S. Jean ch. 3. v. 36. Qui croit au Fils a vie éternelle: mais qui ne croit point au Fils, ne verra point la vie, ains l'ire de Dieu demeure sur lui.

On ne parle point aussi de la médifance. Cependant il est écrit en la 1. aux Cor. ch. 6. v. 10. Les médifans n'heriteront point le royaume de Dieu.

On n'y fait non plus de mention du mensonge, ni de l'idolatrie. Cependant il est écrit, en l'Apoc. ch. 21. v. 8. Aux idolatres & à tous menteurs, leur part sera en l'étang ardent de feu & de soufre, qui est la mort seconde.

XLVI.

Que la concupiscence n'est point un peché Concile de Trente, Sess. 5. sous Paul III. Bell. De amiss. gratiæ, l. 5. c. 5.

**C**ontre ce qui est écrit en Exode ch. 20. v. 17. Tu ne convoiteras point. Tout ce qui est contre la Loy de Dieu est peché, 1. Jean 3. 4. Or

L

la convoitise est contre la loi de Dieu. Donc la convoitise est peché.

Aux Rom ch. 7. v. 7. Mais je n'ai point connu peché sinon par la Loy : car je n'eusse point connu la concupiscence, si la Loy n'eût dit, Tu ne convoiteras point. *Mais il a plû au venerable Concile de contredire formellement à l'Apôtre S. Paul.*

Au v. 17. maintenant donc ce n'est plus moi qui fai cela, mais c'est le peché habitant en moi. *Notez que l'Apôtre étoit baptisé, lors qu'il proferoit ces paroles.*

Verf 22. & 23. Je prens plaisir à la Loy de Dieu, quand à l'homme de dedans : mais je voi une autre loi en mes membres, bataillant contre la loi de mon entendement, & me rendant captif à la loi de peché qui est en mes membres. *Notez lecteurs que l'Apôtre combattoit contre la convoitise, cependant il ne laisse pas de l'apeler peché.*

Verf. 20. Que si je fais ce que je ne veux point, ce n'est plus moi qui le fai, mais le peché qui habite en moi. *Notez encore que la volonté de l'Apôtre ne consentoit point à la convoitise: ce-nonobstant, il continué à l'apeler peché. Voyez tout le Chapitre.*

XLVII.

*Que l'on n'est point obligé de garder la foi aux Heretiques, Conc. de Const. Sess. 19.*

**C**ontre ce qui est écrit au Pseaume 14. v. 1. 2. 3. 4. & 6. Seigneur qui fera celui qui habitera en ton tabernacle ? ou qui se reposera en ta sainte montagne ? Celui qui chemine sans macule, & qui fait œuvre de justice : qui parle verité en son cœur : qui n'a point fait fraude de sa langue : & n'a point fait mal à son prochain ; & n'a point reçu de diffame contre ses prochains. Celui qui jure à son prochain & ne trompe point. *Notez que celui qui a juré, voire même à son dommage, doit garder la foi promise, s'il veut entrer en Paradis.*

*Les Gabaonites étoient non seulement hors de l'alliance de Dieu, mais qui plus est ils avoient par fraude & par mensonge, contracté alliance avec Josué, & néanmoins on leur garda la foi promise : dont le commun peuple murmura ; mais les Princes d'Israël répondirent, Nous leur avons juré par le nom du Seigneur Dieu d'Israël, donc maintenant ne les pouvons pas toucher, Josué chap. 9. v. 19.*

*Remarquez qu'environ quatre cens ans après, Saül ayant voulu par zele, fraper les Gabaonites : Notez ces mots ( par zele ) Dieu pour montrer*

combien il a en abomination ceux qui violent la foi donnée à qui que ce soit, envoya du temps de David une famine de trois ans continuels sur quoi David ayant demandé conseil à l'Oracle de l'Eternel, le Seigneur dit C'est à cause de Saül & de sa maison meurtriere, pource qu'il a tué les Gabaonites, 2. Rois ch. 21. v. 1.

En Ezech. ch. 16. v. 15. 16. 17. 18. 19. & 20. Le Roy Sedecias ayant violé le serment qu'il avoit fait à Nebucadnetsar, Dieu parle en cette sorte. Aura-t'il prosperité? ou obtiendra-t'il salut? Celui qui a fait ces choses, & celui qui a rompu l'alliance échappera-t'il? Je suis vivant dit le Seigneur, Dieu, que cetui mourra au milieu de Babylone au lieu du Roi qui l'avoit constitué Roi duquel il a fait le jurement vain, & a rompu l'alliance qu'il avoit avec lui. Et Pharaon ne fera point la bataille contre lui avec grande armée ni grand peuple, quand les rempars seront jettez & les boulevards ordonnez, pour occir plusieurs ames. Car il avoit méprisé le jurement, tellement qu'il rompit l'alliance; & voici qu'il a donné sa main: & quand il aura fait toutes ces choses.

ci, il n'échappera point. Pourtant dit le Seigneur Dieu ces choses. Je suis vivant, que je mettrai sur son chef le jurement qu'il a méprisé, & l'alliance qu'il a transgressée. Et étendrai mon rets sur lui, & sera pris en mon filet, & le ferai venir en Babylone, & là lui ferai jugement de la prevarication par laquelle il m'a méprisé. *Voyez ici la réponse à toutes les exceptions des adversaires. Nebucadnetsar étoit Payen & infidele, & Sedecias étoit en l'Alliance de Dieu: Nebucadnetsar étoit un tyran, & un usurpateur injuste, & Sedecias étoit Roi legitime. Suivant les maximes d'aujourd'hui, Sedecias pouvoit dire qu'il n'étoit point obligé de garder le serment qu'il avoit fait par contrainte, contre la liberté de la terre sainte, & de la Religion orthodoxe. Mais Dieu lui déclare qu'il est offensé par ce parjure, & qu'il le punira en sa colere. Car il faut considerer non pas à qui, mais par qui on fait le serment.*

*l'Apôtre en l'Epitre aux Romains décrivant les plus execrables pecheurs après avoir représenté toutes les ordures imaginables, ajoûte pour comble de leur iniquité. Ne tenans point ce qu'ils ont accordé, Rom. I. 31. C'est un vice hereditaire.*

En l'Apoc. ch. 21. v. 8. A tous menteurs leur part sera en l'étang ardent de feu & de soufre, qui est la mort seconde. *Pensez à ceci ô ames déloyales!*

*Que Dieu nous a élus pour avoir par nos œuvres, & les bons mouvemens de nôtre franc arbitre, Gregoire de Valence, De Prædestin. & reprobat. cap. 2. Inst. de Coton. l. 4. c. 16. C'est l'opinion commune des Jesuites.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 9. v. 11. 12. & 13. *Devant que les enfans fussent nez, & qu'ils eussent fait ni bien ni mal, ( afin que le propos de Dieu demeurât selon l'élection; non point par les œuvres, mais par celui qui appelle ) il lui fut dit, le plus grand servira au moindre: ainsi qu'il est écrit, J'ai aimé Jacob, & ai haï Esau. Notez que c'étoient des enfans engendrez d'un même pere, & d'une même mere; & que même ils étoient gemeaux; cependant Dieu en aime l'un, & en haït l'autre, même avant leur naissance, afin de nous montrer la liberté toute entiere de son election eternelle.*

*Aux Rom. ch 9. v. 14. & 15. Que dirons nous donc? Ya-t'il iniquité en Dieu; Ainsi n'advienne. Car il dit à Moïse, J'aurai merci de celui à qui je voudrai faire merci, & ferai misericorde à celui à qui je voudrai faire misericorde. Notez que la cause & le motif des actions de Dieu, est en Dieu même: lequel ne trouve point sujet de nous bien faire: mais il le trouve en sa bonté, & dans les riches & inepuissables tresors de sa misericorde.*

Verf. 19. Or tu me diras, Pourquoi se plaint il encore? Car qui est celui qui peut résister à sa volonté? C'est là l'objection qu'on nous fait aujourd'hui, mais nous répondons avec l'Apôtre.

Verf. 20. 21 22. & 23, O homme, qui es-tu, qui replique contre Dieu? La chose formée dira-t'elle à celui qui l'a formée, Pourquoi m'as-tu ainsi faite? Le potier de terre n'a-t'il point puissance de faire d'une même masse de terre, un vaisseau à honneur, & un autre à deshonneur? Et qu'est-ce, si Dieu en voulant montrer son ire, & bailler à connoître sa puissance a enduré en grande patience les vaisseaux d'ire appareillez à perdition? Et pour montrer les richesses de sa gloire és vaisseaux de miséricorde, lesquels il a preparez à gloire? Remarquez soigneusement la similitude du potier: car comme tous les vaisseaux en la masse, sont une même chose, il n'y a que la main & l'industrie de l'ouvrier qui les distingue: ainsi nous sommes tous d'une masse corrompue, & il n'y a rien qui nous distingue que la grace de Dieu, & le doigt de son Esprit.

Chap. 11. v. 35. Qui lui a donné le premier, & lui sera rendu? Notez que Dieu n'est obligé à personne, & qu'il fait

de son bien ce qui lui semble bon. Matth. 20.

En S. Matth. ch. 11. v. 25. & 26.

**O** Pere, Seigneur du Ciel & de la Terre, je te rends graces que tu as caché ces choses aux sages, & entendus, & les a révélées aux petits enfans, Il est ainsi Pere, pourtant que ton bon plaisir a été tel. *Notez que Jesus-Christ ne dit pas, tu les as revelée aux petits, parce que tu as prevû qu'ils en userois mieux que les autres? Mais pourtant que ton bon plaisir a été tel.*

Aux Actes chap. 22. v. 14. Ananias dit à S. Paul, le Dieu de nos peres t'a preordonné pour connoître sa volonté, & voir le Juste, & ouïr la voix de sa bouche. *Notez que ce que l'Apôtre a ouï, & reçu avec obeissance de foi la parole du Fils de Dieu, est un effet de son election eternelle. Ce n'en peut donc être la cause, ni la condition prevûe.*

En la 1. aux Corinthiens chap. 4. v. 7. Car qu'est-ce qui te discerne? Et qu'est ce que tu as que tu n'ayes reçu? *Selon l'opinion de plusieurs de l'Eglise Romaine on pourroit répondre. C'est mon frane arbitre qui met la difference. Mais selon la doctrine de l'Apôtre, il n'y a que la misericorde de Dieu & son election qui fasse la difference qui est entre les hommes.*

Au ch. 7. v. 25. Ayant ( dit l'Apô.

tre) obtenu misericorde du Seigneur pour être fidele. *Notez que Dieu nous fait misericorde, non pas parce que nous sommes fideles, mais pour nous donner la foy.*

Aux Ephes. chap. 1. v. 3. & 4. Loué soit Dieu, & le Pere de nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a benis en toute benediction spirituelle es choses celestes en Christ: comme il nous a élus en lui devant la fondation du monde, afin que fussions saints, & sans macule devant lui en charité. *Notez que Dieu nous a élus avant la fondation du monde, non pas pour avoir prévu que nous serions saints, mais pour nous rendre tels.*

Au v. 5. & 6. Lequel nous a predestinez en adoption des enfans par Jesus-Christ selon le bon plaisir de sa volonté, à la louange de la gloire de sa grace, de laquelle il nous a rendus agreables en son bien-aimé Fils. *Notez que Dieu ne nous a point élus parce que nous étions agreables en nous-mêmes, mais afin de nous rendre agreables en son Fils.*

Au chap. 2. v. 3. Nous étions de nature enfans d'ire, comme aussi les autres. *Etant tous de nature, infectez de peché, qui est l'objet de l'ire de Dieu, il n'y avoit rien en nous qui nous*

*pût rendre agreables.*

Verf. 8. 9 & 10. Car vous êtes sauvez de grace par la foi, & cela non point de nous, car c'est don de Dieu; non point par œuvre, afin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jesus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que cheminions en icelles. *Notez encore que Dieu ne nous a point élus parce que nous devions cheminer en bonnes œuvres, mais afin de nous y faire cheminer.*

En la 2. à Tim. chap. 1. v. 9. Qui nous a sauvez & apelez par sa sainte vocation: non point à cause de nos œuvres, mais par sa deliberation arrêtée, & grace laquelle nous est donnée en Jesus-Christ devant les temps eternels. *Si Dieu ne nous appelle point à cause de nos œuvres, beaucoup moins nous a-t'il élus à cause de nos œuvres.*

A Tite ch. 1. v. 1. Paul serviteur de Dieu, & Apôtre de Jesus-Christ selon la foi des élus de Dieu. *Notez que la vraye foi est appellée la foi des Elus de Dieu: parce que nul ne l'obtient s'il n'est du nombre des Elus.* Car la foi n'est point à tous, 2. Theff. 3. 2. *Mais*

*ceux là croyent , qui sont ordonnez à vie eternelle , Actes 13. 48.*

A Tite ch. 3. v. 3 4. & 5. Nous étions jadis insensés, incredules, abusez, servans à divers desirs & voluptez, vivans en malice, & envie, odieux, & haïssans l'un l'autre. Mais quand la benignité & humanité de Dieu nôtre Sauveur est apparue, il nous a sauvez non point par œuvres de justice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde, par le lavement de la regeneration, & renouvellement du S. Esprit. *Voyez encore nôtre salut raporté, non point à nos œuvres, mais à la misericorde de Dieu. Or ce que Dieu fait en temps, il l'a arrêté en son conseil de toute éternité.*

XLIX.

*Que les hommes en l'état de corruption, ont des préparations à la grace, & des merites de congruité, Gabriel Biel, In sent. lib. 2. distinct. 28. Conc. de Trente, Sess. 6. Bellarm. De gratia, l. 5. c. 4. & l. 6. c. 15. De Justif. l. 1. c. 21.*

**C***ontre ce qui est écrit en la Genese. ch. 6. v. 5. & 6. Lors Dieu voyant la malice de l'homme être tres-grande sur la Terre ; & toute la pensée de*

son cœur être ententive au mal en tout temps, il se repentit d'avoir fait l'homme en la terre, & fut dolent en son cœur. *Notez que l'Esprit de Dieu ne dit pas que l'homme a quelque pensée mauvaise, ou que ses pensées sont quelquefois mauvaises, mais le considérant tel qu'il est en sa nature corrompue il dit 1. qu'elles sont toutes mauvaises. 2. qu'elles sont mauvaises en tout tems.*

Au chap. 8. v. 21. Le sens & la cogitation du cœur de l'homme sont enclins à mal dès sa jeunesse. *Cette corruption commence dès le berceau. Et si Dieu ne nous regenere, elle nous accompagne jusques au tombeau.*

En Job chap. 14. v. 4. Qui peut faire net celui-ci qui est conçu d'orde semence? N'est-ce pas toi qui es seul? *Mais selon le Cardinal Bellarmin, l'homme sans le secours de la grace, peut par ses forces naturelles, accomplir un bien moral, ou il n'y ait aucun peché.*

Au Pseaume 13. v. 2. & 3. Le Seigneur a regardé du Ciel sur les enfans des hommes, afin qu'il voye s'il y a aucun qui entende ou cherche Dieu.

Ils ont tous décliné, & ont été faits inutiles ensemble. Il n'est personne qui fasse bien, il n'en est pas jusques à un. *Notez que la corruption est tellement generale que l'esprit de Dieu n'en excepte personne.*

En Jeremie chap. 13. v. 23. Si l'Ethiopien peut muer sa peau, ou le Leopard ses diverses couleurs: aussi pourrez vous bien faire, quand vous aurez appris le mal. *Notez que c'est une comparaison prise de l'impossible.*

Chap. 17. v. 9. Le cœur de l'homme est mauvais & inscrutable, qui le connoitra? *Quel bien pourroit proceder d'une source tellement corrompue & abominable?*

En S. Matth. chap. 7. v. 18. Le bon arbre ne peut faire mauvais fruits, ni le mauvais arbre faire bons fruits. *C'est donc une chose impossible, que l'homme, qui est mauvais de sa nature, puisse faire de soi-même aucune bonne œuvre.*

En S. Jean chap. 8. v. 34. En verité, en verité je vous dis, que quiconque fait peché, il est serf de peché. *Or l'homme en l'état de corruption, fait peché, il est donc serf de peché.*

Chap. 15. v. 5. Je suis la vigne & vous les sarmens; qui demeure en moi,

& moi en lui, porte beaucoup de fruit: car sans moi vous ne pouvez rien faire: Or les hommes en l'état de leur corruption naturelle ne sont point en Jesus-Christ, & Jesus-Christ n'est point en eux. C'est pourquoi ils ne peuvent rien faire de bon.

Aux Rom. chap. 5. v. 6. Du tems que nous étions encore foibles selon le tems, Christ est mort pour nous qui étions sans Religion. Celui qui est sans Religion & qui vit en impiété, ne peut faire aucun bien qui regarde la gloire de Dieu. Or l'homme en l'état de corruption, est sans Religion & vit en impiété. Il ne peut donc faire aucun bien qui regarde la gloire de Dieu.

Vers. 8. Dieu certifie sa charité envers nous, en ce que lors que nous étions encore abandonnez à peché, selon le tems, Christ est mort pour nous. Comment est-ce qu'un homme qui n'est que pecheur, peut faire de bonnes œuvres, & meriter envers Dieu?

Chap. 6. v. 16. & 17. Ne savez-vous pas bien qu'à quiconque vous vous rendez serfs pour obeir, vous êtes serfs de celui à qui vous obeïsez, soit de peché à mort, ou d'obeïf-

lance à justice ? Or graces à Dieu que vous avez été serfs de peché : mais vous avez obeï de cœur à la forme de doctrine , à laquelle vous avez été attirés. *Notez que nos adversaires se fâchent, quand nous disons que les hommes sont serfs de peché , avant que Dieu les ait attirés à la connoissance de l'Evangile. Cependant ce sont les termes de l'Apôtre.*

Verf. 20. Car quand vous étiez serfs de peché , vous étiez francs quant à justice, *Jugez quel pouvoit être alors le franc arbitre au regard du bien surnaturel & celeste ?*

Chap. 8. v. 7. La sapience de la chair est ennemie à Dieu : car elle n'est point sujette à la Loy de Dieu , & de vrai elle ne le peut être. *Notez que l'Apôtre ne dit pas seulement , que la sapience de la chair n'est point sujette à la Loy de Dieu : mais qu'elle ne le peut être.*

Chap. 11. v. 35. & 36. Qui est celui qui lui a donné le premier , & il lui fera rendu ? Car de lui , & par lui , & en lui sont toutes choses. A lui soit gloire eternellement. Amen *Notez que si l'homme se preparoit par de bonnes*

*œuvres, à recevoir la grace, il pourroit dire qu'il a donné à Dieu, le premier. Notez encore que l'Apôtre, non content d'avoir dit, que personne n'a donné à Dieu, le premier, ajoute, que c'est de Dieu & en Dieu que sont toutes choses: pour ôter tout à fait à la chair le sujet de se glorifier, en attribuant quelque chose à ses forces naturelles.*

Chap. 14. v. 23. Tout ce qui n'est point de foi est péché. Les hommes donc en la nature corrompue, & non sanctifiée par la grace, n'ayant point de foy, ne peuvent plaire à Dieu, ni faire de bonnes œuvres.

En la 1. aux Corinth. ch. 2. v. 14. L'homme sensuel ne comprend point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, car elles lui sont folie, & ne les peut entendre, d'autant qu'elles se discernent spirituellement. Si l'homme animal & sensuel ne peut pas seulement comprendre les choses que le S. Esprit enseigne: combien moins pourra-t'il faire les choses que l'Esprit de Dieu commande?

Aux Ephes. ch. 2. v. 1. 2. & 3. Et lors que vous étiez morts par vos fautes & pechez, esquels quelque temps  
vous

vous avez cheminé selon le cours de ce monde, selon le Prince de la puissance de cet air, qui est l'esprit qui besogne maintenant és enfans d'infidelité: entre lesquels aussi nous tous avons conversé quelque temps, és concupiscences de nôtre chair, executans les desirs de la chair, & de nos pensées; & étions de nature enfans d'ire, comme aussi les autres. *Des personnes mortes en leurs fautes, & qui accomplissent les desirs de la chair, se preparent. elles à embrasser la grace de Dieu.*

Verf. 10. Car nous sommes son ouvrage, étans créés en Jesus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que cheminions en icelles. *Il paroît d'ici que les préparations viennent de Dieu seul. Car de dire que l'homme se peut disposer au bien, avant que d'être regeneré, c'est comme qui diroit que l'homme pouvoit se disposer à marcher avant sa creation.*

Verf. 12. Vous étiez en ce temps là hors de Christ, n'ayant rien de commun avec la conversation d'Israël, étrangers des alliances de la promesse, n'ayans point d'esperance, & sans Dieu en ce monde. *Comment donc ceux*

*qui sont sans Dieu, peuvent ils servir Dieu?*

Au ch 5. v: 8. Vous étiez jadis tenebres, mais maintenant vous êtes lumiere au Seigneur, cheminez comme enfans de lumiere. Notez que l'Apôtre ne les appelle pas seulement tenebreux, mais tenebres, pour nous apprendre qu'avant que Dieu les ait illuminez par son Esprit, on n'y sauroit trouver une étincelle de connoissance salutaire.

Aux Coloss. ch. 2. v: 13. Et quand vous étiez morts en pechez, & au prepuce de vôtre chair, il vous a vivifiez ensemble avec lui, vous ayant pardonné tous vos pechez. Dire que l'homme qui n'est pas regeneré par l'Esprit de Dieu, peut avoir quelque mouvement au bien surnaturel, c'est comme qui diroit qu'un homme mort se peut mouvoir aux actions naturelles.

En la 1. à Tim. ch. 1. v: 15. Parole fidele & digne d'être entierement reçue, que Jesus-Christ est venu en ce monde pour sauver les pecheurs, desquels je suis le premier. Quand l'Apôtre S. Paul alloit à Damas tout enflambé de menaces & de tueries contre les

*disciples du Seigneur, Actes 9. 1. quels étoient ses préparatifs à la grace ?*

A Tite ch. 3. v: 3. Nous aussi étions jadis insensés, incredules, abusez servans à divers desirs & voluptez, vivans en malice & envie, odieux, & haïssans l'un l'autre. *Est-ce là un état pour être aimé de Dieu, & pour mériter sa grace ?*

Aux Hebr. ch. 11. v: 6. Il est impossible de plaire à Dieu sans foi. Or les hommes en l'état de corruption, sont sans foi, n'ayans point d'esperance, & sans Dieu en ce monde, Aux Ephes. ch. 2. v. 12.

En la 2. de S. Pierre, ch. 2. v: 19. *Les faux Prophetes leur promettans liberté, comme ainsi soit qu'eux-mêmes soient serfs de corruption, car chacun est serf de celui duquel il est vaincu. C'est ce que nous pouvons dire aux Docteurs de l'Eglise Romaine, qui disconvians des forces du franc arbitre, font paroître leur foiblesse à résister au peché. Ils ressemblient aux criminels, qui crient liberté ayans les fers aux pieds.*

L.

*Que la conversion de l'homme est dûë en partie à ses forces naturelles, & non entièrement à la grace. Con. de Trente: Sess. 6. can. 4. Bell. De gratia l. 6. c. 15.*

**C**ontre ce qui est écrit en Ezech. ch. 36. v: 26. Et vous donnerai un nouveau cœur, & metrai au milieu de vous un nouvel esprit, & j'ôterai le cœur de pierre hors de votre chair, & vous donnerai un cœur de chair. *Notez que Dieu ne dit pas que nôtre cœur est de fer, parce que le fer est malleable, & nôtre cœur de soi même est indomtable. Notez en second lieu, qu'il ne dit pas qu'il taillera ce cœur de pierre, mais il dit qu'il l'ôtera pour nous montrer qu'il n'ya rien de bon.*

En Jerem. ch. 31. v. 18. Converti-moi & je me convertirai: car tu es mon Seigneur Dieu. *C'est ce qui nous donne sujet de dire avec un Ancien. Fai en nous Seigneur, les choses que tu commandes, & alors commande-nous tout ce que tu voudras.*

En S Matt. ch. 16. v: 18. Tu es bienheureux, Simon fils de Jona; car la

chair & le sang ne te l'a pas revelé, (que je suis le Christ) mais mon Pere qui est és cieux. Il seroit aussi facile à un aveugle de voir le Soleil, qu'à un homme non regeneré de voir les mysteres du Royaume des Cieux. Car les choses qu'œil n'a point vûës, ni les oreilles ouïs, & qui ne sont point montées en cœur d'homme, sont celles que Dieu a preparées à ceux qui l'aiment, 1. Cor. 2. 9.

En S. Jean ch. 1. v: 13. ceux qui croyent en son Nom, ne sont point nez de sang, ni de volonté de la chair, ni de volonté de l'homme, mais sont nez de Dieu. Notez que l'enfant ne peut rien contribuer à sa generation. Or nôtre conversion est une seconde generation.

Chap. 6. v: 44. Nul ne peut venir à moi, si le Pere qui m'a envoyé ne le tire. Notez que non seulement Dieu nous appelle, mais afin que nous allions à lui, il nous attire par une necessité sans contrainte, & ceux qu'il ne tire point, ne peuvent aller à lui, à cause de leur endurcissement volontaire.

Ch. 8. v. 36. Si donc le Fils vous afranchit, vous ferez vrayement francs,

Car de nôtre nature nous sommes serfs de peché, Et tout ce que nous avons de liberté est dû à la grace de nôtre misericordieux Seigneur.

Ch. 15. v: 16. Vous ne m'avez point élu, mais je vous ai élus. Si les forces naturelles de nôtre franc arbitre, contribuoyent à nôtre conversion, nous pourrions dire aussi: Ce n'est pas lui qui nous a élus, mais c'est nous qui l'avons élu.

Aux Actes ch. 13. v: 48. Tous ceux qui étoient ordonnez à vie éternelle, crurent. Remarquez ici que la foi est un effet de l'élection. Nous ne sommes pas ordonnez à la vie éternelle, parce que nous croyons: mais nous croyons, parce que nous sommes ordonnez à la vie éternelle.

Chap. 16 v: 14. Adonc une femme nommée Lidie, marchande de pourpre, de la ville de Thyatire servant à Dieu, ouït, de laquelle le Seigneur ouvrit le cœur pour entendre aux choses que Paul disoit. Dieu qui frappe nos oreilles de sa voix, ouvre nos cœurs par son Esprit: lui qui nous presente sa grace, nous donne aussi le vaisseau pour la recevoir à salut.

Aux Rom. chap. 9. v: 16. Ce n'est point donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait misericorde, *Si les forces naturelles de l'homme contribuoyent à sa conversion, on pourroit dire à l'opposite, C'est du voulant & du courant, & non de Dieu qui fait misericorde.*

En la 1 aux Cor. ch. 4 v: 7. Car qu'est-ce qui te discerne? & qu'est-ce que tu as que tu n'ayez reçu? & si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu, comme si tu ne l'avois point reçu? *Notez que l'homme ne peut recevoir chose aucune, si elle ne lui est donnée du Ciel, Jean 3. 27. Une même grace étant offerte, l'un la rejette par son incredulité, l'autre l'embrasse par la misericorde de Dieu, qui lui donne ses tresors, & la main pour les recevoir.*

Ch. 12. v: 3. Nul ne peut dire Jesus être Seigneur, sinon par le S. Esprit *Si de nous mêmes nous ne pouvons pas seulement le reconnoître pour Seigneur, combien moins le servir.*

En la 2 aux Cor. ch. 3 v: 5: Non point que soyons suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous-

mêmes , mais nôtre suffisance est de Dieu. *Si de nous-mêmes nous ne pouvons pas seulement penser le bien , combien moins le pouvons nous pratiquer ?*

Aux Gal. ch. 4. v: 9. Puis que vous avez connu Dieu, ou plutôt avez été connus de Dieu, *Notez que l'Apôtre ayant dit, Vous avez connu Dieu, de peur que quelqu'un n'attribuât cette connoissance aux forces de la nature, il se corrige, disant, Ou plutôt vous avez été connus de Dieu.*

Aux Ephes. ch. 2. v: 5. Du temps même que nous étions morts en pechez, il nous a vivifiés ensemble par Christ (par la grace duquel vous êtes sauvez) *Notez que le pecheur ne peut non plus contribuer à sa regeneration, que le mort à sa resurrection.*

Vers. 8 Car vous êtes sauvez de grace par la foi & cela non point de vous car c'est don de Dieu. *Notez que l'Apôtre oppose la grace de Dieu aux forces de la nature.*

Vers. 10. Car nous sommes son ouvrage, étans créés en Jesus-Christ à bonnes œuvres. *Notez qu'il n'est pas dit seulement que Dieu nous forme, mais*

*qu'il nous crée, pour nous apprendre, que comme le monde n'a rien contribué à sa création, nous ne contribuons du tout rien à notre regeneration.*

Aux Phil. ch. 1. v: 29. Il vous est donné pour Christ, non seulement de croire en lui, mais aussi d'endurer pour lui. *La foi est une plante qui ne croit point en nôtre jardin: c'est Dieu qui en jette les racines dans nôtre cœur, & qui la cultive de la main de sa grace.*

Ch. 2. v: 13. C'est Dieu qui fait en vous & le vouloir & le parfaire selon sa bonne volonté. *Notez que comme le commencement, aussi la suite & la perfection de nôtre regeneration est de Dieu seul.*

En la 1. de S. Jean ch. 4 v: 19. Aimons donc Dieu, d'autant que premier il nous a aimez. *Notez que l'amour que nous portons à Dieu, est un effet de l'amour que Dieu nous porte.*

Aux Hebr. ch. 13. v: 20, & 21. Or le Dieu de paix (qui a ramené des morts le grand Pasteur des brebis, par le sang du testament éternel, nôtre Seigneur Jesus - Christ) vous parfasse en toute bonnes œuvres, pour faire sa vo-

lonté, faisant en vous ce qui est agreable devant lui, par Jesus-Christ, auquel est gloire és siecles des siecles, Amen.

## L I.

Que l'on peut croire sans connoître, & que la foi se définit mieux par ignorance que par connoissance. Ce sont les propres mots de Bell. De Justif. l. 1. c. 7.

**C**ontre ce qui est écrit en Esaïe ch. 53. v. 11. Mon juste serviteur n justifiera plusieurs par sa science. Quiconque croit en lui (c'est assavoir en Jesus-Christ) est justifié, Actes 13. 39. Or personne n'est justifié sans connoissance, puisque Jesus-Christ nous justifie par sa science. Personne donc ne peut avoir la foi sans avoir la science.

Chap. 5. v. 13. Pourtant est mon peuple mené prisonnier, pource qu'il n'a pas eu science. Nous pouvons dire de la captivité du pauvre peuple en l'Eglise Romaine, ce que le Prophete Esaïe disoit de la captivité de Babylone, l'ignorance en est la cause. Ils ne se prosterneroient point devant les Images, si on leur avoit appris que Dieu a prononcé de sa bouche & écrit de son doigt, Tu ne te prosternerás devant elles. Ils ne craindroient point les flâmes d'un Purgatoire imaginaire, si on leur avoit appris que le sang de Jesus-Christ nous nettoye de tout peché, 1. Jean 1.

En Jeremie ch. 3. v. 15. Je vous

donnerai des Pasteurs selon mon cœur, & vous paîtront de science & de doctrine. Disons donc que les Pasteurs de l'Eglise Romaine ne sont point selon le cœur de Dieu, puisqu'ils retiennent le pauvre peuple dans les tenebres de l'ignorance.

En Osée chap. 7, v. 6. J'ai voulu misericorde, & non point sacrifice; & ai mieux aimé la science de Dieu que les holocaustes. Nous pouvons dire à beaucoup plus forts termes, que Dieu prendroit plus de plaisir à voir le pauvre peuple s'instruire en la connoissance de Dieu, & des mysteres de la redemption, qu'à les voir courir en des Pelerinages, vers des Images ou vers des corps morts; assister à une Messe, en laquelle ils ne comprennent rien, tourner leur chapelet, & reciter des prieres qu'ils n'entendent point, &c.

En S. Jean ch. 4. v. 22. Jesus-Christ dit à la Samaritaine, Vous adorez ce que vous ne savez: nous adorons ce que nous savons. C'est ce que nous pouvons dire à bon droit à ceux de la communion de Rome.

Chap. 6. v. 69. S. Pierre dit à Jesus-Christ. Nous avons crû & connu que tu es le Christ Fils de Dieu. Notez que Saint Pierre joint la foi & la connoissance: mais l'Eglise Romaine separe ce que Dieu a conjoint.

Chap. 17. v. 3. Cette est la vie eter-

nelle , qu'ils te connoissent seul vrai Dieu , & celui que tu as envoyé, Jesus Christ. *Puisque la vie éternelle consiste en la connoissance divine , ceux qui détiennent le peuple en ignorance , le détiennent dans les tenebres de la mort éternelle.*

En la 1. de S. Pierre ch. 2. v. 2. *Desirez , comme enfans n'aguères nez, le lait d'intelligence , & qui est sans fraude , afin que vous croissiez en salut par icelui. Notez que la vraye doctrine est un lait d'intelligence sans fraude. Car il n'y a rien de plus doux. Elle s'accommode à la capacité des esprits Elle ne cache à personne les mysteres de la foy. Mais la doctrine de l'Eglise Romaine , est un venin d'ignorance avec fraude. Car leur foy implicite enveloppe une infinité d'erreurs. Le peuple croit ce que l'Eglise croit : mais ne sachant pas ce que croit l'Eglise , il croit ce qu'il ne pense pas croire.*

*Notez que non seulement l'Ecriture joint ensemble la foy & la connoissance , mais que souvent elle fait marcher la connoissance devant la foy.*

En Esaïe chap. 43. v. 10. *Vrayement vous êtes mes témoins , dit le Seigneur , & mon serviteur que j'ai élu : afin que vous connoissiez , &*

que vous me croyiez, & que vous entendiez que ce suis-je-moi-même.

En Saint Jean chap. 6. verset 45. *Jesus Christ parle en cette sorte, Il est écrités Propheteš, ils feront tous enseignez de Dieu. Quiconque a ouï du Pere, & a appris vient à moi. Notez que Jesus-Christ met ici l'enseignement avant la foy. Car venir à Jesus-Christ c'est croire en lui, comme le reconnoît le Jesuite Maldonat, sur le 35. v. de ce chap. Qui vient à moi, n'aura point de faim, & qui croit en moi, n'aura jamais soif.*

Chap. 10. vers. 37. 38. Si je ne fai les œuvres de mon Pere, ne me croyez point: mais si je les fai, & vous ne me voulez croire, croyez aux œuvres; afin que vous connoissiez & croyiez que le Pere est en moi, & moi en lui.

Chapitre 16. verset 30. *Les Apôtres parlent ainsi à nôtre Sauveur: Maintenant nous savons que tu fais toutes choses, & n'as besoin qu'aucun t'interroge; par cela nous croyons que tu es issu de Dieu.*

Chap. 17. v. 7. & 8. *Nôtre Seigneur parle ainsi à Dieu son Pere touchant ses*

*Apôtres.* Maintenant ils ont connu que tout ce que tu m'as donné est de toi. Car je leur ai donné les paroles que tu m'as données, & les ont reçues : & ont vraiment connu que je suis issu de toi, & ont crû que tu m'as voyé.

Aux Actes ch. 15. v. 7. *S. Pierre parle de la vocation des Gentils en cette sorte.* Vous savez que dès long-temps Dieu a élu d'entre nous, que les Gentils ouïssent par ma bouche la parole de l'Evangile, & crussent. *Notez que selon que Dieu l'avoit déterminé en son conseil eternal, les Apôtres annonçoient l'Evangile avant que d'exciter les Peuples à la foy.*

Aux Rom. ch. 10. v. 17. La foi donc est par ouïr, & l'ouïr par la parole de Christ. Ce qui n'est point connu ne peut être aimé, mais de la connoissance du bien, s'allume l'amour & le desir d'en avoir la jouïssance.

Aux Coloss. ch 10. 2. v. 6. & 7. Ainsi donc que vous avez reçu nôtre Seigneur Jesus-Christ, cheminez en lui étant enracinez, edifiez en lui, & confermez en la foy, comme vous avez été enseignez, abondans en lui avec action de graces.

LII.

*Que la foi justifiante peut être sans charité, & sans bonnes œuvres. Bellarm De Justific. li 1, c. 14. 15. &c.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jaques ch. 2. v. 18. Mais quelqu'un dira, Tu as la foi, & moi j'ai les œuvres : montre moi ta foi sans les œuvres, & je te montrerai par mes œuvres ma foi. *Notez que Saint Jaques montre assez que la foi & les bonnes sont inséparables, puisque la foi ne se peut démontrer que par les bonnes œuvres.*

**Vers. 26.** Car ainsi que le corps sans esprit est mort, aussi la foi sans œuvres est morte. *Notez que la foi sans œuvres ne mérite non plus d'être appelée foi, qu'un homme mort mérite d'être appelé homme.*

**En S. Matth. ch. 7. v. 17. & 18.** Tout bon arbre fait bons fruits, & le mauvais arbre fait mauvais fruits. Le bon arbre ne peut faire mauvais fruits, ni le mauvais arbre faire bons fruits. *Disons donc que la vraie foi produit nécessairement les fruits des bonnes œuvres, car c'est une plante celeste & divine.*

**Aux Actes ch. 15. v. 8. & 9.** *Saint Pierre parlant de la vocation des Gentils, dit, Dieu qui connoît les cœurs leur*

en a rendu témoignage , leur donnant le S. Esprit comme à nous ; & n'a point fait de difference entre nous & eux , ayant purifié leurs cœurs par foi. *Notez que la vraie foy purifie le cœur. Or le cœur ne peut être purifié sans le feu d'une vraie charité.*

Aux Galates ch. 5. v. 6. Ni circoncision , ni prepuce ne vaut aucune chose en Jesus-Christ , ains la foi ouvrante par charité. *Notez que quand nous parlons de la foy justifiante , nous entendons cette foi qui œuvre par la charité.*

Verf. 24. Or ceux qui sont de Christ ont crucifié la chair avec les vices , & les concupiscences. *Le nouvel homme n'a point été crucifié pour nous , si le vieil homme n'est crucifié au dedans de nous. Or où il n'y a point de charité , il n'y peut avoir de vraie sanctification.*

En la 1. aux Cor. ch. 1. v. 30. C'est de lui que vous êtes en Jesus-Christ , lequel , nous a été fait de par Dieu sagesse , & justice , & sanctification , & redemption. *Notez que l'Apôtre joint la sanctification & la redemption , parce que tout ceux que Jesus-Christ justifie par son sang , il les sanctifie par son Esprit.*

Aux Ephes. ch. 2. v. 8.9. & 10. Vous êtes sauvez de grace par la foi ; & cela non point de vous , car c'est don de Dieu

Dieu

Dieu. Non point par œuvres, afin que nul ne se glorifie. Car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jesus-Christ à bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous cheminions en icelles. *Notez que l'Apôtre joint ensemble la foi, par laquelle Dieu nous sauve, & les bonnes œuvres, qui sont le chemin par lequel il nous mene au salut éternel.*

En la 1 à Tim. ch. 5. v: 8. Que si quelqu'un n'a soin des siens, & principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, & est pire qu'un infidele. *Il paroît de ces paroles, que la foi ne peut subsister sans la charité.*

Aux Hebr. ch. 9. v: 13. & 14. Car si le sang des taureaux & des boucs, & la cendre de la genice épandue, sanctifie les souillez quand à la pureté de la chair: combien plus le sang de Christ, qui par le S. Esprit s'est offert à Dieu soi-même sans nulle tache, nettoiera-t'il nôtre conscience des œuvres mortes, pour servir au Dieu vivant? *Disons donc, que ceux qui sont encore morts en leurs fautes & offenses, n'ont point encore embrassé par*

N

*la foi Jesus Christ crucifié: ils n'ont point encore été arrosés du sang de l'Agneau sans tache.*

En la 1 de S. Jean ch. 1. v: 6. Si nous disons que nous avons communion avec lui, & nous cheminons en tenebres nous mentons, & ne faisons point verité. Or si nous disons que nous avons la foi, nous disons que nous avons communion avec lui. Car Christ habite en nos cœurs par foi, Ephesiens 3. Donc, si nous disons que nous avons la foi & nous cheminons en tenebres, c'est à dire en mauvaises œuvres, nous mentons, & il n'y a point en nous de verité.

Chap. 2. v: 3, 4, & 5. Et par cela nous sçavons que nous l'avons connu, si nous gardons ses commandemens. Qui dit qu'il connoit Dieu, & ne garde point ses commandemens, il est menteur, & verité n'est point en icelui. Mais qui garde sa Parole, la charité de Dieu est vraiment accomplie en icelui: nous savons par cela, que nous sommes en lui. Celui qui est en Jesus-Christ, aime Dieu, & garde ses commandemens. Or celui qui

croit en Jéſus-Chriſt, demeure en Jéſus-Chriſt, Jean 6. Donc ceſui qui croit en Jéſus-Chriſt, aime Dieu, & garde ſes commandemens.

Chap. 3. verſ: 2, & 3. Bien-aimez, nous ſommes maintenant enfans de Dieu; mais ce que nous ferons n'eſt point encore aparü: nous ſavons que quand il aparôitra, nous ferons ſemblables à lui: car nous le verrons ainſi comme il eſt. Et quiconque a cette eſperance en lui ſe ſanctifie, comme auſſi lui eſt ſaint. Notez qu'il eſt impoſſible d'avoir une vraie eſperance de la felicité éternelle ſans ſ'adonner à la ſainteté: car par le chemin des Enfers on ne va point au Ciel. Et ſans la ſainteté nul ne verra le Seigneur, Hebr. 12.

Verſ. 6. Quiconque demeure en lui ne peche point; (c'eſt à dire, ne fait point le métier du peché & n'y prend point de plaiſir) quiconque peche ne l'a point connu. Car nous tous qui contem- plons la gloire du Seigneur à face découverte, ſommes transformez en la même image, de gloire en gloire, comme par l'Eſprit du Seigneur.

2. Cor. 3 v: 18 *Et de fait, si un morté resuscita pour avoir touché le corps mort d'Elizée, 2. Rois 13. combien plus ceux-là ressusciteront-ils en nouveauté de vie, qui auront été unis par foy à l'Esprit vivifiant de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Disons donc que ceux-là seulement croient en Jesus-Christ, qui embrassent son merite avec un cœur repentant. C'est pourquoi l'Ecriture joint ordinairement la foy & la repentance: leur lieu est naturel & inseparable.*

En S. Marc. ch: 1. v: 4. Jean étoit batisant au desert, & prêchant le baptême de penitence en remission des pechez.

Vers. 14, & 15. Or après que Jean fut livré, Jesus vint en Galilée, prêchant l'Évangile du royaume de Dieu, & disant. Le temps est accompli, & le Royaume de Dieu est prochain, faites penitence, & croyez à l'Évangile.

En S. Luc chap. 24. v: 46, & 47. *Jesus-Christ parlant à ses disciples leur dit, Il est ainsi écrit, & ainsi falloit que le Christ souffrit, & ressuscitât des morts au troisième jour: & qu'on prêchât en son Nom penitence, &*

remission des pechez en toutes nations.

Et aux Actes ch. 20 v: 20, & 21. Je n'ai rien caché des choses qui vous étoient utiles, que ne vous aye prêché & enseigné publiquement, & par les maisons: testifiant tant aux Juifs qu'aux Gentils, & la penitence envers Dieu, & la foi en nôtre Seigneur Jesus-Christ.

L I I I.

*Que pour une bonne œuvre il suffit que l'intention soit bonne. Thomas I. 2. quest. 19, art. 7, & 8.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 14 v: 23. Tout ce qui n'est point de foi est peché. Or plusieurs actions se font à bonne intention, qui ne sont point de foi, laquelle ne peut être sans la parole de Dieu. Rom. 10. Donc plusieurs actions se font à bonne intention, qui sont des pechez.

Au Deut. ch. 5. v: 32. Gardez donc & faites ce que le Seigneur vôtre Dieu vous a commandé: vous ne decline-

res ni à dextre , ni à fenestre. Notez que Dieu ne defend pas seulement à son peuple de decliner à fenestre , c'est à dire aux actions noiroirement mauvaises , mais aussi il defend de decliner à dextre, pour aller au devant des ces pretendues bonnes intentions qui ont quelque apparence de pieté.

Dieu avoit commandé de détruire Hamalek à la façon de l'interdit , mais Saul & le peuple pardonna à Agag , & aux meilleurs troupeaux des brebis , & des vacheries , & aux vêtemens , & aux moutons , & à tout ce qui étoit de beau , & ne les voulurent point détruire. Cela se faisoit à bonne intention : car voici comme en parle le Roi Saul au Prophete Samuel, Le peuple a pris de la depouille , des brebis & des bœufs , les premices de ceux qui ont été occis pour immoler au Seigneur ton Dieu en Guigal. Il ne se peut rien voir de plus specieux. Car Dieu avoit ordonné les sacrifices de bœufs , de taureaux & d'agneaux. Et voici des gens qui en prennent des plus beaux & des plus gras , pour les offrir en sacrifice. Mais voulez vous savoir

*si Dieu se paye de cette bonne intention? Ecoutez la réponse que Samuel fait à Saul. Le Seigneur demande t'il holocauste ou oblations, & non pas plutôt qu'on obeisse à la voix du Seigneur? Car obeissance vaut mieux que les oblations: & écouter vaut mieux qu'offrir la graisse des moutons. Car c'est comme le peché d'enchantement, que de repugner, & comme le peché d'idolatrie, que de ne vouloir obtemperer. Pource donc que tu as rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur t'a rejeté, que ne sois Roi. 1. Rois chapitre 15.*

*Et au 2. des Rois ch. 6. Le Roi David voulant transporter l'Arche de Dieu de la maison d'Abinadab, en la ville de Sion, la fit mettre sur un chariot trainé par des bœufs, & conduit par Oza & Achio fils d'Abinadab. Mais après qu'ils furent venus à l'aire de Nachon, Oza étendit sa main à l'Arche de Dieu, & la retint, pource que les bœufs regimboient, & la faisoient encliner. Au jugement de la chair cette action-là étoit fort loüable. Elle procedoit de zele, & se faisoit à bonne intention. Mais*

*afin d'ôter pour jamais l'envie de faire chose aucune sans l'ordonnance de Dieu, quelque beau pretexte qu'il y ait, econtez la suite & le châiment exemplaire du pauvre Oza. Et le Seigneur fut fort courroucé contre Oza, & le frapa pour sa temerité, lequel mourut là auprès de l'Arche de Dieu.*

*C'étoit aussi à bonne intention que S. Pierre disoit à Jesus-Christ, touchant sa passion, Seigneur, ja n'avienne : cela ne te fera point, en S. Math, ch. 16. v: 22. Mais tant s'en faut que nôtre Seigneur loïe cette bonne intention, & qu'il approuve cette affection, qu'au contraire il répond à S. Pierre au verset suivant, Va arriere de moi Satan, tu m'es en scandale : car tu n'entens point les choses qui sont de Dieu, mais les choses qui sont des hommes.*

*La plus méchante de toutes les actions, est le massacre des enfans de Dieu. Cependant cela se fait par quelques-uns à bonne intention. Car voici ce que nôtre Seigneur Jesus Christ en dit en S. Jean ch. 16. v: 2. Ils vous feront sans synagogues : mais le temps vient, que quiconque vous fera mourir, cuidera*

faire service à Dieu. *Les Juifs même qui ont crucifié Jesus Christ, & persecuté les Apôtres, n'étoient pas sans bonnes intentions, Car voici comme en parle l'Apôtre aux Rom. ch. 10. v: 2. Je leur porte témoignage qu'ils ont le zele de Dieu, mais non point selon science. C'est ce que nous pouvons dire du zele de la plupart de ceux de l'Eglise Romaine.*

L I V.

*Qu'il y a des hommes parfaitement justes en cette vie. Conc. de Trente, Sess. 6. Bell. De Justificat. l 4. c. 10, 12, 13. &c.*

**C***ontre ce qui est écrit au 3 des Rois ch. 8. v: 46. Il n'est homme qui ne peche. J'estime que c'est pour cela que les Moines s'appellent Anges & Seraphins.*

En Job ch. 9. v: 2, & 3. Je sai véritablement que l'homme comparé avec Dieu, n'est pas justifié: s'il veut disputer contre lui, il ne lui pourra répondre un pour mille. *Notez que de mille articles, il n'y en a pas un où il*

ne nous faille passer sentence de condamnation ;  
 Bien loin d'avoir une justice accomplie & parfaite.

Chap. 15. v. 14. 15. & 16. Qu'est ce que de l'homme, qu'il soit sans macule, & qu'il se puisse montrer juste, né de la femme ? Voici qu'entre les Saints, personne n'est immuable ; & les yeux ( je croy qu'ils veulent dire les Cieux ) ne sont point nets devant lui. Combien plus sera l'homme abominable & mutilé, lequel boit l'iniquité comme l'eau ? Que l'on ne se moque donc plus de ceux qui se reconnoissent de leur nature enclins au mal, & inutiles au bien. Pendant que nous serons au monde, nous aurons les restes de cette corruption.

Au Pseaume 129. v. 3. Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur qui est celui qui pourra soutenir ? Mais plusieurs ont ouï avec moy des Capucins soutenant que leurs fautes sont si legeres, que Dieu seroit injuste s'il les punissoit.

En l'Ecclesiaste ch. 7 21. Il n'est aucun homme juste en la terre ( Notez aucun ) qui fasse bien & qui ne peche. Mais en ce temps-là il n'y avoit point de Convens.

En Elaïe ch. 64. v. 6. Et sommes tous faits comme souillez, & toutes nos justices sont comme le drap de la fem-

me menstreeuse ; & nous sommes tous tombez comme la feüille , & nos iniquitez nous ont emportez comme le vent. *Notez qu'il ne dit pas toute nos injustices, mais toutes nos justices sont souillées, pour nous aprendre que les yeux de Dieu remarquent des défauts & des taches, en ce qui nous semble le plus saint & le plus parfait.*

En la 1. aux Corinth. ch. 13. v. 9. Nous connoissons en partie , & prophetisons en partie. *Notez que comme nôtre connoissance , aussi nôtre regeneration n'a que ses commencemens en la terre , mais Dieu la parfaera au Ciel.*

Aux Galates ch. 5. v. 17. La chair convoite contre l'esprit , & l'esprit contre la chair ; & ces choses sont contraires l'une à l'autre : tellement que vous ne faites point tout ce que vous voulez. *Ce combat interieur durera tant que durera le vie.*

Aux Prov. ch. 20. v. 9. Qui peut dire , Mon cœur est net , je suis pur de peché ? *Les Moines le disent , mais nous ne le croyons pas. Au contraire.*

Le Prophete Moise , auquel Dieu donne la louange d'avoir été tres-fidele en toute la maison , Nombre 12. v. 7. se met au rang des pecheurs , au Psea-

me 89. v. 8. Tu as mis nos iniquitez en ta presence, & nôtre vie en la clarté de ta face.

Job, que Dieu lui-même apelle de sa bouche, homme simple & droit, & craignant Dieu, & se retirant de mal, Job ch. 1. v. 8. reconnoît ses pechez.

Au ch. 9. v. 20. Si je me veux justifier, ma bouche me condamnera: si je me montre innocent, il me déclarera pervers.

David, que Dieu apelle l'homme selon son cœur, 1. Rois 13. 14. confesse la multitude de ses pechez, Pseaume 39. v. 13. Maux sans nombre m'ont environné: mes iniquitez m'ont apprehendé, & ne les ai pû voir: elles sont multipliées plus que les cheveux de ma tête, & mon cœur m'a delaislé.

Pseaume 19. v. 13. Qui est celui qui entend ses pechez? Seigneur nettoye moi de mes pechez secrets. Notez que David demande pardon à Dieu, non seulement des pechez qu'il a commis par fierté & de propos deliberé: mais aussi de ceux qu'il a commis par ignorance, & faute d'y prendre garde & d'y penser. Il n'y a point de vray fidele qui ne doive faire la même priere.

*Le Prophete Daniel, que Dieu lui-même propose pour un exemple de sagesse, Ezech. 28. 3. se confesse pecheur, Daniel chap. 9. v. 20. Je confessois mes pechez, & les pechez de mon peuple d'Israël.*

*S. Paul que Dieu apelle Vaisseau élu, Actes 9. 15. gemit sous le fais du peché, & le combat avec douleur.*

*Aux Rom. ch. 7. v. 22. 23. & 24. Je prens plaisir à la Loy de Dieu, quant à l'homme de dedans: mais je vois une autre loi en mes membres, bataillant contre la loi de mon entendement: & me rendant captif à la loi de peché qui est en mes membres. Las, moi homme miserable! qui me delivrera du corps de cette mort?*

*S. Jean, le disciple que Jesus aimoit, Jean chap. 13. v. 23, se met au rang des pecheurs en sa 1, Ep. ch. 1. v. 8. Si nous disons que nous n'avons point de peché, nous nous seduison nous mêmes, & verité n'est point en nous.*

*S. Jaques n'en excepte personne, ch. 3, v. 2. Car nous tous, dit-il, offen- sions en plusieurs choses.*

*Nôtre Seigneur Jesus-Christ apprend à ses Disciples & à tous les fideles jusques à*

*la fin du monde à dire toute leur vie ;  
Pardonne-nous nos pechez , En Saint  
Luc chap. 11. v. 4. Or où il n'y a point  
d'offense , il n'y peut avoir de pardon.*

*L V.*

*Que les hommes peuvent faire des œuvres plus  
parfaites que celles que Dieu commande , qui est ce  
qu'on appelle œuvres de supererogation. Bell. De  
Monachis, l. 2. c. 7. &c.*

**C***ontre ce qui est écrit en S. Mat. ch.  
22. v. 37, 38, 39, & 40. Tu aime-  
ras le Seigneur ton Dieu de tout  
ton cœur , & de toute ton ame,  
& de toute ta pensée. Celui-ci est  
le premier & le grand comman-  
dement : & le second semblable à  
icelui est , Tu aimeras ton prochain  
comme toi-même. De ces deux com-  
mandemens dépendent toute la loi &  
les Prophetes. Puis que Dieu deman-  
de l'homme tout entier avec toutes ses facultez , &  
que la Loi est le modele de toute perfection , il est  
impossible de s'imaginer aucune perfection qui soit  
au delà de ce que Dieu demande : mais on peut faire  
des choses que Dieu ne commande point. Manger le  
gain en oisiveté , vivre en un celibat impur , &  
toutes les regles du Couvent , ne sont ni de la Loy  
ni des Prophetes.*

*En Esaie ch, 64. v. 6. Et sommes  
tous faits comme souillez , & toutes nos  
justices sont comme le drap de la femme*

menstrueuse. *Après cela ne rougissez-vous point, vous Moines qui prétendez d'avoir des perfections qui vont au delà de la Loi Divine ?*

En la 1. aux Cor. ch. 13. v. 12. Nous voyons maintenant par un miroir obscurément, mais alors nous verrons face à face : je connois maintenant en partie, mais adonc je connoîtrai selon qu'aussi j'ai été connu. *La connoissance que nous avons ici bas, est comme la lumiere de l'aube du jour : nôtre gloire ne sera en son midi, que lorsque nous verrons Dieu à face découverte. Or si dès ici bas nous avions aquis le degré de perfection, que s'imaginent les Docteurs de l'Eglise Romaine, nous serions déjà entierement transformez en l'image de Dieu, & rassasiez de ressemblance.*

S. Paul aux Philip. ch. 3. v, 12. 13, & 14, Non point que j'aye déjà apprehendé, ou que je sois déjà parfait, mais je poursui pour tâcher d'apprehender, en quoi aussi j'ai été apprehendé de Jesus-Christ. Freres, quant à moi, je ne me repute point encore d'avoir apprehendé : mais une chose fai je, c'est qu'en oubliant les choses qui sont en derriere, & m'avancant aux choses qui sont en devant, je tire vers le but, c'est à dire au prix de la supernelle vocation de Dieu en Jesus-Christ. *Remarquez*

ici l'orgueil monstrueux du Couvent : S. Paul étant en terre reconnoît n'avoir point encore atteint à la perfection ; mais les Moines surpassent la perfection de la Loy. Celui là avoüe qu'il est encore en la carrière : mais ceux ci ont déjà la couronne.

Au Psea. 102 v. 20. Benissez le Seigneur, vous tous les Anges qui êtes puissans en vertu, qui faites son commandement pour ouïr la voix de ses paroles. Notez que la perfection des Anges, consiste à faire ce que Dieu leur commande : Mais les Moines font plus que tout ce que Dieu commande. C'est pourquoi ils s'appellent non seulement Anges, mais aussi Archanges & Sera-  
phins.

Aux Hebr. ch. 10. v. 7. Jesus-Christ parle ainsi. Me voici, je vien, au commencement du livre il est écrit de moi, que je fasse, ô Dieu ta volonté. Notez que la perfection de Jesus-Christ, est d'avoir fait la volonté de Dieu son Pere : mais si on en croit les Moines, ils en font plus que Dieu ne veut.

En S. Matth. ch. 5. v. 48. Soyez donc parfaits, comme vôtre Pere qui est és Cieux est parfait. Vû que Jesus-Christ nous donne pour modele de nôtre vie, la perfection qui est en Dieu, il ne se peut imaginer de perfection qui ne nous soit commandée, si ce n'est qu'on voulût dire que les Moines peuvent être plus parfaits que Dieu même, qui est un blaspheme horrible, & dont les Diables même fremiroient.

Nous

Nous pouvons appliquer aux Moines ce que disoit Jesus-Christ aux Phari- siens : En S. Luc. ch. 16. v: 15. C'est vous qui vous justifiez vous-mêmes devant les hommes : mais Dieu con- noît vos cœurs : car ce qui est haut aux hommes , est abominable devant Dieu.

L V I.

*Que nos bonnes œuvres nous justifient devant Dieu. Conc. de Trente, Sess. 6. Bell. De Justific. lib. 4. cap. 18.*

**C**ontre ce qui est écrit au Ps. 142. v: 2. N'entre point en jugement avec ton serviteur : car devant toi aucun vivant ne sera justifié. Notez que le mot de justifier se prend quel- quefois pour déclarer quelqu'un juste & le faire connoître tel : comme lors qu'il est dit que les peagers justifierent Dieu ; & que la sagesse a été justifiée par ses enfans. Math. 11. 19. Luc 7. 29. En ce sens là l'homme peut être dit justifié par œuvres , & devant Dieu & devant les hommes , car c'est par ses œuvres qu'il fait connoître qu'il est véritablement juste : Et c'est de quoi parle

*S. Jaques au ch. 2. Mais le plus souvent le mot de justifier, se prend selon l'usage du barreau pour absoudre, & il est opposé à condamner: comme Deut. 25. 1. Prov. 17. 15. Rom. 8. 33, 34. C'est en ce sens là que nous le prenons en cette section. Car nous examinons quelle est la justice en vertu de laquelle nous pouvons subsister devant le tribunal de Dieu, & obtenir l'arrêt de nôtre absolution, Et nous soutenons que ce ne peut être la justice de nos œuvres: vû ce que dit David que devant Dieu aucun vivant ne sera justifié.*

*Aux Rom. ch. 3. v. 20. Nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi: car par la loi est donnée connoissance du peché. Notez l'argument de l'Apôtre. Ce qui donne connoissance du peché, ne peut être nôtre justice devant Dieu. Or la loi nous donne connoissance du peché. Elle ne peut donc être nôtre justice devant Dieu.*

*Verf. 28. Nous croyons que l'homme est justifié par foi, sans les œuvres de la loi. Notez que la vraie foi n'est point sans les bonnes œuvres, & qu'elle ne pourroit pas nous justifier si elle*

en étoit destituée. Mais c'est elle seule qui nous justifie, c'est à dire que c'est elle seule qui embrasse la justice qui nous sauve. Tout ainsi que l'œil n'est pas seul: mais c'est lui seul qui voit: Et que la lumière n'est pas seule; mais que c'est elle seule qui éclaire.

Chap. 4 v: 2, & 3. Certes si Abraham a été justifié par les œuvres de la loi, il a de quoi se vanter, mais non pas envers Dieu. Mais que dit l'Écriture? Abraham a crû à Dieu, & il lui a été réputé à justice. Notez que quand l'Apôtre dit; qu'Abraham n'a point été justifié envers Dieu par les œuvres, cela ne peut être entendu de la loi ceremonielle, qui n'a été donnée que quatre cens trente ans depuis la justification d'Abraham, Gal. 3. 17.

Verf. 4, & 5. Or à celui qui œuvre, le loyer ne lui est point réputé pour grace, mais pour chose dûë. Mais à celui qui n'œuvre point, ains croit en celui qui justifie le méchant, sa foi lui est réputée à justice. Notez que la foi & les œuvres sont opposées en égard à l'acte de nous justifier, mais non pas en égard à leur existence: car

*la vraie foi & les bonnes œuvres sont des choses inseparables.*

Verf. 23, & 24. Or qu'il lui ait été reputé à justice, n'a point été écrit seulement pour (*Abraham*) mais aussi pour nous, auxquels sera reputé, qui croyons en celui qui a ressuscité des morts nôtre Seigneur Jesus - Christ. Notez bien que la justification d'*Abraham*, pere des Croyans, est le modele de la nôtre. De sorte que comme il a été justifié par la foi, nous sommes aussi justifiés par le même moyen.

Chap. 5. v: 1. Etant donc justifiés par foi, ayons paix envers Dieu par nôtre Seigneur Jesus-Christ. Notez que ceux qui veulent être justifiés par les œuvres, sont en une continuelle inquietude. Mais la justification par la foi, produit une paix de conscience, & une joye inenarrable.

Aux Galates chap. 2. v: 16. Sachans donc que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi de Jesus-Christ; nous aussi avons crû en Jesus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi de Christ & non point par les œuvres de la loi: pource que nulle chair ne

fera justifiée par les œuvres de la loi. Notez que par les œuvres de la loi, on ne peut pas entendre les œuvres que les hommes font en l'état de la nature corrompue, vû que l'Apôtre parle aux Eglises de Galatie, qui avoient reçu l'Evangile du Fils de Dieu.

Vers. 21. Je ne rejette point la grace de Dieu: car si la justice est par la loi, Christ donc est mort en vain. Notez que si nous pouvions être justifiés par la loi, nous n'aurions point besoin du salut qui est Jesus-Christ.

Chap. 3. v: 8, & 9. L'Ecriture prevoiant que Dieu justifie les Gentils par la foi, a devant annoncé à Abraham, disant, Toutes gens seront benites en toi. Ceux donc qui sont de la foi, sont benis avec le fidele Abraham. Remarquez qu'Abraham étoit fidele du temps que l'Apôtre dit, qu'il n'a point été justifié devant Dieu par ses œuvres; pour confirmer encore que nous ne sommes pas justifiés devant Dieu par les œuvres que nous faisons, depuis que Dieu nous a donné la foi.

Vers. 10. Car tous ceux qui sont

des œuvres de la loi, sont sous malediction: car il est écrit, Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses qui sont écrites au livre de la Loi, pour les faire. Notez qu'il est ici question de la loi morale, comme il paroît par la confrontation du 27. ch. du Deut. d'où ce passage est tiré: tellement que ceux de l'Eglise Romaine qui prétendent d'être justifiés par les œuvres, attirent sur eux cette malediction épouvantable.

Vers. 11. Or qu'en la loi nul n'est justifié envers Dieu, il apert, car le juste vivra de foi. L'Argument de l'Apôtre est tel, Cela seul par quoi nous avons la vie, nous justifie envers Dieu. Or c'est par la foi que nous avons la vie: C'est donc par la foi seule què nous sommes justifiés envers Dieu.

Vers. 12. La loi n'est point de la foi, mais qui fera ces choses vivra en icelles. Notez qu'il n'y a que deux moyens pour avoir la vie éternelle, ou accomplir exactement & parfaitement toutes les œuvres de la loi (ce que nul homme n'a jamais fait ni ne fera) ou embrasser par la foi la justice du Fils de Dieu, lequel a

été livré pour nos pechez, & est resuscité pour nôtre justification, *Aux Rom. ch. 4. v: 5.*

*Gal. ch. 5. v: 4.* Vous tous qui voulez être justifiez par la loi, vous-vous aneantissez de Christ, & êtes dechus de la grace. *Ceux qui veulent être justifiez par les œuvres de la loi, se privent de la grace de Dieu en Jesus-Christ. Or l'Eglise Romaine veut être justifiée par les œuvres de la loi. Elle se prive donc de la grace de Dieu en Jesus-Christ. Mais quand à nous, nous desirons d'ensuire l'exemple de l'Apôtre.*

*S. Paul aux Philip. ch. 3. v: 6, 7, 8. & 9.* Quand à la justice qui est en la loi, conversant sans reproche. Mais ce qui m'étoit gain, je l'ai reputé être dommage pour l'amour de Christ. Voire certes j'estime toutes choses être dommage, pour l'excellence de la connoissance de Jesus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes ces choses, & les tiens comme fiente, afin que je gagne Christ. Et que je fois trouvé en icelui, n'ayant point ma ju-

justice, qui est par la loi, mais celle qui est par la foi de Jesus-Christ, c'est avoir la justice qui est de Dieu par la foi.

## L V I I.

*Que nos bonnes oeuvres meritent la vie eternelle, non seulement en égard à la promesse de Dieu, mais aussi par leur propre dignité. Bell. De Justif. lib. 5. cap. 17. C'est l'opinion de la plupart des Jesuites.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 6. v: 23. Les gages du péché, c'est mort, & la grace de Dieu c'est vie éternelle par Jesus-Christ nôtre Seigneur. *Notez que l'Apôtre ayant dit, Les gages du péché c'est la mort, ne dit point en l'opposition, les gages de la justice, c'est la vie eternelle, mais la grace de Dieu c'est la vie éternelle par Jesus Christ, pour nous apprendre que la vie eternelle est un don gratuit, & non pas un salaire mérité.*

Aux Rom. 11. v: 6. Si c'est par grace, ce n'est point par les oeuvres: autrement grace n'est plus grace. *Notez que l'Eglise Romaine, pour excuser son*

orgueil, dit que c'est Dieu qui nous donne la grace de meriter: mais c'est une contradiction évidente, car la grace empêche le merite; si c'est par grace. ce n'est point par œuvre: &c. Ajoutez ce qui est en l'original. Et si c'est par les œuvres, ce n'est point par grace, autrement œuvre n'est point œuvre. Mais par un sacrilege horrible, la Bible de l'Eglise Romaine a retranché ces divines paroles.

En Exode chap. 20. v. 6. Et faisant misericorde en mille, à ceux qui m'aiment & gardent mes commandemens. Prenez bien garde que ceux qui rendent le plus d'obéissance aux commandemens de Dieu, ont besoin de sa misericorde. Tant s'en faut qu'ils puissent meriter envers lui.

En Job. ch. 41. v. 2. Qui m'a donné au paravant quelque chose, afin que je lui rende? Tout ce qui est sous le Ciel est à moi. Celui qui ne peut rien donner à Dieu, ne peut meriter envers Dieu. Or l'homme ne peut rien donner à Dieu. Il ne peut donc rien meriter envers Dieu.

Au Pseau. 15. v. 2. J'ai dit, O Sei-

gneur, tu es mon Dieu : car tu n'as point affaire de mes biens. *Celui duquel les biens ne peuvent servir à Dieu, ne peut mériter envers Dieu. Or nos biens ne peuvent servir à Dieu. Nous ne pouvons donc mériter envers Dieu.*

*Psea. 142. v. 2. N'entre point en jugement avec ton serviteur, car devant toi aucun vivant ne sera justifié. Si nous méritions devant Dieu, nous ne craindrions point l'examen de sa justice.*

En S. Matth. ch. 25. v, 34. Venez les benis de mon pere, possédez (*selon l'emphase du Grec possédez en heritage*) le Royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. Notez que le Royaume des Cieux, nous est préparé avant que le monde sût fait : où étoient alors nos prétendus mérites ?

*Je sai bien qu'il est ajoûté : Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger : j'ai eu soif, & vous m'avez donné à boire, &c. Nôtre Seigneur ayant voulu montrer par là, que c'est à juste titre qu'il les reconnoit pour enfans de Dieu, & qu'il leur ajuge l'heritage de leur Pere celeste : vû que durant leur vie ils ont fait paroître les fruits de leur adoption. Joint que pour nous encourager aux œuvres de charité, il leur promet cette glorieuse récompense. Mais il est plus clair que le Soleil, que c'est une récompense de grace, de faveur & de misericorde, &*

non pas un salaire mérité. Car quelle proportion y a-t'il entre un verre d'eau froide, & le Royaume des Cieux ?

En S. Luc chap. 12. v, 32. Ne craignez point, petit troupeau : car il a plu à votre Pere de vous donner le Royaume. Notez encore que le Royaume des Cieux est représenté comme une donation gratuite : & de fait qui le pourroit mériter ?

Chap, 17, v, 10. Quand vous aurez fait toutes les choses qui vous sont commandées, dites, Nous sommes serviteurs inutiles : ce que nous devions faire, nous l'avons fait. Si ceux qui font toutes les choses qui leur sont commandées, sont serviteurs inutiles ; n'est-ce pas chose ridicule de dire, que ceux là sont serviteurs méritans, qui ont mille fois transgressé le commandement de leur maître ?

Aux Rom. ch, 8. v, 18. J'estime que les souffrances du tems present ne sont à l'équipolent ( Il y a en la version vulgaire que l'Eglise Rom. tient pour canonique, ne sont point condignes ) de la gloire avenir, laquelle sera révellée en nous. Si les souffrances même des plus glorieux martyrs, n'ont point de dignité equipolente à la gloire à venir, qui est celui qui se peut vanter d'avoir des mérites de condignité ?

En la 1. aux Cor. ch. 4. v, 7.

Qu'est-ce que tu as , que tu n'ayes reçu ? Et si tu l'as reçu , pourquoi t'en glorifie-tu , comme si tu ne l'avois point reçu ? *En rendant à Dieu ce qui est à lui , on ne le peut obliger par merites.*

Chap. 6. vers. 19. & 20. Vous n'êtes point à vous-mêmes : Car vous êtes achetez de grand prix. *Notez que comme l'esclave ne peut rien meriter envers le maître qui l'a acheté , nous ne pouvons rien meriter envers Dieu qui nous a achetez au prix du sang de son propre Fils.*

Aux Ephes. chap 2. v. 8. & 9. Vous êtes sauvez de grace par la foy , & cela non point de vous , car c'est don de Dieu : non point par œuvre , afin que nul ne se glorifie. *Là où il n'y a point de sujet de gloire , il n'y a point de merites.*

*Notez que quand l'Apôtre dit en ce lieu , que nous ne sommes point sauvez par œuvre , il ne parle point des œuvres que nous faisons avant la grace , selon l'échappatoire des Docteurs de l'Eglise Romaine : mais il parle des œuvres même que nous faisons en l'état de grace. Et en nous acheminant au but de nôtre vocation supernelle : comme il paroît par le verset dixième. Car nous sommes*

son ouvrage, étant créé en Jésus-Christ à bonnes œuvres, que Dieu a préparées, afin que cheminions en icelles. *Souvenez-vous donc que les bonnes œuvres ne sont point la cause meritoire du Royaume des Cieux, mais que c'est le chemin que Dieu nous a préparé pour aller en son Royaume.*

Aux Phil. chap. 2. v. 13. Car c'est Dieu qui fait en nous & le vouloir, & le parfaire, selon sa bonne volonté. *L'ouvrage ne peut avoir de merite au regard de l'ouvrier qui le produit. Or c'est Dieu qui produit en nous tout ce qu'il y a de bien. Donc ce qu'il y a de bien en nous, ne peut être meritoire au regard de Dieu.*

A Tite ch. 3, v. 4. & 5. Quand la benignité & humanité de nôtre Sauveur, est aparue, il nous a fauvez non point par œuvres de Justice que nous ayons faites, mais selon sa misericorde. *La misericorde de Dieu ne s'accorde point avec le merite des hommes, comme déjà nous l'avons remarqué.*

Vers. 7. Afin qu'étant justifiez par la grace d'icelui, nous soyons heritiers selon l'esperance de vie eternelle.

Notez que nous avons la vie éternelle, comme héritiers de Dieu, & non pas en qualité de mercenaires.

Aux Hebreux ch. 10. vers. 19. & 20. Nous avons confiance d'entrer au lieu saint par le sang de Christ, par le chemin lequel il nous a dédié nouveau & vivant, par le voile, c'est à dire par sa chair. Que nos Adversaires tâchent tant qu'ils voudront d'écheler le Ciel par leurs merites, quant à nous, nous esperons d'y entrer par le chemin que le sang de Jesus-Christ nous a tracé.

### L. VIII.

Que l'on peut meriter non seulement la vie éternelle, mais une augmentation de gloire. Conc. de Trente, Sess. 6. Bellarmin, De Justific. lib. 5 cap. 20.

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 8, vers, 18. J'estime que les souffrances du tems present ne sont point à l'équipolent de la gloire à venir, laquelle sera révélée en nous. Si les Martirs n'ont point de dignité equipolente à la gloire qui doit être révélée aux enfans de Dieu, qui est l'homme mortel qui puisse meriter par ses œuvres une augmentation de gloire?

En la 1. aux Cor. ch 2. v. 9. Les choses qu'œil n'a point vûes, ni oreilles ouïes, & qui ne sont point mon-

tées en cœur d'homme, sont celles que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment. *Considérez combien est grande la folie de ces âmes orgueilleuses, qui prétendent mériter des degrés de gloire en la vie éternelle. Ils n'ont jamais compris la moindre étincelle de cette gloire, de laquelle ils parlent comme les aveugles des couleurs. Car si la doctrine même de l'Évangile, n'est point montée au cœur de l'homme, qui pourroit comprendre les gloires qui s'en doivent ensuire ?*

En la 2. aux Cor. ch. 4. v. 17. & 18. Car nôtre légère affliction qui ne fait que passer, produit en nous un poids éternel de gloire merveilleusement excellente. Quand nous ne regardons point aux choses visibles, mais aux invisibles : car les choses visibles sont pour un temps, mais les invisibles sont éternelles. *Comment pourrions nous mériter non seulement la vie éternelle, mais aussi une augmentation de gloire, vu qu'entre tout ce qui est de plus excellent au monde, & la félicité du Royaume des Cieux, il n'y a non plus de proportion qu'entre un moment & l'éternité.*

## LIX.

Que nous pouvons satisfaire à la Justice de Dieu par nos propres souffrances. Concile de Trente Sess. 4 Bell. De Indulgent. l. 1. c. 2. De poenit. l. 4. c. 7.

**C**ontre ce qui est écrit en Job ch. 35. v. 5. 6. 7. 8. Regarde en haut le Ciel, & le considère, & contemple que les Cieux sont plus hauts que toi. Si tu peches, que lui nuiras-tu? Et quand tes iniquitez seront multipliées, que feras-tu contre lui? Mais aussi quand tu feras justement, que lui donneras-tu? Ou que recevras-t'il de ta main? Ton infidelité nuira à l'homme semblable à toi, & ta justice aidera le fils de l'homme. *Notez que comme nos injustices ne peuvent nuire à Dieu, aussi nos actions & nos souffrances pour justice ne lui peuvent profiter.*

Pseau. 15. v. 2. J'ai dit au Seigneur, Tu es mon Dieu, car tu n'as pas affaire de mes biens: *Disons aussi, Tu n'as pas affaire de mes maux.*

En Michée ch. 6. v. 6. 7. & 8 Qu'offrirai-je au Seigneur qui soit digne? Ployerai-je les genoux au Dieu souverain? Lui offrirai-je des holocaustes  
&

& des veaux au dessous d'un an? Le Seigneur peut il être rapaisé par mille moutons, ou par beaucoup de milliers de boucs gras? Donnerai-je mon premier né pour mon peché? le fruit de mon ventre pour le peché de mon ame? Par quel moyen pourrai-je satisfaire à la justice de mon Dieu! Fûnerai-je le Carême? Ferai-je des prieres de quarante heures? Donnerai-je tout mon bien à la nourriture des pauvres? Mais toutes ces choses-là ne sauroyent expier mes pechez. Et elles n'ont point de raport à sa Justice.

Luc 17. 10. Quand vous aurez fait toutes les choses qui vous seront commandées; dites, Nous sommes serviteurs inutiles, ce que nous devions faire, nous l'avons fait. Notez que Dieu ne nous commande pas seulement d'obeir à sa Loy, mais aussi de souffrir pour son nom, quand nous y sommes apellez. Jamais nous ne souffrirons pour sa gloire, ce que Jesus-Christ a enduré pour nôtre salut.

Aux Rom. ch. 11, v, 35. Qui est-ce qui lui a donné le premier, & il lui sera rendu! Si nous pouvions satisfaire à la justice de Dieu, nous pourrions donner quelque chose à Dieu.

P

En la 1, aux Cor. ch. 4. v: 7. Qu'est-ce que tu as que tu n'ayes reçu? *Donc la patience en nos maux est un don de Dieu, & non pas une satisfaction à sa justice.*

Chap. 6. v: 19. Vous n'êtes point à vous mêmes. Or celui qui n'est point à soi même, ne peut satisfaire par aucune souffrance à celui à qui il appartient,

2. Cor. ch. 12. v: 9. *Le Seigneur m'a dit, ma grace te suffit: car la vertu se parfait en infirmité. Je me glorifierai donc tres-volontiers en mes infirmités, afin que la puissance de Christ habite en moi. Notez que c'est par la vertu de Dieu que nous demeurons victorieux en nos plus grands combats. C'est pourquoi l'Apôtre ayant demandé, Qui nous separera de la charité de Christ? Sera ce oppression, ou angoisse, ou nudité, ou peril, ou persecution, ou glaive? Répond, Ains en toutes choses nous sommes vainqueurs par celui qui nous a aimez, Rom. 8. 35. 37. Puis que l'honneur de la victoire appartient au Fils de Dieu, c'est de sa pure grace qu'il nous donne la couronne.*

Apoc. ch: 2. v: 10. Ne crain rien des choses que tu as à souffrir: voici le diable doit mettre aucuns d'entre vous en prison à ce que foyez éprouvez, & aurez tribulation de dix jours. Sois fidele jusques à la mort, & je te donnerai la couronne de vie. *Notez que celui qui a enduré la persecution & la mort, pour le témoignage de l'Évangile, a cependant besoin que le Royaume de Dieu lui soit donné de pure grace.*

Chap. 7. vers. 13, 14, 15. Lors un des anciens prit la parole, me disant, Ceux qui sont vêtus de longues robes blanches; qui sont-ils, & d'où sont-ils venus? Et je lui di, Seigneur tu le fais. Et il me dit. Ce sont ceux qui sont venus de grande tribulation, & qui ont lavé leurs longues robes & les ont blanchies au sang de l'Agneau: pour ce sont-ils devant le trône de Dieu, lui servant jour & nuit en son temple; & celui qui est assis au trône habitera sur eux. *Notez que les Martyrs eux-mêmes qui ont le plus souffert sont au Ciel, non point par le mérite de leurs souffrances, mais pour à-*

voir été lavé au sang de Jéſus-Christ.

L X.

Qu'il y a des perſonnes qui endurent plus de peines que leurs pechez ne meritent. Bell. De Indulgentiis, l. 1. c. 2.

**C**ontre ce qui eſt écrit au Pf. 129. v: 3. Si tu prens garde aux iniquitez, Seigneur, qui eſt celui qui pourra ſoutenir? Ce ſeront les Moines ſi on les croit.

Pf. 142. v: 2. N'entre point en jugement avec ton ſerviteur. Notez que ſelon ces gens, non ſeulement on pourra conter avec la juſtice de Dieu, mais que Dieu devra de reſte.

Pſeau. 89. v: 7, & 8. Nous ſommes conſumez par ton ire, & par ta fureur nous ſommes troublez. Tu as mis nos iniquitez en ta preſence, & nôtre vie en la clarté de ta face. Notez que le Prophete Moïſe parle des calamitez de cette vie, & qu'il les rapporte toutes à nos pechez. Pechez qui meritent non ſeulement les peines temporelles, mais auſſi des peines infinies: vû qu'ils ſont commis contre Dieu, qui eſt une bonté infinie.

En Daniel chapitre 9. vers. 7. O Seigneur à toi appartient la justice, & à nous confusion de face! Si l'Eglise Romaine disoit vrai nous pourrions lever la tête devant Dieu, & lui demander ce qu'il nous devoit de reste.

Aux Rom. 6. v: 23. Les gages du peché c'est la mort. Notez qu'il n'y a point de peine temporelle plus grande que la mort, & cependant elle est due à nos pechez.

Aux Galat. ch 3. v: 10. Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses qui sont écrites au livre de la loi pour les faire. Notez que nous meritons tous les peines les plus horribles, & que nous avons attiré sur nous la malediction éternelle, puis que nous avons transgressé la loi de Dieu.

En Saint Jaques chapitre 2. vers. 10. Quiconque aura gardé tout la loi, s'il vient à faillir en un, est coupable de tous. Or qui est ce qui peut dire qu'il n'a failli en aucun point, vû que Job reconnoît que s'il veut disputer contre Dieu, il ne lui pourroit répondre un pour mille, Job. 9. 3.

*Nous sommes donc punissables comme transgresseurs de toute la loi.*

En l'Apoc. ch. 7 v. 14, 15. Ils sont venus de grande tribulation, & ont lavé leurs longues robes, & les ont blanchies au sang de l'Agneau, pour ce sont-ils devant le trône de Dieu. Notez que les Martyrs eux-mêmes ne sont point nettoyez en leur sang, mais au sang de Jesus-Christ.

## L X I.

*Que les satisfactions surabondantes des Saints & des Martyrs, sont mises au tresor de l'Eglise, & dispensés par les indulgences du Pape. Bell. De indulgent. lib. 1. cap. 2, & 3. Tolet. De instruct. Sacerd. lib. 6. cap. 21.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Galat. ch. 6. v: 6, & 7. Que chacun éprouve son œuvre, & alors il aura de quoi se glorifier en soi-même seulement, & non point en autrui. Car chacun portera son fardeau. Il n'appartient qu'à Jesus-Christ de porter le fardeau d'autrui. Vrayement icelui a porté nos langueurs, lui même

a porté nos douleurs, *Es. ch. 43. v. 4.*

En Exode ch. 32. v: 31, 32, 33, & 34. Moïse dit, Je te prie Seigneur, ce peuple a perpetré un tres-grand peché, & s'est fait des Dieux d'or: ou pardonne leur cette faute, ou sinon efface-moi de ton livre que tu as écrit. Auquel le Seigneur répondit, Qui aura peché contre moi, je l'effacerai de mon livre. *Notez que le Prophete Moïse n'est pas reçu à porter la péne du peuple d'Israël, mais il faut croire que les Moines ont plus de privilege.*

En Esaïe ch. 43. v: 11. Je suis le Seigneur, & n'y a point d'autre Sauveur que moi. *Mais si nous en croyons le Cardinal Bellarmin, les Saints sont en quelque façon nos Redempteurs, De Indulgentiis lib. 1. cap. 4.*

Chap. 48. v: 9. Pour l'amour de mon Nom j'éloignerai ma fureur, & te briderai à ma loüange que tu ne meures. *Notez que si Dieu épargne les pecheurs, c'est à cause de soi-même. Car il est jaloux de son honneur, & ne donnera pas sa gloire à un autre, Esaïe 42. 8.*

En Jeremie chap. 17. v: 5. Maudit

soit l'homme qui se confie en l'homme. *Ceux là donc sont bien mal-heureux, qui se confient aux œuvres du Convent.*

En Ezech. 18 20. L'ame qui pechera, celle même mourra. *Que les Moines se donnent la discipline tant qu'il leur plaira, & qu'à l'exemple des Prêtres de Babal ils se fassent des incisions avec des couteaux & des lancetes. jusques à ce qu'ils soyent tout pleins de sang, 3. Rois 18. v: 28. Cela ne vous peut garentir de l'ire de Dieu, ni vous mettre à couvert des feaux de sa juste vengeance. Le Seigneur se rit de l'extravagance de toutes vos telles confreries; Et un jour il vous dira comme aux foles Vierges qui s'attendoient à l'huile de leurs compagnes. Je ne vous connois point, Matt 25. v. 12.*

Habac. 2 4. Le juste vivra en sa foi. *Les souffrances d'autrui ne nous serviront non plus que la foi d'autrui.*

En S. Jean. 1. 29 Jean voit Jesus venir à lui, & dit, Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les pechez du monde. *Mais voici un blaspheme du Cardinal Bellarmin. Les saints hommes peu-*

vent en quelque façon racheter nos pechez par leur passions, *De Indulgentiis* l. 1. c. 4.

Aux Actes ch. 4. v. 12. Il n'y a point de salut en aucun autre. Car aussi il n'y a point d'autre nom sous le Ciel qui soit donné aux hommes, par lequel il nous faille être sauvez. *Disons donc avec S. Pierre, Jean 6. 68. A qui irons nous ? tu as les paroles de vie eternelle.*

En la 1. aux Cor. ch. 1. v. 12. & 13. Un chacun de vous dit, Je suis de Paul, & moi d'Apollon, & moi de Cephass, & moi de Christ. Christ est-il divisé? Paul a-t'il été crucifié pour vous? Ou avez-vous été baptisés au nom de Paul? *C'est ainsi que nous pouvons parler à l'Eglise Romaine, quand l'un dit, je suis de S. François, & moi de S. Dominique, & moi de la compagnie de Jesus. Jesus est-il divisé de Christ? S. François a t'il été crucifié pour vous? Ou avez vous été baptisez au nom de Dominique ou d'Ignace Loyola?*

En la 2. aux Cor. ch. 5. v. 10. Il nous faut tous comparoir devant le siege judicial de Christ, afin que chacun raporte en son corps selon qu'il aura fait, ou bien, ou mal. *Envain alleguerons-nous les jûnes & les aumônes d'au-*

*brui : qui sert à Dieu par procureur, ira en Enfer en propre personne.*

En la 1. à Tim. ch. 2. v. 5. & 6. Il y a un Dieu, & un Moyenneur entre Dieu & les hommes, à sçavoir Jesus-Christ homme, qui s'est donné soi-même en rançon pour nous tous. *Mais selon le Cardinal Bellarmin, les passions des Saints sont des justes compensations pour nous racheter des peines que nous devons à Dieu. De Indulgentiis lib. 1 cap. 4.*

En la 1. de S. Pierre ch. 2. v. 24. Lequel même a porté nos pechez en son corps sur le bois, afin qu'étant morts à pechez, nous vivions à justice, par la meurtrisseure duquel même vous avez été gueris. *Notez que celui-là seul nous guerit par sa meurtrisseure, qui a expié nos pechez en la croix, par ses souffrances. Or cela ne peut être dis d'aucun Saint.*

En l'Apoc. chap. 7. v. 14. Ceux-ci sont venus de grande tribulation, & ils ont lavé leurs robes, & les ont blanchies au sang de l'Agneau. *Tant s'en faut que ceux qui ont souffert pretendent de nous laver en leur sang, qu'ils ont eux-mêmes lavé & blanchi leurs robes au sang de nôtre grand Dieu & Sauveur.*

Chap. 14. vers. 13. Bienheureux

font les morts qui meurent au Seigneur : de formais, dit l'Esprit, qu'ils se reposent de leur labeur ; car leur œuvres les suivent. *Notez que les œuvres des Martyrs les suivent, quand ils s'en vont au Ciel. Il est donc faux qu'elles demeurent en terre au tresor de l'Eglise, pour être dispensées par les indulgences du Pape.*

LXII.

*Que les Ministres de l'Evangile pardonnent les pechez non pas comme Ambassadeurs de Jesus-Christ & Heraults de sa grace, mais comme Juges & par forme de jurisdiction. Concile de Trente, Sess. 14. Canon. 9. Bell. De Pœnitentia lib. 3. cap. 2.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Marc ch, 2. v, 7. Qui est-ce qui peut remettre les pechez sinon Dieu seul ? *Notez qu'il n'y a que Dieu seul qui pardonne les pechez avec autorité & puissance.*

En Esaïe chap. 43. v. 25. Je suis, je suis celui qui abolis tes iniquitez à cause de moi ; & n'aurai pas souvenance de tes pechez. *C'est à celui-là seul qui est offensé de pardonner les offense. Or c'est Dieu seul qui est offense par nos crimes.*

S. Jaques chap, 4, v. 12. Il y a un eul Legislatteur & luge, qui peut sau-

ver & détruire : toi qui es-tu qui juges ton prochain? *Notez qu'il est ici question d'un Legislatteur qui donne des loix à la conscience, & qu'il n'y a que Dieu seul qui remette les pechez comme Juge. Les Ministres de l'Evangile sont comme les Herauts qui publient la grace du Prince.*

. *Luc ch. 24. v. 26. Il falloit que Christ souffrît, & ressuscitât des morts au troisiéme jour, & qu'on prêchât en son Nom penitence & remission des péchez en toutes nations. Notez que le propre des vrays Pasteurs, est d'annoncer la remission des pechez au nom & en l'autorité de Jesus-Christ le grand Pasteur des brebis.*

*Actes ch. 13. v. 38. Parquoi, hommes freres, il vous soit notoire que par icelui vous est annoncée la remission des pechez.*

*En la 2. aux Cor. ch. 5. v. 18. & 19. Le tout est de Dieu qui nous a reconciliés a soi par J. Christ, & nous a donné le ministere de reconciliation. Car Dieu étoit en Christ, se reconciliant le monde, en ne leur imputant point leurs forfaits; & a mis en nous la parole de reconciliation.*

Verf. 20. Nous sommes donc Ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortoit par nous : nous supplions pour Christ que vous vous reconciliez à Dieu. *Notez que les vrais Pasteurs qui nous annoncent le pardon de nos pechez, le font comme Ministres de Dieu, & comme Ambassadeurs de Jesus-Christ.*

En l'Apocalypse chapitre 3. v. 7. *Nôtre Seigneur Jesus-Christ est décrit en ces termes. Le Saint & le Veritable, qui a la clef de David, qui ouvre, & nul ne ferme : qui ferme, & nul n'ouvre. Notez que Jesus-Christ a donné aux fideles Pasteurs la clef du Royaume des Cieux. Ils ouvrent le Ciel quand ils annoncent la grace de Dieu aux pecheurs repentans. Ils ferment le Ciel quand ils annoncent le jugement de Dieu aux pecheurs impenitens : mais s'ils sont ignorans ou méchans, qu'ils pardonnent aux impenitens, & excommunient les gens de bien, ce qu'ils font en terre n'est point ratifié au Ciel.*

## LXIII.

*Que Jesus-Christ s'est offert à Dieu en sacrifice pour tous hommes indifferemment. Bell. De Missa, lib. 2. cap. 2. C'est la doctrine qui est aujourd'hui établie par le Pape; Et il déclare Heretiques ceux qui ne la croient pas.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth. ch. 1. v. 21. où l'Ange dit à Joseph touchant la bienheureuse Vierge. Elle enfantera un fils, & appelleras son nom Jesus: car il sauvera son peuple de leurs pechez. Notez que l'Ange ne dit pas que Jesus-Christ sauvera tous les hommes du monde, mais qu'il sauvera son peuple. Ce n'est pas qu'il ne puisse ou qu'il ne veuille sauver tous ceux qui croient en lui & qui se repentent de leurs fautes; mais c'est que la foi n'est point à tous, 2. Thef. ch. 3. v. 2.

Au chap. 26. vers. 28 Jesus-Christ administrant la coupe prononce ces paroles, Ceci est mon sang du Nouveau Testament, lequel sera répandu pour plusieurs en remission des pechez. Notez que Jesus-Christ ne dit pas que son sang sera répandu pour tous, mais pour plusieurs.

En S. Jean chap, 10. v. 14, & 15. Je suis le bon Pasteur, & connoi mes brebis; & suis connu des miennes: comme

mon Pere me connoit , aussi connoi-je mon Pere , & mets ma vie pour mes brebis. Notez que les reprovez ne sont point des brebis de Jesus-Christ , c'est pourquoi il n'a point mis sa vie pour eux.

Au chap. 17. v. 9. Nôtre Seigneur parlant de ceux que le Pere lui a donnez , dit , le prie pour eux : je ne prie point pour le monde, mais pour ceux lesquels tu m'as donnez , car ils sont tiens. Remarquez bien ceci : car la priere de Jesus-Christ est une partie de son sacrifice. D'où nous argumentons ainsi : Jesus-Christ ne s'est point offert à Dieu en sacrifice pour ceux pour lesquels il ne prie point. Or il ne prie point pour le monde. Il s'est point donc offert à Dieu en sacrifice pour le monde.

Vers. 19. Et pour eux je me sanctifie moi même , afin qu'eux aussi soyent sanctifiez en verité. Notez que Jesus-Christ parle encore de ceux que Dieu a élus du monde : c'est pour l'amour d'eux qu'il s'est sanctifié , c'est à dire , consacré à la mort.

Aux Actes ch. 20. v. 28. L'Apôtre Saint Paul parle en cette sorte aux Evêques de l'Eglise d'Ephese , Prenez donc garde à vous , & à tout le troupeau , auquel le S. Esprit vous a mis Evêques , pour paître l'Eglise de Dieu , laquelle il a aquis par son propre sang. Notez que l'on ne peut pas dire que Jesus-Christ s'est aquis les mor-

dains par son propre sang. Il domine sur eux comme Seigneur, & non pas comme leur Redempteur.

Aux Ephes. ch. 5. v. 23. Le mari est chef de la femme, ainsi que Christ est chef de l'Eglise, & pareillement est le Sauveur de son corps. Or les reprovez ne sont point membres de ce corps mystique.

Vers. 25, 26, & 27. Christ a aimé l'Eglise, & s'est livré soi-même pour elle, afin qu'il la sanctifiât, la nettoyant par lavement d'eau par la parole de vie, afin qu'il se la rendit une Eglise glorieuse, n'ayant point de tache, ni de ride, ni autre telle chose; ains qu'elle soit sainte, & sans macule. Notez que rien de tout cela ne convient aux mondains. Ils n'ont de part à la vraie sanctification. Ils n'ont point non plus de part à la redemption.

Aux Hebr. ch. 9. v. 28. Christ ayant été offert une fois pour abolir les pechez de plusieurs, apparoitra secon- dement sans peché à ceux qui l'attendent à salut. Notez que la mort de

Jesus-

*Jesus Christ est suffisante pour racheter tout le monde, voire un milion de mondes, s'il y en avoit autant. Mais l'application n'en est pas faite à tous, autrement ils seroyent tous sauvez.*

En la 1. de S. Pierre chap. 2. v: 6. 7. 8, & 9. A raison dequoi aussi il est contenu en l'Ecriture, Voici, je mets en Sion la maîtresse pierre du coin, approuvée, élûë, & precieuse; & qui croira en elle ne fera point confus. Elle est donc honneur à vous qui croyez: mais quand aux incredules, la pierre que les édifiants ont rejetée, a été faite le principal du coin, & pierre d'offension, & pierre de scandale, lesquels heurtent contre la parole, & ne croyent, en ce à quoi aussi ils ont été ordonnez. Mais vous êtes la generation élûë, la Sacrificature royale, la gent sainte, le peuple aquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelez des tenebres à la merveilleuse lumiere.

## LXIV.

*Que la Justice de nôtre Seigneur Jesus Christ ne nous est point imputée pour nous justifier ; & qu'elle ne nous est point nécessaire. Bell. de Just. l. 2. c. 7.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch. 5. v: 19. Comme par la desobeissance d'un homme, plusieurs ont été rendus pecheurs, ainsi par l'obeissance d'un, plusieurs seront rendus justes. Notez que comme le peché d'Adam nous est imputé, parce que nous avons tous peché en Adam : aussi la justice de Jesus-Christ nous est imputée, parce qu'en la personne de Jesus-Christ nôtre chef, nous avons accompli toute justice.

En Esaie ch. 53. v: 5. Il a été navré pour nos iniquitez : il a été froissé pour nos pechez : la discipline de nôtre paix est sur lui, & sommes gueris par sa playe. Voyez comment la mort & passion de Jesus-Christ, nous est imputée, comme si nous l'avions soufferte en nos propres personnes.

Vers. 11. Mon juste serviteur en

justifiera plusieurs par sa science, & lui-même portera leurs iniquitez. *Notez que Jesus-Christ nous justifie en portant sur soi nos pechez: Et en endurant la peine qu'ils avoyent meritée.*

En Jeremie chap. 23. v: 6. Et l'appelleront de ce nom, Le Seigneur nôtre juste (*Il y a en l'Hebren nôtre Justice*) Or Jesus-Christ est appelé nôtre Justice, parce que c'est sa seule justice gratuitement imputée, qui nous fait subsister devant Dieu.

Aux Rom. ch. 3. v: 24, 25, & 26. Etant justifiez gratuitement par la grace, par la redemption qui est en Jesus-Christ, que Dieu a proposé propiciateur par la foi au sang d'icelui, pour demontrer sa justice, pour la remission des pechez precedens lesquels Dieu a supportés, pour demontrer sa justice au temps present, afin qu'il soit juste, & justifiant celui qui est de la foi de Jesus-Christ. *Notez que nôtre justification consiste en la remission gratuite de nos pechez.*

Chapitre 4. v: 6, 7, & 8. Comme aussi David declare la beatitude de l'homme, à qui Dieu alouë justice sans

œuvres. Bien heureux sont ceux desquels les iniquitez sont pardonnées, & desquels les pechez sont couverts. Bien-heureux est l'homme auquel le Seigneur n'aura point imputé le péché. *Notez que Dieu nous imputant point nos pechez, nous impute la justice de Jesus-Christ.*

Verf 25. Lequel a été livrée pour nos pechez, & est ressuscité pour nôtre justification. *Sa mort est nôtre rançon, & sa resurrection est comme la quitance & comme le témoignage assuré que la justice de Dieu est satisfaite. Il est mort pour expier nos pechez: il est ressuscité pour nous appliquer le merite de sa mort.*

En la 1. aux Cor. chap. 1. verf. 30. Lequel nous a été fait de par Dieu, sapience, & justice, & sanctification, & redemption. *Notez que l'Apôtre dit que Jesus-Christ nous a été fait, sapience, & sanctification, parce que c'est lui qui nous instruit & qui nous sanctifie par son Esprit; & qu'il nous a été fait Justice & redemption parce qu'il nous applique sa justice. Et que par son sang nous avons redemption*

à avoir remission des pechez, selon les richesses de sa grace? *Ephes. chap. 1. vers. 7.*

En la 2. aux Cor ch. 5. v: 19. Car Dieu étoit en Christ, se reconciliant le monde, en ne leur imputant point leurs forfaits. *C'est la seconde fois que l'Apôtre pose nôtre justification en ce que Dieu ne nous impute point nos pechez; cependant l'Eglise Romaine se moque de cette doctrine.*

Vers. 21. Car il a fait celui qui n'a point connu peché, être peché pour nous, afin que nous fussions faits justice de Dieu en lui. *Voyez ici un tres-heureux échange. Jesus-Christ se charge de nos pechez, & il nous revêt de sa justice.*

Galates 3. v: 13. Christ nous a rachetés de la malediction de la loi, quand il a été fait pour nous malediction. *Notez que comme Jesus a été fait malediction pour nous, aussi Dieu nous a benis en lui, en toute benediction spirituelle, aux choses celestes, Ephes. 1. 3.*

En la 1. de S. Pierre, ch. 2. v: 24. Lequel même a porté nos pechez

en son corps sur le bois, afin qu'étans morts à peché, nous vivions en justice; par la meurtrisseure duquel même vous avez été gueris. *Notez que nous devons nous adonner à la sainteté de vie, & qu'il y a une justice inherente en nos ames: mais ce qui nous fait subsister devant Dieu, c'est la croix de nôtre Seigneur Jesus-Christ & sa tres-parfaite justice.*

*Considerez sur quelle justice s'appuye l'Apôtre S. Paul, Aux Phil. 3. vers. 9, Que je sois trouvé en icelui, n'ayant point ma justice qui est par la loi, mais celle qui est par la foi de Jesus-Christ; c'est assavoir la justice qui est de Dieu par la foi. C'est sur la même justice que nous nous appuyons*

*Voyez la vraye image de la justification de l'Eglise Romaine, & la nôtre.*

En S. Luc. ch. 18. v: 10, 11, & 12. Deux hommes montoient au Temple pour faire oraison, l'un Pharisien, & l'autre Peager: le Pharisien se tenant debout, prioit en soi-même telles choses: Dieu, je te rens graces (*Notez qu'il reconnoit que Dieu est l'auteur de ses bonnes œuvres, ven qu'il en rend*

*rend action de graces) que je ne suis point comme les autres hommes, ravisseurs, injustes, adulteres, même aussi comme ce Peager. Je jûne deux fois la semaine, je donne la dîme de toutes les choses que je possède. Voilà la vraie description des Moines de ce siecle, & de la bonne opinion qu'ils ont de leur propre justice; & voici le modele de nôtre humilité.*

Verf. 13, & 14. Et le Peager se tenant loin, ne vouloit même lever les yeux vers le Ciel, mais frapoit sa poitrine, disant: Dieu, sois propice à moi qui suis pecheur. Je vous dis que celui-ci descendit justifié en sa maison plutôt que l'autre. Nous serons donc, Dieu aidant, plutôt justifiés que ceux qui tiennent la doctrine de l'Eglise Romaine: car nous ne nous appuyons point sur nos œuvres, mais seulement sur la misericorde de Dieu, & sur le merite infini de nôtre Sauveur & Redempteur Jesus-Christ.

## L X V.

*Que nôtre Sauveur Jesus-Christ nous a delivrez de la coulpe, mais on pas de toute la peine qui étoit dûë à nos pechez. C: de Trente. Sess. 6. can. 30. Bell. De Purgat. lib. 1. cap. 14.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Rom. ch 8. v: 1. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ. Où il n'y a nulle condamnation, la justice de Dieu n'ordonne aucune peine. Or il n'y a nulle condamnation à ceux qui sont en Jesus-Christ. Donc, la justice de Dieu ne leur ordonne aucune peine.

Jean ch. 5. v: 24. En verité, en verité je vous di, que celui qui oit ma parole, & qui croit à celui qui m'a envoyé, a vie éternelle, & ne viendra point en damnation, mais passera de mort à vie. Celui qui n'est point sujet à la condamnation, ne peut être sujet à la peine que la justice fait souffrir.

Galates 3. 13. Christ nous a rachetez de la malediction de la loi, quand

il a été fait pour nous malediction. *Notez que les maledictions de la loi, nous ajugent aux peines, & que Jesus-Christ nous en a rachetez par les souffrances de croix.*

En Esaïe ch. 53. v: 4, 5. *Vrayement icelui a porté nos langueurs, lui-même a porte nos douleurs, & nous l'avons estimé comme lepreux, & frappé de Dieu, & abaissé. Mais icelui a été navré pour nos iniquitez, il a été froissé pour nos pechez: la discipline de nôtre paix est sur lui, & sommes gueris par sa playe. Notez que comme l'Eglise Romaine prouve avec nous, que Jesus-Christ nous a delivrez de la coupe, parce qu'il est écrit qu'il a porté nos pechez. Ainsi prouvons nous qu'il nous a delivrez de la peine: parce qu'il est écrit qu'il a porté nos douleurs. La raison est également bonne.*

En la 1. de S. Pierre ch 2. v: 24. *Lequel même a porté nos pechez en son corps sur le bois, afin qu'étans morts à peché, nous vivions en justice: par la meurtrissure duquel même vous avez été gueris. Notez que la*

*batture regarde la peine. Etre gueris par la batture de Jesus-Christ, c'est être delivrés de la peine*

Coloss. ch. 2. v. 13. & 14. Il vous a vivifié ensemble avec lui, vous ayant pardonné tous vos pechez, en ayant effacé l'obligation qui étoit contre nous par décret & nous étoit contraire, & qu'il a abolie & fichée en la croix. Notez que c'est une tyrannie de punir pour une faute pardonnée, & de mettre en prison pour une dette acquitée.

Notez que lors que nous demandons que l'on nous pardonne nos pechez, nous entendons que l'on ne nous en fasse point souffrir la peine. J'ai dit, je confesserai contre moi mon injustice au Seigneur, & tu as pardonné l'impiété de mon peché, Pseau. 31. 5. Il y a en l'Ebreu & tu as ôté la peine de mon peché.

Concluons donc avec l'Apôtre aux Rom. ch. 8. v. 33. & 34. Qui intertera accusation contre les élus de Dieu? Dieu qui justifie, Qui sera celui qui condamnera? J. Christ qui est mort, & qui plus est, est ressuscité; le-

quel auffi est à la dextre de Dieu, & qui fait auffi requête pour nous. *Remarquez qu'en toute ce chapitre nous disputons contre les peines satisfaites à la justice de Dieu, & que l'on pretend être à souffrir après cette vie, & non pas contre les châtimens; desquels le Seigneur châtie durant cette vie, ceux qu'il aime & qu'il avouë pour ses enfans, Hebr. 12.*

L X V I.

*Qu'outre le sang de Jesus-Christ, il y a un Purgatoire pour l'expiation de nos pechez, & que celui qui ne le croit pas sera damné. Conc. de Florence. Bellarm. De Purgatorio lib. 1. cap. 15.*

**C***ontre ce qui est écrit en la 1. de S. Jean ch. 1. v: 7. Si nous cheminons en lumiere, comme lui est en lumiere, nous avons communion l'un avec l'autre; & le sang de son Fils Jesus-Christ nous nettoye de tout peché. Notez qu'il n'est pas dit simplement que nous sommes nettoyez du peché, mais que nous sommes nettoyez de tout peché par le sang de Christ.*

*Il n'y a que ce sang-là qui puisse effacer les taches de nos ames.*

Verf. 9. Si nous confessons nos pechez, il est fidele & juste pour nous pardonner nos pechez, & nous nettoyer de toute iniquité. *Que restet-il à purger à celui qui est nettoyé non pas de quelque, mais de toute iniquité ?*

Au Psea. 50. v. 9. Seigneur, tu m'arrouseras d'hysope, & je serai net; tu me laveras, & serai blanchi plus que la neige. *Ceux donc qui parlent de purger ceux que Dieu a lavez, entreprennent de blanchir la neige.*

En Esaye chap. 1. v. 18. Quand vos pechez seroyent rouges comme l'écarlate, si seront-ils blanchis comme la neige : & quand ils seroyent rouges comme le vermillon, si seront-ils blancs comme laine. *Notez que ces paroles sont pour la consolation des plus grands pecheurs qui se convertissent à Dieu. Or ce seroit une pauvre consolation, si après avoir été blanchis comme la neige, ils devoient brûler dans un feu ardent.*

Chap. 38, v. 17. Tu as delivré mon ame qu'elle ne fût perie : tu as jetté tous mes pechez derriere toi. *Notez que quand Dieu a pardonné nos pechez, il ne les regarde plus. Et partant il ne les punit plus.*

Chap. 44. vers, 22. J'ai effacé tes iniquitez comme la nuée; & tes pechez comme la petite nuée. *Quand le creditur a effacé des dettes, il n'en demande plus le payement: quand il a pardonné les fautes, il n'en demande plus d'expiation.*

En S. Jean chap. 1. v. 29. Jean voit Jesus venir à lui, & dit, voici l'Agneau de Dieu, qui ôte les pechez du monde. *Comment est-ce que Jesus-Christ a ôté nos pechez, si nous en sentons encore le fardeau?*

Aux Actes ch. 4. v. 12. Et n'y a point de salut en aucun autre. *Notez que si nous pouvions expier nos pechez par nos souffrances, nous serions en quelque façon nos redempteurs.*

Aux Hebreux ch, 1. v. 3. Lequel Fils étant la splendeur de la gloire, & la figure de la substance d'icelui, & souûtenant toutes choses par sa parole puissante, ayant fait la purgation des pechez. *Ajoûtez ce qui est en l'original, par soi même. Mais quelque main sacrilege a supprimé ces paroles, parce qu'elles étoient trop pressantes.*

Chap. 9. v. 26. En la consom-

mation des siècles, il est aparu une fois pour la destruction du peché, par le sacrifice de soi-même. *Les choses qui ne sont point, ne sont point sujettes à accident. Or le peché est considéré comme n'étant point : vû qu'il est détruit par la mort de Jesus-Christ. Il ne peut donc être sujet au feu de Purgatoire.*

1. S. Jean ch. 2. v. 1. & 2. Mes petits enfans, je vous écris ces choses, afin que ne pechiez point : que si aucun a peché, nous avons un Advocat envers le Pere, Jesus-Christ le juste. Car c'est lui qui est propiciation pour nos pechez : & non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde. *Puisque Jesus-Christ a expié nos pechez par sa mort, Dieu ne nous oblige pas à les expier par nos souffrances, car il ne demande jamais deux payemens d'une dette.*

Apoc, ch. 7. v. 13. 14. & 15. Lors un des Anciens prit la parole, me disant, Ceux qui sont vêtus de longues robes blanches, qui sont-ils? Et d'où sont-ils venus? Et je lui di, Seigneur, tu le fais. Et il me dit, Ce sont ceux qui sont venus de la grande tribulation, & qui

ont lavé leurs longues robes , & les ont blanchies au sang de l'Agneau. Pource font-ils devant le trône de Dieu , & lui servent jour & nuit dans son temple , & celui qui est assis au trône habitera sur eux. *Notez qu'il ne dit pas qu'ils sont devant le trône de Dieu , parce qu'ils ont été purgez au feu de Purgatoire , mais pour avoir lavé & blanchi leurs robes au sang de l'Agneau.*

Apoc. ch. 1. v 6. Qui nous a aimez & nous a lavez de nos pechez en son sang; & nous a faits Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere : à lui soit gloire & force és siecles des siecles, Amen.

## LXVII.

*Que les ames des enfans de Dieu au sortir du corps s'en vont en un lieu de tourment. Bellar. De Purg. l. 2. c. 10 11. &c.*

**C**ontre ce qui est écrit en l'Apoc. ch. 14. v. 13, J'ouï une voix du Ciel , me disant , Ecri , bienheureux sont les morts qui meurent au Seigneur. Desormais , dit l'Esprit , qu'ils se reposent de leurs labeurs : car leurs œuvres les suivent. *Tous ceux qui meurent au Seigneur se reposent de leurs labeurs. Or tous les Fideles qui meurent , meurent au Sei-*

*gneur.* Car soit que nous vivions, nous vivons au Seigneur, ou soit que nous mourions, nous mourons au Seigneur. Soit donc que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes au Seigneur, Rom. 14. v. 8. *Donc tous les Fideles qui meurent se reposent de leurs labeurs, & par consequent ils ne vont point en Purgatoire. Car être tourmenté dans un feu ardent, n'est point se reposer de ses travaux.*

Esaië ch. 57. v. 1. 2. Le juste se meurt, & n'y a aucun qui y pense en son cœur : & les hommes de misericorde sont recueillis, pource qu'il n'y a aucun qui entende : car le juste est recueilli arriere de la face de la malice. La paix vienne, que celui se repose en sa couche, qui a cheminé en sa droite voye. *C'est parler contre le sens commun de dire que ceux-là sont recueillis arriere du mal & en un lieu de repos qui brûlent dans un feu sept fois plus chaud que le nôtre, & qui ne differe de celui de l'Enfer, qu'au regard de la durée.*

Ecclesiaste chap. 11. v. 3. Si le bois chet envers Midi, ou envers Aquilon, en quelque lieu qu'il cherra, il demeurera là. *Tels que la mort nous trouvera, tels aussi Dieu nous jugera ; & de ce jugement il n'y a point d'apel.*

Au livre de la sapience chap. 3. v. 1.  
 Les ames des justes sont en la main de  
 Dieu & le tourment de la mort ne  
 les touchera point. *Notex que ce pas-  
 sage est tiré d'un livre Apocriphe : mais l'Eglise  
 Romaine , qui le tient pour Canonique , n'en peut  
 rejeter le témoignage. Or il ne se peut dire rien  
 de plus formel : car il y a mot pour mot au Grec  
 & en la version Latine de l'impression de Paris  
 1628. Aucun tourment ne les touchera.*

En l'Ecclesiastique ch. 38. v. 24.  
 Fai reposer la memoire du mort en son  
 repos , & le console à l'issuë de son es-  
 prit. *Il y a selon le Grec. Depuis qu'un  
 trepassé repose , il laisse sa memoire en  
 repos , & reçoit consolation à caule de  
 lui quand son esprit fera départi. No-  
 tez que ce passage est de même qualité que le prece-  
 dent , & qu'il est directement contre ceux de l'E-  
 glise Romaine , qui se travaillent pour les morts &  
 qui pretendent de les soulager de leurs peines par  
 des Messes , par des offrandes , & par d'autres  
 choses semblables.*

Au Pseau. 102. v. 10. 11, 12. & 13.  
 Il ne nous a point fait selon nos pe-  
 chez , & ne nous a point rendu selon  
 nos iniquitez. Car selon la hauteur du  
 Ciel à la terre , il a confirmé sa mise-  
 ricorde sur ceux qui le craignent.  
 D'autant qu'Orient est éloigné d'Occi-

R

cident, d'autant a t'il fait nos iniquitez être loin de nous. Ainsi que le pere a pitié de ses enfans, ainsi le Seigneur a eu pitié de ceux qui le craignent. Notez qu'il n'y a point de pere si cruel qui prit plaisir à voir brûler son enfans, pour des fautes qu'il lui auroit pardonnées; & sur tout de le voir dans ce tourment, non pour l'amendement de l'enfant, mais pour satisfaire à sa justice. Or Dieu surpasse en compassion les meilleurs peres, & les plus tendres meres. Il n'y a donc nulle apparence que pour des fautes qu'il a pardonnées & qu'il a lavées au sang de son Fils, il jette ses enfans dans les flâmes arden-tes du pretendu Purgatoire. Sur tout, vû que nos adversaires disent que c'est non pas pour amender le pecheur, mais pour satisfaire à la Justice de Dieu.

En Saint Jean ch 5. v: 24. En verité, en verité je vous dis, que celui qui oit ma parole, & croit à celui qui m'a envoyé, a vie éternelle, & ne viendra point en condamnation, mais passera de mort à vie. Notez qu'il n'est point dit que celui qui croit en Jesus-Christ passera de la mort en Pur-

*toire ; mais qu'il passera de la mort à la vie.*

En la 2. aux Cor. ch: 5. v: 1. Car nous savons que si nôtre habitation terrestre de cette loge est détruite , nous avons un edifice de par Dieu , savoir une maison qui n'est point faite de main , mais éternelle aux Cieux. *Ceux qui en délogeant de ce corps sont introduits au Ciel , ne sont point en Purgatoire : car c'est un lieu souterrain. Or en délogeant de ce corps , Dieu nous introduit au Ciel. Il est donc faux que nous allions en ce lieu souterrain qu'on appelle Purgatoire.*

Vers. 2. Car aussi pour cela nous gemissons , desirans être revêtus de nôtre domicile qui est du Ciel. *Si la mort étoit suivi de tourmens si horribles que sont ceux que l'on represente en Purgatoire , il y auroit sujet de s'en effrayer & de la fuir. Bien loin de lui aller au devant & de la souhaiter avec tant d'ardeur.*

Vers. 4. Car nous qui sommes en cette loge , gemissons étans chargez , pource que nous desirons , non point d'être dépouillez , mais d'être revê-

tus, afin que ce qui est mortel soit engloutti par la vie. Si en depoüillant ce corps mortel, nous ne revêtions point immédiatement du domicile de la gloire celeste, nous demeurerions quelque temps nus & dépoüillez. Ce qui est contre la consolation que nous donne l'Apôtre.

Verf. 6, 7, & 8. Parquoi en ayans toujours confiance, & sachans que quand nous sommes en ce corps, nous sommes absens du Seigneur. Car nous chemînons par foi & non par veüe. Mais nous nous assurons & avons bonne volonté mieux être hors du corps & être avec le Seigneur. Ceux qui étant hors du corps, sont avec le Seigneur, ne descendent point en Purgatoire; car Jesus-Christ est là haut au Ciel à la dextre de Dieu. Or étant hors du corps, nous sommes avec le Seigneur pleins de joye & de felicité. Mais si on en croit les revelations des adversaires, les Diables tourmentent les ames qui sont en Purgatoire, Voyez Bellarmin livre 2. du Purgatoire, au ch. 13.

Au 4. des Rois, ch 22. v: 20. Dieu parle ainsi au bon Roy Josias, Je t'as-

semblerai avec tes peres, & seras assemblé en paix en ton sepulcre, afin que tes yeux ne voyent tous les maux que je dois faire venir sur ce lieu-ci. *Si au sortir de cette vie, les ames des Fideles vont en Purgatoire, Dieu exemptoit Josias d'un petit mal pour le precipiter en un plus grand: car l'affliction de Jerusalem n'est point comparable aux tourmens du Purgatoire.*

En S. Luc ch. 2. v: 29, & 30. *Si- meon se preparant à la mort, dit Sei- gneur, tu laisses aller maintenant ton serviteur en paix selon ta parole, car mes yeux ont veu ton salutaire. Notez que mourir c'est s'en aller en paix. Or je ne sçai quelle paix ni quel repos on peut avoir dans un feu ardent.*

Chap. 16. vers, 25. *Abraham parle en cette sorte au mauvais Riche, | fils, souviens toi que tu as reçu des biens en ta vie, & le Lazare semblablement des maux, & maintenant il est consolé, & tu es tourmenté. Notez que l'Esprit de Dieu, oppose ici la consolation au tourment: mais si on reçoit le témoignage de l'Eglise Romaine, on*

R. iij,

*pourra dire de ceux qui sont en Purgatoire, qu'ils sont consolez, & qu'ils sont grièvement tourmentez.*

*Aux Actes ch. 7. v: 55. S. Etienne, lors qu'on le lapidoit, dit Voici, je voi les Cieux ouverts & le Fils de l'homme étant à la dextre de la vertu de Dieu. Et v: 58. Seigneur Jesus reçois mon esprit. Notez que S. Etienne mourant, s'en va à Jesus qu'il voyoit à la dextre de Dieu. Bien loin de descendre en un lieu de tourment.*

*S. Paul aux Phil. 1. 21. Christ m'est vivre, & mourir gain. Mais selon l'Eglise Romaine, mourir nous est un dommage.*

*Verf. 23. Je suis enferré des deux côtez, ayant desir d'être separé du corps, & être avec Christ: ce qui m'est beaucoup meilleur. Mais si nous croyons l'Eglise Romaine il nous seroit beaucoup meilleur de demeurer en ce corps: vû que tous les tourmens de cette vie ne sont rien au prix des peines du Purgatoire.*

*En S. Luc ch. 23. v: 42, & 43. Le brigand repentant disoit à Jesus, Seigneur, aye memoire de moi quand tu*

viendras en ton regne. Lors Jesus lui dit, Je te dis en verite qu'aujourd'hui tu seras avec moi en Paradis. Notez qu'il n'y a personne qui meritât mieux d'être envoyé en Purgatoire que ce brigand : car il n'avoit point eu de temps pour faire penitence de ses brigandages : cependant Jesus-Christ ne lui dit pas, quand tu auras été quelques années en Purgatoire, je te recevrai en Paradis : mais Aujourd'hui tu seras avec moi en Paradis.

LXVIII.

*Que l'homme fidele ne doit point être assuré de son salut. Bell. De Justificat. lib 5. cap. 3. 4. Sc. Concile de Trente, Sess. 6. cap. 12.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jean ch 3. v: 16. Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son seul Fils, afin que quiconque croit en lui, ne perisse, mais ait vie éternelle. Notez que comme les commandemens de la loi s'appliquent à tout homme en particulier, ainsi chaque croyant se doit

R iiij

*appliquer les promesses de l'Évangile.*

Verf. 36. Qui croit au Fils a vie éternelle, Notez qu'il ne dit pas qu'il aura, mais qu'il a la vie éternelle, parce que dès ici bas, Dieu donne aux croyans les premices de leur beatitude.

En Saint Luc chapitre 12. verf. 32. Ne craignez point petit troupeau, car il a plû à vôtre Pere de vous donner le Royaume. Notez que la raison alleguée par nôtre Seigneur est efficace, non seulement pour chasser la crainte des ennemis de dehors, mais aussi pour combattre la défiance qui travaille en dedans.

Aux Rom. ch. 5. v: 1. Etans donc justifiez par foi, ayons paix envers Dieu par nôtre Seigneur Jesus-Christ. Or il est impossible d'avoir paix envers Dieu par Jesus-Christ, sans être assurez de sa grace. C'est pourquoy il est ajouté au verset suivant: Par lequel nous avons accès par foi à cette grace, en laquelle nous nous tenons fermes, & nous glorifions en l'esperance de la gloire des fils de Dieu.

Aux Rom. chap. 8. verf. 1. Il n'y a

donc maintenant aucune condamnation à ceux qui sont en Jesus Christ. *Comment seroit il possible d'être en Jesus-Christ sans le savoir ?*

Verf, 9. Or vous n'êtes point en la chair, mais en l'Esprit : voire si l'Esprit de Dieu habite en vous : mais si aucun n'a point l'Esprit de Chrit, il n'est point à lui. *Notez que ceux qui disent qu'ils n'ont point l'Esprit de Christ, confessent nettement qu'ils ne sont pas vrais Chrétiens.*

Verf. 11. Si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jesus des morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jesus-Christ des morts, vivifiera aussi vos corps mortels, à cause de son Esprit (habitant en vous. *Notez que l'habitation du S. Esprit en nos cœurs, est un gage assuré de notre resurrection en gloire.*

Verf. 14. Tous ceux qui sont menés de l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.

Verf. 15. Car vous n'avez point reçu un esprit de servitude de recherche en crainte, ains vous avez reçu l'Esprit d'adoption des enfans de Dieu, par lequel nous crions Abba Pere. *Vû que le S. Esprit non seulement nous fait dire, mais qu'il nous fait crier sans crainte, Abba Pe-*

re, nous n'avons nul sujet de douter de nôtre adoption : car celui qui nous en assure, est l'Esprit de vérité, Jean 14.

Verf. 16. Ce même Esprit rend témoignage à nôtre esprit que nous sommes enfans de Dieu. Notez que ceux qui recevant ce témoignage, s'assurent d'être enfans de Dieu, se doivent aussi assurer de la vie éternelle, qui est l'heritage des enfans de Dieu. Car il est ajoûté.

Verf. 17. Et si nous sommes enfans, nous sommes donc heritiers, heritiers, dis-je, de Dieu, & coheritiers de Christ : voire si nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui. Notez que tous ceux qui portent la croix de Jesus-Christ, se peuvent aussi assurer de porter sa couronne de gloire.

Verf. 37. En toutes ces choses nous sommes vainqueurs par celui qui nous aime. Notez que l'Apôtre dit cela pour nous consoler contre nos afflictions. Or la consolation seroit ridicule, si chaque Fidele n'en pouvoit dire autant.

Chap. 10. v. 9. Si tu confesses le Seigneur Jesus de ta bouche, & que tu croyes en ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. Notez que ces paroles s'adressent à chaque Fidele en particulier.

Aux Galates ch. 4. v. 6. Et pour-

tant que vous êtes enfans de Dieu, Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en vos cœurs, criant Abba Pere. *Notez que l'Apôtre ne dit pas simplement que Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils en nos cœurs : criant Abba Pere : Mais qu'il l'a envoyé pourtant que nous sommes enfans de Dieu. Par ceci donc connoissons-nous que nous demeurons en lui, & lui en nous : & qu'il nous a donné de son S. Esprit, 1. Jean 4. v. 13.*

En la 1. aux Cor. ch. 1. v. 21. & 22. Or celui qui nous confirme avec vous en Christ, & qui nous a oints, c'est Dieu : lequel aussi nous a scéllez, & nous a donné les arrhes de l'Esprit en nos cœurs : *Notez que toute la sainte Trinité assure ici nôtre salut. Car celui qui nous confirme, c'est Dieu : celui en qui il nous confirme, c'est Jesus-Christ, & le S. Esprit est le sceau & l'arrhe de l'heritage.*

Aux ephes. ch. 1. v. 13. & 14. En qui ( *Jesus-Christ* ) vous aussi, ayant ouï la parole de verité, a savoir l'evangile de vôtre salut, auquel aussi ayant crû, vous êtes scéllez du S. Esprit de la promesse, lequel est arrhe de nôtre heritage, jusques à la redemption de l'aquisition, à la loüange de sa gloire.

Notez qu'il ne dit pas que le S. Esprit est gage, mais qu'il est arrhe. Or l'arrhe est une partie du payement; & ainsi, dès ici bas nous avons les avançons de la vie éternelle.

Aux Ephes. ch. 2. v. 19. Vous n'êtes plus étrangers & forains, mais citoyens avec les Saints, & domestiques de Dieu. Selon l'Eglise Romaine il faudroit dire, Peut-être que vous êtes domestiques de Dieu: mais c'est une presumption de vous en assurer.

Ephes. chap. 3. v. 12. Par lequel (Jesus-Christ) nous avons hardiesse & accez en confiance, par la foy que nous avons en lui. Notez que nous n'avons pas seulement accès à Dieu par Jesus-Christ, mais accès en confiance.

Aux Hebr. ch. 2. v. 14. & 15. Vû donc que les enfans participent à la chair & au sang, lui aussi semblablement y a participé, afin que par la mort il détruisit celui qui avoit l'empire de mort, c'est assavoir le Diable, & qu'il delivrât tous ceux qui pour crainte de mort étoient toute leur vie assujettis à servitude. Notez que Jesus-Christ nous a delivrez de la servitude & de la crainte de la mort. Or on ne peut

*craindre plus la mort , sans être assuré d'une meilleure vie.*

Chap. 4. v, 16. Allons avec confiance au trône de sa grace. Car si lors que nous étions ennemis , nous avons été reconciliez à Dieu par la mort de son Fils , beaucoup plutôt étans déjà reconciliez , nous serons sauvez par sa vie, Rom. ch. 5. v. 10.

Chap. 6. v. 17, & 18. Dieu voulant plus amplement montrer l'immuable fermeté de son conseil , aux heritiers de la promesse , il a'entreposé jurement : afin que par deux choses immuables ( esquelles il est impossible que Dieu mente ) nous ayons ferme consolation , nous qui avons nôtre refuge à obtenir l'esperance qui nous est profée. *Ces deux choses immuables sont* 1. *la déclaration que Dieu nous fait en l'Evangile , de sa grace envers nous , par Jesus-Christ.* 2. *Le jurement par lequel Dieu confirme cette déclaration.* *A quoi se raportent les Sacremens du Baptême & de la sainte Cene.*

Vers. 19. Laquelle nous tenons comme une ancre seure & ferme de l'a-

me & penetrant juiques au dedans du voile. Notez que comme le navire est assuré lors que l'ancre est posé en un lieu ferme, le Fidele doit être assuré de son salut, & que son esperance est enracinée dans le Ciel, où il n'arrive point de changement.

Verf. 20. Où Jesus est entré precurseur pour nous. Notez que ce Jesus est allé prendre possession du Royaume des Cieux, & en son nom, & au nôtre. Car Dieu nous a resuscitez ensemble & nous a fait seoir ensemble es lieux celestes en Jesus-Christ, Ephes. 2.6.

Chap. 10. 22. Allons avec vrai cœur en pleine foi, ayant les cœurs nettoyez de mauvaile conscience, & le corps lavé d'eau nette. Il n'y a rien de plus contraire à cette pleine certitude de foi que la défiance de l'Eglise Romaine.

En S. Jacques chap. 1. v. 6. Celui qui doute est semblable au flot de la Mer, agité du vent, & demené. Nous n'avons point de sujet de douter, puisque nous sommes assurez de la misericorde du Pere, du merite du Fils, & de l'application du S. Esprit.

En la 2. de S. Pierre ch. 1. v. 10. & 11. Pourtant, freres étudiez-vous plutôt, que par bonnes œuvres vous ren-

diez ferme vôtre vocation & election : car en ce faisant vous ne pecherez jamais. Car par ainsi l'entrée au Royaume eternal de nôtre Seigneur & Sauveur Iesus-Christ, vous sera abondamment baillée. Ces paroles seroyent tout à fait ridicules, si personne ne pouvoit être assuré de son salut, sans quelque révelation speciale.

En la 1. de S. Iean ch. 3. v. 14. En ce que nous aimons les freres, nous faisons que nous sommes transferez de la mort à la vie. *L'amour que nous portons à nôtre prochain, est une marque de l'amour que Dieu nous porte.*

Verf. 24. Celui qui garde ses commandemens demeure en lui, & lui en icelui : & par ceci nous connoissons qu'il demeure en nous, par l'esprit qu'il nous a donné. *Celui là donc qui s'adonne à craindre Dieu, & qui se plaît à obeir à ses commandemens : que Dieu éclaire de sa lumiere, & qu'il revêt de son, Esprit reconnoît par là qu'il est en la grace & en la misericorde de Dieu.*

Chap. 4. v. 18. Il n'y a point de crainte en charité, ains la parfaite charité chasse dehors la crainte. *Notez que ni l'Apôtre, ni nous, ne condamnons pas la crainte de precaution, par laquelle nous craignons d'offenser Dieu, mais la crainte de defiance, par laquelle nous doutons de sa bonté & de la verité de ses promesses.*

Chap. 5. v: 10. Qui croit au Fils de Dieu, il a le témoignage de Dieu en foi: qui ne croit point au Fils, il le fait menteur, car il n'a point crû au témoignage que Dieu a témoigné de son Fils. *Notez que c'est offenser Dieu, de douter de la verité de ses promesses, & du mérite de son Fils. L'Eglise Romaine, sous pretexte de modestie, accuse Dieu de mensonge.*

*Le Patriarche Jacob étoit assuré de son salut, quand il dit au lit de la mort. Seigneur j'attendrai ton salutaire; Gen. ch. 49. v: 18.*

*Job s'assure de son salut, ch. 19. v: 25, 26, & 27. Je sçai bien que mon Redempteur vit & qu'il me doit relever de la terre au dernier jour; & que derechef je serai environné de ma peau, & qu'en ma chair je verrai Dieu; lequel moi-même je doi voir, & mes yeux le regarderont, & non autre: cette mienne esperance est mise en mon sein.*

*Le Roi David s'assure de son salut. Pseau. 16. v: 5. J'apparoîtrai devant ta face en justice, je serai rassasié quand ta gloire apparoitra.*

*La*

*La bien-heureuse Vierge ne doutoit point de son salut, quand elle dit en S. Luc. ch. i. v: 47. Mon ame magnifie le Seigneur, & mon esprit s'est éjouï en Dieu mon Sauveur. On dira que cela est bon pour la mere de nôtre Seigneur, & non pas pour les autres Fideles: mais notre Seigneur nous dit, Qui-conque fera la volonté de mon Pere qui est és Cieux, icelui est mon frere, ma mere, & ma sœur, Mat, 12. 50.*

*Simeon parle de son salut avec cette assurance, Luc 2. v: 29, & 30. Seigneur, tu laisses aller maintenant ton serviteur en paix selon ta parole. Car mes yeux ont veu ton salutaire. Vous direz que Simeon avoit Jesus-Christ entre ses bras, mais nous le tenons de plus près, car il habite en nos cœurs par foi, Ephes. ch. 3. 17.*

*Saint Etienne ne doute point de son salut; quand il dit, lors qu'on le lapidoit, Seigneur Jesus, reçois mon esprit, Actes 7. 58. Notez que tous ceux qui souffrent pour Jesus-Christ en peuvent dire autant. Parole loyale: Car si nous mourons avec lui, nous vivrons aussi avec lui: si nous souffrons, nous re-*  
*S.*

regnerons aussi avec lui , 2. *Tim. ch.*  
2. v. 11. 12.

L'Apôtre S. Paul s'assure de son salut,  
1. *Tim. ch. 1. v: 15. & 16* Parole fi-  
dele, & digne d'être entierement re-  
çûë, que Jesus Christ est venu en ce  
monde pour sauver les pecheurs, des-  
quels je suis le premier: mais pour  
cette cause misericorde m'a été faite,  
afin que Jesus montrât en moi le pre-  
mier toute clemence, pour un exem-  
plaire à ceux qui viendroyent à croire  
en lui à vie éternelle.

2 *Tim. ch. 1. v: 12* Je sçai à qui j'ai  
crû, & suis certain qu'il est puissant de  
garder mon depôt jusqu'à cette jour-  
née-là.

Chap 4. v: 7, & 8, J'ai combattu le  
bon combat, j'ai achevé mon cours,  
j'ai gardé la foi. Quand au reste, la  
couronne de justice m'est gardée, la-  
quelle me rendra le Seigneur juste Juge  
en cette journée-là; & non seulement  
à moi, mais aussi à ceux qui aiment son  
avenement.

Vers. 18. Le Seigneur aussi me deli-  
vrera de toute mauvaise œuvre, & me  
sauvera en son Royaume celeste. A lui

soit gloire aux siècles des siècles, Amen.

L X I X.

*Que les Fideles & regeneres, peuvent decheoir totalement de la grace de Dieu, & perir finalement. Conc. de Trente, Sess. 6. cap. 3. Bellarm. De Justificat. lib. 3. cap. 14.*

**C**ontre ce qui est écrit en Jeremie ch. 31. v: 3. Je t'ai aimé de charité perpetuelle, & pourtant en ayant pitié de toi, je t'ai attiré. Notez que comme Dieu est immuable au regard de son essence, aussi est-il invariable au regard de la bien veillance qu'il porte à ses élus. Car je suis le Seigneur, & ne me change point: aussi vous enfans de Jacob n'êtes point consumez, Mal. 3. 6.

Verf. 31, 32, 33. Voici les jours viendront, dit le Seigneur, & je ferai une nouvelle alliance à la maison d'Israël & à la maison de Juda. Non pas selon l'alliance que j'ai faite avec vos peres, au jour que je prins leur main pour les faire sortir hors de la terre d'Egypte: laquelle alliance ils ont fait vaine, & ay donné sur eux, dit

le Seigneur. Mais cette sera l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël. Après ces jours-ci, dit le Seigneur, je donnerai ma loi au milieu d'eux, & l'écrirai en leur cœur; & je serai leur Dieu, & iceux seront mon peuple. *Notez que le propre de la nouvelle alliance, est que les clauses en sont éternelles; & c'est en quoi elle differe de l'ancienne.*

Ch. 32. v: 39 & 40. Et je leur donnerai un cœur & une voye, afin qu'ils me craignent à toujours, & que bien leur soit, & à leurs fils après eux. Et je leur ferai une alliance éternelle, & ne cesserai jamais de leur bien-faire: & donnerai la crainte de moi en leur cœur, afin qu'ils ne se retirent plus de moi. *Notez que comme Dieu nous aime d'une amour éternelle, il forme nos cœurs à une amour reciproque.*

En Osée chapitre 2. verset 19. Je t'épouserai pour moi à toujours: & t'épouserai en justice, & en jugement, & en misericorde, & en misérations. *Ce passage établi puissamment la perseverance des Saints. Car puis que Dieu nous a épouzez pour soi*

à toujours, il n'y rien qui puisse rompre l'union de nos ames avec lui.

En S. Jean ch. 13. v: 1. Jesus sachant que son heure étoit venuë pour passer de ce monde à son Pere, comme ainsi fût qu'il eût aimé les siens qui étoient au monde, il les aima jusqu'à la fin. *Ce qui n'a point de commencement, n'a point de fin. L'amour de Jesus Christ envers les siens est eternelle: c'est pourquoi elle ne finera jamais.*

Ch. 14 v: 16. Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Consolateur, pour demeurer avec vous éternellement. *Notez que Dieu nous donne son S. Esprit, non pas pour demeurer en nous quelque temps, mais pour y demeurer éternellement.*

Aux Ephes. ch. 1. v: 14: Lequel est arrhe de nôtre heritage, jusques à la redemption de l'aquisition, à la louange de sa gloire. *Notez que le S. Esprit est apellé arrhe & non pas gage, parce que le gage se rend à celui qui a accompli sa promesse, mais l'arrhe demeure à celui à qui il a été donné, & fait une partie de la chose promise.*

Aux Rom. ch. 11. v: 29 Les dons

& la vocation de Dieu sont sans penitence. *Difont donc, si Dieu nous a rendus participans de fa grace, & de la vocation celeste, il parachevera l'œuvre de nôtre salut, & la couronnera de fa gloire*

Nom. ch. 23. v: 19. Dieu n'est point comme l'homme, qu'il mente, ni comme le fils de l'homme, qu'il se change. Icelui a-t'il dit, & ne le fera point? a-t'il parlé, & ne l'accomplira point?

En S. Luc ch. 10. v: 20. Ne vous éjouissez point en ce que les esprits sont sujets à vous: mais éjouissez vous plutôt, que vos noms sont écrits és Cieux. *Puis que nos noms sont écrits aux Cieux, qui est-ce qui les pourroit effacer? Que si personne n'ose contredire aux lettres qui sont envoyées au nom du Roi, & signées de son anneau, Esther chap. 8. v: 8. Qui pourroit revoquer ce que Dieu a écrit de son doigt, & qu'il a sellé du seau de son Esprit.*

Aux Hebr. ch. 12. vers. 23. Vous êtes venus à l'Eglise des premiers-nez qui sont écrits és Cieux. *Si Pilate ne voulat point changer le dicton de la*

*croix, disant, Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit, Jean 19 v: 22. Estimerons-nous que Dieu changeât quelque chose en son livre de vie? Pilate écrivoit sans connoissance: mais chaque clause du livre de vie est un arrêt du conseil de Dieu.*

*Aux Rom ch. 5. v: 5. Esperance ne confond point, pour autant que la charité de Dieu est épanduë en nos cœurs par le S. Esprit qui nous a été donné. Disons donc avec le Psalmiste, Seigneur j'ai esperé en toi, je ne serai point confondu éternellement, Pseaume 30. v: 1.*

*Chap. 10. v: 11. Quiconque croit en lui ne sera point confus. Certes si nous apuyons nôtre salut sur le merite de nos œuvres, il n'y auroit rien de plus inconstant: mais étant apuyé sur la verité des promesses de Dieu, & sur le merite infini de nôtre Sauveur, il n'y a rien de plus ferme ni de plus invariable.*

*Pseau 36. v: 28. Le Seigneur aime jugement, & ne laissera point ses Saints: ils seront conservez éternellement.*

*Pf. 47 v: 14. Car icelui est nôtre Dieu éternellement, & au siecle du siecle: il nous gouvernera à toujours.*

Pseau. 72. v: 22. & 23. Je suis toujours avec toi. Tu astenu ma main dextre, & m'as mené a ta volonté, & m'as reçu avec gloire.

Aux Phil. ch: 1. v: 6. Confiant de cela, que celui qui a commencé cette bonne œuvre en vous, la parfaiera jusqu'à la journée de Jesus-Christ. Car Dieu ne delaisse point imparfaite l'œuvre de ses mains, Ps. 138.

Ch. 2. v: 13. C'est Dieu qui fait en vous & le vouloir & le parfaire, selon sa bonne volonté. *Quelqu'un pourra dire, Je ne doute point de la volonté de Dieu, mais je ne suis pas assuré de la mienne.* L'Apôtre leve ici toute difficulté, en disant que c'est Dieu qui fait en nous le vouloir & le parfaire; Et même qu'il le fait avec efficace: car ces mots sont dans l'original.

I Cor. ch. 1. v: 7, & 8. Tellement qu'il ne vous defaut, en aucune grace, cependant qu'attendez la manifestation de nôtre Seigneur Jesus-Christ, lequel aussi vous confermera jusques à la fin.

En S. Jean ch. 6. v: 37 Tout ce que mon Pere me donne viendra a moi; & je ne jette point hors celui qui vient

à moi. Notez que tous ceux que le Pere a destiné au Fils vont à lui; & que pas un d'eux n'est jetté dehors.

Aux Rom. ch 8. v: 29, & 30. Ceux qu'il a auparavant connus, il les a aussi predestinez à être faits conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit le premier-né entre plusieurs freres. Et ceux qu'il a predestinez, il les a aussi appellez: & ceux qu'il a appellez, il les a aussi justifiez: & ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez. Notez que tous les chainons de cette chaine d'or tiennent l'un à l'autre, & qu'ils ne se peuvent separer. Dieu n'abandonne point l'œuvre de nôtre salut, qu'il ne nous ait tous élevez au comble de la felicité celeste.

En S Jean ch. 10. v: 27, & 28. Mes brebis oyent ma voix, & je les connois, & aussi elles me suivent; & je leur donne vie éternelle, & ne periront jamais; nul aussi ne les ravira de ma main. Si par quelque cause que ce soit le Fidele decheoit de la grace de Dieu, ces paroles du Fils de Dieu ne seroyent pas veritables.

Vers 29. Ce que mon Pere m'a

donné est plus grand que toute chose, & personne ne les peut ravir des mains de mon Pere. *Dieu a plus de force pour nous conserver, que le Diable, le monde & nôtre chair n'ont de pouvoir pour nous perdre.*

Aux Rom. ch 8. v. 33. & 34. Qui intentera accusation contre les élus de Dieu? Dieu est celui qui justifie; Qui sera celui qui condamnera? Jesus-Christ qui est mort, & qui plus est, est ressuscité; lequel aussi est à la dextre de Dieu, & qui fait aussi requête pour nous. *Le Diable qui étoit l'accusateur de nous & de nos freres, a été déjetté, & nous l'avons vaincu par le sang de l'Agneau, Apoc. 12*

Verf 35. & suivans. Qui donc nous separera de la charité de Christ? Sera-ce oppression, ou angoisse, ou faim, ou nudité, ou peril, ou persecution, ou glaive? Ainsi qu'il est écrit, Nous sommes livrez à mort pour l'amour de toi tous les jours; & sommes estimez comme brebis de l'occision, ains en toutes ces choses nous sommes vainqueurs, par celui qui nous a aimez. Car je suis certain que ni mort, ni vie, ni Ange, ni principautez, ni vertus, ni choses presentes, ni choses avenir, ni force,

ni hauteur, ni profondeur, n'aucune autre creature ( *que peut-on dire davantage?* ) ne nous pourra separer de la charité de Dieu qui est en Jesus-Christ nôtre Seigneur. Notez que comme il n'y a rien hors de nous, aussi n'y a-t'il rien en nous qui nous puisse separer de cet amour de Dieu. Car ce seroit une pauvre consolation d'être victorieux du Diab'le & du Monde, si nous étions vaincus par le peché. Que me serviroit de savoir qu'aucune puissance extérieure ne me peut separer de la dilection de Dieu, si ma volonté m'en separe?

En S. Matth. ch. 24. v. 24. Faux christes & faux Prophetes se leveront & feront grands signes & miracles, voire pour seduire les élus même, s'il étoit possible. Il est donc impossible que les élus de Dieu soyent seduits.

Luc ch. 22 v. 31. & 32. Le Seigneur dit à Simon, Simon voici Satan a demandé de vous cribler comme le bled: mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Notez que ce qui est dit à S. Pierre appartient à tous les Fideles. Car cela lui est dit non point entant qu'Apôtre, mais entant que Fidele. Or tous les Fideles ont une foy de pareil prix avec les Apôtres, & de là vient que S. Pierre écrivant a ceux de son temps dit, A ceux qui ont obtenu une foy pareille avec nous par la justice de nô-

tre Dieu & Sauveur Jesus-Christ, 2.  
Pierre I. v. 1. *Nôtre foy donc peut faillir, mais elle ne peut pas defaillir.*

1. Pierre ch. I. v. 23. *Etans regeneratez, non point par semence corruptible, mais incorruptible, par la parole de Dieu vivante & demeurante à toujours. Notez, que la semence de nôtre regeneration est incorruptible: telle qu'est la semence, tels sont ceux qui sont engendrez.*

1. Jean ch. 3. v. 9. *Quiconque est né de Dieu ne fait point de peché: car la semence d'icelui demeure en lui, & ne peut pecher, pource qu'il est né de Dieu. Notez que S. Jean ne dit pas seulement que celui qui est né de Dieu ne peche point: mais qu'il ne peut pecher, c'est à dire qu'il ne peut pas faire le métier de peché, ni perir finalement.*

En la 2 à Tim. ch. 2. S. Paul ayant décrit la revolte d'Hymenée & de Philette, ajoute v, 19. *Toutefois le fondement de Dieu demeure ferme, ayant ce sceau, le Seigneur connoit ceux qui sont siens. Ceux qui s'abandonnent au vice, ou à l'impieté n'ont jamais été édifiez sur le rocher des siecles, ni sée-*

lez du sceau du Dieu vivant. Dieu ne les reconnoit point pour ses enfans.

En la 1. de S. Jean chap. 2. v. 19. Ils sont sortis d'entre nous : mais ils n'étoient point d'entre nous : car s'ils eussent été d'entre nous , ils fussent demeurez avec nous : mais c'est afin qu'il fût manifesté , que tous ne sont pas d'entre nous. Notez que les hypocrites que Dieu chasse dehors , n'ont jamais été vrais membres de l'Eglise. C'est de la paille mêlée avec le bon grain.

En S. Jean ch. 17. v. 12. J'ai gardé ceux que tu m'as donnez , & nul d'eux n'est peri , sinon le fils de perdition : afin que l'Ecriture fût accomplie.

Vers. 11. Pere saint , garde-les en ton Nom , ceux , dis-je , que tu m'as donnez , afin qu'ils soyent un ainsi que nous.

Vers. 20. & 21. Or ne prie-je point seulement pour eux ( *assavoir pour les Apôtres* ) mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole : afin que tous soient un, ainsi que toi Pere es en moi, & moi en toi : afin qu'eux aussi soient un en nous. Tandis que le Fils demeurera uni au Pere , nous

*demeurerons inseparablement unis avec le Pere & le Fils.*

*Verf. 24. Pere, je veux que ceux que tu m'as donnez, là où je suis, ils soyent aussi avec moi, afin qu'ils contemplent ma gloire, laquelle tu m'as donnée: car tu m'as aimé devant la fondation du monde. Tous ceux qui étant apellez de Dieu d'une vocation salutaire, se rangent au troupeau de son Fils, seront glorifiez éternellement: car le Fils est exaucé en tout ce qu'il demande au Pere, Jean II.*

## LXX.

*Que les Sacremens conferent la grace par la force de leur action exterieure, de même que le feu brûle par sa chaleur, qui est ce qu'on appelle œuvre œuvrée. Concile de Trente, Sess. 7. Bell. De effectu sacr. l. 2. cap. 1.*

**C***ontre ce qui est écrit en la 1. de S. Pierre ch. 3. v. 20. 21. En l'Arche de Noé petit nombre, assavoir huit personnes, furent sauvez par eau. Pareillement aussi maintenant le Baptême, qui est de pareille forme, vous sauve, non point de la déposition des ordures de la chair, ains l'examination de bonne conscience devant Dieu, par la resurrection de Jesus-Christ.*

Il ne se peut rien voir de plus exprés. Car si le Baptême extérieur sauve, & qu'il confere la grace par quelque vertu qui lui soit inherente, la comparaison n'est pas bonne entre l'Arche de Noé, en laquelle peut de personnes furent sauvez, par un privilege special, & le Baptême d'eau qui se confere indifferemment à tous. C'est pourquoi S. Pierre nous fait entendre qu'il ne parle point du Baptême qui lave les ordures du corps, mais de celui qui purifie le cœur, & qui justifie le pecheur. Et afin d'ôter toute opinion que ces graces spirituelles qui nous font subsister devant Dieu, procedent de quelque vertu qui soit en l'eau materielle, il les attribue à la resurrection de nôtre Seigneur Jesus-Christ, suivant le dire de l'Apôtre aux Rom. ch. 4. v. 25.. Il a été livré pour nos pechez, est ressuscité pour nôtre justification.

Et au 6. v. 4. Nous sommes ensevelis avec lui en sa mort par le Baptême, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Pere, nous aussi pareillement cheminions en nouveauté de vie. Notez que nôtre sanctification est rapportée à la mort & à la resurrection de Jesus-Christ, comme à sa vraie cause, & au Sacrement extérieur du Baptême comme à son signe & à son symbole.

En S. Marc ch. 16. v. 16. Qui croira & sera baptisé, sera sauvé: mais qui ne croira point sera condamné. La foi nous peut sauver sans les Sacremens: mais les Sacremens ne nous peuvent sauver sans la foi.

souffle où il veut, & tu ois le son d'ice-  
lui : mais tu ne fais d'où il vient, ni où  
il va : ainsi est tout homme qui est né  
de l'Esprit. Remarquez en ce passage non seule-  
ment la liberté de Dieu à conférer ses graces à qui il  
veut, & par les moyens qu'il lui plaît, mais aussi  
que ses operations se font sentir à nos ames, contre  
le Cardinal Bellarmin, qui enseigne que même en  
dormant & sans le sentir, on est lavé & regeneré  
par la vertu que le S. Esprit a mise en l'eau du  
Baptême, Bellarmin De sac. bap. l. 1. c. 9.

Aux Ephes. ch. 5. v. 25. & 26. Christ  
a aimé l'Eglise, & s'est livré soi-mé-  
me pour elle, afin qu'il la sanctifiât,  
la nettoyant par lavement d'eau par la  
parole de vie. Notez que selon l'ordi-  
naire des Sacremens, d'attribuer au signes ce qui  
convient à la chose signifiée, l'Apôtre dit que le  
lavement d'eau nous nettoye, parce que c'est le Sym-  
bole du sang de J. Christ, qui nous nettoye de  
tout peché I. Jean 1. Mais de peur que quelqu'un  
n'attribuë à l'eau ce qui convient au sang de nôtre  
Seigneur, & à la vertu de son Esprit, l'Apôtre  
joint le lavement d'eau & la parole. Car comme il  
n'y a point une vertu sanctifiante en la parole exte-  
rieure, il n'y en a non plus au lavement d'eau. Et  
de fait qu'elle aparence que de l'eau materielle agisse  
en nos ames, qui sont spirituelles, & que ce qui ne  
passe point la peau du corps, ôte les ordures de la  
conscience ?

Aux Hebreux ch. 4. v. 2. Car aussi  
il nous a été annoncé comme à ceux-

là,

mais la parole de la predication ne leur a rien profité, pource qu'elle n'étoit point mêlée avec la foi en ceux qui l'ouïrent. Notez que si la foi est nécessairement requise en ceux qui oyent la parole de Dieu, elle n'est pas moins nécessaire en ceux qui reçoivent les Sacremens, s'ils en sont capables. Or par la foi nous entendons, non point un faux masque de foi, telle que la définit l'Eglise Romaine, mais une vraie & vive foi accompagnée de repentance.

Notez que souvent l'Ecriture dit que nous sommes justifiés par la foi, comme aux Actes ch. 13. v: 39. aux Rom. ch. 3. v: 27. ch. 4. v: 3. ch. 5. vers: 1. aux Gal ch. 2. v. 16. &c. Elle dit aussi que le juste vit de sa foi. Habac. ch. 3. v: 4. aux Rom. ch. 1. v: 17. aux Gal. ch. 3. vers: 11. aux Hebr. ch. 10. vers: 38. Mais elle ne dit en aucun lieu que nous sommes justifiés, ou que nous vivons par les Sacremens.

Notez encore que le S. Esprit appelle bien les Sacremens signes & seaux de la grace de Dieu. Comme en la Genese ch. 17. v: 11. Vous circoncierez la chair de vôtre prepuce, & sera

T

en signe de mon alliance entre moi & vous.

Et aux Rom ch. 4 v: 11. Puis il reçût (*assavoir Abraham*) le signe de la Circoncision pour un seau de la justice de foi.

*Mais il ne se trouvera point que jamais les Sacremens soyent appellez vaisseaux contenant la grace de Dieu.*

*Notez encoré que plusieurs Docteurs de l'Eglise Romaine mettent la Circoncision en même rang que les Sacremens de la nouvelle alliance, & lui attribuent de mêmes effets. C'est l'opinion de ces fameux Scolastiques Alexandre d'Alés, Bonaventure, Scotus & Gabriel, comme le reconnoit Bellarmin De Sacram. lib. 2. cap. 3. Et de fait la Circoncision étoit le seau de l'alliance, par laquelle Dieu se donnoit à Abraham & à sa posterité, Gen. 17. v: 7. Il ne pouvoit pas donner davantage. C'étoit aussi le seau de la justice de la foi. Rom. 4. 11. Or la justice de la foi est la justice que nous avons en l'Evangile. Oyons donc comment l'Ecriture parle de la Circoncision, Aux Rom. ch. 2. v: 25. Vrai est que*

la Circoncision est profitable, si tu gardes la loi, mais si tu es transgresseur de la loi, ta circoncision devient prepuce. *Disons de même, ton baptême est profitable, si tu vis conformément à l'Évangile: mais si tu vis contre les règles de l'Évangile, ton Baptême se tourne en condamnation.*

Verf. 28, & 29. Celui n'est point Juif, qui l'est par le dehors; & celle n'est point circoncision, qui est faite par dehors en la chair: mais celui est Juif qui l'est au dedans, & la circoncision est celle qui est du cœur en esprit, non point en la lettre: de laquelle la louange ne vient point des hommes, mais de Dieu. *Disons aussi: Celui-là n'est point Chrétien qui ne l'est qu'en dehors: celui là n'est point Baptême qui se fait en versant de l'eau sur la peau du corps. Mais celui-là est Chrétien qui l'est en dedans? celui-là est le vrai Baptême qui se fait au cœur par l'opération intérieure de l'Esprit de Dieu. La gloire de nôtre salut n'appartient pas à des éléments corruptibles.*

Chapitre 4. verset 9, & 10. Cette beatitude donc est-elle seulement

en la circoncision, ou aussi au prepuce? Car nous disons que la foi a été réputée à Abraham à justice.

Comment donc lui a-t'elle été réputée, a-ce été en la circoncision? ou au prepuce? ce n'a point été durant la circoncision, mais durant le prepuce. Notez que comme Abraham a été justifié avant que d'être circoncis, ainsi Corneille & ceux de sa compagnie reçurent le S. Esprit avant que d'être baptisez: dont aussi S. Pierre disoit, Pourroit aucun empêcher l'eau pour ne baptiser ceux qui ont reçu le Saint Esprit comme nous? aux Actes chapitre 10. v: 47. Pour nous apprendre que Dieu n'a point attaché sa grace ni à la Circoncision extérieure, ni à l'eau du Baptême.

En la 1. aux Corinth. chap. 7. v: 19, La circoncision n'est rien: & le prepuce n'est rien: mais l'observation des Commandemens de Dieu. Ainsi le Baptême n'est rien, & le lavement d'eau n'est rien, mais la foi en Jesus - Christ & la nouvelle creature.

Aux Gal. ch. 5. v: 6. Ni circoncision,

ni prepuce ne vaut aucune chose en Jesus-Christ, ains la foi œuvrante par charité. Nous en pouvons dire autant du Baptême extérieur. Car ce n'est pas la privation, mais le mépris du Baptême qui peut attirer sur nous la condamnation du Ciel.

L X X I.

*Que ceux qui meurent sans Baptême, sont damnez de damnation & mort éternelle Bell. De amiss. grat. & statu pecc. lib. 6 cap. 2.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jean ch. 3. v: 16. Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils, afin que quiconque croit en lui ne périsse, mais ait vie éternelle. Or quelques-uns peuvent croire & n'être point baptisez, comme des personnes qui se convertiroient parmi les Turcs, ou à l'article de la mort. Donc quelques-uns peuvent être sauvez, & n'être point baptisez.

En Esaïe ch. 43. v: 25. Je suis, je suis celui qui abolis tes iniquitez à cause de moi, & n'aurai pas souvenance de tes pechez. Notez que Dieu n'at-

*ache point sa grace à de l'eau. Quand il lui plaît, il lave le cœur sans laver le corps. Il n'y a rien de plus contraire à l'analogie de la foi, que de faire dépendre le salut d'un enfant de la volonté d'une sage-femme. Car si elle baptise l'enfant au sortir du ventre, le voilà sauvé: mais si elle l'écrase, le voilà damné*

*En Ezechiel ch. 18, v: 20. L'ame qui pechera, celle même mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité de son pere, & le pere ne portera pas l'iniquité de son fils. Notez que si un petit enfant n'est pas baptisé, cela ne provient pas de sa faute. Il ne sera donc pas puni pour la negligence de ses parens, ou pour le defaut de commodité.*

*En S. Marc ch. 16 v: 16. Qui croira & sera baptisé, sera sauvé: mais qui ne croira point sera condamné. Notez que Jesus-Christ ayant dit, Qui croira & sera baptisé, sera sauvé, n'a point ajouté en l'opposition, mais qui n'aura point été baptisé, sera condamné: mais seulement, qui n'aura point crû sera condamné: voulant aller au devant de l'abus, & nous appren-*

*dré que ce sera le defaut de la foi, & non pas la privation du Baptême d'eau qui nous condamnera.*

En la 1. de S' Pierre ch. 3. v: 21, Pareillement aussi maintenant le Baptême, qui est de pareille forme, vous sauve, non point la deposition des ordures de la chair, ains l'examination de bonne conscience devant Dieu, par la resurrection de Jesus - Christ. *Le Baptême qui nous sauve, n'est point celui par lequel les ordures de la chair sont nettoyyées. Or le Baptême d'eau est celui par lequel les ordures de la chair sont nettoyyées. Donc le Baptême d'eau n'est point celui qui nous sauve. Et par consequent il n'est pas de necessité tellement absolüe, que celui qui en est privé, ne puisse être sauvé si cette privation là ne provient pas de sa faute.*

*Notez que ce ne sont pas les Sacremens qui font que les enfans ont part à l'alliance de Dieu, & à ses fruits, mais au contraire ils reçoivent les Sacremens parce qu'ils appartiennent à l'alliance de Dieu.*

En la Genese chap. 17. v: 7. Dieu dit à Abraham, J'établirai donc mon

*Abraham*, J'établirai donc mon alliance entre moi & toi, & entre ta semence après toi, en leurs generations, par l'alliance perpetuelle: afin que je sois le Dieu de toi & de ta semence après toi. Notez que ce n'étoit par la Circoncision, qui, suivant les clauses de l'alliance, les faisoit enfans de Dieu: car elle étoit le signe, mais elle n'étoit pas la cause de l'alliance: Gen. 17. v: 11. Rom. 4. v: 11.

En S. Matth. ch. 19 v: 14. Laissez les petits enfans, & ne les empêchez point de venir à moi: car à tels est le Royaume des Cieux. Notez que comme la couronne qui est mise sur la tête des enfans des Rois, ne leur acquiert pas le droit du Royaume: mais parce que le Royaume leur appartient, la couronne qui en est le Symbole ne leur peut pas être dénié. Ainsi le Baptême n'acquiert pas aux enfans le droit du Royaume des Cieux: mais parce que le Royaume des Cieux leur a été aquis par le sang de Jesus-Christ, le Baptême, qui en est le Sacrement; leur est administré.

Aux Actes ch. 2. v: 39. La promesse est faite à vous & à vos enfans,

& à tous ceux qui sont loin, autant que le Seigneur nôtre Dieu en appellera. Les petits enfans des Fideles mourant sans Bapême, ne laisseront pas d'être sauvez, puis qu'il a plû à Dieu de leur faire la promesse du salut & de la vie eternelle. La promesse de Dieu pour n'être pas scellée par le Sacrement exterieur, n'est pas moins veritable ni moins constante.

Notez encore que Dieu confere la justification, la sanctification & les autres graces, même avant l'usage des Sacremens. Abraham à été justifié avant que d'être circoncis, Rom. ch. 4. v: 10. Corneille reçût le S. Esprit avant que d'être baptizé, Actes 10. v: 19.

Jeremie a été sanctifié dès le ventre. en Jerem. ch 1. v: 5. Devant que je te formasse au ventre; je t'ai connu, & t'ai sanctifié avant que tu sortisses de la matrice; & t'ai mis Prophete entre les gens: Si Dieu a sanctifié son Prophete dès la matrice, pourquoi trouve-t'on étrange que nous disions que Dieu nous sanctifie dès le ventre: nous, dis-je, que Dieu appelle à une Royauté éternelle sur les Cieux.

*S. Jean Baptiste a été sanctifié dès le ventre*, en S. Luc ch. 1. v. 15. Il sera rempli du S. Esprit déjà dès le ventre de sa mere.

Verf. 41. Quand Elizabet eut ouï la salutation de Marie, l'enfant tressaillit en son ventre, & fut Elizabet remplie du S. Esprit. *Encore que toutes les femmes fideles n'ayent pas l'Esprit de Dieu en telle mesure que sainte Elizabet, qui oseroit assurer qu'elles en sont destituées? Et si le S. Esprit habite en elles, qui assurera qu'il ne sanctifie pas leur fruit, encore que la maniere nous en soit inconnue? Car qui est-ce qui a connu la pensée du Seigneur? Rom. II. 34. C'est pourquoi l'Ecriture nous dit que les enfans des Fideles sont saints, en la I. aux Cor- ch. 7, v. 13. 14. Si quelque femme fidele a mari infidele, & il consent d'habiter avec elle, qu'elle ne le laisse point: car le mari infidele est sanctifié par la femme fidele, & la femme infidele est sanctifiée par le mari fidele: autrement vos enfans seroient souillez: or maintenant ils sont saints. Quelques-uns veulent dire que l'Apôtre veut seulement enseigner que les enfans qui naissent de tels mariages, sont legitimes: mais notez qu'il n'oppose point des enfans legitimes à des enfans batards: mais oppose des enfans saints à des enfans souillez. Notez encore qu'il ne dit pas que tels enfans seront sanctifiez par*

*L'eau du Baptême, mais remontant jusques à leur origine & à leur conception, il dit que le mari infidèle est sanctifié en la femme, &c. Que l'on ne trouve plus donc étrange si nous disons que les enfans des Fideles sont sanctifiez dès le ventre. Car par là nous n'entendons pas qu'ils sont regenerés par l'Esprit de Dieu, mais qu'ils sont consacrez à Dieu, & qu'ils lui appartiennent en vertu de l'alliance par laquelle il est nôtre Dieu, & le Dieu de nôtre posterité. En la Genese ch. 17. v. 7. Et Aux Actes ch. 2. v. 39. La promesse est faite à vous & à vos enfans.*

*En S. Luc ch. 23. v. 42. & 43. L'un des brigans disoit à Jesus, Seigneur aye memoire de moi quand tu viendras en ton regne. Lors Jesus lui dit, Je te di en verité qu'aujourd'hui tu seras avec moi en Paradis. Voyez ici un pecheur entrant en Paradis sans Baptême, même après ces paroles, Si quelqu'un n'est né d'eau & d'esprit, &c.*

*Notez que le Baptême a succédé à la Circoncision, comme l'enseigne l'Apôtre aux Coloss. ch. 2. v. 11. & 12. Par lequel (assavoir Jesus-Christ) vous êtes circoncis d'une circoncision faite sans main, par le dépouillement du corps de la chair, assavoir par la circoncision de Jesus-Christ, étans ensevelis avec lui par le Baptême: en qui aussi vous êtes en-*

semble ressuscitez par la foi de l'opération de Dieu, qui l'a ressuscité des morts. Bellarmin déclare formellement que cette verité est connue de tous. De Sacr. lib. 2 cap. 10. Or voici l'ordonnance de la Circoncision.

En la Genese ch. 17. v. 12. & Levitique 12. 3. Tout enfant mâle âgé de huit jours sera circoncis. Notez que Dieu n'ajoute pas, si ce n'est en cas de nécessité. Or si le salut eût été attaché à la Circoncision, Dieu qui est la sagesse même, eût bien mal pourvu au salut des enfans. Cette loi eût été bien cruelle pour eux Car combien y meurt-il d'enfans avant le huitième jour ?

Au ch. 5. de Josue v. 5. Le peuple qui fut né au desert, par l'espace de quarante ans, qu'il fut au chemin du tres-large desert, ne fut pas circoncis. Notez que les enfans d'Israël furent au desert l'espace de quarante ans. Or est-il vrai-semblable que tout le peuple qui naquît & qui mourut durant ce temps-là, fussent tous privez du salut eternel ?

Au 2 des Rois chap. 12. v. 22. & 23. David se consolant sur la mort de son enfant, disoit, J'ai jeûné & pleuré pour

l'enfant, quand il vivoit encore, car je disois, Qui fait si paravanture le Seigneur le me donnera, & que l'enfant vive? Mais maintenant puisqu'il est mort, pourquoi jûnerai-je? Le pourrai-je plus faire revenir? J'irai plutôt à lui, mais cetui ne retournera point à moi. *Cet exemple est sans répartie: car cet enfant étoit mort le septième jour v. 18 &c. partant il n'étoit pas circoncis. Cependant David ne le croit ni en Enfer ni au limbe, mais au lieu des Bienheureux, auquel il aspiroit lui-même.*

*Notez que toutes les femmes & les filles d'Israël n'étoient pas capables de la Circoncision. Cependant ce seroit un prodige de soutenir que toutes les femme qui ont vécu sous l'Ancien Testament ne verront jamais Dieu.*

LXXII.

*Que les hommes après le Baptême sont sans peché.*  
 Concile de Trente, Sess. 5. Bellarm. *De Sacr. bapt. l. 1. c. 13.*

**C***ontre ce qui est écrit en l'Ecclesiaste chap, 7. v. 21. Il n'est aucun homme juste en la terre qui fasse*

bien, & qui ne peche. Notez que cette maxime est tellement generale, que nos adversaires qui ont quelque pudeur n'oseroient dire qu'ils sont sans peché : cependant ils ont été tous baptisez.

Aux Galates chap. 5. v. 17. La chair convoite contre l'esprit, & l'esprit contre la chair : & ces choses sont contraires l'une à l'autre, tellement que vous ne faites point tout ce que vous voulez. Il n'y a point de Fideles qui durant cette vie n'experimente ce combat interieur.

Notez qu'il faut ici distinguer entre le peché regnant, & le peché habitant. Nous avoüons que le peché ne regne plus en la personne des regenez, suivant le dire de l'Apôtre aux Romains ch. 6. v. 12. Que peché donc ne regne point en vôtre corps mortel pour lui obeir en ses concupiscences.

Mais nous soutenons, & l'experience le verifie, que tandis que nous sommes en ce miserable monde, il y a en nous des restes du peché & de la corruption qui nous est naturelle.

S. Paul étoit baptisé ; cependant voici comme il s'ûpire sous le faix du peché, aux Rem. ch. 7. v. 14. 15. 16. & 17. Nous savons que la Loy est spirituelle : mais je suis charnel, vendu sous peché. Car je n'entens point ce que je fai, vû que je ne fai point le bien

que je veux, mais je fai le mal que je hai. Or si je fai ce que je ne veux point, je consens à la Loy qu'elle est bonne. Maintenant donc ce n'est plus moi qui fai cela, mais c'est le peché habitant en moi.

Verf. 18. 19. & 20. Car je fai qu'en moi ( c'est à dire en ma chair ) n'habite point de bien. Car le vouloir est bien en moi, mais je ne trouve point le moyen de parfaire le bien: car je ne fai point le bien que je veux, ains, je fai le mal que je ne veux point. Que si je fai ce que je ne veux point, ce n'est plus moi qui le fai, mais le peché qui habite en moi.

Verf. 21. 22. 23, & 24. Je trouve donc la loy être bonne, quand je veux bien faire, & que le mal git en moi. Car je prens plaisir à la Loy de Dieu quant à l'homme de dedans: mais je voi une autre loy en mes membres, bataillant contre la loy de mon entendement, & me rendant captif à la loy de peché, qui est en mes membres. Las, moi homme miserable! qui me delivrera du corps de cette mort?

*S. Jaques étoit baptisé: cependant il se*

*met rang des pecheurs , ch. 3. v. 2.  
Nous tous offençons en plusieurs cho-  
ses.*

*Si Jean étoit baptisé : cependant il con-  
fesse ses pechez aussi-bien que les autres, en  
sa 1. Ep. ch. 1. v. 8. Si nous disons, que  
nous n'avons point de peché , nous  
nous seduisons nous-mêmes. & verité  
n'est point en nous. Je ne sai si les Do-  
cteurs de l'Eglise Romaine voudroient soutenir qu'ils  
sont plus saints que ne l'étoient tous les Apôtres.*

*Notez qu'en l'Oraison Dominicale , Jesus-  
Christ nous apprend tous à dire, Pardonne nous  
nos pechez. Si les personnes bapteses n'avoient  
plus de peché , ils n'auroient plus besoin de faire  
cete priere.*

*Notez encore que l'Eglise Romaine confesse que la  
convoitise demeure après le Baptême. De là nous for-  
mons cet argument insoluble.*

*Quiconque enseigne que la convoitise demeure a-  
près le Baptême , confesse que le peché demeure  
après le Baptême , vû que la convoitise est peché ;  
comme il a été prouvé en la section 46. par des  
passages formels.*

*Or l'Eglise Romaine enseigne que la convoitise de-  
meure après le Baptême. Cela est formel au Con-  
cile de Trente , Sess. 5. can 5. Et en Bellar-  
min De sacr. bapt. l. 1. c. 13.*

*Donc l'Eglise Romaine confesse contre soi-mé-  
me , que le peché demeure après le Baptême.*

LXXII.

*Que nôtre Seigneur Jesus-Christ est au milieu de nous, de presence corporelle, Conc. de Trente, Sess. 13. Bell. De sacr. Euchar. lib. 1. cap. 1, & 3.*

**C**ontre ce qui est écrit aux Actes ch. 3. v: 21. Lequel il faut que le Ciel contienne, jusqu'au temps de la restauration de tout ce que Dieu a prédit par la bouche de tous ses saints Prophetes, dès le commencement du monde. Notez que le Ciel doit contenir Jesus-Christ jusqu'à la fin du monde, au regard de son humanité. Et par consequent il est faux que les Prêtres l'ayent entre leurs mains.

En S. Matth. ch. 23. v: 39. Des cette heure vous ne me verrez plus, jusqu'à ce que disiez, Benit soit celui qui vient au nom du Seigneur. Ce sera au jour du jugement.

Chap. 26. v: 11. Vous aurez toujours les pauvres avec vous, mais vous ne m'aurez point toujours. Si Jesus-Christ se trouve par tout où l'on chante la Messe, nous l'aurons toujours avec nous: &

même beaucoup mieux que ne l'avoient les Apôtres.

Il ne sert de rien de dire que Jesus-Christ n'est plus avec nous en la même façon qu'il y étoit alors. Car il prononce ces paroles à l'occasion d'une femme qui avoit répandus sur sa tête une boîte de parfum de grand prix : dont ses disciples étans fâchez, disoyent, A quoi sert ce degât ; car cet oignement pouvoit être vendu beaucoup & donné aux pauvres, v: 8, & 9. Or si Jesus-Christ est au milieu de nous, au sens même que le prend l'Eglise Romaine, les disciples pouvoient lui répondre, Nous t'aurons Seigneur avec nous, aussi long-temps que les pauvres. Et la dépense qu'a fait cette pauvre femme, n'est rien au prix de celle qui se fera un jour en tapissant les ruës, en parant ces autels, en s'enfermant en de riches & précieux Ciboins, & en se dressant de superbes & magnifiques Reposoirs.

En S. Jean ch 16. v: 28. Je suis issu du Pere, & suis venu au monde : de-rechef je delaisse le monde, & m'en vai au Pere. Notez que Jesus-Christ a

delaisé le monde au regard de sa présence corporelle : mais quand à son Esprit, il dit en S. Matth. ch. 28. v: 20. Je suis avec vous toujours jusqu'à la fin du monde.

Au ch. 14. v: 16. Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Consolateur pour demeurer avec vous éternellement. Notez que si nous avions toujours Jesus-Christ avec nous, nous n'aurions point besoin de Consolateur, pour vous consoler de son absence.

Verf. 23. Si aucun m'aime il gardera ma parole, & mon Pere l'aimera, & nous viendrons à lui, & ferons demeure chez lui. Notez que le Pere ne peut venir à nous de présence corporelle. Car il est Esprit, Jean 4. Pourquoi est-ce que le Fils sans être présent de corps, ne viendra pas à nous aussi bien que le Pere, par son éternelle Divinité?

Ephes. 3. 17. Christ habite en vos cœurs par foi. Notez que l'habitation de Jesus-Christ en nous est spirituelle : & qu'elle est en nos cœurs par la foi.

En la 2. aux Cor. ch. 5. v: 16. Nous ne connoissons personne selon la chair

même encor que nous ayons connu Christ selon la chair, toutefois maintenant nous ne le connoissons plus. Notez que nous ne connoissons pas nôtre Seigneur Jesus Christ d'une façon corporelle & charnelle; mais nous le connoissons en foi & en esprit, & ne sommes point comme les disciples du Prophete Elie, qui cherchoyent en terre leur maitre que Dieu avoit enlevé au ciel, Au 4. livre des Rois ch. 2.

Coloss. chap. 3. verset 1. Si vous êtes ressuscitez avec Christ, cherchez les choses qui sont en haut, là où Christ est assis à la dextre de Dieu. Notez que Jesus-Christ doit être cherché à la dextre de Dieu, & non pas entre les mains du Prêtre, ni sur un autel.

Nous lisons bien que Jesus-Christ a été enlevé de la terre & qu'il est monté au Ciel, Luc 24. 51. Actes ch. 1. v: 9. Mais nous n'apprenons point qu'il en doive descendre, que lors qu'il viendra pour juger les vivans & les morts.

En S. Matth. chap. 24 v: 26. Si on vous dit, voici il est au desert, ne forcez point. Voici il est aux cabinets,

(Notez que le mot Grec signifie ciboire ou garde-manger) ne le croyez point. C'est pourquoi quand les Prêtres disent qu'ils ont Jesus-Christ entre leurs mains, qu'ils le promènent par les ruës, ou qu'ils l'enferment dans le ciboire, nous ne les croyons point.

LXXIV.

Que le corps de Jesus-Christ est en plusieurs lieux invisibles & impalpable. C: de Trente, Sess. 13. Bell. de Euchar, lib. 3. c. 3. & 4.

**C**ontre ce qui est écrit aux Hebr. ch. 2. v: 17. Il a falu qu'il fut semblable en toutes choses à ses freres. Notez que Jesus-Christ est semblable à nous en toutes choses excepté le peché. Donc son corps est visible, & circonscrit d'un lieu comme les nôtres.

En S. Mat. ch. 28. v: 5. & 6. L'Ange prenant la parole dit aux femmes, Vous autres ne craignez point: car je sçai que vous cherchez Jesus qui a été crucifié, il n'est point ici, car il est ressuscité. Notez que si selon l'Eglise Romaine, le corps de Jesus-Christ

étoit en plusieurs lieux en même temps, la raison de l'Ange est été nulle: car Jesus-Christ pourroit être ressuscité & être en même temps dans le sepulchre.

En S. Luc ch. 24 v: 39. & 40. Notre Seigneur Jesus-Christ apres sa resurrection parle ainsi à ses disciples, Voyez mes mains & pieds: car ce suis-je moi même. Tâchez moi, & voyez, car un esprit n'a ni chair, ni os, comme vous voyez que j'ai. Quand il eut dit ces choses, il leur montra ses mains & ses pieds. Voyez ici Jesus Christ, qui apres sa resurrection a sa chair visible & palpable: comme auparavant. La resurrection ayant apporté de la gloire à la nature, mais ne l'ayant pas abolie. D'où nous argumentons ainsi. Ce qui n'a ni mains ni pieds, ni chair ni os, ne peut être le corps naturel de Jesus Christ. Or ce que le Prêtre tient en la Messe, n'a ni pieds ni mains, ni chair ni os, comme nous l'apprend la venue & le toucher. Ce n'est donc pas & ce ne peut être le corps naturel de notre Seigneur Jesus Christ.

En S. Jean ch: 20. v: 27. Puis il dit à Thomas, Mets ton doigt ici,

& regarde mes mains , avance aussi ta main & la mets en mon côté, & ne sois point incrédule , ains fidele. Notez qu'en ce que le Prêtre tient , on n'a garde de sentir ni de voir les playes des mains & du côté de Jesus-Christ : vû qu'ils tiennent que les mains & le côté & toutes les autres parties du corps sont sous un point. C'est donc un autre Jesus Christ.

En S. Matth. ch. 24 v: 27. Comme l'éclair fort d'Orient, & se montre jusques en Occident, autant en fera-t'il aussi de l'avenement du Fils de l'homme. Notez que Jesus-Christ est tellement glorieux, qu'en tout lieu où il est, on apperçoit les rayons de sa gloire.

Aux Actes ch. 1. v: 10, & 11. Et comme ils (les Apôtres) le regardoyent aller au Ciel, voici deux hommes se presenterent devant eux en vêtements blancs lesquels aussi dirent, Hommes Galileens, pourquoi vous arrêtez vous regardans au Ciel? Cetui Jesus qui a été enlevé en haut, d'avec vous au Ciel, viendra ainsi que vous l'avez vû aller au Ciel. Notez qu'il étoit monté au Ciel, les disciples le regardans, &

on veut qu'il descende en terre d'une façon invisible.

En l'Apoc. ch. 1. vers. 7. Voici il vient avec les nuées, & tout œil le verra, même ceux qui l'ont percé. Mais en la Messe nul œil corporel ne peut voir Jéſus-Christ; Et même les Prêtres qui se vantent de l'y faire venir n'oseroient dire qu'ils l'y voyent.

## L X X V.

Qu'après la consecration il n'y a plus de pain ni de vin au Sacrement de la Cene du Seigneur, Conc. de Trente, Sess. 13. cap. 4. can. 2. Bell. De Euch. lib. 3. c. 18.

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth. ch. 26. v: 29. Où Jéſus-Christ distribuant le calice à ses Apôtres, prononce ces paroles, Je vous dis que dès cette heure je ne boirai de ce fruit de vigne jusqu'à ce jour là que je le boirai nouveau avec vous au Royaume de mon Pere. Notez que Jéſus-Christ avoit rendu graces, quand il appelle fruit de vigne ce qu'il avoit bû avec ses Apôtres. Et qu'il l'appelle

fruit de vigne pour nous apprendre que c'est vraiment du vin en substance, que nous buvons en sa sainte Cene.

En la 1. aux Cor, ch. 10 v: 16. Le pain que nous rompons, n'est il pas la communion du corps du Seigneur? Notez que quand pour prouver a nos adversaires, que ce que nous recevons en la S. Cene est du pain en substance, nous alleguons l'Ecriture sainte qui souvent l'appelle pain, ils ont accoutumé de repliquer que par ce pain il faut entendre Jesus-Christ lui-même qui se dit le pain vif & le pain descendu du Ciel, Jean ch 6. Mais voici un passage qui coupe la gorge a l'erreur. Car le pain dont parle l'Apôtre est un pain que nous rompons. Or nous ne rompons point la substance du corps de Jesus-Christ. Donc le pain duquel parle l'Apôtre n'est point la substance du corps de Jesus-Christ. Joint que l'Apôtre distingue formellement ce pain d'avec le corps de nôtre S. Jesus-Christ, en disant, Le pain que nous rompons n'est il pas la communion du corps du Seigneur? Ne voyez-vous pas bien que la communion à une chose, n'est pas

cette chose-là même, & que ce n'en est qu'un accident. Et par consequent qu'il y a une difference essentielle entre le pain que nous rompons & le corps du Seigneur.

Verf. 17. Car nous qui sommes plusieurs, sommes un pain & un corps, d'autant que nous sommes tous participans d'un même pain & d'un même calice. Comme vous avez vû que c'est du pain à l'heure de la fraction, remarquez encore que c'est du pain en la participation.

Au ch. 11. v. 23. 24. 25. 26. 27. & 28. J'ai reçu du Seigneur ce qu'aussi je vous ai baillé, c'est que le Seigneur Jesus, en la nuit en laquelle il fut trahi, prit du pain, & ayant rendu grace, le rompit, & dit. Prenez, mangez, ceci est mon corps qui sera livré pour vous: faites ceci en memoire de moi. Semblablement aussi il prit le calice après qu'il eut soupé, disant, ce Calice est la nouvelle alliance en mon sang: faites ceci toutes les fois que vous en boirez, en memoire de moi. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne, Parquoi quiconque mangera ce pain ou boir

ra le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps & du sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve soi même, & ainsi mange de ce pain, & boive de ce calice. Notez que Jesus-Christ a donné à ses Apôtres, ce qu'il avoit pris & qu'il avoit benî. Or il avoit pris & benî du pain. Notez encore que par quatre fois l'Apôtre appelle pain, ce que nous rompons & que nous mangeons en la Cene. Or nous ne le rompons & nous ne le mangeons qu'après la consecration.

LXXVI.

Que la substance du pain & du vin, se change en la propre substance du corps & du sang de Jesus-Christ. Concile de Trente, Sess. 13. cap. 4. can. 2. Bell. De Euchar. l. 3. c. 18.

Contre ce qui est écrit en S. Luc ch. 22. v. 19. Jesus-Christ print du pain & rendu graces, & le rompit, & leur donna, disant, Ceci est mon corps, lequel se donne pour vous; faites ceci en memoire de moi. Notez 1. Que nôtre Seigneur ne dit pas que ceci soit changé & transubstantié en mon corps: comme Dieu dit en creant le monde; Que la lumiere soit. Notez 2. que nôtre Seigneur ne dit pas, Ceci fera mon corps; mais qu'il dit Ceci est mon corps. Or selon la creance de l'Eglise Rom. il faudroit qu'il y eût, Ceci fera mon corps; car on dit que ce n'est

point le corps qu'après que le Prêtre a prononcé la dernière syllabe de ces cinq paroles, Hoc enim est corpus meum. Notez 3. que nôtre Seigneur n'a point prononcé cette particule enim, cependant on en fait une partie essentielle de la consecration. Notez 4. que le pain demeurant pain devient le corps de Jesus-Christ en Sacrement & en mystere; de même que la pierre du desert: qui fut frappée par Moïse demeura pierre & ne fut point transsubstantiée; cependant il est dit, la pierre étoit Christ: Et comme le Calice demeure Calice tel qu'il étoit, & cependant il est appelé le Nouveau Testament. Notez 5. que le corps de Jesus-Christ est en la Cene, en même façon qu'il y est rompu. Or il n'y est rompu qu'en Sacrement. Notez 6. que la commemoration n'est point des choses presentes.

Vers. 20. Semblablement aussi leur bailla le calice après souper, disant, Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang, qui sera répandu pour vous. Pesez bien ces paroles & vous y trouverez la confusion de l'erreur, & la nécessité d'interpreter figurement les paroles de nôtre Seigneur Jesus-Christ. Car 1. à parler proprement & à la lettre, un calice n'est point un Nouveau Testament. 2.

le calice n'est point transsubstantié, ni au Nouveau Testament ni au sang de Jesus-Christ: car il demeure calice. 3. Ce qui est dans le calice ne peut non plus être dit à la lettre le Nouveau Testament: car du vin n'est point un Nouveau Testament. 4. Même le sang de Jesus-Christ ne peut non plus à parler proprement être appelé le Nouveau Testament; Et de fait nôtre Seigneur distingue formellement l'un d'avec l'autre: Ce calice est le Nouveau Testament en mon sang. Enfin ce ne peut être en substance le sang qui a été répandu en la croix en remission de nos pechez. Car nous ne lisons pas que le sang qui est sorti des veines de Jesus-Christ, y soit rentré pour être derechef répandu. Mais c'en est le Sacrement & la commémoration.

En S. Marc ch. 14. v. 23, & 24. Et ayant prins le calice, il rendit graces, & le leur donna: & de celui en burent tous. Et il leur dit, Ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui sera répandu pour plusieurs. Notez que les Apôtres avoient bien lors que J. christ dit, Ceci est mon sang, &c. tellement que si en vertu de ces paroles, la trans-

*substantiation se fait, le vin aura été transsubstantié en l'estomac des Disciples, & non pas auparavant.*

En la 1. aux Cor. chap. 10. v. 16. Le Calice de benediction, lequel nous benissons, n'est-ce pas la communication du sang de Christ? & le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps du Seigneur? Notez qu'autre chose est le sang de Christ, & autre chose la communion du sang de Christ, autre chose est le corps du Seigneur, autre chose la communion du corps du Seigneur; & par consequent puisque le calice est la communication du sang de Christ, ce n'est point le sang de Christ en substance. Et puis que le pain que nous rompons est la communion du corps du Seigneur, ce n'est point le corps du Seigneur en sa propre substance.

Vers. 20. Les choses que les Gentils sacrifient, ils les sacrifient aux Diables & non point à Dieu: & je ne veux point que vous soyez participans des Diables. Notez que comme les idolatres participent aux Diables sans que la substance des choses sacrifiées aux idoles se convertisse en la substance des Diables: ainsi les fideles participent à Jesus-Christ, sans que la substance du pain & du vin se convertisse en la substance du corps & du sang de Jesus-Christ.

Chap. 11. vers. 20. Toutes les fois que vous mangerez ce pain, & boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

Nous argumentons ainsi des paroles de l'Apôtre. Ce qui a été institué à cause de l'absence de quelque chose, & qui ne doit être célébré que durant son absence : ne peut pas être cette chose-là à parler proprement. Or ce que nous mangeons & que nous buvons en la sainte Cene, a été institué à cause de l'absence de Jesus-Christ & ne doit être célébré que durant son absence. Ce ne peut pas donc être Jesus-Christ à parler proprement.

Notez que l'Écriture nous dit, que Jesus-Christ a été fait de la semence de David, Rom. 1. 3. & qu'il a été fait de femme, Gal. 4. 4. mais elle ne dit en aucun lieu que Jesus-Christ a été fait de pain. Ce sont les chimères de l'esprit de mensonge.

## LXXVII.

*Que Jesus-Christ se reçoit par la bouche du corps. Concile de Trente, Sess. 13. cap. 8. can. 8. Bell. De Eucha. l. 1. & c.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Jean ch. 6. v. 27. 28. & 29. Travaillez, non point pour avoir la viande qui perit, mais celle qui est permanente à la vie éternelle : laquelle le Fils de l'homme vous donnera. Car Dieu le Pere l'a marqué de son

cachet. Ils lui dirent donc, Que ferons nous pour ouvrir les œuvres de Dieu: Jesus répondit, & leur dit, L'œuvre de Dieu c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé. *Notez que les Juifs interrogent Jesus-Christ de la maniere de participer à cette viande sacrée. C'est cela dont il est question entre nous & nos adversaires. Jesus-Christ répond que l'œuvre qu'il faut faire c'est de croire en lui. C'est là notre créance.*

Verf. 35. Et Jesus leur dit, Je suis le pain de vie, qui vient à moi n'aura point de faim, & qui croit en moi n'aura jamais soif. *Il est impossible de dire plus clairement que le moyen de manger, & boire Jesus-Christ, est de croire en lui. Car venir à Jesus-Christ & croire en lui, c'est une même chose, comme un celebre Jesuite est contraint de le reconnoître. Maldonat in Job 6: 35. N'apreztez donc point les dents & le ventre: croyez en lui, & vous l'avez mangé.*

Verf. 36. Mais je vous ai dit que vous m'avez vû, & si n'avez point crû. *Comme au verset precedent Jesus a montré que c'est par la foy que l'on mange sa chair, & que l'on boit son sang: aussi il donne maintenant à entendre que ce qui empêche d'avoir communion avec lui, c'est l'incrédulité. Aprocher de Jesus Christ sans la foi: c'est aprocher d'une source sans vaisseau, pour y puiser.*

Verf. 53. En verité, en verité je  
vous

vous di, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme & ne buvez son sang, vous n'aurez point de vie en vous. Or plusieurs sont sauvez qui ne mangent point Jesus-Christ de la bouche du corps, comme le brigand converti en la croix. Il faut donc qu'ils mangent la chair de Jesus-Christ & qu'ils boivent son sang, en la maniere que nous l'enseignons, c'est à dire spirituellement & par la foy.

Verf. 62. Que fera-ce donc si vous voyez le Fils de l'homme monter où il étoit premierement: Notez que Jesus-Christ parle de son ascension au Ciel, afin que personne ne s'imagine d'avoir son corps naturel ici bas en la terre pour le pouvoir avaler.

Verf. 63. c'est l'esprit qui vivifie; la chair ne profite rien: les paroles que je vous ai dites, sont esprit & vie. Notez que quand la masse entiere de la chair de Jesus-Christ entreroit dans nos corps, cela nous seroit inutile, mais son Esprit s'unissant à nos esprits; les regenere, & leur aplique le merite de la chair, qui a été donnée en la croix pour la vie du monde, v. 51.

Chap. 7. vers. 37. & 38. Or en la dernière & grande journée de la fête, Jesus se trouva là criant, & disant, Si quelqu'un a soif, vienne à moi & boive. Qui croit en moi, comme dit l'Ecriture, il découlera fleuve d'eau vive de

ventre. Notez que l'on mange Jéſus-Christ en même façon que l'on le boit. Or vous voyez ici que l'on le boit par la foi, & tous les Docteurs de l'Eglise Romaine, en conviennent. On le mange donc auſſi par la foi.

En la 1. aux Cor. ch. 10. v: 3. & 4. Et tous ont mangé d'une même viande ſpirituelle, & ont tous bû d'un même bruvage ſpirituel: car ils buvoyent de la pierre ſpirituelle qui les ſuivoit, & la pierre étoit Christ. Notez que l'Apôtre parle des peres de l'Ancien Testament qui n'ont pû manger ni boire Jéſus-Christ, que d'une façon ſpirituelle: vû que Jéſus-Christ n'étoit point encore incarné.

Et aux Ephes. ch. 3. v: 17. Christ habite en vos cœurs par foi. Notez que telle qu'est l'habitation de Jéſus-Christ en nous, telle en est la réception: l'une & l'autre est ſpirituelle.

## L X X V I I I.

*Que les méchans & les ames damnées peuvent manger la chair & boire le sang de Jesus-Christ. Conc. de Trente, Sess. 13. cap. 8. Bell. De Euch. lib. 1. cap. 7.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matt. ch. 7. v: 6. Ne donnez point la chose faine aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux. Les ordonnances de nôtre Dieu sont tirées sur le modele de ses actions. S'il nous défend de jeter les choses saintes aux chiens, quelle apparence que lui qui est le Saint des Saints, & la pierre élüe & precieuse, se donne à ceux qui blasphemement contre lui, & qui se veautrent dans l'ordure du vice? Daniel 9. 1. Pierre 2.

En S. Jean ch. 6. v: 51. Je suis le pain vif qui suis descendu du Ciel: si aucun mange de ce pain il vivra éternellement. Or les méchans ne vivent point éternellement: ils peuvent donc bien manger le pain de la sainte Cene, mais ils ne mangent point le vrai pain qui est descendu du Ciel, & qui

*donne la vie au monde.*

*Verf 55. Car ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement bruvage. Notez que tous ceux qui communient à Jesus-Christ, sont nourris en l'esperance de la vie éternelle. Cela ne convient pas aux reprovez.*

*Verf. 56. Qui mange ma chair & boit mon sang, il demeure en moi, & moi en lui. Or les méchans ne demeurent point en Jesus-Christ & Jesus-Christ ne demeure point en eux. Les méchans donc ne mangent point la chair de Jesus Christ, & ne boivent point son sang.*

*Verf 57. Comme le Pere vivant m'a envoyé, aussi je vi à cause de mon Pere, & celui qui me mangera vivra aussi à cause de moi. Or les méchans ne vivent point à cause de Jesus-Christ: ils ne mangent donc point Jesus-Christ.*

## LXXIX.

*Que le peuple Chrétien pour lequel Jé-  
sus-Christ a répandu son sang ne doit  
point avoir l'usage du calice, Conc: de  
Constance, Sess. 13. C: de Trente,  
Sess. 21. can. 1, & 2. Bell. De Euchar.  
l. 4. c. 20. &c.*

**C**ontre ce qui est écrit en S. Matth.  
ch. 26. v: 27. Et prenant le ca-  
lice il rendit graces; & le leur  
donna, disant, Buvez TOUS de ce.  
*Notez que les Apôtres n'étoient pas là  
en la qualité d'Apôtres: Jésus-Christ  
faisoit office de Pasteur, & eux étoient  
le troupeau. Notez en second lieu que  
ceux la même qui selon les maximes  
de Rome, représentent les Apôtres, ne  
communient point sous les deux especes.  
Il n'y a que celui qui représente Jésus-  
Christ. Pour exemple, qu'un Prêtre  
consacre & que douze autres Prêtres  
communient, il n'y a que le Prêtre qui  
a consacré qui participe au calice.  
Les autres Prêtres en seront privez aussi-  
bien que le peuple. Voici les propres mots  
du C: de Trente en la Sess. 21 au Canon 2,*

X iij

Si quelqu'un dit que l'Eglise Catholique n'a pas été menée de justes causes & raisons à faire communier les Laïcs & les Clercs qui ne celebrent pas, seulement sous l'espece de pain: ou qu'elle a failli en cela, anatheme.

Verf. 28. Car ceci est mon sang du nouveau Testament, lequel sera épan-  
du pour plusieurs en remission des pechez. *Notez que le commandement appartient à tous ceux auxquels appartient la raison du commandement. Et par consequent tout le peuple Chrétien doit participer au calice, puis qu'à tout le peuple Chrétien appartient la remission des pechez au sang de Jesus-Christ.*

En S. Marc ch. 14. v: 23. Et ayant pris le calice, il rendit graces, & le leur donna & de celui en burent tous. *Notez que comme Jesus Christ avoit dit, Buvez en tous, il est expressement remarqué, qu'ils en burent tous. Ce n'est point sans mystere que cette communion de tous est remarquée touchant la coupe, & non pas touchant le pain. L'Esprit de Dieu nous a voulu prévenir contre l'abus à venir,*

Et rendre les hommes du tout inexcusables.

En S. Jean ch. 6. v: 53. En verité, en verité je vous di, Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & ne beuvez son sang, vous n'aurez point vie en vous. Notez que nos adversaires croient qu'en ce passage il est parlé de l'Eucharistie. Et par consequent ils privent, entant qu'en eux est, tout le pauvre peuple de la vie éternelle: vû qu'ils ne leur permettent pas de boire le sang de J'esus-Christ.

Notez que sous l'ancienne Alliance, les Israëlites avoyent le Sacrement, non seulement du manger, mais aussi du boire.

En la I. aux Cor. 10. v: 3, & 4. Et tous ont mangé d'une même viande spirituelle: & ont tous bû d'un même bruvage spirituel: car ils buvoient de la pierre spirituelle qui les suivoit, & la pierre étoit Christ. Pourquoi veut-on rendre la condition des Chrétiens pire que celle des Juifs? De quelle audace entreprenâ-on de separer ce que Dieu a conjoint?

Vers. 16. Le calice de benediction, lequel nous benissons, n'est-ce pas

la communion du sang de Christ ?  
 Pourquoi veut-on empêcher le peuple  
 Chrétien de communier au sang de Jesus-  
 Christ ?

Verf. 17. Car nous qui sommes plu-  
 sieurs, sommes participans d'un mé-  
 me pain & d'un même calice. Notez  
 que ces mots, & d'un même calice,  
 ne se trouvent point dans les exemplai-  
 res Grecs qui sont en nos mains. De  
 sorte qu'il faut qu'ils soyent dans quel-  
 que exemplaire que nous n'avons pas vû :  
 ou qu'ils ayent été ajoutés, lors  
 que le peuple communioit encore sous  
 les deux especes. Et par une provi-  
 dence de Dieu admirable ils y sont de-  
 meurez, pour fermer à jamais la bou-  
 che aux adversaires. Ils se percent eux-  
 memes de leur propre coûteau.

Chap. 11. v: 25. Ce calice est la  
 nouvelle alliance en mon sang. No-  
 tez que ceux qui ont part à l'alliance  
 doivent avoir part aux seaux de l'allian-  
 ce. Or tous les Fideles ont part à l'al-  
 liance. Ils doivent donc participer au  
 calice qui est le seau de l'alliance.

Faites ceci toutes les fois que vous  
 en boirez en memoire de moi. No-

tez que tous ceux qui doivent célébrer la mémoire de la mort & passion de J. Christ doivent participer à la coupe. Or tous les vrais Chrétiens doivent célébrer à jamais la mémoire de la mort & passion de J. Christ. Et par conséquent ils doivent tous participer à la coupe.

Verf. 26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à qu'il vienne. Tous ceux pour lesquels J. Christ est mort, sont obligés à annoncer sa mort. Or il n'est pas mort seulement pour les Pasteurs & Ministres de l'Evangile, mais aussi pour le peuple.

Verf. 28. Que l'homme donc s'éprouve soi-même, & ainsi mange de ce pain, & boive de ce calice. Notez que comme tout Fidele est obligé à s'éprouver, & à examiner sa conscience, aussi tout Fidele doit boire du calice.

Notez que l'Eglise Romaine accorde ce calice aux Rois au moins le jour de leur sacre: comme si les ames des Grands étoient plus précieuses devant Dieu.

que les ames des petits : comme si Jesus-Christ ne nous avoit pas tous rachetez par un même sang. Joint que si les Rois & les Sacrificateurs doivent avoir le calice, il nous appartient à tous : car Jesus-Christ nous a faits Rois & Sacrificateurs à Dieu son Pere, Apoc. 1. 6.

## LXXX.

Que la Messe n'est pas seulement la commemoration du sacrifice de la croix. Mais que les Prêtres y offrent en effet le corps & le sang de Jesus-Christ en sacrifice propitiatoire, pour la remission des pechez des vivans & des morts. Concile de Trente, Sess. 22. cap. 1. & 2. can. 1. 2. 3. Bellarm. De Missa, lib. 1. c. 5. &c.

**C**ontre ce qui est écrit aux Hebreux ch. 5. v. 4. Nul ne s'attribuë cet honneur ( de Sacrificateur ) ains celui qui est apelé de Dieu comme Aaron, Or, où est-ce que Jesus-Christ a ordonné des Sacrificateurs de son corps ? Où est-ce qu'il a dit, offrez moi en sacrifice propitiatoire pour la remission des pechez des vivans & des morts ?

En la 1. aux Cor. ch. 11. v. 26. Toutes les fois que vous mangerez ce pain, & boirez de ce Calice, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne. Notez que la sainte Cene est instituée pour annoncer la mort de Jesus-Christ & non pas pour le sacrifier.

Remarquez aussi que lorsque la sainte Cene fut

instituée, Jesus Christ étoit à table & non pas près d'un Autel: qu'il n'offrit rien à Dieu, mais il distribua du pain & du vin à ses Disciples. Lisez l'institution toute entière, vous n'y trouverez ni élévation d'Hostie, ni adoration du Sacrement, ni rien qui approche des ceremonies de la Messe.

Aux Hebreux ch. 7. v. 23. & 24. Plusieurs autres (sous la Loy de Moïse) ont été faits Prêtres, pource que par mort ils étoient empêchez de demeurer. Mais cetui-ci (Jesus-Christ) pource qu'il demeure éternellement en (selon le mot Grec a) une Prêtrise perpétuelle. Notez que la Sacrificature de l'Eglise Romaine a tous les mêmes défauts que la Sacrificature de la Loy Mosaique: car les Prêtres succedent les uns aux autres comme jadis les Sacrificateurs & les Levites. Mais Jesus-Christ étant toujours vivant n'a pas besoin de successeur, ni de Vicaire qui exerce sa charge.

Vers. 25. Et pourtant aussi peut-il sauver à perpétuité; s'approchant de Dieu par lui-même, toujours vivant pour interceder pour nous. Notez que la Sacrificature de Jesus-Christ ne consiste pas seulement en l'oblation qu'il a faite pour nous en la Croix, mais en ce qu'il prie pour nous, & qu'il nous applique le mérite infini de sa mort.

Vers. 26. & 27. Car il nous falloit un tel Pontife, saint innocent, sans macule, separé des pecheurs, exalté

par dessus les Cieux, qui n'eût point nécessité comme les Prêtres d'offrir tous les jours sacrifices : premièrement pour les pechez, puis après pour ceux du peuple : car il a fait ceci une fois, s'étant offert soi même. *Notez que ceux qui ont besoin d'offrir pour leurs propres pechez, ne sont point propres à offrir des sacrifices pour les pechez d'autrui. Que les Prêtres donc se retirent de l'Autel.*

Chap. 9. v. 11. & 12. Christ étant venu Pontife des biens à venir, par un plus grand & plus parfait tabernacle, non point fait de main, c'est à dire non point de cette creation, & non par sang de boucs, ou de veaux : mais par son propre sang, est entré une fois és lieux saints, ayant obtenu une redemption éternelle. *Notez que le sang que Jesus-Christ a répandu sur la croix, est d'une éternelle vigueur, & d'un mérite infini. Pour avoir part à son sacrifice, il n'est pas besoin de le sacrifier, mais il le faut embrasser par la foi & par la repentance.*

Verl. 13 & 14 Car si le sang des Taureaux & des Boucs, & la cendre de la Genice épanduë sanctifie les

soüillez quant à la pureté de la chair, combien plus le sang de Christ, qui par le S. Esprit s'est offert à Dieu soi-même, sans nulle tache, nettoiera-t'il nôtre conscience des œuvres mortes pour servir au Dieu vivant; Notez que *Jésus-Christ est le Sacrificateur: l'Autel, & l'Hostie immaculée, qui nous rachete & qui nous sanctifie.*

Verf. 22. Presque toutes choses selon la Loy sont nettoyées par sang: & sans effusion de sang, ne se fait point de remission. Or en la Messe il n'y a point d'effusion de sang. C'est donc en vain qu'on espere obtenir par elle remission de ses pechez.

Verf. 25. *Jésus-Christ ne s'offre point souventefois soi-même, comme le Pontife entre és lieux saints chacun an avec autre sang. Tous ceux qui disent que Jésus-Christ s'offre tous les jours contredisent formellement à l'Apôtre, qui dit, que Jésus Christ ne s'offre pas souventefois. Or ceux de l'Eglise Romaine disent que I. Christ s'offre tous les jours en la Messe par les mains du Prêtre. Ils contredisent donc formellement à l'Apôtre, qui dit, qu'il ne s'offre pas souventefois.*

Verf. 26. Autrement il lui eût falu souventefois souffrir depuis le commencement du monde: mais maintenant en la consommation de siecles, il est apparu une fois pour la destruction du peché par le sacrifice de soi même. *Notez que l'Apôtre joint les souffrances & l'oblation. Si Jesus-Christ ne souffre point souventefois; il ne s'offre point souventefois. Or Jesus-Christ ne souffre point souventefois. Donc il ne s'offre point souventefois. Car Christ étant ressuscité des morts, ne meurt plus; la mort n'a plus de domination sur lui; Rom. 6. 9.*

Verf. 27. & 28. Et tout ainsi qu'il est ordonné aux hommes de mourir une fois, & après cela le jugement: Pareillement aussi Christ ayant été offert une fois pour abolir les pechez de plusieurs, a paroîtra secondement sans peché à ceux qui l'attendent à salut. *Après cela il ne reste plus de difficulté. Offrir Jesus-Christ qui a été offert, c'est comme qui tueroit un homme mort.*

*C'est en vain que l'on distingue entre le sacrifice sanglant & non sanglant; & entre le sacrifice d'impetration & d'aplication. Car comme un même homme ne meurt pas de diverses sortes de mort:*

aussi Iesus-Christ ne peut être sacrifié en diverses manieres. Et comme il n'y a du tout rien entre la mort & le jugement de l'homme, aussi entre l'oblation que Iesus-Christ a faite de son corps en la croix, & son retour pour juger les vivans & les morts, il ne se peut imaginer aucun sacrifice de Iesus-Christ.

Chap. 10. vers. 1. & 2. Car la loy ayant l'ombre des biens à venir, non pas l'image vive des choses, ne pouvoit jamais par les mêmes sacrifices lesquels on offroit chacun an continuellement, sanctifier ceux qui y venoient. Autrement ils eussent cessé d'être offerts, vû que les sacrifiâns nettoyez une fois, n'eussent plus eu aucune conscience de peché. Notez la Messe a le même défaut que les sacrifices anciens: C'est pourquoi nous la combattons par l'argument de l'Apôtre. Le sacrifice qui se reitere souvent ne peut sanctifier ceux qui s'y adressent. Or la Messe est un sacrifice qui se reitere souvent. Donc la Messe ne peut sanctifier ceux qui s'y adressent.

Chap. 10. v. 10. Par laquelle volonté nous sommes sanctifiez par l'oblation une fois faite du corps de Iesus Christ. Reiterer cette oblation, c'est manifestement l'acuser d'insufisance. C'est entreprendre de renverser la croix de Iesus-Christ.

Vers. 14. Car par une oblation,

( le mot Grec signifie une seule ) il a parfait à perpétuité ceux qui sont sanctifiés. Une seule oblation de Jéſus-Christ a accompli l'œuvre de nôtre redemption, & dix millions de Messes ne sauroient donner l'assurance du salut à une conscience pecheresse.

Verf. 17. & 18. Je n'aurai plus souvenance de leurs pechez & iniquitez. Or là où il y a remission de ces choses il n'y a plus d'oblation pour le peché. Où il y a remission des pechez, il n'y a plus d'oblation pour le peché. Or il y a en la croix de Jéſus-Christ, remission des pechez. Il n'y a donc plus d'oblation pour le peché & par consequent la Messe est une invention humaine.

Verf. 19. 20. 21. & 22. Vû donc freres que nous avons confiance d'entrer aux lieux saints par le sang de Christ, par le chemin lequel il nous a dédié nouveau & vivant, par le voile: c'est à dire, par sa chair, & que nous avons un grand Prêtre commis sur la maison de Dieu. Allons avec vrai cœur en pleine foi, ayant les cœurs nettoyez de mauvaife conscience, & le corps lavé d'eau nette.

Nôtez que pendant que le souverain Sacrificateur étoit au Sanctuaire, il ne se faisoit aucun sacrifice, Levit 16. Or Jéſus-Christ est entré au Ciel figuré par le sanctuaire, Hebreux 9. Donc pendant

pendant que Jesus-Christ est au Ciel, il ne se doit faire aucun sacrifice.

Notez encore qu'en tout le Nouveau Testament, non seulement il n'y a aucun passage qui dise, que Jesus-Christ ait ordonné des Sacrificateurs de son corps, mais aussi que les Pasteurs & Ministres de l'Evangile, ne sont jamais appelés en particulier Sacrificateurs. Mais cette qualité est donnée en general à tout le peuple Chrétien, à cause des prières & des actions de grâces qu'ils offrent à Dieu par Jesus-Christ.

1 Pierre ch. 2. v: 5. Vous aussi (il parle à tous les Fideles) comme pierres vives, soyez édifiés pour maison spirituelle & sainte Sacrificature, pour offrir sacrifices spirituels agréables à Dieu par Jesus-Christ.

Vers. 9. Vous êtes la generation élüe, la Sacrificature royale, la gent sainte, le peuple aquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des tenebres à la merveilleuse lumiere. Remarquez ici Lecteur, combien est grand & insupportable l'orgueil des Prêtres, qui s'appliquent en particulier ce que l'Esprit de Dieu at-

*tribue à l'Eglise en general.*

Aux Rom. ch. 12. vers. 1. Je vous prie donc, freres, par la misericorde de Dieu, que vous offriez vos corps en sacrifice vivant, saint, plaisant à Dieu, vôtres raisonnable service. *Note. ici Lecteur, que le sacrifice des Chrétiens consiste à s'offrir soi-même à Dieu par une bonne vie, & non pas à offrir Jesus-Christ, qui s'étant une fois offert soi-même en la Croix, est maintenant à la dextre de Dieu; on il intercede pour nous.*

Aux Hebr. ch. 13. v: 15. Offrons donc par lui sacrifices de louange, toujours à Dieu: c'est à dire le fruit des levres confessans son Nom.

Apocalypse ch. 1. v: 6. *A celui qui nous a aimez, & nous a lavez de nos pechez en son sang, & nous a faits Rois & Sacrificateurs à Dieu, & à son Pere: à lui soit gloire & force aux siècles des siècles, Amen.*

*QUE LES DOCTEURS DE l'Eglise Romaine alleguent contre nous les mêmes Prejuges que les Pharisiens alleguoyent contre nôtre Seigneur 7 Christ.*

**E**N ce siecle miserable nous avons ce bonheur d'être rendus conformes au Fils éternel de Dieu. Car nous souffrons pour une même querelle, & nous combattons pour une même cause. Et qui plus est nous sommes attaquez avec une pareille injustice, & nous nous defendons de mêmes armes.

### SECTION I.

*On nous accuse de nouveauté.*

**P**Remierement on accusoit de nouveauté la doctrine de nôtre Seigneur Jesus-Christ, comme l'enseigne S. Marc. ch. i. v: 27. *Ils s'enqueroient entr'eux, disant, Qu'est ceci? quelle doctrine nouvelle est ceci?* Et au 17. des Actes l'Apôtre S. Paul étant traîné en l'Areopage, on lui demande, *Quelle est cette nouvelle doctrine dont tu parles?* C'est la chanson surannée de nos Adversaires, qui nous appellent de nouveaux venus, & qui disent que nôtre

doctrines est nouvelle.

Mais Jesus-Christ disoit à ces grands sectateurs d'Antiquité, *Du commencement il n'étoit pas ainsi*, Matth. 19. v: 8. C'est là aujourd'hui nôtre défense, quand on nous objecte; Il y a tant d'années que l'on chante la Messe, que l'on croit le Purgatoire, que l'on venerate les Images, que l'on invoque les Saints. Nous répondons avec le Fils de Dieu. *Du commencement* (du temps des Prophetes & des Apôtres) *il n'étoit pas ainsi*. Nous avons de nôtre côté l'Écriture sainte, qui est l'antiquité la plus certaine. Voulez vous donc sçavoir combien de temps il y a que nôtre Religion est au monde? Comptez les siècles qui ont couru depuis le temps des Apôtres. Car nous ne croyons rien du tout nécessaire à salut qui n'ait été crû & enseigné par ces hommes inspirez d'en haut, & par lesquels il a plû à Dieu de nous reveler les secrets de son Royaume.

## SECTION II.

*On dit que nous sommes des personnes inconnues.*

**L**Es Pharisiens disoient de nôtre Seigneur Jesus-Christ, que c'étoit une personne inconnue. *Nous savons que Dieu a parlé à Moïse : mais quand à celui-ci nous ne savons d'où il est ; Jean 9. 29. C'est la ridicule exclamation de l'Eglise Romaine. Qui êtes-vous ? Etes vous venus des cavernes de Geneve ? Nous connoissons S. Pierre & S. Paul. Nous en faisons mention en toutes nos bulles. Mais quand à vous nous ne savons qui vous êtes.*

*Nôtre Sauveur disoit aux Juifs, Enquerez-vous diligemment des Ecritures : car vous estimez avoir par elles la vie eternelle, & ce sont elles qui portent témoignage de moi. Moïse auquel vous avez esperance est celui qui vous accusera. Car il a écrit de moi. Jean 5. v: 39 45. 46. Ainsi nous disons aujourd'hui à ceux de la communion de R. me. La doctrine que nous annonçons au nom du Fils de Dieu, vous apprendra qui nous sommes. Lisez l'Evangile :*

Y iij.

& vous y trouverez l'origine & le modele de nôtre Religion. S. Pierre & S. Paul auxquels vous mettez vôtre confiance, ce sont ceux qui vous accuseront. Car si vous croyiez à S. Pierre & à S. Paul & aux autres Apôtres du Seigneur Jesus, vous croiriez aussi à la Verité que nous prêchons. Car ce que nous publions & dont nous faisons profession, a été écrit par ces excellens organes de l'esprit de Dieu. Mais ils n'ont pas dit le moindre mot de toutes les mauvaises doctrines, de toutes les vaines ceremonies, ni de tout le faux service, que nous avons banni de nos Eglises.

### SECTION III.

*On veut que nous rendions raison de nôtre vocation.*

**O**N demandoit à Jesus-Christ raison de sa vocation. *Les principaux Sacrificateurs & les anciens du peuple vinrent à lui comme il enseignoit, & dirent, De quelle autorité fais tu ces choses? Et qui est-ce qui t'a donné cette autorité? Matth. 21 v: 23. La même demande nous est faite à toute*

heure. Où sont vos lettres d'envoi? Qui vous a donné autorité de prêcher contre l'Eglise Romaine, & de découvrir ses erreurs?

*Jesus-Christ répondant leur dit, Je vous interrogerai aussi d'une chose, laquelle si vous me dites, je vous dirai aussi de quelle autorité je fai ces choses. Le Bapême de Jean d'où étoit-il? du Ciel ou des hommes? Or ils disputoyent en eux-mêmes, disant, Si nous disons du Ciel, il dira, Pourquoi donc ne l'avez-vous point crû? Et si nous disons, des hommes, nous craignons les troupes, car tous tiennent Jean pour Prophete. Vers. 24 25, 26. Ainsi nous nous offrons à rendre raison de nôtre vocation, quand nos Adversaires auront répondu à la demande que nous leur avons faite depuis plusieurs années, D'où vient la Sacrificature de l'Eglise Romaine? De Dieu ou des hommes? Est ce Jesus-Christ qui a établi des Prêtres pour offrir son corps en sacrifice propiciatoire pour la remission des pechez des vivans & des morts? Ou bien les Prêtres se sont ils ingerez d'eux mêmes en cette charge? Cer.*

tainement comme les Pharisiens ne donnerent point de réponse à nôtre Seigneur Jesus-Christ, jusques ici les Docteurs de l'Eglise Romaine n'ont pû répondre a nôtre question. Et ils ne sont pas moins en peine qu'étoient jadis les Pharisiens. S'ils disent que leur Sacrificature est d'enhaut, ils seront obligez de la montrer en l'Ecriture, & de prouver que les Apôtres ont chanté la Messe. Ce seroit être réduit à l'impossible. S'ils disent que leur Sacrificature est des hommes, & que la Messe est une invention humaine, & que plusieurs Papes y ont fourré leur piece, ils craignent de découvrir leur honte devant la multitude. Car jusques ici le pauvre peuple à crû que Jesus-Christ avoit ordonné des Prêtres pour être ces Sacrificateurs de son corps, & que les Apôtres avoient chanté la Messe.

#### SECTION IV.

*On nous demande des Miracles.*

**O**N demandoit à Jesus-Christ des miracles. *Lors des Pharisiens* ☺

*Saducéens vinrent a lui: & le tentans le requirent qu'il leur montrât quelque signe du Ciel, Matth. 16. 1. Et les troupes en S. Iean ch 6. vers. 30. Quel signe donc fais-tu, afin que nous le voyons, & que nous croyons à toi? Quel œuvre fais-tu? Cette demande est presque toujours en la bouche des Docteurs & du peuple de l'Eglise Romaine. Où sont vos miracles? Quel œuvre extraordinaire faites-vous pour être crus?*

*Iesus-Christ répondit aux Phariens. La nation méchante & adulateur demande d'abondant un signe: mais signe ne lui sera donné, sinon le signe de Jonas le Prophete, Matth. 16. 4. C'est aujourd'hui nôtre réponse, La nation qui ferme l'oreille & le cœur à la parole de Dieu, confirmée par tant de miracles anciens, & signée du sang d'un si grand nombre de Martyrs, demande d'abondant des miracles, mais ils ne lui sera point donné de miracles sinon les miracles de Iesus-Christ & de ses Apôtres. Car puis que nous n'enseignons point d'autre doctrine que celle de I. Christ & de ses Apôtres, nous pou-*

vons dire à bon droit que leurs miracles sont nos miracles, & qu'ils autorisent nôtre créance. Nôtre avènement n'est point comme celui du fils de perdition, *en toute puissance & signe & miracle de mensonge*, 2 Theff. 2. 9. C'est une marque de la Bête, *De faire de grands signes, voire jusqu'à faire descendre du feu du Ciel en terre devant les hommes*, Apoc. 13. 13.

## SECTION V.

*On nous objecte la Tradition des Anciens.*

**O**N objectoit à nôtre Seigneur J.C. la Tradition des Anciens. *Alors viennent à Jesus des Scribes & des Pharisiens qui étoient de Jerusalem, disant, Pourquoi tes Disciples outrepassent-ils la Tradition des Anciens? Car ils ne lavent point leurs mains quand ils prennent leurs repas?* Matth. 15. C'est ce que nos Adversaires nous objectent à tout propos. On ne nous parle que de Tradition & d'Antiquité.

Jesus-Christ répondit aux Phari-siens, *Et pourquoi outrepasser-vous le commandement de Dieu par votre Tradition?* Nous dressons sur ce modele, la réponse à nos adversaires. Ils nous demandent, *pourquoi outrepasser-vous la Tradition des Anciens? Pourquoi n'observez-vous point les jours de fête?* Mais nous

répondons, Et vous pourquoi outrepassiez-vous par votre Tradition le commandement que Dieu lui-même a écrit de son doigt, *Tu travailleras six jours ?* Ainsi s'ils nous disent ; Pourquoi outrepassiez-vous la Tradition des Anciens ? Pourquoi n'avez-vous point d'Images en vos Eglises ? Nous répondons ; Et vous pourquoi outrepassiez-vous par votre Tradition le commandement de Dieu , qui dit , *Tu ne te feras image taillée ni ressemblance , &c. Tu ne te prosternerás point devant elles & ne les serviras , &c.* Ainsi ils nous disent , pourquoi outrepassiez-vous la Tradition des Anciens ? Pourquoi n'observez vous point nos jûnes ? mais nous leur répondons ; Et vous pourquoi outrepassiez vous par votre Tradition ce commandement Apottolique , *Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie sans vous en enquerir pour la conscience ?* 1. Cor. 10. Ainsi on nous dit ; Pourquoi n'avez-vous point de Pape ni de Cardinaux ? Nous répondons , Et vous pourquoi avez vous outrepassé la défense de Jesus-Christ ; *n'apellez aucun votre maître , car un seul est votre maître , assavoir Christ : & quant à vous vous êtes tous*

*freres*, Matth. 23. Marc 10. Ainsi si ceux qui vous voyent communier à la Cene du Seigneur, demandent: Pourquoi outre-passez-vous la Tradition des Anciens? Pourquoi n'avez-vous point d'Autels, ni d'ornemens sacerdotaux? Pourquoi est-ce que l'on n'éleve point l'hostie, & que l'on n'adore point Dieu entre les mains du Prêtre? Pourquoi est-ce que tout le peuple communie au calice? Répondez, Et vous pourquoi outre-passez-vous le commandement de Jesus-Christ, *Buvez-en tous*, Matth 26. Et celui de son Apôtre, *Que chacun s'éprouve soi-même, & ainsi qu'il mange de ce pain & qu'il boive de cette coupe.* Qui plus est quand vous parlez d'Autel, d'élevation d'hostie, d'adorer Dieu entre les mains du Prêtre, vous dites des choses nouvelles: car nous ne voyons rien de tel en l'Evangile. Nous ne voulons pas être plus sages que nôtre Seigneur Jesus-Christ, ni faire autre chose que ce qu'il a fait, considerez comment nôtre Sauveur celebra ce saint Sacrement avec ses Disciples, & vous verrez le patron &

le modele de ce qui se pratique en nos Eglises.

SECTION. VI.

*On nous reproche que nous sommes des gens de vile condition.*

**O**N objectoit à nôtre Seigneur Jesus-christ, qu'il étoit de vile condition. *Celui-ci n'est-il pas le fils du charpentier? Sa mere n'est-elle pas apelée Marie? Et ses freres Jaques, & Joses, & Simon, & Judas: Et ses sœurs ne sont-elles pas toutes parmi nous? D'où viennent donc à cetui-ci toutes ces choses? Matth. 13. 55. 56.* C'est aussi une objection que l'on nous fait, que nos Pasteurs sont des gens de vile condition. Que l'on les prend la plûpart d'entre les artisans. On demande, d'où leur viendroit le savoir; car ils ignorent volontairement que nul n'est admis à ces charges sacrées qu'après un examen exact de sa doctrine & de ses mœurs. Et qu'il y en a plusieurs d'aussi bonne maison, que la plûpart de ceux qui font ces objections-là.

Nôtre Sauveur disoit aux Juifs, *Ne jugez point selon l'aparence, mais*

*juges d'un droit jugement ; Jean 7.*  
 C'est aujourd'hui nôtre Apologie.  
 Quand nos Pasteurs seroient tels qu'on  
 les dépeint , nous ne nous arrêtons  
 point à leur habit , ni à leur qualité ,  
 mais nous admirons la grace que Dieu  
 nous annonce par leur Ministère ; &  
 nous experimentons le fruit de leurs  
 saintes predications. Ils ne sauroient  
 être de plus basse condition que les A-  
 pôtres. Car c'étoient des pauvres pes-  
 cheurs ; & S. Paul le plus noble d'en-  
 tr'eux faisoit des tabernacles , Actes  
 18. Dieu nous envoie ses tresors en  
 des vaisseaux de terre , afin que l'ex-  
 cellence de cette force soit de Dieu &  
 non point des hommes , 2. Cor. 4. 7.  
 Ce sont des pauvres gens : mais cepen-  
 dant ils enrichissent plusieurs. Ils sont  
 comme n'ayans rien , & neanmoins  
 ils possèdent toutes choses. On les  
 appelle seducteurs , & toutefois ils  
 n'annoncent autre chose que la parole  
 de verité , 2. Cor. 6.

#### S E C T I O N. V I I.

*On nous calomnie d'être ennemis des Rois.*

**N**Otre Seigneur Jesus-Christ étoit  
 calomnié d'être ennemi de l'Em-

pereur ; Et ceux qui le favorisoient , étoient reputés criminels de leze Majesté. *Les Juifs crioient , Si tu delivres celui-ci , tu n'est point ami de Cesar : car quiconque se fait Roi contredit à Cesar. Jean 19. 12. C'est la vive image de nôtre condition. Car on nous traduit sans cesse comme ennemis de la Royauté. Et ceux qui nous favorisent , ne sont pas estimez fideles à leur Roi.*

Nôtre Seigneur Jesus-Christ répondit à Pilate , *Mon regne n'est point de ce monde , Jean 19. Ainsi nous disons à nos Averfaires, Les couronnes auxquelles nous aspirons, sont au ciel. Le regne que nous cherchons en terre, est de pouvoir servir Dieu selon la pureté de sa gloire.*

Jesus-Christ disoit aux Juifs , *rendez à Cesar les choses qui sont à Cesar , & à Dieu celles qui sont à Dieu , Matth. 22. 21. C'est aussi ce que nous pratiquons , par la grace de Dieu. Car il nous faut rendre à tous ce qui leur est dû : à qui tribut , le tribut : à qui peage , le peage : à qui honneur , l'honneur. Et nous sommes sujets à nos Rois, non seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience, Rom. 13. Entre nous ce*

sont des choses inseparables, *Craindre Dieu & honorer le Roy*, 1. Pierre 2. Pour le service de nos Rois, nous n'épargnons ni nôtre sang, ni nos vies. Et nous ne croyons pas qu'il leur faille jamais desobeir, sinon lors qu'ils nous commandent des choses qui sont contre l'honneur du Roi des Rois. Alors nous disons en toute humilité ce que les Apôtres dirent autrefois en une occasion semblable, *Fugez s'il est juste devant Dieu de vous obeir plutôt qu'à Dieu, ne vaut-il pas mieux obeir à Dieu qu'aux hommes?* Actes 4. 19. & 5. 29.

## SECTION VIII.

*On nous accusent de sedition.*

**N**Otre Seigneur Jesus christ étoit accusé comme seditieux & perturbateur du repos public. *Toute la multitude se leva & le mena à Pilate, & se prirent à l'accuser, disant, Nous avons trouvé celui ci subvertissant la nation, & deffendant de bailler le tribut à Cesar,* Luc cha. 23. v. 1. & 2, C'est là le blâme dont on veut charger nos pauvres Eglises. On nous accuse d'être les pestes des Etats. On nous attribue comme aux anciens Chrétiens, toutes les calamitez qui arrivent au monde. Auparavant, disent-ils, que cette secte vint en France, on vivoit en

en paix, mais depuis qu'elle a été reçue, on n'y a vû que troubles & que malheurs: Le Royaume & les familles se sont vûes divisées. Enfin s'il y a quelque ville où Dieu ait établi son pur service, il se trouve aussi-tôt des calomniateurs qui disent, comme jadis les ennemis du peuple de Dieu contre Jerusalem. *C'est une ville rebelle & endommageant les Rois & les Provinces, & en laquelle on fait des complots de tous temps* Esdr. 4. vers. 15.

L'innocence de Jesus-Christ étoit telle, que Pilate même fut contraint de dire, *Je ne trouve aucun crime en lui*, Jean 18. Ainsi nous sommes tellement innocens des crimes que l'on nous impose, que souvent nos plus grands ennemis nous justifient. Ceux qui disent qu'avant la Reformation de l'Eglise, le Royaume étoit sans troubles, n'ont point lû les histoires, & les confusions horribles qui ont auparavant agité cet Etat. Mais quand il en seroit autrement, le monde étoit en une profonde paix lors que Jesus-Christ nâquit; Et depuis commencerent des guerres sanglantes, & des bouleversemens de Royaumes; & les personnes les plus proches se sont divisées. *Ne pensez point dit il) que je sois venu mettre la paix en la terre. Je ne suis point venu mettre la paix mais l'épée: car je suis venu mettre en dissension l'homme contre son pere, & la fille contre sa mere, & la belle fille contre sa belle mere, & les propres domestiques de l'homme seront ses ennemis.* Matth. 10. Lisez l'histoire des Actes des Apôtres, particulièrement le 16. & 18. chap. & vous

verrez les troubles qui sont arrivez, à cause de la doctrine. Non point que la doctrine soit cause de ces troubles, non plus que le Soleil qui se leve n'est point cause de la puanteur qui sort des corps morts. Mais Satan & le monde qui ne peuvent souffrir la verité, & excitent des tempêtes pour arrêter le cours de l'Évangile. On a allumé des feux pour y brûler nos predecesseurs, & puis on dit qu'ils ont mis le feu dans l'État. Veritablement nous ne sommes rien moins que seditieux, mais selon la voye qu'on appelle secte nous servons au Dieu de nos peres, croyans en toutes les choses qui sont écrites en la Loy, & aux Prophetes, Actes 24. 14.

### SECTION IX.

*On nous impose d'aneantir les bonnes œuvres.*

**J**ésus-Christ nôtre bon Maître étoit accusé de vouloir abolir tout ce qu'il y avoit de plus saint dans les ordonnances de Moïse: & on disoit que l'Évangile de sa grace aneantissoit la Loi, Actes 6. Rom. 3. C'est là le reproche que l'on nous fait. On dit que nôtre Religion n'est qu'un libertinage; Que nous ouvrons la porte à route dissolution; Et que pour établir la foi nous abolissons les œuvres.

Nôtre Sauveur disoit aux Juifs, Ne pensez point que je sois venu pour aneantir la loi ou les Prophetes. Je ne suis point venu pour les aneantir, mais pour les accomplir, Matth. 5. 17. Et l'Apôtre, Rom. 3. 30. *Aneantissons-nous donc la loi par la foi? Ainsi n'arrive-t-elle: mais nous établissons la loi. C'est aujour-*

d'hui ce que nous répondons à l'Eglise Romaine. Ne pensez point que nôtre Religion veuille rien aneantir de ce qui nous a été annoncé par les Prophetes ou par les Apôtres. Nous n'abolissons point les œuvres par la foi, mais au contraire nous les établissons. Car la repentance qui est envers Dieu, & la foi qui est en Jesus-Christ, sont des choses inseparables, Actes 20. Quand on nous enseigne que Dieu est nôtre Pere, on nous exhorte à lui rendre une obéissance filiale, Malach. I. Quand on nous annonce que Jesus-Christ nous a rachetez par son sang de toute iniquité, on ajoute que c'est afin qu'étant purifiez nous lui soyons un peuple peculier adonné à bonnes œuvres, Tite 2. 14. L'Evangile qui nous dit, qu'un heritage incorruptible est réservé aux Cieux pour nous, 2. Pierre I. dit aussi, que Dieu a préparé les bonnes œuvres, afin que nous cheminions en elles, Ephes. 2. Enfin il est impossible de prêcher la foi, sans prêcher la charité : car la vraie foi est ouvrante par la charité, Gal. 5. 6. Il est impossible d'anoncer la grace de Dieu sans la sanctification. Car la grace de Dieu salutaire à tous hommes est clairement apparue, nous enseignant que renonçant à toute impieté & aux mondaines convoitises nous vivions en ce present siecle sobrement, justement, & religieusement, Tite 2.

## SECTION. X.

*On dit que nous abolissons l'usage des Jûnes.*

**N**Otre Seigneur Jesus-Christ étoit injurié par les Juifs, comme ennemi des jûnes & aimant la dissolution & les aises de la chair. *Le fils de l'homme est venu mangeant & buvant, & ils disent, Voila un mangeur & buveur, un ami des peagers & des mal-vivans, Matth. II. 19.* Or les Disciples de Jean & des Pharisiens jûnoient, lesquels vinrent vers lui, & lui dirent, *pourquoi jûnent les Disciples de Jean, & des Pharisiens, mais tes Disciples ne jûnent point?* Matth. 9. v. 14. Cette contestation s'est renouvelée en nos jours. On nous parle sans cesse des jûnes de l'Eglise Romaine, & de l'abstinence du Couvent. Et quelques-uns sont si ridicules que de publier que nous sommes sortis de l'Eglise Romaine, pour nous dispenser de ses jûnes. Comme si nos peres eussent eu plus de peine à jûner le Carême comme le jûnent les Prélats, que d'endurer la faim & la soif en des prisons cruelles, & de là être traînez aux suplices. Ou comme si nous n'aurions pas meilleur marché d'une dispense de Rome, que d'exposer nos vies, nos biens, & ce que nous avons de plus cher au monde.

Jesus-Christ répondit aux Pharisiens, *Les gens des noces peuvent ils jûner pendant que le nouveau marié est avec eux? Durant qu'ils ont le nouveau marié avec eux ils ne peuvent jûner. Mais les jours viendront que le nouveau marié leur sera ôté, & alors ils jûneront.* Ce sont les mêmes raisons que nous alleguons à nos adver-

saïres : Il n'est pas à propos d'avoir des jûnes ordinaires , lesquels arrivent quelquefois en temps de joye & de prosperité. Mais lors que le marié nous est ôté , que Dieu nous ôte la joye & la liesse, nous estimons qu'il est temps de jûner. Et alors nous jûnons , non point à la Romaine , & en nous remplissant de poissons friands & de vins delicieux , mais en nous abstenans de toute viande : ou bien comme le Prophete Daniel , en nous abstenans *de toute viande d'apetit* , Daniel 9. sans distinction de chair ou de poisson. Joint aussi que toute nôtre vie doit être une sobriété & une abstinence continuelle. Et le jûne que Dieu requiert de nous principalement , consiste à nous abstenir du peché , & à nous adonner aux œuvres de misericorde, *Esaye 58.*

SECTION XI.

*On nous reproche que les Grands & les Savans ne sont point de nôtre côté.*

**Q**Uand les Pharisiens étoient pressez par la doctrine du Fils de Dieu , ils alleguoyent à l'encontre , que personne relevée en dignité ou en savoir n'en faisoit profession. C'est ce que nous voyons au 7. de S. Jean, ou les soldats qui étoient allez pour prendre nôtre Seigneur J. Christ, ayant été touchez de ses paroles dirent, *Jamais homme ne parla comme fait cet homme C'est pourquoy les Pharisiens leur répondirent , N'avez vous point été seduits vous aussi ? Aucun des Gouverneurs ou des Pharisiens a-t-il crû en lui ? Mais ce populaire ici qui ne sait que c'est de la Loy , est plus qu'exécrable. C'est la vive image de la procédure des nouveaux*

Pharisiens, envers ceux qui ont été touchés des predications de nos Pasteurs, & qui étant vaincus par la force de la verité, veulent donner gloire à Dieu, Ils tâchent de leur persuader qu'ils ont été seduits, & que c'est le Diable qui les tente. On les combat par l'autorité des grands & des savans Prélats qui sont en l'Eglise Romaine. Et vous savez que l'on nous demande sans cesse, Où sont nos Rois, nos Princes, & nos hommes savans ?

Sur ce sujet, *Jesus prenant la parole, dit, Je te rends graces, ô Pere, Seigneur du Ciel & de la Terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages & entendus; & les as révélées aux petits enfans. Il est ainsi Pere, parce que tel a été ton bon plaisir, Matth. 11.* C'est aujourd'hui notre consolation, quand nous voyons les grands & les savans qui demeurent en l'Eglise Romaine, pendant que Dieu apele à sa connoissance le pauvre peuple, & les simples artisans. Tout ainsi que jadis les nobles, & les puissans du pais furent emmenez captifs en Babylone, pendant que le pauvre peuple demeueroit en la terre promise, 2. Rois 24. Dieu n'a point d'égard à ce à quoi l'homme a égard; car l'homme a égard à ce qui est devant ses yeux, mais l'Eternel a égard au cœur, 1. Sam. 16. L'Apôtre disoit à ce propos, *Mes freres, vous voyez votre vocation, que vous n'êtes point beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de forts ni beaucoup de nobles. Mais Dieu a choisi les choses folles de ce monde, pour rendre confuses les sages; & Dieu a choisi les choses foibles de ce monde pour rendre confuses les fortes: & Dieu a choisi les*

choses viles de ce monde & les méprisées, même celles qui ne sont point, afin d'abolir celles qui sont : Afin que nulle chair ne se glorifie devant lui, I. Cor. I Au contraire l'Esprit de Dieu nous décrit la pompe & la magnificence de la grande paillardie : La puissance & les richesses de ceux qui boivent en la coupe de ses abominations, Apoc. ch. 17. & 18. Dieu se rit de nos vaines grandeurs, & toute la sagesse des hommes est folie devant Dieu, Babylone la superbe qui se glorifie de ce qu'elle vit en delices, & qui dit en son cœur, *Je suis Reine, & ne suis point veuve & ne verrai point de deuil*, Apoc. 18. fera un jour plongée au profond des abîmes, & la fumée de son tourment durera aux siècles des siècles : Car le Seigneur Dieu est fort qui la jugera. Mais à ce troupeau desolé qui est le spectacle du monde, & la bute contre laquelle le Diable & l'Enfer décochent tous leurs traits enflammés, le Fils de Dieu fait entendre cette douce & amiable voix. *Ne crain point petit troupeau, car le bon plaisir de votre Pere a été de vous donner le Royaume.* Luc ch. 12. v. 32.

F I N.

T A B L E  
D E S  
M A T I E R E S.

*De l'Ecriture Sainte.*

- A R T. I.** L'Eglise Romaine enseigne, que l'Ecriture sainte n'a été écrite que par occasion, sans un exprés commandement de Dieu. Page. 1.
- II. Que l'Ecriture sainte ne contient pas tout ce qui est nécessaire à salut. 4
- III. Qu'elle est obscure. 8
- IV. Que ce n'est pas au peuple à la lire. 10
- V. Qu'elle n'est point juge des controverses. 16

*Des Traditions.*

- VI. Qu'il faut recevoir avec obeïssance de foi, plusieurs choses qui ne sont point en l'Ecriture 22
- VII. Qu'il faut servir Dieu selon les Traditions des Anciens. 26

*De l'Eglise.*

- VIII. Que l'état de l'Eglise est toujours visible. 30
- IX. Que l'Eglise Romaine n'a pû defaillir. 38
- X. Que Dieu a donné à son Eglise des conducteurs qui ne peuvent errer en la foi 40
- XI. Qu'il faut suivre les Docteurs qui ont la succession. 46
- XII. Que la multitude est une marque de l'Eglise. 49
- XIII. Que la felicité temporelle est une marque de l'Eglise. 54
- XIV. Que les miracles sont une marque de l'Eglise. 58

## M A T I E R E S.

- XV.** Que S. Pierre n'avoit pas seulement une primauté d'ordre: mais aussi une primauté de domination. 61
- XVI.** Que le Pape est le souverain Pontife, le chef, l'époux & le fondement de l'Eglise. 68
- XVII.** Que l'Antechrist ne devoit venir que peu avant la fin du monde. 69
- XVIII.** Que nous ne devions pas nous separer de l'Eglise Romaine. 71
- De la Priere & du Service Divin.*
- XIX.** Que les prieres & le service public, peut être fait en une langue non entendue du peuple. 74
- XX.** Qu'il y a des lieux plus saints que les autres, où l'on est obligé de servir Dieu. 76
- XXI.** Qu'il y a d'autres Mediateurs envers Dieu que nôtre Seigneur J. Christ. 78
- XXII.** Qu'il faut invoquer les Saints. 84
- XXIII.** Qu'ils savent nos necessitez particulieres. 88
- XXIV.** Qu'ils connoissent nos cœurs & nos secretes pensées. 91
- XXV.** Que la Vierge Marie a été conçue sans peché. 92
- XXVI.** Que la Vierge Marie est la Reine du Ciel, la porte de Paradis, & le salut des vians & des morts. 97
- XXVII.** Qu'il faut adorer les Anges, & rendre aux Saints un service religieux. 100
- Des Images.*
- XXVIII.** Qu'il y doit avoir des Images en la Religion. 102
- XXIX.** Que Dieu peut être representé en bosse & en platte peinture. 104

T A B L E D E S

XXX. Queles Images servent à instruire les  
ignorans. 106

XXXI. Que l'on doit venerer les Images.  
108

*Des Fêtes.*

XXXII. Qu'il faut observer les jours de  
fête, instituez par l'Eglise Romaine. 114

*Des Jûnes.*

XXXIII. Qu'aux jours ordonnez par le Pa-  
pe, il faut s'abstenir de certaines vian-  
des. 116

*Des Vœux, du Mariage, & de la  
Paillardise.*

XXXIV. Quel'on peut faire des vœux aux  
Saints. 120

XXXV. Que les enfans peuvent faire des  
vœux, & les accomplir, sans le consente-  
ment de leurs parens. 126

XXXVI. Que le mariage des Ecclesiasti-  
ques est une souillure, & un sacrilege.  
127

XXXVII. Qu'à ceux qui ont fait le vœu  
de continence, c'est une chose pire de se  
marier que brûler & de paillarder. 129

XXXVIII. Que c'est bien fait au Pape de  
souffrir des lieux infames, & d'en tirer  
tribut. 131

XXXIX. Qu'il est donné à tous de se pouvoir  
contenir. 133

XL. Que l'adultere ne dissout pas entiere-  
ment le mariage. 135

XLI. Que pour entrer aux Cloîtres il est per-  
mis de rompre les mariages. Ibid.

XLII. Que le vœu de pauvreté est louable  
& que les Moines mendians sont en un é-  
tat de perfection. 137

## M A T I E R E S.

**XLIII.** Que les Moines font bien de jurer à leur Supérieur une obeïſſance aveugle. 140

### *Des Rois.*

**XLIV.** Que la puiſſance des Rois eſt de droit humain, & que les Clercs ſont exempts de leur juridiſtion. 141

### *Du Peché.*

**XLV.** Que tous les pechez ne ſont pas mortels. 149

**XLVI.** Que la convoitiſe n'eſt pas un peché. 151

### *De la Fidelité.*

**XLVII.** Que l'on n'eſt point obligé de garder la foi aux Heretiques. 151

### *De l'Electiõ.*

**XLVIII.** Que Dieu nous a élus pour avoir prévû nos œuvres, & les bons mouvemens de nôtre franc arbitre. 156

### *De la Regeneration.*

**XLIX.** Que les hommes en l'état de corruption ont des préparations à la grace & des merites de congruité. 161

**L.** Que la conversion de l'homme eſt deüë en partie à ſes forces naturelles & non entièrement à la grace. 170

### *De la Foi.*

**LI.** Que l'on peut croire ſans connoître, & que la foi ſe définit mieux par ignorance que par connoiſſance. 176

**LII.** Que la Foi juſtificante peut être ſans charité & ſans bonnes œuvres. 181

### *Des bonnes Oeuvres.*

**LIII.** Que pour une bonne œuvre il ſuſſit que l'intention ſoit bonne. 187

## T A B L E S D E S

- LIV.** Qu'il y a des hommes parfaitement justes en cette vie. 191
- LV.** Que les hommes peuvent faire des œuvres plus parfaites, que celles que Dieu commande. 196
- LVI.** Que nos bonnes œuvres nous justifient devant Dieu. 199
- LVII.** Qu'elles méritent la vie éternelle. 206
- LVIII.** Qu'elles peuvent mériter une augmentation de gloire. 212

### *Des Indulgences.*

- LIX.** Que nous pouvons satisfaire à la Justice de Dieu par nos propres souffrances. 214
- LX.** Qu'il y a des personnes qui endurent plus de peines que leurs pechez ne méritent. 218
- LXI.** Que les œuvres de supererogation & les satisfactions surabondantes, sont mises au trésor de l'Eglise, & dispensées par les Indulgences du Pape. 220
- LXII.** Que les Ministres de l'Evangile pardonnent les pechez, non seulement comme Ambassadeurs de Jesus-Christ : mais comme Juges & par forme de juridiction. 225

### *De la Justification.*

- LXIII.** Que Jesus-Christ s'est offert à Dieu en sacrifice pour tous les hommes indifféremment. 228
- LXIV.** Que la justice de nôtre Seigneur Jesus-Christ ne nous est point imputée pour nous justifier. 232

# M A T I E R E S.

## *Du Purgatoire.*

**LXV.** Que nôtre Seigneur Jesus-Christ nous a delivrez de la coupe, mais non pas de toute la peine qui étoit dûë à nos pechez. 238

**LXVI.** Qu'outre le sang de Jesus-Christ, il y a un Purgatoire pour l'expiation de nos pechez. 241

**LXVII.** Que les ames des enfans de Dieu au sortir du corps s'en vont en un lieu de tourment. 245

## *De la Certitude du Salut.*

**LXVIII.** Que sans une revelation speciale, le Fidele ne peut être assuré de son salut. 253

## *De la Perseverance des Saints.*

**LXIX.** Que les Fideles & regenez peuvent déchoir de la grace de Dieu, & périr finalement. 265

## *Des Sacremens.*

**LXX.** Que les Sacremens conferent la grace par la force de leur action extérieure, 266

## *Du Baptême.*

**LXXI.** Que tous ceux qui meurent sans Baptême, sont damnez de damnation & de mort éternelle. 283

**LXXII.** Que les hommes après le Baptême sont sans peché. 291

## *De la presence de Jesus-Christ en terre.*

**LXXIII.** Que nôtre Seigneur Jesus Christ est parmi nous de presence corporelle 295

## T A B L E D E S

**LXXIV.** Que le corps naturel de nôtre Seigneur est en plusieurs lieux invisible & impalpable. 299

### *De la Transsubstantiation.*

**LXXV.** Qu'après la consecration il n'y a plus de pain ni de vin au Sacrement de la sainte Cene. 302

**LXXVI.** Que le pain & le vin se changent en la substance du corps & du sang de Jesus-Christ. 305

### *De la Communion à Jesus-Christ.*

**LXXVII.** Que Jesus-Christ se reçoit par la bouche du corps 309

**LXXVIII.** Que les méchans & les ames damnées peuvent recevoir le corps de Jesus-Christ. 313

### *Du retranchement du Calice.*

**LXXIX.** Que le peuple Chrétien ne doit point avoir l'usage du Calice. 315

### *De la Messe.*

**LXXX.** Que les Prêtres sont autant de Sacrificateurs qui offrent Jesus-Christ en sacrifice propitiatoire, pour la remission des pechez des vivans & des morts. 320

### *Prejugez del'Eglise Romaine*

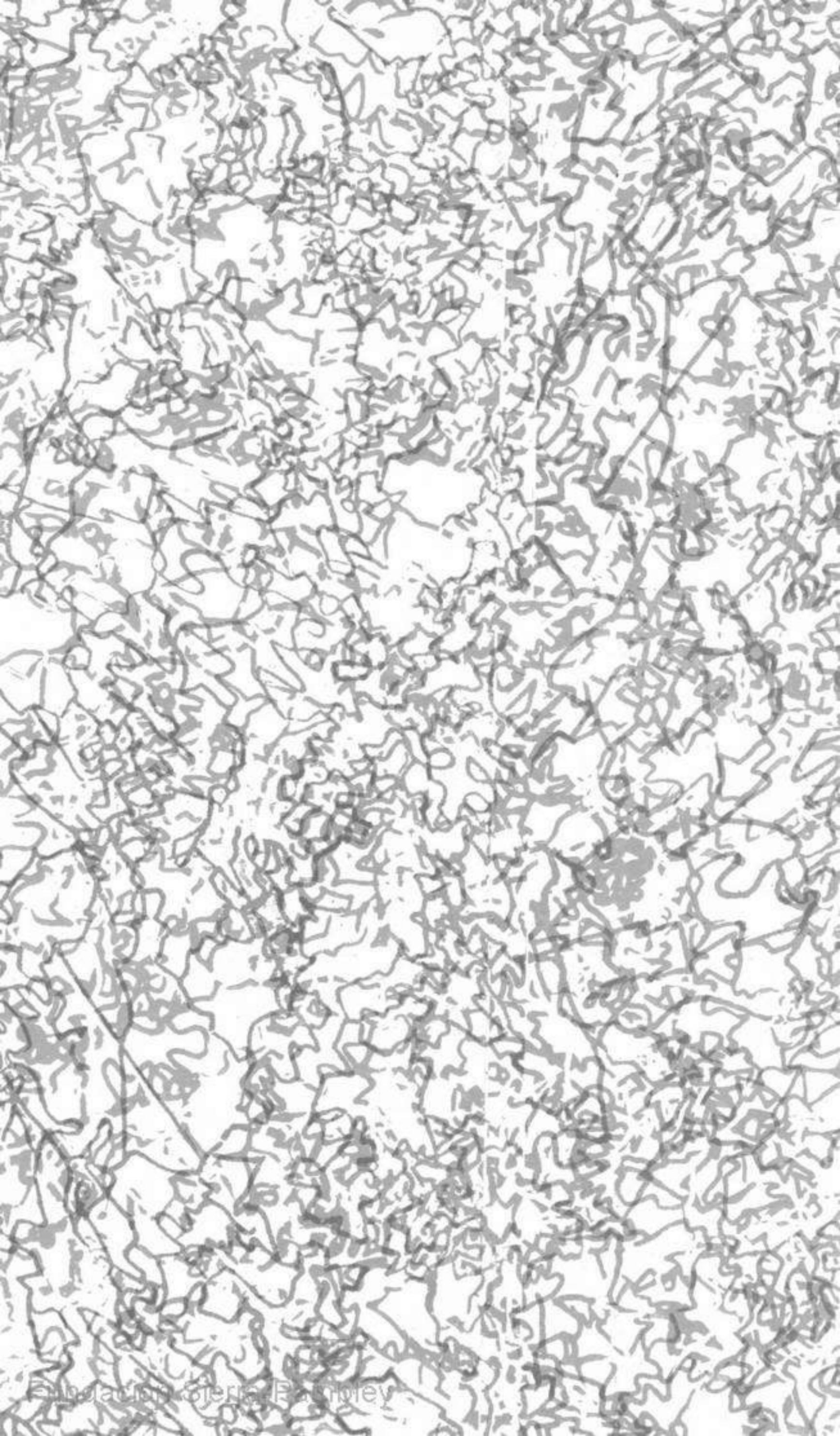
Que les Docteurs del'Eglise Romaine alleguent contre nous les mêmes prejugez que les Pharisiens aleguoient contre nôtre Seigneur Jesus-Christ. 329

F I N.













CHARLES

DEELIN—

COURT

ABREGE DES

CONT OVERS

E304